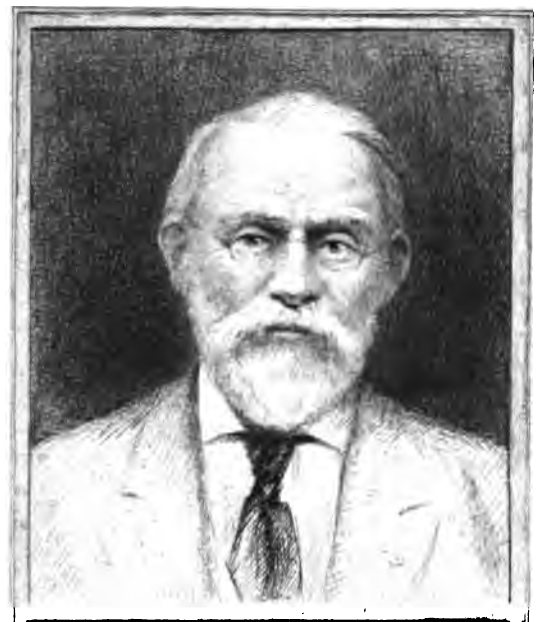


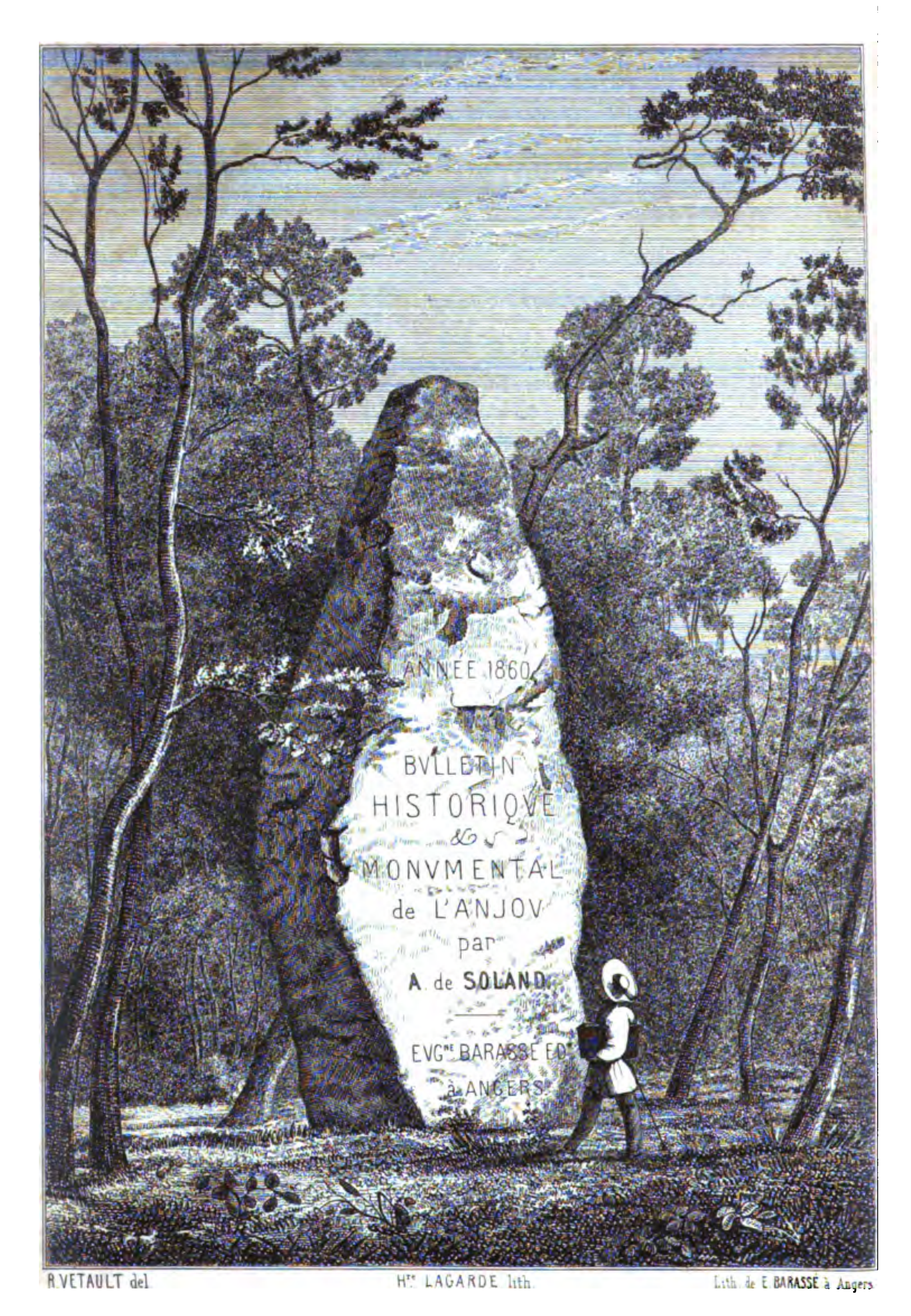




BULLETIN

HISTORIQUE ET MONUMENTAL

DE L'ANJOU.



R. VETAULT del. Hte LAGARDE lith. Lith. de E. BARASSE à Angers

PEULVAN DE St GEORGES LE TOUREIL.

BULLETIN

HISTORIQUE ET MONUMENTAL

DE L'ANJOU

Par AIMÉ DE SOLAND

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES DU CONSEIL GÉNÉRAL

et illustré par nos plus célèbres artistes Angevins.

Quærendo.

1859 — 1860

ANGERS

IMPRIMERIE LIBRAIRIE DE EUGÈNE BARASSÉ, RUE SAINT-LAUD, 83

—

1860



H ... del & lith. Lith. de E. BARASSE, Angers

BULLETIN

HISTORIQUE ET MONUMENTAL

DE L'ANJOU.

Recherches héraldiques.

N° 1.

ARMOIRIES DES ANCIENS COMTES D'ANJOU.

D'azur, au chef de gueules, à l'escarboucle de huit rais fleur-delisés d'or brochant sur le tout.

Nous ignorons complétement l'origine des armoiries des anciens comtes d'Anjou; nous croyons que c'est à tort qu'elles ont été attribuées à Ingelger, chef de la maison des comtes héréditaires.

Ingelger vivait en 870, époque où le blason n'était pas encore en usage. Nos gouverneurs n'ont dû vraisemblablement prendre des armoiries qu'après la première croisade qui eut lieu en 1095. Ainsi le premier comte auquel on pourrait concéder cet écusson serait Foulques V, dit le Bon (1109).

La branche des comtes héréditaires finit à Jean-sans-Terre. Ce prince fut chassé de l'Anjou par Philippe-Auguste, après le meurtre d'Arthur, neveu de Richard-Cœur-de-Lion. L'Anjou passa alors dans la maison de France et fut successivement gouverné par les rois Philippe-Auguste, Louis VIII et le roi saint Louis.

N° 2.

1re MAISON D'ANJOU SICILE.

Semé de France au lambel de gueules.

Saint Louis donna l'investiture du comté d'Anjou à son frère Charles I qui devint roi de Naples et de Sicile par la victoire de Bénévent sur Mainfroy. Il perdit son royaume à la suite des Vêpres siciliennes.

Son fils Charles II lui succéda. Il constitua en dot à Charles de Valois, son gendre, les comtés d'Anjou et du Maine.

Charles de Valois fut un puissant auxiliaire pour son frère Philippe-le-Bel dans la guerre que ce prince fit aux Anglais et aux Flamands. Aussi en reconnaissance de ses services, il érigea en 1297 l'Anjou en comté pairie.

Le Comté d'Anjou passa ensuite à Philippe de Valois. Ce dernier, appelé à la couronne, légua en 1332 son comté à son fils Jean qui devint roi de France.

N° 3.

2e MAISON D'ANJOU SICILE.

D'azur semé de fleurs de lis d'or à la bordure de gueules.

Jean donna en apanage à son fils Louis I le comté d'Anjou.

Louis I, malgré son jeune âge, combattit, comme les plus vaillants chevaliers, pour délivrer son père à la bataille de Poitiers, où le roi, son père, fut fait prisonnier. Il vit tomber à ses côtés Hue de Maillé, Jean Ferchault, Jean de Chambes, Hugues Odart, Jean de Mirebeau, Guy des Barres, Jean de Tigné, Jean Fretard, Jean de Brie, seigneur de Serrant, Olivier du Rosay, Guicheux de Marconnay et Guillaume de Linières, tous gentilshommes angevins.

Le roi Jean, ayant recouvré sa liberté le 25 octobre 1360, par le traité de Bretigny, érigea par lettres patentes, données à Boulogne dans le même mois, le comté d'Anjou en duché-pairie. Louis II hérita du duché en 1384. Louis III en fut possesseur en 1417. Ce dernier étant mort sans enfant, le gouvernement de l'Anjou échut à son frère René, surnommé le Bon.

N° 4.

ANJOU SOUS LES PRINCES APANAGISTES.

D'azur à trois fleurs de lis d'or à la bordure de gueules.

Louis XI s'étant emparé par violence du duché d'Anjou, le donna en 1483 à son fils Charles.

Ce duché, devint un simple apanage dont furent investis plusieurs fils de rois de France qui montèrent ensuite sur le trône. Ces princes furent Charles VIII, François II, Henri III, Philippe qui devint roi d'Espagne, Louis XV et Louis XVIII.

En 1815, l'ancien duc d'Anjou, le roi Louis XVIII, fit don à la garde nationale d'Angers d'un drapeau sur lequel on lisait cette phrase : *jam duce nunc rege Andegavi felices* (1)

N° 5

LOUIS Ier.

Louis Ier, chef de la seconde maison d'Anjou Sicile, surnommé le héros de Poitiers, roi de Sicile et de Jérusalem, fils de Jean II, roi de France.

Portait :

Tiercé en pal au premier de Jérusalem, d'argent à la croix

(1) Déjà les Angevins étaient heureux de l'avoir pour duc, ils le sont aujourd'hui de l'avoir pour roi.

potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes de même.

Au second d'Anjou Sicile, semé de France au lambel de quatre pendants de gueules.

Au troisième de la deuxième branche d'Anjou, semé de France à la bordure de gueules.

Le 29 décembre 1384, Marie de Bretagne, femme de Lous I[er], fit déposer dans un caveau situé à droite du grand autel, en l'église Saint-Maurice d'Angers, le cœur, et non le corps, comme le dit à tort Bourdigné, de son mari, mort à quarante-cinq ans, des suites de blessures qu'il reçut lorsqu'il voulût, avec son armée, sortir de vive force de la ville de Bari, en Italie, où le tenait assiégé Jean de Duras.

Près de lui combattirent avec courage plusieurs Angevins, tels que Macé, Jamet de Bauveau, Jean II, seigneur de Bauveau, Jean Chaperon de Bauveau, chevalier, Jean de Coulaines, seigneur de la Possonnière.

N° 6

RENÉ D'ANJOU.

René d'Anjou, roi de Sicile et de Jérusalem, surnommé le Bon, dernier représentant de la seconde maison d'Anjou Sicile ;

Portait :

Ecartelé de six quartiers, trois royaumes en chef soutenus de trois duchés en pointe.

Au premier de Hongrie *fascé de huit pièces d'argent et de gueules.*

Au deuxième écu de la premiere maison d'Anjou.

Au troisième de Jérusalem *d'argent à la croix potencée d'or.*

Au quatrième écu de la seconde branche d'Anjou.

Au cinquième de Bar *d'azur à deux bars adossés d'or, allumés et dentés de gueules, l'écu semé de croix d'or recroisettées au pied fiché de même.*

Au sixième de Lorraine *d'or à la bande de gueules chargée de trois allerions d'argent.*

Montjoie-Anjou était le cri de guerre du roi René, il prit pour devise ces mots, *d'ardent désir* placés sous des chaufferettes pleines de feu. Plus tard il mit près des chaufferettes, afin de témoigner l'amour qu'il ressentait pour Isabelle de Lorraine, sa femme, un chapelet de patenôtres au milieu duquel étaient écrit : *dévot lui suis.* Lorsqu'il perdit sa femme, il changa sa devise : sous un arc turquois dont la corde était rompue on lisait cette phrase italienne : *Arco perlantare, plaga non sana*, quoiqu'on brise la corde de l'arc on ne guérit pas la plaie faite par la flèche qu'elle a lancée.

Il a été fait du blason de René la description suivante :

De trois puissants royaumes, sous timbré, couronné,
Porte, en chef en ses armes le noble roy René :
Hongrie et Sicile, Jérusalem aussi,
Ainsi que vous pouvez voir en cet ecrit ici ;
D'Anjou et Bar, en pieds, duchés de grand renom,
Et un royal écu sur le tout d'Aragon
Et est l'excellent prince chevaleureux courtois,
Pour vrai roy, fils de roy, frère et oncle de roys,
Et crie : Montjoie-Anjou ; cartel est son plasir.
Pour devise chauffetes, porte *d'ardent désir ;*
Et pour dévotion amoureuse sans blâme,
Les patenôtres porte pour l'amour de sa dame.

N° 7.

LA CATHÉDRALE D'ANGERS.

La cathédrale d'Angers était originairement placée sous le vocable de Notre-Dame. Défensor, evêque d'Angers, après avoir assisté à la dédicace de l'église du Mans dédia lui-même, dit Grandet, *sa cathédrale à la Sainte Vierge.*

Foulques-Nerra comte d'Anjou, dans un acte du 15 janvier de l'an 1000, dit : *Qu'il restitue à la sainte Vierge et à saint Maurice certaines choses qu'il avait usurpées sur la cathédrale d'Angers.*

Dans un autre acte, daté du mois de mars 1003, Foulques appelle la cathédrale et ses dépendances *le cloître de la bienheureuse Marie et de saint Maurice.*

Henri 1er roi de France, en confirmant en l'an mil le don qu'Hubert de Vendôme avait fait à l'église d'Angers, dit expressément que cet évêque l'avait fondée et dédiée en l'honneur de Notre-Dame et de saint Maurice.

Guillaume Lemaire, l'un des plus savants évêques de l'Anjou, dans une donation faite au mois mars 1296 en faveur de la cathédrale ajoute : c'est une tradition très ancienne en Anjou, que la cathédrale a été premièrement dédiée à Notre-Dame, puis ensuite à saint Maurice.

L'évêque Michel Loyseau, dans l'acte de donation qu'il fait des dîmes des vallées pour fonder la paie du chapitre en 1259, fait remarquer que l'église cathédrale a été dédiée en l'honneur de Dieu *et de la glorieuse Vierge Marie, de saint Maurice et de ses compagnons aussi bien que de saint Maurille et de saint René.*

Louis XIV, roi de France, dit Grandet, « rend un témoi-
» gnage authentique de cette vérité dans un arrêt qu'il donna

» au profit du chapitre d'Angers, à Saint-Germain en Laye, » au mois d'août 1670, dans son conseil d'état et privé en ces » termes : Il n'y a rien où consiste plus véritablement le corps » de l'état ecclésiastique, et où se maintienne davantage le » principal exercice de la religion qu'ès-église cathédrale, » entre lesquelles est celle de notre ville d'Angers, laquelle » étant consacrée à Dieu sous *l'invocation de la sainte Vierge* » *Marie* et du triomphant martyr saint Maurice, chef de cette » généreuse légion des Thébains, a été fondée par l'empe- » reur Charlemagne, notre prédécesseur, ornée de beaux et » grands priviléges par les ducs d'Anjou, et depuis par autres » rois, aussi nos prédécesseurs, laquelle à ce sujet s'appelle la » chapelle des rois de France, dont nous sommes le premier » chanoine; ces prérogatives lui ayant été acquises par la » considération de l'antiquité et de la succession de tant de » saints prélats qui l'ont gouvernée, par la continuation et » l'observance de la discipline canonique et la piété qui reluit » dans les fonctions d'icelles, comme aussi dans l'office qui s'y » chante et célèbre, tant de jour que de nuit, avec autant » d'ordre, de bienséance et de gravité que de dévotion exem- » plaire. »

Le sceau du chapitre fut primitivement composé d'une gloire elliptique dans laquelle une sainte Vierge assise tenait sur ses genoux son enfançon.

Au XIII[e] siècle l'usage s'introduisit dans l'Eglise de donner un blason aux patrons des cathédrales. Saint Maurice fut considéré comme comte d'Anjou; sur l'armure du chef de la légion Thébaine, on traça *l'escarboucle à huit rais pometée et fleurdelisée d'or*.

C'est cet écusson, qui a fait croire à certains écrivains que les huit statues colossales placées sur le frontispice du clocher de la cathédrale représentaient l'image des comtes d'Anjou,

parce que le personnage du milieu portait sur son armure le blason des Ingelgeriens (1).

Le chapitre abandonna vers le XIII[e] siècle son ancien sceau, et prit pour armes *sur un fond d'azur*, *l'escarboucle à huit rais pometée et fleurdelisée d'or*.

Il eut encore un sceau de forme ronde à deux faces (2) : la première représentait le martyre de saint Maurice ; au pourtour on lisait : SIGILLVM CAPITVLI BEATI MAVRITII ANDEGAVIS.

Sur la seconde était figuré saint Maurille ressuscitant saint René avec cette exergue : SANCTVS MAVRILIVS ANDEGAVENSIS EPISCOPVS.

Le roi René avait peint ce sceau, sur un baudrier qu'il offrit en présent à l'homme d'armes de l'église d'Angers.

N° 8.

L'UNIVERSITE.

Le plus loin que nous puissions remonter dans l'histoire de l'enseignement en Anjou, c'est à Marbode, maître d'éloquence, en 1120, à Angers, puis grand archidiacre et ensuite évêque de Rennes.

L'évêque Ulger favorisa, autant qu'il lui fut possible, les écoles de son diocèse. Ce fut lui qui introduisit l'usage, lorsque les écoliers étaient conduits par les bedeaux de l'Université en la salle de théologie pour y passer leurs examens, d'abandonner à ces derniers, la desserte de la table de l'évêché.

(1) D'après Grandet, les huit statues posées dans des niches sur la façade du clocher et au-dessus desquelles on lit ces mots : *Da paçem Domine in diebus nostris, et dissipa gentes quæ bella volunt,* 1540, seraient, en les comptant du côté de l'évêché, celles d'Adventitius, de Solutor, de Candide, de Victor, d'Innocent, de Maurice, de Vital, et d'Exupère.

(2) Musée des Antiquités de la ville d'Angers.

Le roi saint Louis donna une grande extension aux études en Anjou. Charles, comte d'Anjou, fit en 1269 un réglement en faveur des écoliers de l'Université. Jean, comte d'Anjou, lui accorda en 1335 des priviléges. Devenu roi de France, il nomma le Maître école, chef de l'Université, ayant droit de régenter les docteurs.

Charles V régularisa la position des docteurs tant en droit civil, qu'en droit canon ; c'est ce qui fit croire que ce prince était le fondateur de notre Université. Sur la demande de son frère Louis Ier, duc d'Anjou, il octroya par lettres patentes à l'Université d'Angers, un écusson *semé de France, à une épée à poignée d'or et lame d'argent et à une crosse d'or en regard.*

Charles V voulut par ce blason montrer que l'Université d'Angers, était placée sous la garde du roi de France et avait l'épiscopat pour appui. L'Université possédait quatre colléges, savoir :

Le collége de Saint-Maurice, sous la direction des chanoines et du chapitre d'Angers, fondé en 1304 par un prêtre nommé François Roger ; il fut d'abord appelé le collége de la Porte de Fer. Les chanoines y faisaient instruire leurs chapelains et les enfants de chœur.

Le collége de Bueil, rue de la Roë, constitué par Grégoire Langlois, évêque de Seez, portait ce nom parce qu'il occupait les somptueux bâtiments des puissants seigneurs de Bueil.

Le collége de la Fromagerie, en la Doutre, organisé en 1408 par Jean Verrier et Alix le Bart, sa femme. Il fut converti en hospice, puis en quartier d'infanterie.

Le collége d'Anjou fut établi en 1509. Le premier régent de ce collége fut le célèbre huguenot Philippe Lancelot.

En 1624, les Pères de l'Oratoire en prirent possession ; aujourd'hui l'ancien collége d'Anjou est occupé par la maison de ville.

N° 9.

ARMES DE LA VILLE.

De gueules, à la clef d'argent posée en pal, au chef cousu d'azur, chargé de deux fleurs-de-lys d'or.

Louis XI, après avoir dépouillé le roi René du duché d'Anjou, voulut, en leur accordant des institutions municipales, consoler les Angevins du gouvernement paternel qu'ils avaient perdu. Par lettres patentes, de l'année 1474, l'administration de la ville fut composée d'un maire, d'un sous-maire, de dix-huit échevins, de trente-six conseillers, d'un procureur et d'un clerc; tous élus pour trois ans et rééligibles.

« Le maire, disent les lettres patentes, est chargé du dépôt des clefs de la ville, dont les fortifications sont remises à sa garde. Il commande la milice bourgeoise et rend des ordonnances pour la sûreté intérieure, conjointement avec les échevins et conseillers; il règle et perçoit les droits d'octroi; il peut ordonner l'expropriation pour ouverture des rues et des places publiques; il exerce un droit de juridiction en matière de police ainsi qu'en matière communale; il est, en outre, conservateur des priviléges de l'université.

. . . .

« Et pour accroître l'honneur des maires, sous-maires, eschevins, conseillers, procureur et clerc de la dite ville, et leur postérité, et leur donner couraige de mieux et plus vertueusement vacquer et entendre au fait de la chose publique, et que les autres y prennent exemple et s'appliquent à faire œuvre vertueuse, pour parvenir à l'état de maire, sous-maire, eschevin, procureur et clerc de la dite ville qui ont

été ou seront élus, combien que aucun d'eux ne soient nés ni extraits de noble lignée, avons avec toute leur postérité née ou à naître en loyal mariage, anobli et anoblissons du privilége de noblesse, les avons décorés et décorons par les dites lettres, voulant et octroyant que, au temps à venir, ils soient réputés nobles, et qu'ils jouissent et usent dorénavant perpétuellement des priviléges, franchises et libertés dont jouissent les autres nobles de notre royaume. »

Le roi Charles VIII par ses lettres patentes du 12 juin 1484, modifie l'organisation de la maison de ville de la manière suivante :

« La mairie sera formée seulement d'un maire, de vingt-quatre conseillers-eschevins, que le maire sera muable chacun an et les eschevins à vie.

» Le maire sera élu par les gens du Roi et des états laïcs de ladite ville, c'est à savoir par ceux qui seront délégués et députés par les dits états et envoyés avec eux à la dite mairie, et aussi par ceux qui seront commis et députés par l'église et par l'université de la dite ville jusqu'au nombre de deux personnes de ceux de la dite église et du procureur-général de la dite université, et se fera la dite élection en la maison de ville au jour du 1er mai et par laquelle élection sera élu et nommé une personne des états laïcs demeurant et faisant résidence en icelle, et non autres, soit eschevins, conseillers ou autres des plus suffisants et idoines et des plus honnêtes états de la dite ville, lequel élu sera présenté ou fait présenter par les dits échevins au sénéchal ou juge d'Anjou ou à leur lieutenant en leur absence, et le dit maire qui sera élu fera serment tel qu'il lui est requis en tel cas et aussi sera tenu le dit maire le faire aux eschevins qui seront en la maison de ville, et au regard des dits eschevins et autres officiers d'icelle mairie, ainsi qu'ils seront va-

cants pour le temps à venir, ils seront élus par les dits maires et eschevins de la dite ville, et lesquels eschevins et officiers qui y seront élus seront tenus d'en prendre et accepter les charges, et s'en fera l'élection le huitième jour après la mort du décédé, par les dits maire et eschevins étant lors dans la dite ville. »

Le Maire recevait chaque année 50 livres d'appointement, le procureur 20, le greffier et le receveur 15.

Les rois Louis XII, François I, Henri II, François II, et Charles IX confirmèrent les priviléges de la maison de ville.

Henri III, en confirmant ces priviléges, ne voulut pas qu'ils fussent dévolus aux enfants des maires et échevins.

Henri IV réforma la maison de ville; elle fut composée d'un maire, de quatre échevins, d'un procureur de ville, d'un greffier, d'un receveur et de quatre sergents.

Louis XIV, en l'année 1667, supprima les priviléges de noblesse accordés aux maires et échevins de la ville d'Angers.

Voici la teneur de l'édit royal : « En faisant procéder à la recherche des usurpateurs du titre de noblesse, il a été reconnu, qu'au moyen des priviléges de noblesse ci-devant accordés aux maires, échevins et conseillers des villes de Poitiers, Niort, Bourges, Angoulême, Tours, Angers, Abbeville et Cognac, il se commet de grands abus, en ce que eeux qui parviennent auxdites charges ne pouvant satisfaire à la dépense qu'il convient faire pour soutenir cette dignité, étant de médiocre condition et n'ayant que peu de biens, sont obligés d'abandonner leur commerce et de quitter lesdites villes pour résider à le campagne, qu'ils peuplent de quantité de pauvres nobles, à la surcharge de nos sujets taillables ; pour à quoi remédier, nous avons révoqué et revoquons lesdits priviléges pour l'avenir; voulons que ceux qui en ont joui bien et duement jusqu'à présent, continuent d'en jouir, à la charge toute-

fois que les descendants desdits maires, échevins et conseillers, qui ont exercé lesdites charges depuis l'année 1600, seront tenus de nous payer les sommes auxquelles ils seront modérément taxés en notre dit conseil, eu égard à leurs facultés, pour être confirmés en la jouissance desdits priviléges, sans être tenus de prendre lettres de nous, dont nous les dispensons. »

La maison de ville adressa plusieurs suppliques au roi, afin de conserver ses antiques prérogatives.

Louis XIV, dans ses lettres patentes du mois de mars 1673, déclara que : « voulant restreindre à l'avenir le nombre de ceux qui doivent jouir des priviléges de la noblesse, et que ceux à qui il les réserve s'en rendent dignes par de plus longs services, il ordonne que les maires seuls qui auront été élus et servi pendant quatre années dans l'exercice de ladite charge, jouissent, eux et leur postérité née et à naitre, en loyal mariage, de tous les avantages et priviléges de la noblesse dont jouissent les nobles et autres gentilshommes du royaume, tant qu'ils vivront noblement. »

Par son édit du mois d'août 1692, Louis XIV retira aux habitants le droit d'élection; il ordonna que le maire serait nommé par le roi, que ses fonctions seraient à vie et formeraient un office susceptible d'être vendu. François Raimbault, seigneur de la Foucherie, en fut pourvu moyennant finances, il mourut maire en 1703. Dans cette même année, la ville réclama ses anciens droits auprès de Louis XIV qui fit droit à sa demande, et François Poulain fut élu maire par le corps électoral.

Louis XV rétablit la vénalité du mairat en 1722, l'abolit en 1724 et l'imposa de nouveau en 1733. La ville se rendit pour la somme de 170,000 francs adjudicataire de ses charges municipales qui redevinrent électives. En 1774, elles furent soumises à un nouvel impôt dont la ville se rédima.

Le corps électoral était composé de trois classes : 1° de la noblesse, du clergé, et de l'ordre judiciaire ; 2° de l'université et des arts libéraux ; 3° des corporations. Les députés se réunissaient à l'hôtel-de-ville, nommaient trois candidats pour chaque place vacante. Parmi les candidats, le roi choisissait le titulaire ; le maire nommé prêtait serment devant le présidial, puis était installé.

Depuis la création de la mairie jusqu'à nos jours, cent quarante-cinq maires ont administré la ville d'Angers.

Guillaume de Cerisay, protonotaire et greffier en la cour du parlement de Paris, fut le premier maire d'Angers ; il remplit cette charge jusqu'au 4 mai 1484.

La révolution effaça sur tous nos monuments le blason municipal. L'Empire le rétablit avec quelques modifications : aux fleurs-de-lys furent substituées des abeilles, et l'écu fut surmonté d'un aigle aux ailes éployées. La Restauration rétablit l'ancien écusson qui fut encore changé en 1830. Deux étoiles remplacèrent les fleurs-de-lys. Aujourd'hui, les armes de la ville semblent revenir à leur forme primitive.

La ville des Ponts-de-Cé, placée, avant 1789, sous le gouvernement général des édiles d'Angers portait le même blason que la capitale de l'Anjou sur tous les édifices de cette petite cité ; sur les ponts, sur les pôteaux des pêcheries, était gravé le blason de gueules à la clef d'argent posée en pal au chef cousu d'azur chargé de deux fleurs-de-lys d'or.

Nous allons publier l'armorial des familles angevines et de celles ayant aujourd'hui des représentants dans l'Anjou, admises sur preuves aux galeries de Versailles. Nous suivrons pour ce travail l'ordre dans lequel les noms sont inscrits dans les salles des Croisades.

N° 10.

Foulques de Maillé.

D'or, à trois fasces ondées de gueules.

La famille de Maillé tire son nom d'une petite ville de Touraine. D'après nos cartulaires, nul ne peut mettre en doute que la maison de Maillé ne soit la plus ancienne de toutes celles de la province d'Anjou.

Foulques de Maillé fit le voyage d'outre mer en 1096.

En 1187, l'ordre des Templiers comptait dans ses rangs Jacquelin de Maillé cité avec admiration par les chroniqueurs du temps pour l'héroïsme presque surnaturel qu'il déploya dans un combat soutenu près de Nazareth par cinq cents chevaliers de l'Hôpital et du Temple, contre l'armée de Saladin. Hardouin, baron de Maillé partit en 1248, pour la croisade, avec le roi saint Louis.

La famille de Maillé s'est successivement divisée en plusieurs branches : la plus connue fut celle des Maillé Brezé qui eut l'honneur d'être alliée à la maison de Condé.

Claire-Clémence de Maillé Brezé épousa le 11 février 1641 Louis de Bourbon prince de Condé. M. le conseiller Bougler, dans la première partie de son étude sur les familles angevines aux croisades dit : « La maison de Maillé avait tenu à immense honneur cette illustre alliance ; et on cite encore en Anjou la noble et spirituelle réponse d'un comte de Maillé, simple gentilhomme de cette province, qui, à une grande ré-

ception de Chantilly, se cachait modestement dans la foule des courtisans : *Approchez, mon cousin*, lui dit gracieusement le vainqueur de Rocroy. — *Monseigneur*, répondit le comte de Maillé, en s'inclinant profondément, *les dieux n'ont point de parents!* »

La famille de Maillé compte quatre abbesses du Ronceray; Jeanne de Maillé en 1554, Yvonne, sa sœur en 1575, Simonne, nièce des deux précédentes en 1579; elle fut 57 ans abbesse; Yvonne de Maillé, sœur de Simonne, nommée abbesse en 1646. En 1577, Simon de Maillé Brezé, prieur de Montreuil-Bellay, était archevêque de Tours. Le 20 octobre 1587, un Maillé Brezé, portant la cornette blanche dans l'armée catholique, fut tué dans un combat contre les Huguenots.

N° 11.

SOFFREY DE BEAUMONT.

L'abbé Brizart, qui a écrit l'histoire de la maison de Beaumont en Dauphiné, sur preuve et titres authentiques, dit que Soffrey de Beaumont suivit à la croisade, en 1147, Amédée III, comte de Maurienne et de Savoie, oncle maternel du roi Louis le Jeune, et y signala sa valeur contre les infidèles.

Il portait *de gueule, à la fasce d'argent, chargée de trois fleurs de lys d'azur.*

La branche de Beaumont d'Autichamp, cadette de celle de Soffrey de Beaumont s'est établie en Anjou vers le milieu du XVIIe siècle, dans la personne de Charles de Beaumont d'Autichamp, seigneur de Mirebel, lieutenant du roi, gouverneur des ville et château d'Angers.

La charge de lieutenant du roi s'est perpétuée, sans interruption, dans la famille de Beaumont d'Autichamp jusqu'en 1789.

N° 12.

ROLAND DE COSSÉ.

Le père Anselme cite des lettres du roi Louis XIII, datées de Fontainebleau, au mois d'avril 1611, portant érection du comté de Brissac en duché pairie en faveur de Charles de Cossé, deuxième du nom, comte de Brissac et maréchal de France. Ces lettres rapportent parmi les titres d'honneur de la famille de Cossé que du temps de saint Louis, un Roland de Cossé, accompagna ce prince au voyage de la Terre sainte où il décéda.

Il portait *de sable, à trois fasces d'or dentelées par le bas.*

La maison de Cossé compte parmi les siens six chevaliers des ordres du roi, un grand-maître de l'artillerie, quatre maréchaux de France, deux colonels-généraux de l'infanterie de là les monts, un grand-aumônier et plusieurs prélats élevés aux premières dignités ecclésiastiques; dix grands panneticrs de France, quatre grands fauconniers et un grand nombre de généraux et gouverneurs de provinces.

«Arthur de Cossé, Seigneur de Gonnord, et Arthur de Cossé, Seigneur de Brissac, tous deux maréchaux de France, le premier appelé le maréchal de Cossé, et le second le maréchal de Brissac, sont si fameux en nos histoires françaises, dit le moine Barthélemy Roger, en son livre sur l'Anjou, que le soleil n'est pas plus visible que la générosité et les belles actions de ces deux héros.

» L'heureuse conduite du maréchal de Brissac en Piémont, durant plus de dix ans, sans aucun secours considérable, sera admirée des siècles à venir comme elle l'a été dans le sien. Le maréchal de Brissac était non-seulement très-brave entre les braves, mais encore très-bien fait de sa personne, ce qui

fut cause qu'il fut passionnément aimé de Diane do Poitiers, dite *la Valentinoise*, maîtresse de Henri II ; ce qui donna de la jalousie à ce roi contre notre maréchal, dont ce brave guerrier ne se trouva pas mieux.

» Charles de Cossé, son fils, a égalé le mérite de ses père et oncle ; et après les avoir suivis dans les guerres de Henri II et Charles IX, et s'être signalé, sous Henri III et Henri IV, aux guerres de la ligue, a aussi été fait maréchal par Henri IV, après qu'il eut rendu la ville de Paris à ce monarque. »

La famille Cossé-Brissac a pour devise ces deux mots latins · *Virtute, tempore.* Cette devise se trouvait inscrite sur tous les nombreux châteaux que possédaient en Anjou avant la révolution les Cossé-Brissac.

N° 13.

FOULQUES DE BAUVAU.

Foulques de Bauvau suivit Richard Cœur-de-Lion, son seigneur, à la Terre sainte, et y prêta sa garantie à plusieurs chevaliers angevins, ses compatriotes, pour un emprunt de 200 marcs d'argent fait à des marchands de Pise. Mais, avant de pouvoir leur en délivrer les lettres patentes, il mourut, et, par un noble exemple de fraternité chevaleresque, Richard Cœur-de-Lion, comme l'atteste l'acte suivant, se porta caution à la place de celui qu'il appelait son ami.

« Nous Richard, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, duc de Normandie et d'Aquitaine, comte d'Anjou, faisons savoir à tous ceux qui ces présentes lettres verront, qu'une convention a été faite entre Andréolo Conte, Jacopo Jota, Ugheto di Boso, citoyens de Pise, et les seigneurs Jean de Champchevrier, Barthelemy des Monts, Thibault des Escotais, Rotrou de Montaigu, Harduin de la Porte, Hervé de

Broc et Bouchard dit *le Maire*, pour un prêt de 200 marcs d'argent à faire auxdits seigneurs par lesdits citoyens, sous la garantie de notre très-cher Foulques de Bauvau, d'heureuse mémoire, de son vivant notre vassal et ami, et que ladite garantie n'ayant été donnée que sous forme d'obligation *per fidem*, et non encore consignée dans des lettres patentes, nous substituons, par ces présentes, notre caution à celle dudit seigneur Foulques, de telle sorte que, si les débiteurs ci-dessus garantis manquaient au paiement desdits 200 marcs, dans les termes fixés par leurs lettres particulières, nous soyons tenus de faire rembourser ladite somme auxdits citoyens dans la quinzaine après en avoir reçu réquisition. Témoin moi-même. A Acre, le 21e jour de juillet. »

On trouve encore la trace de la mort de Foulques de Bau vau en Terre Sainte dans une donation faite aux religieux de la Pénitence de Jésus-Christ à Angers, l'an 1200, le jour de la Nativité de Notre-Dame, par Claudine de Landevy, « pour le repos de son âme et de celle de feu Foulques de Bauvau, son mari, ci-devant tué à la guerre contre les infidèles. »

Foulques de Bauvau portait l'*écu en bannière d'argent à quatre lions de gueules*, *cantonnés*, *armés*, *couronnés et lampassés d'or*.

Son cri de guerre était *Bauval*, et son écusson était soutenu par deux troncs d'arbres liés par deux pointes de fer, avec la devise : *Sans départir* (*).

N° 14.

HERVÉ DE BROC.

Hervé de Broc, compagnon d'armes à la croisade à laquelle prirent part Richard Cœur-de-Lion et Foulques de Bauvau,

(*) Cette devise se voit encore au plafond de la chapelle du château du Pimpean, commune de Gresillé.

portait : *de sable, à la bande fuselée d'argent de sept pièces.*

La maison de Broc, d'origine chevaleresque, envoya un représentant aux états-généraux que le roi XI assembla à Tours, et où assista René d'Anjou, roi de Sicile, qui eut la chaise à main gauche du roi de France. Près de lui étaient les seigneurs de Broc et du Bellay qui gardaient l'huis du parquet.

Sous le règne de Henri IV, François de Broc, gentilhomme de la chambre du roi et chevalier de ses ordres, fut marié le 11 mars 1596 à Françoise de Montmorency, fille de Pierre de Montmorency et de Jacqueline d'Avaugour. Sous le règne suivant, Jacques de Broc, son fils, épousa Marguerite de Bourdeille, fille d'honneur de la reine mère. Le contrat de mariage, daté du 1er juillet 1624, fut passé en présence des reines Marie de Médicis et Anne d'Autriche, et du cardinal de Richelieu.

En 1650, Pierre de Broc était évêque d'Auxerre.

N° 15.

GEOFFROY DE LA PLANCHE.

Par un acte daté du siége devant Acre, le lendemain de la fête de Saint Remy, l'an 1191, Geoffroy de Mayenne se porte garant envers des marchands de Gênes d'une somme de 130 marcs d'argent empruntée par quatre de ses chevaliers, Bernard de la Ferté, François de Viment, Guillaume de Quatrebarbes et Geoffroy de la Planche.

Geoffroy de la Planche portait *de sable, à cinq fasces ondées d'argent.*

Les seigneurs de la Planche, originaires de Bretagne, s'établirent en Anjou par suite de la donation de la terre et

châtellenie de Ruillé, commune de ce nom, à deux lieues de Châteaugontier. Cette donation fut faite le 25 février 1398 par Jeanne de Mathefelon, dame de Parthenay et de Mathefelon, à Gervais de la Planche, son parent, qui joignit à son nom celui de Ruillé.

N° 16.

PAYEN ET HUGUES DU BUAT.

Par acte sur parchemin, daté d'Acre l'an 1191, au mois de septembre, Guillaume de Prunelé, chevalier mandataire spécial au pays d'outre-mer, de son révérend seigneur Renaud, évêque de Chartres, solidairement avec Jodin de Beauvilliers, se porte garant, au nom dudit seigneur évêque, pour un emprunt de 200 marcs d'argent, contracté envers des marchands de Gênes par Payen et Hugues du Buat, pour subvenir aux frais de la croisade.

La famille du Buat est originaire du Perche.

Le chef de la branche d'Anjou, s'établit dans notre province vers 1380; il fit ses preuves de noblesse et obtint confirmation par lettres patentes du roi Charles VI.

Payen et Hugues du Buat portaient *d'azur, à une escarboucle fleurdelisée à huit rais d'or.*

Dans la montre de la noblesse et arrière-ban de la province d'Anjou, que le roi Louis XI fit faire en l'année 1468, nous trouvons les noms de Jean et de Guillaume du Buat.

N° 17.

JEAN D'ANDIGNÉ.

Jean d'Andigné, nommé dans la garantie de Juhel de Mayenne pour un emprunt de 80 marcs d'argent contracté

envers des marchands de Pise, avait pour armes *d'argent, à trois aiglettes au vol abaissé de gueules, becquées et membrées d'azur.*

Une quittance, datée de Damiette au mois de novembre 1249, porte que Guillaume d'Andigné, chevalier, emprunta 45 livres tournois sous la garantie d'Alphonse, comte de Poitiers, frère de saint Louis, pour subvenir aux frais de son voyage en terre sainte à la suite de ce prince.

La maison d'Andigné, l'une des plus anciennes de la province d'Anjou, est connue depuis le XIe siècle. A chaque période de notre histoire, on voit des d'Andigné figurer avec honneur.

A la bataille soutenue contre les Anglais par la noblesse d'Anjou et du Maine en 1441, au Bourgneuf-Saint-Quentin, nous remarquons parmi la liste des gentilshommes qui assistèrent à ce combat Geoffroi d'Andigné, seigneur d'Angrie. René d'Andigné, est signalé par les chroniqueurs comme un des plus excellents soldats de l'armée du duc de Mercœur.

Dans le récit des guerres du Languedoc et du Dauphiné depuis 1625 jusqu'à 1628, Christophe d'Andigné, sieur des Essarts, est cité comme un des plus vaillants soldats du maréchal de Brezé.

A la bataille d'Avein, on trouve trois d'Andigné dans l'armée commandée par le maréchal de Brezé.

Au siége d'Armentières, en 1647, Jacques de Rougé, gouverneur de la place, avait sous ses ordres le régiment de Brezé, composé en grande partie d'Angevins, qui y firent merveille; et arrêtèrent une armée espagnole de 25,000 hommes durant trois semaines.

Parmi les gentilshommes mis à l'ordre du jour, on remarque un d'Andigné.

La famille d'Andigné a pour devise cette phrase latine : *Aquila non capit muscas.*

N° 18.

JEAN DE LA BERAUDIÈRE.

D'or, à l'aigle éployée de gueules.

La maison de la Beraudière, d'origine chevaleresque, sortie du Poitou, a fourni à l'église de Périgueux un évêque, à la carrière militaire un grand nombre d'officiers distingués et plusieurs chevaliers et commandeurs à l'ordre de Malte. Dès 1436, elle faisait admettre un de ses membres comme religieuse à l'abbaye royale du Ronceray d'Angers, où il fallait prouver, pour être reçu, huit quartiers de noblesse, quatre paternels et quatre maternels.

Jean de la Beraudière prit part à la deuxième croisade, sous Philippe-Auguste, ainsi que le constate une reconnaissance de Jean de la Beraudière, pour sa portion d'un emprunt contracté solidairement par lui et par quatre autres seigneurs croisés, sous la garantie de Juhel de Mayenne, pendant l'expédition de Philippe-Auguste en Syrie, au mois d'octobre de l'année 1191. Cette obligation commence par ces mots : *in presentia testium subscriptorum nobilis Johannes de Berauderia*, et se termine ainsi : *in cujus rei testimonium suo signo se subscripsit.* Au bas est le seing manuel de Jean de la Beraudière figuré par une croix.

Dans la montre du ban de la noblesse de France en 1471, Jean de la Beraudière, seigneur de Sourches, est désigné par l'énonciation suivante : «Messire Jehan de la Beraudière, chevalier, âgé de 70 ans, a déclaré tenir 600 livres de rente et servira en hommes d'armes. »

Le chevalier René de la Beraudière fut l'un des commissaires de la noblesse du Poitou, chargé en 1529 de lever les sommes pour lesquelles elle contribuait dans le paiement de la rançon du roi François I.

Il fut nommé député de la noblesse du duché de Châtellerault pour la représenter au procès-verbal de la réformation de la coutume du Poitou en 1559.

Lieutenant de la compagnie de M. de la Tremouille, il parvint en 1569 avec ses soldats, après des efforts inouïs, à entrer dans Poitiers, afin d'aider cette ville à soutenir le choc de l'armée protestante.

René de la Beraudière était pannetier ordinaire du roi, et fut exempté, en cette qualité, de faire partie du ban convoqué en 1557.

François de la Beraudière, marquis de l'île Jourdain, chevalier de l'ordre du roi, guidon de la compagnie de M. de Montpezat, lieutenant de la vénerie des rois Charles IX, Henri III et Henri IV, gouverneur pour Sa Majesté en son duché de Châtellerault, ayant perdu sa femme Jeanne de Levis, embrassa l'état ecclésiastique. Etant abbé de Noaillé, il fut chargé de prononcer dans l'église cathédrale de Poitiers l'oraison funèbre du roi Henri IV le jour du service de ce prince, le 21 juin 1610. François de la Beraudière passait pour un des beaux esprits de son temps. Cette oraison eut un grand succès; elle fut imprimée aux frais du chapitre. Nous allons en donner l'exorde.

« L'excellent et ingénieux Beseliel, duquel, par commandement de Dieu, Moïse se servit en la construction de l'arche de son alliance, n'embellit jamais son œuvre de tant d'ornements divers, ni la *bouquetière Gliscera,* ne changea oncques en tant de diverses sortes la disposition et mélange de fleurs qu'elle mettoit en ses bouquets, comme ce *même Dieu* fait à tous moments ressentir aux mortels l'effet de sa puissance..... C'est de quoi j'ai à vous entretenir. »

Philippe de la Beraudière, seigneur de la Coudre, de Chantelou et de Maumusson, capitaine de cavalerie au régiment de

M. de Jarzay, fit la guerre de la fronde, il se trouvait auprès du prince de Condé lors du combat de la Porte Saint-Antoine, et joua dans le parti de ce prince un rôle assez important, pour être compris nominativement dans l'amnistie accordée par Louis XIV, le 18 avril 1667; M. Voisin de la Noraye intendant de la généralité de Touraine, le confirma dans ses privilége comme noble et issu de noble race, sur la présentation de ses titres. Il avait épousé par contrat passé en la cour d'Angers, le 3 août 1656, par Charon, notaire, Anne Rigaud de Milpied, fille de François seigneur de Milpied et de dame Anne de le Poëze.

Jacques-Victor de la Beraudière, né le 9 juillet 1774 était élève de marine lorsque la révolution éclata; il émigra et fit plusieurs campagnes à l'armée de Condé. La guerre de la Vendée le fit revenir en France. En 1795, il commandait les chasseurs de Stofflet, et fut chargé par ce général de missions d'une haute importance auprès du comte d'Artois, à l'Ile-Dieu, fut nommé colonel et chevalier de Saint-Louis le 1er janvier 1796.

En 1815, au moment des cent-jours, Jacques-Victor de la Beraudière, à la sollicitation de ses amis, et dans la persuasion où il était lui-même que l'heure désignée pour la prise d'armes de la Vendée était mal choisie, accepta du gouvernement, de concert avec M. de Malartic et de Flavigny, la mission de faire des offres de paix aux chefs vendéens, en déclarant toutefois à Fouché que si ses propositions étaient repoussées, il irait rejoindre ses frères Georges et Auguste dans l'armée d'Autichamp.

LES ARDOISIÈRES

d'Angers.

I.

SOMMAIRE :

Saint Lezin établit à Angers l'exploitation du schiste tégulaire. — Un mot sur Licinius. — Légende. — Chapelle Saint-Lezin. — Etymologie du mot ardoise. — Les Carrières aux XIIIe et XIVe siècles. — Notés de chroniqueurs angevins sur les Ardoisières. — Les perreyeurs d'*à-haut*. — Les perreyeurs d'*à-bas*. — Les pigrolliers. — Mémoire de M. Sartre sur les Carrières. — Tombeaux non apparents en schiste ardoisier. — Clôture des champs. — Maisons au XVIIe siècle. — Fête des perreyeurs. — Visite de Marie de Médicis aux Carrières.

D'après une tradition généralement reçue, ce serait saint Lezin qui aurait introduit en Anjou l'exploitation du schiste tégulaire.

Licinius, plus connu sous le nom de saint Lezin, fut un des personnages les plus complets de son siècle ; il fut soldat distingué, gouverneur habile et mourut saint évêque. D'une modestie sans exemple, ce fut pour obéir aux volontés paternelles qu'il prit la profession des armes : ses succès et la bonne administration qu'il sut donner à ses troupes, lui concilièrent l'estime et l'amitié de tous. Aussi Clotaire 1er, dont il était le proche parent, sentit l'immense avantage qu'il retirerait pour le gouvernement de son royaume en appelant près de lui le jeune Licinius.

Licinius déposa son épée. Le beau capitaine (Licinius, disent les historiens, était d'une stature très-élevée et avait une charmante figure) devint le confident et le compagnon assidu des travaux de Clotaire. Le séjour de la cour lui était insupportable, il aspirait sans cesse à la retraite et manifesta plusieurs fois à son souverain le désir qu'il avait de se retirer

dans quelques lieux déserts, afin de se livrer tout entier à l'étude et au service de Dieu.

Clotaire, sachant quelle perte il ferait en abandonnant son ami, le retint toujours près de lui sous divers prétextes. Quand ce prince mourut, Licinius crut le moment arrivé de recouvrer sa liberté et de déposer le pouvoir, mais il trouva encore dans le successeur de Clotaire une résistance plus vive et plus opiniâtre. Chilperic lui confia le gouvernement de l'Anjou. D'énormes abus régnaient de tous côtés dans cette province; par sa persévérance, son aptitude aux affaires, et surtout par son amour du bien, Licinius put rétablir rapidement le bon ordre; et à la pauvreté et à la gêne de la population, succéda bientôt la prospérité et le contentement. La fortune du gouverneur de l'Anjou était immense, il passait pour un des seigneurs les plus opulents du royaume et faisait le plus bel usage de ses richesses.

Licinius était le dernier de son nom. Chilperic craignant de voir sa famille disparaître, engagea vivement le gouverneur de l'Anjou à prendre femme, et voulut la choisir lui même.

Le désir du prince était un ordre pour Licinius. L'époque de ses fiançailles est arrêtée, le noble comte admire la grâce, la modestie et la piété de sa future compagne, tous ses anciens projets s'évanouissent, une ère de bonheur semble s'ouvrir pour lui.

Le jour du mariage arrivé, Licinius suivi de sa maison se rend près de sa fiancée : au moment où il entre dans la cour d'honneur, un sinistre cortège se heurte avec le sien, il regarde et aperçoit celle dont il croyait devoir partager la vie, portant le costume des lépreux et conduite, la cliquette en main, dans une léproserie.

Ce triste événement fut un avertissement du ciel pour Licinius. Aussitôt il se dépouille de son armure, jette son casque à terre, et disparaît. La nuit venue, il va s'enfermer dans un

monastère où quelque temps après il reçut les ordres sacrés. Audouin, évêque d'Angers, étant mort, les habitants de cette ville élurent malgré lui Licinius évêque, en l'année 586.

Nous sommes forcé d'interrompre ici notre histoire pour faire place à la légende. Nous avons dit en commençant, que c'était à saint Lezin que l'Anjou était redevable de l'établissement des carrières d'ardoises. Si nous consultons soit les agiographes, soit les chroniqueurs, nulle part nous ne trouvons le moindre document constatant que saint Lezin se soit occupé de l'extraction du schiste en Anjou. C'est donc aux légendaires seuls qu'il faut avoir recours. Nous allons sans commentaires transmettre la légende populaire sur les ardoisières d'Angers, telle que nous l'a racontée un vieux perreyeur.

Au VIe siècle, la ville de JULIOMAGUS n'avait aucun droit d'être appelée comme aujourd'hui la *ville noire;* ses maisons entièrement couvertes de tuiles, ses façades ornées d'antefixes du plus beau rouge, lui donnaient un aspect tout différent de la teinte sombre des toitures de nos logis actuels.

Dès le jour que saint Lezin prit possession de son épiscopat, cette grave question : *Rechercher les moyens d'améliorer le sort des classes indigentes,* le préoccupa sans cesse. L'hiver surtout était une saison difficile pour les malheureux, beaucoup de bras restaient inactifs; l'agriculture n'était point comme de nos jours arrivée à son apogée, les blés semés, les laboureurs n'ayant plus rien à faire se réfugiaient dans les villes et augmentaient encore le nombre des nécessiteux.

Saint Lezin, pour occuper les campagnards désœuvrés, leur fit sur ses vastes domaines, situés aux portes d'Angers, extraire de la pierre destinée aux constructions et aux palissades des champs. Sans cesse au milieu des travailleurs, le bon évêque suivait avec intérêt leurs opérations. Il remarqua que le schiste pouvait facilement se diviser en lames assez minces pour pouvoir solidement être posées sur les toi-

tures, et remplacer la tuile. Quelques essais heureux furent faits. Les pauvres gens eurent recours à ce procédé pour couvrir leurs chaumières. Bientôt cette innovation prit un grand développement. L'élan était donné. Une industrie nouvelle venait d'être créée dans l'Anjou.

Une légende rapporte qu'un jour saint Lezin, couvert d'un large manteau blanc, se rendait comme d'habitude le bâton à la main visiter, en récitant l'office, ses protégés. Il les trouva dans une grande inquiétude. Un bloc énorme, se détachant d'une foncée, menaçait de s'écrouler sur les perreyeurs. Chacun cherchait à fuir, on n'entendait que cris de détresse : « Restez, mes amis, restez ; Dieu est avec nous, et nul mal ne nous adviendra. »

Aussitôt, saint Lézin fit le signe de la croix, et le bloc, qui commençait déjà à être lancé dans l'espace, resta miraculeusement suspendu en l'air.

La visite du saint évêque aux carrières était toujours marquée par quelque bienfait. Tantôt il rendait plein de vie, à une mère qui l'implorait, un enfant sur le point d'expirer. Une autre fois, il délivrait un malheureux dont le corps était possédé par un démon horrible. Saint Lezin a laissé parmi les perreyeurs une mémoire impérissable. Après sa mort, ils le choisirent pour patron et lui élevèrent au milieu de leur exploitation une chapelle. Le temps la détruisit plusieurs fois, mais toujours elle fut réédifiée. Celle qui existe actuellement est malheureusement fort mesquine. Elle fut construite il y a une trentaine d'années environ.

L'histoire des ardoisières a préoccupé beaucoup d'écrivains. Il s'est fait sur ce sujet un assez grand nombre de travaux, surtout par des érudits étrangers à l'Anjou. Tous se sont posé cette question : D'où vient le mot *Ardoise?*

Suivant les uns, il viendrait du mot latin *ardere*, brûler, parce que l'ardoise s'empreint facilement des rayons du soleil;

d'autres se rangent à l'avis de Ménage: «l'ardoise, dit cet étymologiste, se forme de l'argile noire, ce qui pourrait donner quelque pensée que ce mot ardoise aurait été fait de celui de *argilla, argildensis*, ardoise. »

L'opinion la plus raisonnable est celle qui fait dériver le mot ardoise du mot *Ardesia*, nom latin de la cité d'Ardes en Irlande, pays d'où ont été tirées les premières ardoises.

Jusqu'au XIII[e] siècle nous avons peu de renseignements sur les ardoisières; nous savons seulement que le schiste destiné à être fendu, puis taillé en lamelle, était enlevé de la carrière et mené sur le chantier au moyen d'ânes et d'hommes portant des paniers et des hottes.

Les perrières étaient loin d'atteindre la profondeur énorme d'aujourd'hui; aussi n'avait-on recours à aucune machine d'épuisement. Dès qu'on était arrivé à une certaine profondeur et qu'on voyait que l'accès de la carrière était difficile, on l'abandonnait pour chercher une autre veine d'exploitation plus accessible.

On trouve sur plusieurs points de notre pays, à St-Augustin, à Juigné-sur-Loire, à Murs, à Ste-Gemmes, des traces de ces premières carrières. Généralement l'ardoise qu'on employait alors, malgré son épaisseur, était peu solide. Il arrivait souvent qu'après un hiver pluvieux, elle s'écaillait et avait besoin sur maintes toitures d'être entièrement renouvelée; il fallut songer à obvier à cet inconvénient. On creusa plus avant, et bientôt on obtint des ardoises excellentes qui résistèrent à toutes les intempéries.

Au XIII[e] siècle l'industrie ardoisière prend un nouvel élan, le sol est fouillé de toutes parts. Les abbayes de Saint-Aubin, de Saint-Serges et l'Hôtel-Dieu, moyennant une redevance qu'on leur payait chaque année, abandonnent les parties de leurs fiefs sur lesquels existent des gisements de schiste ardoisier, et au XIV[e] siècle on voit en pleine activité les carrières

de l'Aireau, de la Colardière, du Champ Robert, de la petite Goisnardière, de la basse Gravelle, de Macheclou, de la Martinellerie, de la Masse, de la Noue, du grand Noyer, de Painpont et de Terre rouge.

Dans les archives de la mairie d'Angers, comptes de la Cloison, on trouve qu'en 1376, la ville d'Angers tirait de la *perrière de Saint-Cierge*, nommée depuis Pigeon, l'ardoise nécessaire pour couvrir les édifices publics ; elle payait alors 24 sous le millier. En 1374 il ne coûtait que 20 sous.

Les carrières d'Avrillé sont les plus anciennes que l'on connaisse. Elles appartenaient à l'abbaye de Saint Nicolas. Cette même abbaye possédait au XIe siècle une métairie nommée l'Ardezière, dans le latin du moyen âge (voyez Ducange) l'ardoise est désignée par le mot *ardezia*.

M. Marchegay a publié dans le 26e volume des mémoires de la Société Industrielle un curieux article sur les perrières de Boucornu (aujourd'hui le grand Bouc). D'après les documents fournis par le savant archiviste, il est certain qu'en 1453 cette carrière était en exploitation. Les diverses qualités d'ardoises étaient à cette époque désignées de la manière suivante:

1° la fine, 2° la carrée, 3° la rousse, 4° l'ardoise partye, c'est-à-dire le poil taché.

L'engin, cette gigantesque charpente qui sert à établir les manèges destinés à la manœuvre des seaux et des bassicots, était connue au XIVe siècle. Ce n'est point, comme nous en avons la preuve, une invention du XVIe siècle (1).

Nos chroniqueurs ne nous ont laissé que de courts détails sur les ardoisières.

Ainsi Jehan de Bourdigné écrivait seulement cette phrase en 1529 : « des mynes et perrières de ardoyses pour couvrir » eglises, chasteaulx et maisons, en Anjou trouverez en plu-

(1) Dans l'inventaire des objets mobiliers que fit le prieur de l'Hôtel-Dieu en 1474, chez la veuve d'un nommé Jean Percher, fermier de la perrière de Boucornu, appartenant à l'Hôtel-Dieu, on trouve cet article :

» sieurs lieux, es quels des pays circonvoisins l'on les vient
» achapter et querir. »

L'histoire d'Angers, de Thevet, cosmographe du roi, écrite en 1775, ne contient que les quelques lignes suivantes sur les ardoisières d'Angers :

» Il y a plusieurs carrières d'ardoises près d'Angers et
» ailleurs; les églises et les maisons des particuliers en
» sont couvertes, et les champs mêmes en sont clos. Dans
» Angers, on la fait entrer en ouvrage de maçonnerie. »

Bruneau de Tartifume, si minutieux pour tout ce qui concerne son pays, ne donne dans son *Philandinopolis*, écrit en 1626, que ce passage sur la grande industrie angevine.

« Finalement l'Anjou a un trésor particulier qui sert à en-
» richir et embellir tous les plus beaux édifices de France; ce
» trésor est l'abondance des ardoises qui se tirent à une lieue
» près d'Angers, dans les paroisses de Saint Barthélemy et
» de Saint Léonard. C'est un parfait contentement que de voir
» ces belles perrières d'ardoises, les uns y sont taillant la
» roche selon les conduites de la veine, les autres y sont fai-
» sant l'ardoise, les autres sont l'escartant, les autres y sont
» l'arrangeant par centaines et par milliers. On tire l'eau de ces
» perrières jour et nuit, sans aucune discontinuation, de peur
» qu'elles se noyent; le tout y va par un tel ordre et symétrie que
» c'est merveille. L'artifice avec le quel on tire l'eau de ces
» perrières est admirable et sans coût. Un seul cheval encore
» qu'aveugle est capable de le faire; il prend son temps, fait
» les detours et tournoie de telle façon sans arrêts que l'étran-
» ger en voyant en demeure tout étonné. »

AIMÉ DE SOLAND.

(*La suite au prochain numéro*).

« Item, un seau ferré qui estait en oultre les deux qui estaient en l'engin valant 40 solz tournois.

Item, un câble d'engin mé usé qui fut alé querir à Saint Léonard, valant 25 solz tournois.

M. Sartre, directeur général de la Société Royale d'Agriculture de la généralité de Tours au bureau d'Angers, dans son *Mémoire et instruction pour traiter et exploiter les carrières d'ardoises d'Angers, à meilleur marché et plus utilement,* s'exprime ainsi sur nos ardoisières :

« De temps immémorial on a tiré aux environs de la ville » d'Angers la plus belle et la meilleure ardoise du royaume, » et depuis 1740 on peut considérer les carrières qui s'y trouvent » comme autant de fabriques qui composent une grande » manufacture (1), qui tendait à sa perfection, et qui pourrait enrichir la province d'Anjou, si ces carrières étaient » mieux traitées ; mais, par une fatalité attachée à ces sortes » d'entreprises, les différentes compagnies ou sociétés qui les » ont formées n'ont encore pu s'accorder avec elles-mêmes » sur leurs véritables intérêts, sur leurs sociétés, sur leur » commerce, ni sur la manière de régir et d'exploiter ces carrières avec un avantage réel, et les difficultés qui s'y » opposent leur ont paru jusqu'à présent insurmontables. »

» On peut dire ici que le préjugé et la routine, auxquels » les entrepreneurs sont trop attachés, est une vieille erreur » qui leur ôte les ressources de l'industrie et de l'économie ; ils » cherchent un trésor et ils s'égarent à chaque pas qu'ils font » pour le trouver ; leur espérance sera toujours vaine, si elle » n'est pas fondée sur leur union, sur des principes, sur des » méthodes, et sur des règles plus certaines. »

Au XIV[e] siècle, on trouve les ouvriers des carrières divisés en deux catégories. Les ouvriers *d'à haut,* les ouvriers *d'à bas*, c'est-à-dire les patriciens et les plébéiens. Jusqu'à présent encore, les ouvriers d'à haut se sont crus l'aristocratie des carrières, mais ne forment plus cette grande association qui existait au moyen âge.

(1) A cette époque les carrières étaient au nombre de vingt.

D'après leur règlement, il était défendu à tout perreyeur *d'à haut* de contracter alliance avec la fille d'un ouvrier *d'à bas*.

Lorsqu'un perreyeur *d'à haut* venait à perdre son père, il appendait à la muraille de sa maison le ciseau du défunt; c'était ses titres de noblesse, et un perreyeur était fier de montrer, à ceux qui venait le voir, les outils de ses aïeux. Un grand nombre de perreyeurs faisaient remonter, en 1790, à plus de trois siècles, leur filiation.

Il était défendu à un ouvrier *d'à haut* de fréquenter l'ouvrier *d'à bas*, de boire avec lui, et l'ouvrier *d'à bas* devait toujours céder le pas à l'ouvrier *d'à haut*.

Le perreyeur d'à haut, comme de nos jours, travaillait abrité par un appentis couvert en chaume, nommé *tue-vent*. Cet appentis était soutenu par deux pieux. Les expressions employées actuellement sont les mêmes qu'au moyen âge : ainsi l'ardoise dégrossie avant d'être fendue en feuilles lamellaires est encore actuellement appelée *reparton* (1); on désigne aussi, comme alors, les perreyeurs travaillant deux ensemble sous le nom de *parageaux* (2) et leur atelier un *parage*. Chaque année les ouvriers *d'à haut* se réunissaient pour élire un chef qui prenait le titre de clerc d'à haut, les perreyeurs lui devaient le respect et lui obéissaient sans restriction : ce chef était ordinairement choisi parmi les plus anciens carriers. Aujourd'hui le clerc est un régisseur payé par les maîtres de carrières.

Un jeune perreyeur recherchait-il la fille d'un ouvrier *d'à*

(1) « Un bloc de pierre que l'on nomme reparton, et qui a (on le suppose) 13 pouces de hauteur et plus, est fendu par l'ouvrier dans toute sa grandeur; cependant il taille et réduit chaque feuillet de ce bloc à 11 pouces, qui est la dimension que doit avoir la carrée forte, qui est le plus grand échantillon, et cette réduction est une perte. »

(Instruction sur les ardoisières, par M. Sartre.)

2) Du latin *par agere*, agir ensemble.

haut, il fallait qu'il prouvât devant la famille de la future son habileté à fendre l'ardoise, et l'antiquité de ses ancêtres.

Tous les matins le perreyeur arrivant à son chantier déposait son panier dans un coin de l'atelier. Un petit chien, compagnon du travailleur, se couchait auprès et faisait bonne garde mal serait advenu à celui qui eût voulu toucher soit au contenant, soit au contenu; l'ouvrier partageait avec son chien le modeste repas de la journée. Le soir venu, l'un en chantant, et l'autre en gambadant, ils rejoignaient ensemble joyeusement leur demeure.

L'habitude du perreyeur d'avoir avec lui un petit chien n'est point tombée en désuétude : ainsi dans les soirées d'été, les promeneurs rencontrent à la chute du jour des bandes d'ouvriers suivis de chiens caniches tenant dans leurs dents le panier ou la gourde du carrier.

Le jour du mariage d'un perreyeur d'en haut, l'administration de la carrière à laquelle il appartenait lui faisait remettre, comme présent de noces, une *hottée* d'ardoises.

Le perreyeur tombait-il malade, devenait-il infirme, son existence était assurée. Chaque camarade se cotisait pour subvenir aux besoins du frère malheureux, et la carrière lui fournissait quotidiennement une *hottée*.

Quand un garçon venait à naître dans la famille du perreyeur, l'arrivée du nouveau-né était célébrée par une fête. Tous les anciens étaient convoqués, le vin vieux débouché et l'enfant porté avec pompe à la chapelle Saint-Lezin, où il recevait le baptême.

L'importance et les prérogatives des ouvriers d'en haut font facilement comprendre la joie que tous ressentaient en voyant leurs rangs s'augmenter. L'enfant n'avait pas besoin de grandir pour être perreyeur. Du jour de sa naissance, il comptait à la carrière et recevait un salaire de six *hottées* par semaine. A six ans, son droit augmentait : il avait son

salaire fixé à deux hottées par jour ; à l'âge de dix ans, trois hottées lui étaient accordées. Enfin, à l'âge de treize ans, il faisait son entrée au *parage*, on lui reconnaissait le *droit d'homme* et touchait régulièrement une paye de quatre hottées, payement fixé alors pour tous les perreyeurs d'en haut.

Cette dénomination de *hottée* parait un peu singulière, car la hotte n'est point employée aux ardoisières. Elle vient, comme nous l'avons dit en commençant, de ce que primitivement le schiste était extrait du fond des carrières au moyen d'ânes ayant des paniers sur le dos, et d'hommes munis de hottes. Le temps supprima ce mode de transport, mais l'expression, ainsi que beaucoup d'autres, est restée, et montre l'antiquité des ardoisières d'Angers.

La seconde classe des perreyeurs, composée d'ouvriers d'en bas, est beaucoup plus nombreuse. Comme les ouvriers d'en haut, ils nommaient un clerc chargé de surveiller les travaux, donner des ordres, recevoir les réclamations et veiller aux intérêts de tous.

Pour être reçu ouvrier d'en bas, il ne fallait pas prouver qu'on descendait de père en fils *d'ouvriers de foncée*, être ce qu'on appelait *bout de barre*. Toute personne d'une bonne renommée était, pendant un an, admise au noviciat.

Lorsque le temps d'épreuves était terminé, lorsque l'apprenti savait manier la barre, détacher du rocher un bloc, forer une mine, vite le conseil l'admettait à l'honneur de la guêtre. Le jour fixé pour la réception, les ouvriers d'en bas, guêtrés et chaussés de sabots ferrés, la barre en main, assistaient à la messe dans la chapelle Saint-Lezin, puis ensuite se rendaient dans la salle des séances. Là, tous se tenaient découverts. Les deux plus anciens perreyeurs posaient aux jambes du candidat deux petites guêtres en feutre noir ; les cordons devaient être attachés en croix sous peine d'amende.

La cérémonie terminée, le nouveau guêtré payait le pot de vin, versait 15 livres entre les mains des anciens, et le clerc faisait remettre une cruche de vin blanc à chaque perreyeur.

Quand l'apprenti était reçu guêtré, il lui restait encore certains grades à obtenir pour arriver au *salaire des anciens*. Dans l'année, il payait diverses petites sommes qui servaient à secourir les blessés et les malades de la carrière.

Les ouvriers d'en haut furent longtemps jaloux de ces réceptions et surtout, d'après leur règlement, d'être privés d'assister aux joyeux repas qui terminaient toujours ces fêtes. Aussi plusieurs fois tentèrent-ils de les abolir, sous prétexte que les ouvriers d'en-bas perdaient beaucoup de temps et ne fournissaient point en assez grande abondance, la pierre nécessaire pour donner constamment du travail aux *parageaux*. Leurs réclamations n'eurent aucun succès. Les ouvriers d'en bas soutinrent énergiquement leurs prérogatives, et le manque de pierres sur les chantiers ne put jamais empêcher les perreyeurs d'en bas de fêter le guêtrage. Seulement comme les droits de réception étaient très-variables, et arbitrairement fixés, il fut établi qu'un ouvrier d'en-bas paierait 80 livres pour l'obtention de tous les grades nécessaires, afin d'arriver à toucher le *salaire des anciens*.

Jamais un ouvrier d'en bas ne devait commencer une foncée sans tracer avec la pointe de sa barre une croix sur le rocher. Tout contrevenant était mis à l'amende ; et s'il en refusait le paiement, il était rayé du tableau des guêtrés et chassé de la carrière.

Au dernier siècle, il s'introduisit parmi les ouvriers d'en bas une classe de travailleurs qui n'appartenait point à la grande famille des perreyeurs. Cette classe, qu'on appelait *pigegrollière*, avait été admise aux carrières à cause de l'insuffisance des bras qui alors se faisait sentir. Considérés d'abord

comme journaliers, les *pigegrolliers*, et par corruption du mot *pigrolliers*, finirent par prendre une position dans les chantiers. Ils marchandaient aux maîtres des travaux, et formèrent au milieu des perreyeurs une association très-distincte. Les perreyeurs d'en bas virent ces travailleurs d'un mauvais œil. Ils finirent à la longue par les supporter; mais jamais aucun d'eux ne put obtenir les honneurs de la guêtre.

Des savants se sont préoccupés de l'étymologie du mot *pigrollier*; ils ont prétendu qu'on avait donné ce nom aux tâcherons des ardoisières, parce qu'ils étaient très-paresseux (*piger*) et beaucoup moins adroits que les guêtrés.

Il ne faut point remonter si haut dans la science pour trouver l'explication de ce mot. De vieux carriers peuvent encore aujourd'hui apprendre d'où dérive le sobriquet de *pigrollier*. Il a été donné à cette section des ouvriers d'en-bas, parce qu'on prétendait qu'originairement les *pigrolliers* étaient venus à la carrière voler le travail et le salaire des anciens ouvriers. Le nom de *pigrollier* est composé du mot *pige*, mot d'argot qui signifie voleur, et du mot grolle, nom vulgaire donné à la corneille. *Corvus*, *Corone*, L. On sait que cet oiseau dérobe tout ce qu'il peut attraper. L'application de cette dénomination est actuellement fausse; les travailleurs désignés sous le nom de *pigrolliers* sont de braves gens qui gagnent à la sueur de leur front péniblement leur vie.

M. Sartre, dans son histoire des ardoisières au XVIIIe siècle, nous donne sur les ouvriers d'en bas et d'en haut de curieux renseignements; nous allons citer quelques passages de ce travail très-peu connu.

« La plupart des ouvriers d'en bas sont adonnés à la crapule; ils font de leur temps un très mauvais usage; on ne peut les exciter au travail par la récompense; c'est toujours par leurs mutineries et par leurs importunités qu'ils se rendent

» les maîtres du prix de leur salaire; ils se liguent, ils s'at-
» troupent pour demander une augmentation arbitraire; si
» on s'oppose à cette vexation, ils abandonnent l'ouvrage un
» mois, sans crainte de s'exposer, eux et leur famille, à la
» dernière indigence; et c'est par une conduite si pernicieuse
» que ces ouvriers troublent continuellement les entrepre-
» neurs.

» Les ouvriers d'en bas travaillent à leur tâche, ils sont
» payés au pied ou à la toise; on voudrait les payer et les
» obliger de travailler au millier d'ardoises et en participation
» avec l'ouvrier d'en haut, ce serait un avantage déjà reconnu
» par l'expérience; mais ces ouvriers s'y opposent, et de leur
» côté les entrepreneurs qui craignent de les gêner, ne peu-
» vent s'accorder sur cette réunion et sur ce concert si né-
» cessaires dans les travaux de leurs différentes fabriques.

» En toutes saisons, ces ouvriers ne travaillent qu'environ
» six heures par jour; ils affectent de n'entrer à l'ouvrage
» que très tard et d'en sortir avant tous les autres ouvriers,
» et on a remarqué que la perte du temps de ces ouvriers
» est un des abus le plus préjudiciable aux entrepreneurs.

» Si dans une carrière, l'ouvrage des ouvriers d'en bas
» qui fournissent la matière ne se fait pas de concert avec les
» autres travaux, tout languit; et la dépense continuelle que
» l'entrepreneur est obligé de faire pour l'épuisement des
» eaux, pour l'entretien de 40 chevaux de traits, et pour le
» paiement de 60 ou 80 journaliers, devient inutile.

» Les ouvriers d'en haut se sont fait un titre de leur indé-
» pendance : pour s'arroger le droit exclusif de fendre et de
» tailler l'ardoise, ils refusent de faire d'autres apprentis que
» leurs enfants; et ce pacte, si contraire aux droits et à la
» liberté des entrepreneurs, est irrévocable pour eux, et ils
» l'observent avec une opiniâtreté sans exemple. Ces ouvriers
» n'ont aucun privilége et sont considérés comme de simples

» journaliers ; cependant les maris et les enfants de leurs filles n'ont jamais eu la liberté de travailler du même métier, » ainsi qu'il est d'usage dans les communautés qui sont en » jurande ; toutes les fois que les entrepreneurs leur ont présentés de nouveaux apprentis, ils se sont révoltés et ils ont » abandonné leurs ateliers.

» Quelques uns de ces ouvriers, les plus mutins, et qui » cherchent à nuire à leurs maîtres en les quittant, au moment » qu'ils ont le plus de besoin d'eux, se retirent au pied d'un » rocher déjà fouillé et abandonné, et y font quelques ardoises avec deux ou trois ouvriers d'en bas qu'ils ont débauchés ; et ce n'est qu'après un travail extraordinaire et » redoublé, qu'après des efforts inutiles pour vaincre l'indigence et les autres misères, qu'ils souffrent alors patiemment, que ces ouvriers, soumis en apparence, reviennent » demander de l'ouvrage à leurs maîtres qui les reçoivent et » les traitent toujours avec la même bonté.

» La plupart de ces ouvriers d'en haut ont d'ailleurs les mêmes vices, le même penchant à la débauche et à la révolte ; » ils sont remuants, inquiets et toujours prêts à déserter la » carrière ; si on refuse de se soumettre à leurs caprices et à » leurs injustices, alors ils quittent leurs ateliers, passent librement dans une autre carrière, sans congé par écrit des » maîtres qu'ils ont quittés, sans que le clerc d'une autre carrière qui les reçoit à bras ouverts, s'embarrasse d'où ils » sont sortis, et le plus souvent sans avoir achevé les ouvrages » qu'ils ont commencés, et sans avoir payé les avances qui » leur ont été faites.

» Cette contravention manifeste aux règlements généraux » qui ont établi le bon ordre et la police dans toutes les manufactures et les arts et métiers du royaume, est autorisée » par les entrepreneurs et par leurs clercs ; les premiers y » perdent et s'abusent, ils ne peuvent nuire aux autres sans se

» nuire à eux-mêmes; les derniers y gagnent; ils tirent un » tribut de la perte du temps, des bienvenues et de tous les » désordres que commettent ces ouvriers qui s'excitent les » uns les autres à la désertion pour forcer le maître de leur » accorder un prix excessif.

»Les ouvriers d'en haut se font distribuer la pierre à leur » gré, pour ne fabriquer que la plus aisée; le plus faible ou » le plus négligent, comme le plus fort, est en droit de se » faire donner à son atelier une plus grande quantité de pier» re, en raison du nombre de ses enfants mâles, même au » berceau.

» Celui qui reçoit le plus de pierre, comme celui qui en » reçoit le moins, ne la fabrique que quand et autant qu'il lui » plaît, il n'en rend compte à personne; huit jours de débau» ches se passent sans qu'il vienne à son atelier, et la pierre » qui s'y trouve entassée (sans qu'il ait été permis à son voi» sin de la fabriquer) ne peut plus se fendre par des causes » naturelles; elle est perdue pour l'entrepreneur. Seulement » le même ouvrier s'en fait distribuer d'autre qu'il néglige » encore sans qu'il soit permis au maître de s'en plaindre.

» C'est toujours par les voies les plus illicites que les » ouvriers d'en haut se maintiennent dans leur indépen» dance; à cet effet, ils font des assemblées, ils y prennent » des délibérations par lesquelles ils s'opposent à l'exécu» tion des règlements; ils usurpent l'autorité la plus res» pectable, ils règlent entre eux le nombre et la qualité » des ouvriers que doit comporter chaque carrière, le » temps qu'ils y doivent rester et le prix de leur sa» laire; et c'est par des menaces et des mauvais traite» ments qu'ils intimident ceux d'entre eux qui voudraient » rentrer dans le devoir : de là nulle police intérieure qui ne » soit troublée, nul plan d'opération qui ne soit contrarié, » nulles mesures prises pour faciliter l'exploitation et pour en

» diminuer la dépense, qui ne soient interrompues ; et c'est
» en vain que les arrêts du conseil des 20 octobre 1741 et 2
» janvier 1749 ont prononcé des peines rigoureuses contre
» les séditieux »

Aux xv[e] et xvi[e] siècles les ardoisières fournissaient aux abbayes et aux églises de l'Anjou des dalles destinées à former des tombeaux, surtout de ceux du genre non apparent décrit par M. de Caumont. Les pierres susceptibles d'être employées à cet usage étaient mises à part sur le chantier et ensuite envoyées dans les diverses parties de la province où le schiste manquait. Il y a une dizaine d'années il fut découvert, non loin de St-Léonard, un cimetière où toutes les tombes étaient composées de quatre pierres debout, bordant une pierre posée de plat, sur laquelle était placé le corps, et recouverte par une large dalle.

Un perreyeur soit d'en haut soit d'en bas venait-il à mourir, la carrière à laquelle le défunt appartenait donnait la pierre nécessaire à la confection de son tombeau.

On extrayait encore des carrières de longues pierres, quelquefois de sept ou huit pieds environ, destinées à clore les champs. Ces pierres mises debout, derrière une forte haie entourée d'un fossé de quatre pieds, rendait à tout venant l'accès de la propriété impossible. Cette clôture, particulière à l'Anjou, est mentionnée dans plusieurs relations de voyageurs qui ont parcouru notre province ; quelques vestiges de ce genre de clôture existent encore dans les quintes d'Angers.

Avant la fin du xvi[e] siècle, les édifices étaient généralement en tuf ou en torchis ; ce fut vers ce temps qu'on employa de préférence la pierre des carrières pour la construction des maisons particulières. Les maîtres de carrières ne prélevèrent aucun salaire sur les nombreux chargements de pierres qui se firent alors aux ardoisières ; chacun pouvait prendre la pierre nécessaire à ses travaux, les entrepreneurs étaient heureux de

voir diminuer ces tumulus d'une nouvelle espèce formés du schiste incapable d'être fendu et tenant au sein de l'exploitation une place inutile.

Le 13 février, jour de la saint Lezin, les perreyeurs d'en haut et d'en bas se revêtaient de leurs habits de fête.

A la saint Lezin
Le perreyeur est bien malin,

dit un vieux proverbe angevin ; à une heure donnée ils partaient tous en file, hommes, femmes et enfants pour la chapelle dédiée à saint Lezin, chacun tenant en main un cierge et précédés des anciens qui portaient sur leurs épaules un gigantesque pain bénit, représentant d'ordinaire un engin, au-dessus duquel était figuré le bienheureux saint Lezin, en costume d'évêque, ayant sa crosse en main et donnant sa bénédiction ; venaient ensuite les plus jeunes ouvriers avec leur *chef-d'œuvre d'ardoise.*

Les perreyeurs d'en haut tenaient le premier rang dans la marche et à la chapelle, ainsi que leur famille, la messe était dite au milieu d'une assistance recueillie, et des flots de lumière éclairaient le sanctuaire consacré au protecteur des ardoisières.

L'office religieux terminé, les perreyeurs d'en haut et ceux d'en bas célébraient, dans un copieux repas, au milieu des libations qui duraient jusqu'à l'aurore, la gloire de leur bienheureux patron.

Nos carrières d'ardoises ont été visitées par la plupart des souverains qui vinrent en Anjou. Lorsque l'empereur actuel arriva, à la suite de l'inondation de juin 1856, examiner les ravages que le débordement de la Loire avait fait aux ardoisières, on prétendit que jamais aucun prince ou aucune princesse n'avaient daigné, lors de leur passage à Angers, jeter un regard sur une des industries les plus importantes

de la France. Cette assertion contient une grave erreur: Charles IX et Henri IV ont visité nos carrières ; nous pouvons citer en outre le passage suivant du *Journal d'un Bourgeois d'Angers* :

» Le 9 novembre 1620, la reine mère, profitant d'une » belle journée favorisée par l'été de la Saint-Martin, » monta en voiture et se rendit aux carrières : les perreyeurs, » prévenus de son arrivée, lui firent une réception magnifi- » que. Marie de Médicis, après les avoir gracieusement » remerciés, leur dit : *Mes amis, montrez-moi votre » exploitation dans ses plus petits détails, je veux tout » voir*. Non contente d'examiner le puits servant à enlever » la pierre, elle monta sur un pont étroit, sans garde-fous, » sur lequel venaient tomber les seillots remplis d'eau ; les » courtisans et personnes de sa suite n'osèrent en faire » autant et blâmèrent sa témérité ; la reine leur déclara » hautement qu'elle était maîtresse de ses actions, et les » pria de se taire. Après avoir examiné l'extraction du » schiste, elle se rendit aux buttes où les ouvriers d'en- » haut travaillaient l'ardoise sous leur *tue-vent* ; elle ne » quitta les travailleurs qu'après leur avoir fait des largesses » dont le souvenir resta longtemps gravé dans le cœur des » populations de Trélazé. »

(*La suite à la prochaine livraison.*)

BANNIÈRE DE LA CORPORATION DES MAÎTRES BOUCHERS D'ANGERS,

au XVe Siècle.

H. L del^t & lith.

Lith. de E. BARASSÉ Angers

HISTOIRE DES CORPORATIONS D'ANGERS.

Les Maîtres Bouchers.

SOMMAIRE :

Bannière de la corporation des bouchers.—Les bouchers appelés Protégés du Saint-Sacrement.—Privilèges de la corporation.—Obligations des bouchers et des tanneurs.— Redevances de ces derniers.— Singulière habitude des chirurgiens-barbiers et des maréchaux-ferrants pour élever les porcs.—Le *bœuf villé.*—Obligations des bouchers de Chalain et de Thouarcé. — Repas, et présents offerts par les bouchers le jour de leur réception. — Serment prêté par les bouchers dans l'église Saint-Pierre d'Angers. — Char conduit par les bouchers à la léproserie de la Magdelaine. — Les tueries de la rue de l'*Escorcherie.* — Droit des bouchers forains.— Porcs errants dans les rues au XIVe et XVe siècle.— Redevances de l'abbaye Saint-Aubin et du maire au bourreau d'Angers. — Règlement de police pour empêcher les porcs de parcourir la ville. — Repas du Chapitre. — Les *rilleaux.*—Bénédiction du jambon.—Les langueyeurs. — Les *saucissiers.* — Les andouilles du Pont-de-Cé. — Remarques de Champier. — Les boucheries d'Angers en 1626. — Etymologie du mot boucher. — Engagement solennel pris par les bouchers le jour de Pâques. — Jours prohibés pour la vente de la viande. — Les boucheries d'Angers, le jeudi et vendredi de la semaine sainte. — Règlement des bouchers d'Angers.

La corporation des maîtres bouchers d'Angers était, au moyen-âge, une des plus importantes de la cité.

Chaque année elle fournissait une des douze grosses torches qui ouvraient la marche de la procession de la Fête-Dieu. La torche des maîtres bouchers venait la douzième dans l'ordre du cortège.

Sur la bannière de cette corporation, parsemée de fleurs de lys, était représenté un Saint-Sacrement entouré d'une gloire (1). On appelait à Angers, les bouchers, les Protégés

(1) La fête du Saint-Sacrement rappelle l'effusion du sang de Notre-Seigneur qui s'est offert comme victime pour la rédemption du genre humain ; c'est à ce titre sans doute, que les bouchers d'Angers avaient pris pour bannière un Saint-Sacrement, et avaient placé leur corporation sous la protection de Jésus-Christ immolé sur l'autel.

du Saint-Sacrement. Cette bannière, dans les fêtes civiles et religieuses, était portée par le doyen de la confrérie.

Pour être reçu maître boucher, il ne fallait pas seulement faire un rude apprentissage, passer un examen sévère, dépecer un bœuf devant les syndics de la corporation, il fallait avant tout, être fils de boucher. Un maître boucher léguait à son fils aîné son étal et ses crochets, et nul autre que lui n'avait la faculté de s'en servir.

D'après les statuts de la confrérie, il était défendu aux bouchers d'Angers de rechercher l'alliance d'une personne qui ne descendait pas en ligne directe d'une famille de boucher (1).

Tous les ans, les syndics des bouchers d'Angers réglaient les comptes de la corporation. Presque toujours ces comptes s'élevaient à des sommes considérables ; elles étaient partagées intégralement entre les membres de la corporation. Lorsqu'un boucher venait à décéder, il était enterré aux frais de la communauté ; mais les ayant-causes n'avaient aucun droit sur l'actif de la confrérie qui, dans ce cas, devenait héritière du défunt. La communauté des bouchers d'Angers était une des plus riches de France. Bien que l'agriculture n'eût pas reçu le développement qu'elle a de nos jours, les bouchers d'Angers ne se livraient pas moins à un commerce fort étendu de bœufs et de porcs qu'ils allaient chercher en Bretagne. Ils jouissaient de nombreux priviléges, entre autres, de celui de pouvoir user en tout temps de la contrainte par corps envers leurs débiteurs. Jamais elle ne pouvait être exercée contre eux les jours destinés à la vente. Leurs marchandises étaient à l'abri de saisie. Ce privilége s'étendait à tous les bouchers de France. Ce fut lui qui nécessita l'établissement de la caisse de Poissy destinée à régler le paiement des bestiaux achetés par les bouchers, pour l'approvisionnement de Paris.

(1) Teluet, histoire manuscrite de la boucherie d'Angers.

Lorsqu'une personne achetait, soit dans une foire, ou tout autre lieu, un mouton, un bœuf, une vache, un porc, si l'un de ces animaux convenait à un maître boucher de la province d'Anjou, il pouvait forcer l'acquéreur, fut-ce même son seigneur, à lui céder, à prix coûtant, son marché.

Les bouchers d'Angers étaient tenus, moyennant un prix réglé par les syndics, de remettre aux tanneurs les peaux des animaux qu'ils abattaient.

Quand un ouvrier tanneur passait maître, il envoyait à chaque boucher de la ville, un plat de viande et six pintes de vin. Au XV[e] siècle, les chirurgiens-barbiers d'Angers et les maréchaux-ferrants avaient l'habitude, lorsqu'ils se rendaient à domicile faire des saignées, de retenir pour eux le sang de la personne ou de l'animal qu'ils venaient d'opérer, et l'emportaient dans leur demeure pour le donner à leurs porcs. On prétendait alors que le sang était une nourriture excellente pour engraisser rapidement les cochons.

La chair du porc était la nourriture habituelle du peuple; cependant il n'en fit pendant quelque temps usage qu'avec dégoût. Il était persuadé que toute cette viande qu'il achetait à l'étal des bouchers, venait de porcs élevés chez les chirurgiens-barbiers ou chez les maréchaux-ferrants. C'était une erreur, quoiqu'il soit certain qu'à cette époque, les chirurgiens-barbiers et les maréchaux élevaient une quantité assez considérable de porcs qu'ils vendaient ensuite aux maîtres bouchers. C'était même un des côtés lucratifs de leur profession. De vives réclamations, adressées au prévôt, nécessitèrent un règlement de police qui fut publié à son de trompe dans toute l'étendue de la province (1). Défense fut faite aux

(1) Qu'il n'achaptera nulz porcs de mareschal ne de barbier, qu'ilz exposent en vente, jusqu'à ce qu'ilz ayent estez gardez temps compétent, scavoir ceulz acheptez du mareschal trente jours et du barbier quarante jours.
(Statuts et franchises des bouchers de Thouarcé en 1413, article 10.)

maîtres bouchers de tuer un porc acheté chez un maréchal avant de l'avoir gardé chez lui pendant trente jours. Quant à ceux vendus par les chirurgiens-barbiers, le boucher ne pouvait les tuer, qu'après les avoir nourris chez lui pendant quarante jours.

Dès 1400, le mardi d'avant le mardi gras, les bouchers de chaque ville de l'Anjou se réunissaient en la demeure du doyen des syndics et partaient bannière en tête, accompagnés d'une musique et de tambours, chercher à son étable, le *Bœuf-Villé* (1). Il était conduit en grande pompe devant les halles de la boucherie, et restait environ une heure attaché au poteau de la halle, puis le cortége se mettait en marche pour se rendre chez tous les principaux officiers de la ville qui gratifiaient la corporation de leurs largesses.

Tous les ans, les bouchers étaient assujettis à de singulières redevances, à Angers, envers le lieutenant du roi, et dans les petites villes et bourgs de l'Anjou, envers le seigneur du lieu.

Ainsi à Chalain, le jour de la Pentecôte, la corporation des bouchers de Chalain se rendait en grande pompe chez le seigneur du lieu pour lui offrir une *pire* ornée de lauriers. Le seigneur faisait rafraîchir les bouchers et les congédiait en leur annonçant que l'année suivante il répondrait à leur politesse en leur envoyant son présent.

Le Mercredi des Cendres de chaque année, le seigneur de

(1) Sont tenuz et obligez le mardy de devant le mardy gras, chascun an d'avoir ung bœuf appelé *bœuf villé*, le sortant de l'estable sur les neuf heures du matin, le conduire avecques bois chantant au bout des halles du dit Brissac et le laisser attaché au pousteau l'espace d'une heure et ensuite le conduire avec les dits bois chantans devant le palais dudit lieu, et de là aller chez les officiers qui sont le seneschal, procureur et greffier de la dite Seigneurie.

(Statuts et franchises des bouchers de Brissac 1413).

Chalain réunissait dans son parc tous ses vassaux en habits de fête. A un signal donné, ils se mettaient en marche, deux à deux, précédés de la bannière du seigneur au milieu du cortége. Quatre des plus jeunes vassaux portaient sur leurs épaules un brancard, orné de verdure, sur lequel était placée une anguille.

Arrivé devant la demeure du chef des syndics de la boucherie de Chalain, le plus ancien des vassaux prenait le plat où était déposée l'anguille et la remettait, au nom de son seigneur, au doyen des maîtres bouchers. Cette anguille devait occuper une place d'honneur dans le repas que prenaient ce jour-là en commun les bouchers de Chalain (1).

A la fête de l'Ascension, les bouchers de Thouarcé donnaient au marquis de Thouarcé, ou en son absence, à son prévot, une queue de mouton. Le marquis de Thouarcé leur faisait remettre, le Mercredi des Cendres, à la porte de l'église Saint-Pierre, à chacun un maillet et une aiguille enfilée de deux aiguillées de soie aux couleurs du seigneur de Thouarcé (2).

Tout fils de boucher, qui se faisait recevoir maître à Angers, était obligé de donner aux chefs de la communauté des bouchers un cierge d'une demi-livre, une bougie roulée, deux pains, un demi chapon, trente livres et demie de viande et un gâteau pétri aux œufs.

La femme du syndic de la corporation avait le droit de

(1) Archives de Chalain.

(2) Chacun des dits bouchers poira à mondit sieur ou a son prevost ou commis au dit lieu de Thouarcé, une queue de mouton le jour de l'Ascencion de Notre Seigneur par chaque an, pour récompense duquel debvoir ledit prevost ou commis sera tenu bailler à chascun des bouchers le jour des Cendres, cinq maillets et une esguille enfilée de deux esguillées de souaz des couleurs du Seigneur de Thouarcé, a issue de la porte de l'église du dit lieu de Thouarcé.

venir prendre, sur la table du dîner offert par le récipiendaire, quatre pièces de viande dans chaque plat (1).

Le lieutenant du roy recevait en présent, de la part du nouveau boucher, un septier de vin et quatre gâteaux; le lieutenant criminel, un demi septier de vin et quatre gâteaux, un chapon et soixante et une livre de viande, tant en porc qu'en bœuf; enfin, le maire, un demi-chapon, deux gâteaux, trente livres et demi de viande, plus un demi-quarteron de bœuf et de porc.

Pendant le repas, les ménétriers de la ville faisaient entendre leurs plus beaux airs, ils étaient payés par les personnes qui prenaient part à la fête de réception.

Le candidat était conduit, par les maîtres bouchers, dans l'église collégiale de Saint-Pierre devant l'autel Notre-Dame. Là, il prêtait serment de respecter les officiers de ville, d'honorer les anciens bouchers et de défendre les droits de l'antique corporation à laquelle il allait bientôt appartenir. Cette cérémonie avait lieu dans les plus petites bourgades le jour de la réception d'un maître boucher (2).

Avant le repas offert à la corporation par le confrère nouvellement élu, un singulier usage avait lieu à Angers.

Les bouchers jeunes comme vieux, ayant un chapeau de verdure sur la tête, s'attelaient à un char orné de feuillages et de fleurs; sur le devant un prêtre revêtu de son surplis,

(1) Il était d'usage au moyen âge de servir sur un même plat, plusieurs espèces de viande.

(2) Pour l'advenir chascun qui sera crée boucher de la dite Seigneurie, passera par serment devant l'autel Notre-Dame de l'Eglise Monsieur Saint-Pierre de Thouarcé, qu'il portera honneur et révérance à Monsieur et à ses successeurs, et officiers commis au dit lieu de Thouarcé, et aux bouchers anxiens et yssus d'icelleux et à son pouvoir il défendra lesdits droits de la dite boucherie et iceux gardera et observera.
(Statuts des bouchers de Thouarcé).

tenant la crosse en main, prenait place; derrière lui étaient entassés vingt-cinq cochons gras.

Le char était ainsi conduit à la léproserie de la Magdelaine, où les vingt-cinq porcs étaient déposés. Le cellerier les examinait; il avait le pouvoir de les refuser s'ils ne pesaient pas le poids voulu et de faire condamner à l'amende le boucher qui, d'après les statuts de sa corporation, était obligé de les donner à son compte, le jour de son admission.

Le récépiendaire prenait en outre l'engagement formel de ne jamais vendre de langues de bœuf sans être autorisé par les officiers de ville, d'en envoyer un certain nombre, qui variait chaque année, à la léproserie (1), de louer à la boucherie de ville, un *Banc à chair*, et le tenir complétement garni le lundi, mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, depuis le lever du soleil jusqu'à trois heures de l'après-midi; de payer le droit d'étal, qui s'élevait à une obole pour un

(1) Au moyen âge comme de nos jours, les langues de bœuf étaient très-recherchées par les gastronomes. Les seigneurs, sur les fiefs desquels un bœuf était vendu à un boucher, exigeaient de ce dernier qu'il leur réservât la langue du bœuf lorsqu'il serait tué. La corporation des bouchers d'Angers était obligée de fournir aux officiers de ville, une quantité déterminée, chaque année, de langues de bœuf. Aussi, il était extrêmement rare d'en voir à l'étal d'un boucher. C'était donc un très-grand privilége accordé à la léproserie d'Angers, de pouvoir en exiger de la boucherie de la ville. La léproserie de la Magdelaine était la seule qui eût cet avantage; c'etait une *léproserie noble*. C'était là qu'étaient renfermées les personnes de conditions, lorsqu'elles étaient frappées de ce terrible mal, qu'on nommait au moyen âge *le fils aîné de la mort*.

Dans le faubourg, appelé aujourd'hui Saint Lazare, se trouvait la Ladrerie réservée aux gens du commun. Les malheureux, destinés à passer leurs jours dans ce triste asile, n'avaient point les faveurs que nous venons de signaler. Mais, quant au traitement, il était le même, chacun vivait dans une cabane isolée, portant pour vêtement une robe noire; et lorsque les lépreux marchaient, ils étaient obligés d'agiter une cliquette pour annoncer leur présence.

mouton gras, à un denier pour un bœuf et une vache; les bêtes de lait, telles que les jeunes porcs, les veaux, etc., n'étaient point taxées. Les jours de foire et de marché, le droit d'étal était fixé au double.

Il était défendu aux bouchers, sous peine d'être révoqués de leurs fonctions, de tuer aucun animal, ni de préparer et laver aucune viande que dans leurs tueries de la rue de l'*Escorcherie* où se trouvait la fontaine Godeline, bâtie sous le mairat de Jean Bernard, en 1485. Son eau était, d'après les historiens du temps, la plus pure de celles qui alimentaient la ville. Le vulgaire croyait qu'un bras de mer donnait naissance à la source et que, si l'on fermait les conduits de la fontaine, qui partaient de la chaussée Saint-Pierre, toute la ville serait submergée.

Les bouchers ne pouvaient abattre une bête sans que les maîtres jurés de la corporation n'eussent constaté *de visu*, que l'animal destiné à la mort était sain, et mangeait de bon appétit.

Il était permis aux bouchers forains de venir vendre les jours de marché, dans la ville d'Angers; les bouchers peu fortunés pouvaient s'associer, et avaient un étal commun avec eux.

Au XIV et XVe siècle, il n'était pas un habitant, quelque pauvre que fût sa demeure, qui n'engraissât chez lui un ou plusieurs porcs.

Personne ne pouvait tuer ni faire tuer par d'autres, que par les bouchers de la corporation d'Angers, les porcs élevés à domicile, sous peine de voir la chair du porc confisquée au profit de la corporation. La circulation de nos rues était constamment obstruée par des bandes nombreuses de porcs que l'on rencontrait à toutes heures du jour, errants dans nos places, et sur nos carrefours. Aussi arrivait-il fréquemment des accidents, auxquels la police de la ville ne faisait guère

attention ; de plus, les rues étaient d'une malproprete sans exemple, et les archives de l'Ecole de Médecine d'Angers constatent maintes épidémies occasionnées par le long séjour de ces animaux immondes dans nos bas quartiers. Il n'est pas étonnant de voir à cette époque une grande insouciance et une négligence extrême de la part des gens chargés de l'administration de la ville, lorsque Paris n'était pas mieux surveillé, et que les rues de cette vaste cité, étaient aussi sales et aussi malpropres que celles d'Angers. Ce fut, on le sait, un porc qui fut cause de la mort de Philippe, fils de Louis-le-Gros. Un jour, que ce prince passait dans Paris, un porc vint tout-à-coup se jetter entre les jambes de son cheval ; l'animal effarouché, se cabra et renversa le prince auquel il cassa la tête. Ce malheur eut lieu le 2 octobre 1171, rue de Mathois, entre l'arcade de l'Hôtel-de-Ville et l'église de Saint-Gervais.

Cet évènement occasionna, au sujet des porcs, un réglement de police dans toute la France ; mais bientôt il fut oublié à Angers. Saint Louis en 1261, François Ier en 1539, défendirent en vain de nourrir des porcs dans les villes ; plusieurs cités résistèrent, entr'autres Angers.

Les abbayes de l'Anjou avaient, dans leurs vastes enclos, un nombre considérables de porcs. L'abbaye de Saint-Aubin le Riche devait chaque année une singulière redevance au bourreau d'Angers. Comme cette abbaye avait droit de haute justice, elle était astreinte à donner, le jour de la fête de son bienheureux patron, une tête de cochon à l'exécuteur des hautes œuvres. Il est à croire que l'abbaye de Saint-Aubin n'était pas la seule des maisons de l'Anjou à payer un droit de cette nature.

Tous les ans, le jour du premier mai, le bourreau se présentait masqué à la maison de ville, et après avoir posé un genoux en terre devant le maire, il lui remettait un plat de petits pois, puis allait chercher, dans un coin de la salle, un cochon

de lait qui lui était destiné, et partait ensuite sans mot dire (1).

Les réglements de police donnés par nos rois ne furent jamais strictement observés dans nos villes. Ainsi à Paris, les religieux de Saint-Antoine, en vertu du privilége de leur patron, qu'ordinairement on représente avec un cochon à ses côtés, crurent n'être point assujétis à la défense générale. Non contents de cette prétention, ils en formulèrent une plus grande et voulurent être les seuls qui eussent le privilége de laisser vaquer leurs porcs dans les rues de la capitale, et y parvinrent. Le bourreau fut chargé d'exécuter cette singulière police : tout porc qui n'appartenait pas aux Antonins pouvait être saisi par lui; il le conduisait à l'Hôtel-Dieu, et avait droit d'en exiger la tête ou de prendre cinq sols comme amende.

Au moyen-âge, le chapitre de la Cathédrale Saint-Maurice d'Angers donnait, pendant l'année, trois repas qui n'étaient entièrement composés que de chair de porcs.

L'Anjou et la Bretagne fournissaient alors une énorme quantité de porcs pour Paris.

A la saint Martin ou à Noël, il était d'usage, dans les familles angevines, de tuer un des porcs mis à l'engrais. Dès le matin, le boucher, accompagné de ses valets, se rendait à domicile et après avoir saigné, épilé le porc, puis taillé sa chair, se mettait à faire force saucisses et boudins; car il fallait en envoyer à tous les parents et amis.

(1) Ce serait une curieuse étude que celle qui ferait l'historique de tous les priviléges accordés au bourreau d'Angers, et la manière dont il était reçu lorsqu'il venait chercher des ordres chez le lieutenant de la province. Ainsi, pour citer un exemple, quand il devait y avoir une exécution à Angers, le bourreau se rendait chez le lieutenant criminel; là, il trouvait à terre, au milieu de l'appartement, où il était introduit, un verre rempli de vin et un parchemin sur lequel étaient écrites les instructions qu'il devait accomplir. Le bourreau buvait le vin, prenait le parchemin et partait. Quand il était sorti, un valet ouvrait la fenêtre, enlevait avec des pinces le verre qui avait servi au bourreau et le jetait dans la cour.

Le soir arrivé, une grande chaudière d'airain était posée sur le feu, cette chaudière était remplie de la chair du porc coupée en petits morceaux, destiné à faire des *rilleaux*. Le chef de la famille se signait, jetait de l'eau bénite sur le feu; puis plaçait dans la chaudière trois mesures de sel. Toutes les personnes de la maison passaient la nuit auprès du foyer en chantant Noël. A l'aube du jour, les *rilleaux* étaient cuits et alors on se délassait dans ce gai repas des veilles de la nuit. Ensuite, on partait pour l'église paroissiale, en portant sur un large plateau un magnifique jambon couvert de verdure. Ce jambon était déposé devant le maître-autel. Un prêtre en habit de chœur venait le bénir et prononçait une prière consacrée à cette cérémonie, et qu'on retrouve encore dans nos vieux rituels du moyen-âge. Après la bénédiction, le jambon était reporté à la maison et suspendu dans l'âtre de la cheminée; il y restait jusqu'à Pâques. Ce jour, il était décroché et mis sur la table autour de laquelle la famille venait s'asseoir, et rompait avec cette viande bénite l'abstinence du carême.

Dans plusieurs villes de France, la corporation des bouchers comptait parmi elle des langueyeurs.

On appelait langueyeurs, les personnes chargées d'examiner la langue des porcs afin de constater s'ils n'étaient point attaqués de la lèpre; cette maladie se manifestait sur la langue des porcs par des pustules blanches.

Il était défendu à Angers, par un réglement de police, en date de 1575, de tuer un porc sans qu'il fût visité par deux langueyeurs.

Pour être reçu langueyeur, il fallait d'abord être admis boucher et ensuite passer un nouvel examen devant le chef de la boucherie.

Lorsqu'un cochon n'était pas sain, le langueyeur le marquait à l'oreille afin qu'il ne fût acheté par personne. Toute viande vendue comme salée devait avoir séjourné quarante

jours dans le sel ; ces viandes étaient encore soumises à la surveillance des langueyeurs.

Il n'y avait des langueyeurs que dans certaines villes ; le roi Henri IV les supprima en 1604 et créa trente *jurés vendeurs visiteurs de porcs ;* il n'y eut, comme on le voit, que le nom de changé. Cependant les langueyeurs d'Angers réclamèrent et finirent en 1605 par être rétablis dans leurs anciennes fonctions, avec privilége de prélever un droit de deux sols et un denier par porc élevé dans la ville.

Les bouchers d'Angers, comme nous l'avons dit plus haut, étaient seuls autorisés à vendre la chair de porc. Quelques-uns se livraient spécialement au commerce de ce qu'on appelle aujourd'hui la charcuterie : à Paris, ils formaient une communauté distincte des bouchers; ils ne se séparèrent à Angers de leurs confrères que dans l'année 1419; ils s'établirent en communauté sous le nom de *saucissiers-rôtisseurs*. Ils venaient en sixième ordre dans le cortége de la procession de la Fête-Dieu.

La profession de *saucissier* fut en Anjou, tellement lucrative que les fabricants de chandelles de la rue des Poëliers et les corroyeurs de la rue de la Tannerie, crurent pouvoir vendre des boudins et des saucisses dans les rues et chez eux. En effet, personne ne put les en empêcher. Les *saucissiers* s'étaient érigés en communauté sans avoir de statuts approuvés; leur commerce fut considérablement amoindri par la concurrence. Ils s'adressèrent au Roi pour faire confirmer leur réglement. D'après un édit, ils furent autorisés à vendre chez eux et même à y donner à manger, mais seulement du porc cuit. D'abord, ils ne purent acheter du porc qu'à l'étal des maîtres bouchers ; puis, en 1513, il leur fut permis d'en acheter aux marchés et de le débiter à leur guise. Il leur fut défendu de vendre des saucisses depuis le premier jour de carême, jusqu'au quinze de septembre. De fréquentes épidémies s'étant

manifestées parmi la population angevine, à cause de l'abus qu'elle faisait de saucisses gâtées par les grandes chaleurs, furent cause de cette prohibition. Les saucisses étaient alors composées de chair de porc hachée, de mouton et de bœuf. On y ajouta ensuite divers ingrédients pour leur donner du goût, mais il arriva qu'on y mit des assaisonnements nuisibles à la santé, et un réglement de police de la ville enjoignit aux charcutiers de n'introduire dans la chair de saucisses autre chose que du sel, du fenouil et autres bonnes épices. Quant aux chandeliers et corroyeurs, gens dont le métier, dit l'édit, n'est point assez propre pour l'apprêt des viandes, le commerce de la charcuterie leur fut interdit. Au XVI[e] siècle, Charles Estienne nous apprend que les saucisses angevines étaient fort délicates; elles étaient composées de veau assaisonné d'aromate et de safran.

Quant aux boudins, ils étaient de deux sortes; les uns au foie, les autres au sang de volaille : pour toute la France on n'en connaissait pas d'autres.

L'illustre Angevin, Etienne Boyleve, prévot de Paris, dans un réglement qu'il fit pour les oyers (1), défend l'usage des boudins au sang comme *viande périlleuse.*

D'après Gonthier, on faisait à Angers, au XVII[e] siècle, du boudin blanc avec de la chair de veau, des blancs de chapon, du lait, des épices et de l'ambre.

Ce ne fut qu'au XVII[e] siècle que les charcutiers purent obtenir à Angers le droit de vendre des andouilles. Avant cette époque, c'était un privilége exclusivement réservé aux bouchers.

Charles Estienne prétend que les villes qui, de son temps (XVI[e] siècle), fournissaient les meilleures andouilles

(1) On appelait, au moyen âge, les rôtisseurs, *Oyers*, à cause de la grande quantité d'oies qu'ils faisaient rôtir.

étaient celles de Troyes, du Mans, de Châlons-sur-Marne et surtout la petite ville des Ponts-de-Cé, en Anjou.

Noël du Fail, seigneur de la Herissaye, qu'on croit être né en Anjou et non dans le comté Nantais, prétend, dans ses contes et discours d'Eutrapel, que le pays de France, où l'on mangeait les meilleures saucisses, était le pays Nantais.

Champier, écrivain du milieu du xvie siècle, nous a laissé, sur le repas de nos pères, des détails assez curieux :

« La langue de bœuf était bardée de cloux de girofle et cuite sur le gril. Le cochon de lait bouilli. Les cervelles de veau se mangeaient bouillies, frites ou grillées. Les poumons du bœuf et du veau étaient extrêmement recherchés. Le foie de veau était servi comme la langue de bœuf. »

On préparait, pour la table des gentilhommes Angevins, des plats dont la base était du sang de veau et de chevreau.

En 1626, on comptait à Angers trois grandes boucheries et deux petites. Les bouchers ne pouvaient vendre, dans les grandes boucheries, que de la viande de bœuf, de vache et de mouton. C'était dans les petites qu'étaient les étaux reservés à la chair d'agneau, de veau et de porc. Les inspecteurs de la boucherie d'Angers recevaient, par chaque bœuf, vache, veau, génisse, mouton, brebis et chèvre, conduits à la boucherie, deux sols pour livre.

Menage et de Valois se sont livrés à de nombreuses recherches, pour savoir d'où dérive le mot de boucher. Tous deux ont déployé à ce sujet une grande érudition.

D'après Menage, boucher viendrait de *Buccarius* (1),

(1) Il y avait à Rome trois sortes de bouchers qui devaient fournir des viandes au Buccarius. Les premiers chargés du soin d'acheter les porcs, se nommaient *Stuarii*, les seconds ne s'occupaient que de l'acquisition des bœufs, on les appelait les *Pecuarii* ou *Boorii* ; ils avaient sous leurs ordres des gens dont l'emploi était de tuer les bestiaux et d'en préparer la chair ; ils étaient désignés sous le nom de *Lanii*. Modius au tome V^{e} du trésor publi-

nom de l'officier chargé à Rome de trancher les viandes pour la bouche.

De Valois donne une étymologie peu vraisemblable : il prétend que le mot boucher vient du mot bouc. Les bouchers ne tuent point de bouc et n'en vendent pas ; la chair de bouc est peu recherchée.

Dans la basse latinité on appelle une boucherie *beccaria*; c'est évidemment de ce mot latin qu'on a fait le mot français boucher.

La corporation des bouchers d'Angers prenait chaque année, le jour de Pâques, en présence de la maison de ville, l'engagement solennel d'exercer la profession de boucher. Depuis Pâques jusqu'au Carême, elle ne pouvait, sous aucun prétexte, être déliée de son serment. Chaque boucher devait avoir à son étal pour le suppléer ; six valets, par exception il pouvait quelquefois n'en avoir que quatre. Ces valets étaient la plupart ivrognes et brutaux ; aussi quand ils n'étaient pas de service étaient-ils redoutés, ils devenaient l'objet d'une surveillance particulière.

Les bouchers d'Angers ne pouvaient ouvrir la boucherie

que, dit : « qu'autrefois chez les Romains les bouchers vendaient plaisamment la viande : celui qui venait en acheter fermait les yeux ; le boucher élevait et étendait quelques-uns des doigts de la main, et si l'acheteur pouvait deviner combien il en avait élevé, c'était lui qui mettait le prix de la viande, sinon, c'était le boucher. Apronius, préfet de Rome, abolit cette coutume, et ordonna qu'on la vendrait à la livre. »

La méthode qu'on suivait chez les Romains pour abattre le gros bétail, comme les bœufs, consistait à lier les cornes de l'animal avec une corde qu'on faisait passer dans un anneau fortement scellé sur les dalles qui pavaient la pièce où se faisait l'exécution ; on faisait courber la tête du bœuf jusqu'à l'anneau, et tandis qu'un homme retenait cette corde un autre lui assenait sur le crâne un violent coup de maillet de fer, l'animal tombait à l'instant tout étourdi, on l'égorgeait aussitôt en plongeant un couteau dans l'artère carotide.

Cette méthode est encore suivie de nos jours.

pendant les fêtes de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, de Noël, de l'Epiphanie, de la Purification, de l'Annonciation, de l'Assomption, de la Nativité de la Sainte Vierge, de la Toussaint, de la Circoncision, du Saint-Sacrement et de la Conception.

En 1540, il leur fut permis de vendre le dimanche depuis Pâques jusqu'à la Saint-Remi (1er octobre) ; plus tard ils eurent la latitude de pouvoir garnir leur étal de viande, les jours de dimanche, depuis le premier dimanche après la Trinité jusqu'au premier dimanche de septembre. Au moyen âge, lorsque la petite cloche de l'église Saint-Maurice nommée vulgairement le *harenier* (la cloche du hareng), annonçait au fidèle l'ouverture du carême, les bouchers fermaient leurs boutiques et ne les ouvraient que le jeudi saint. Ce jour elles étaient pompeusement ornées de verdure et de fleurs. Les parents menaient en ces lieux leurs petits enfants, pour leur faire voir de jeunes agneaux empaillés couchés sur des lits de mousse.

Aujourd'hui, cet antique usage semble en partie être revenu. Les boutiques de bouchers ne sont pas fermées pendant le carême, mais le jeudi et vendredi de la semaine sainte, elles sont décorées avec un goût qui ne le cède en rien à celui que déployaient les bouchers du moyen âge. Sur les flancs des agneaux appendus aux crochets de la boucherie sont tracés des sujets allégoriques, des charges, et la plupart du temps des scènes militaires.

Le règlement, qui fut en vigueur parmi la corporation des bouchers d'Angers jusqu'à la révolution, avait été arrêté au XVIe siècle et confirmé par lettres patentes du roi Henri III, en date du mois de février 1587.

Voici ce règlement :

ART. 1er.

Nul ne sera reçu maître s'il n'est fils de maître, et n'a servi comme *apprenti* et *obligé* pendant trois ans, et acheté, vendu, habillé et débité chair pendant trois autres années.

ART. 2.

Que les fils de maître ne feront point chef-d'œuvre pourvu qu'ils aient travaillé trois ou quatre ans chez leurs parents.

ART. 3.

Que la communauté aura quatre jurés élus deux à deux et de deux en deux ans.

ART. 4.

Que nul ne sera reçu, s'il n'est de bonnes mœurs.

ART. 5.

Qu'un serviteur ne pourra quitter son maître, ni un autre maître le recevoir sans congé ni certificat, sous peine d'un demi-écu d'amende pour le serviteur et de deux écus pour le maître.

ART. 6.

Que celui qui aspirera à la maîtrise habillera en présence des jurés et maîtres un bœuf, un mouton, un veau et un porc.

ART. 7.

Que nul ne fera état de maître boucher, s'il n'a été reçu et s'il n'a fait le serment.

ART. 8.

Qu'aucun boucher ne tuera porc nourri ès-maison d'huiliers, mareschaux-ferrants, barbiers, maladreries, à peine de dix écus d'amende.

ART. 9.

Qu'aucun n'exposera en vente chair qui ait le *fy* (1), sous peine de dix écus d'amende.

ART. 10.

Que les jurés visiteront les bêtes destinées ès-boucheries, et veilleront à ce que la chair en soit venale sous peine d'amende.

ART. 11.

Que s'il demeure des chairs du jeudi au samedi depuis Pasques jusqu'à la Saint-Remi, elles ne pourront être exposées en vente sans avoir été visitées par les bouchers à peine d'amende.

ART. 12.

Que ceux qui sont alors bouchers continueront sans être obligés à expérience et chef-d'œuvre.

ART. 13.

Que les veuves jouiront de l'état de leur mari, et qu'elles n'en perdront les priviléges qu'en épousant dans un autre état.

(1) *Fy* maladie qui vient aux bœufs, *Boum Lepra*, ou *Elephantiasis*; le *fy* est aux bœufs ce que la ladrerie est aux porcs. De la Mare. Traité de police, liv. IV, tit. V, chap. 1er, page 572.

ART. 14.

Que les enfants pourront succéder à leur père sans expérience, ni chef-d'œuvre pourvu qu'ils aient servi sous lui pendant trois ans.

ART. 15.

Que les enfants de maître ne pourront aspirer à la maitrise avant 16 ans.

Note sur l'Hôtellerie du Cheval-Blanc.

Au XVIe siècle, les hôtelleries les plus en renom dans la ville d'Angers étaient la Croix-Verte, l'Ours, le Cheval-Blanc, Saint-Julien, Sainte-Barbe, le Griffon, les Trois-Trompettes, la Harpe, les Trois-Maries et le Lion-d'Or.

Chacune de ces hôtelleries avait une clientelle qui lui était propre, et l'enseigne de plusieurs était en harmonie avec les caractères des personnes qui descendaient en ces lieux. Ainsi Sainte-Barbe et les Trois-Trompettes, recevaient les militaires, la Harpe, les musiciens, le Lion-d'Or, les négociants, les Trois-Maries, les ecclésiastiques.

Le Cheval-Blanc était l'hôtellerie aristocratique ; il serait curieux de pouvoir publier la liste des personnes illustres qui descendaient dans cette hôtellerie jusqu'à la révolution : ainsi

nous pouvons citer Mme de Chevreuse (1), Mme de Sevigné, le maréchal prince de Soubise, etc. (2).

Ces jours derniers l'administration de la poste d'Angers fit parvenir au maître d'hôtel du Cheval-Blanc, la lettre suivante comme pouvant l'intéresser.

Sur l'enveloppe portant le timbre de la poste de Versailles, et dont le cachet armoirié en cire rouge est presque entièrement écrasé, on lit cette adresse :

A Monsieur,

Monsieur de La Chemineriy,

Chevalier de St-Louis, gendarme de la garde du Roy,

à l'hôtel du Cheval-Blan, rue St-Aubein,

à Angers,

M[al] P[ce] de Soubise.

A Versailles, ce 8 de may 1765.

Monsieur mon Compagnon, je vous ai destiné pour servir près du Roy le quartier de juillet prochain, je compte sur votre exactitude et que vous ne manquerez pas de vous rendre icy le 29 juin, bien monté pour escorter Sa Majesté qui partira pour Compiégne dans les premiers jours de juillet. Accusez-moi directement la réception de la présente.

Je suis, Monsieur mon Compagnon, parfaitement à vous,

Le M. P. de SOUBISE.

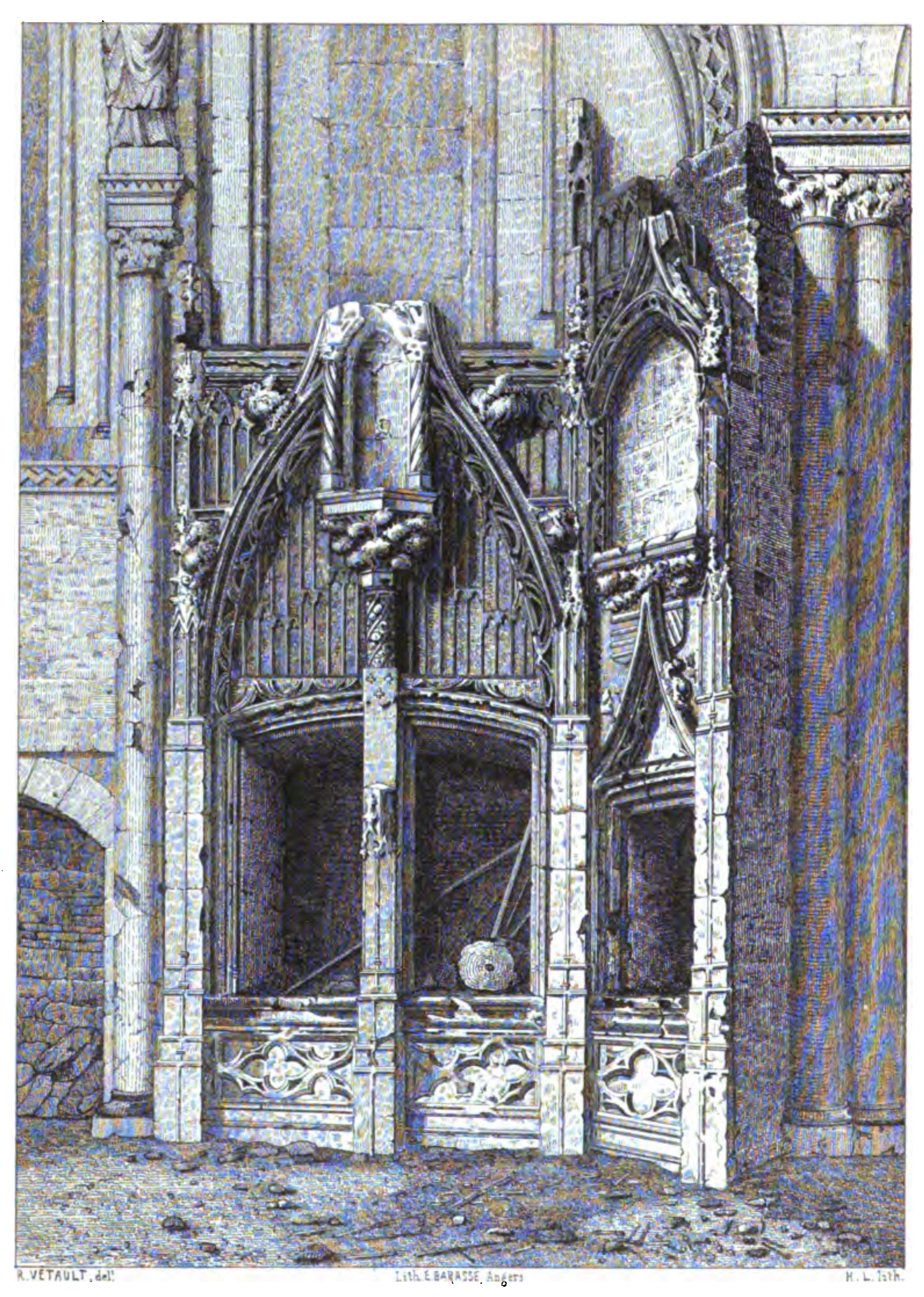
---

(1) Marie de Rohan, épouse en première noces de Charles d'Albert, duc de Luynes, et en seconde de Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, fit de fréquents voyages en Anjou. Elle vint souvent à son château du Verger, qui est situé, comme on sait, sur le territoire de la commune de Seiches, et non entre Tours et Angers, comme le dit M. Victor Cousin, dans son étude sur Madame de Chevreuse, page 213.

Madame de Chevreuse descendit quelquefois, lorsqu'elle vint à Angers, chez son oncle le duc de Rohan, dont l'hôtel se trouvait alors sur les Lices.

(2) L'établissement à Angers de l'hôtellerie du Cheval-Blanc date de 1550.

Aimé de SOLAND.



R. VÉTAULT, del^t. Lith. E. BARASSE, Angers H. L. lith.

SACRARIUM DE L'EGLISE S^T MARTIN
d'Angers.

LES ARDOISIÈRES D'ANGERS.

(*Suite*).

II.

Révolte des Perreyeurs.

SOMMAIRE :

Angers après la prise de la Bastille.—Le maire Claveau denoncé comme accapareur, sa justification devant l'assemblée nationale. — Les perreyeurs envoient un député à la mairie pour offrir le concours de deux mille hommes, afin de maintenir le bon ordre dans la ville. — Proclamation de la loi martiale. — Élection de M. d'Houllières aux fonctions de maire.—Journée du samedi 4 septembre 1790.—Incendie du marché de la place des Halles.—Anizon fait prisonnier, sa comparution devant le présidial.— La Gauthier.— M. Turpin, lieutenant criminel.—Délivrance d'Anizon.— Attitude du régiment Royal Picardie.—Journée du Dimanche 5 septembre 1790. —Réunion des sections. — Précautions prises par la maison de ville. — Les femmes du port et des carrières aux hospices. —Pillage de la rue des Carmes.

Après la révolte des perreyeurs, en 1790, cinq à six brochures furent composées sur cet évènement. Celle qui surtout attire l'attention publique est intitulée : *Lettre d'un ami de la constitution et de la paix*, A M. L***, député à l'assemblée nationale.

Des lacunes existent dans cette brochure ; mais les faits généraux sont racontés avec impartialité.

M. Blordier-Langlois, en écrivant son livre, *Angers et le département de Maine et Loire*, de 1787 à 1830, voulut retracer l'histoire de l'insurrection des perreyeurs. Personne n'était plus à même que M. Blordier de donner des renseignements précis sur les journées des 4, 5 et 6 septembre 1790.

Contemporain de cette époque, il avait été à même de consulter les hommes qui repoussèrent l'insurrection, il eût

consciencieusement accompli sa tâche, sans les craintes que lui inspirait Choudieu, qui demeurait alors à Paris, rue Coquillière.

M. Blordier crut devoir lui soumettre son travail. Ce dernier lui répondit que s'il le faisait paraître sans de grandes modifications, il ferait imprimer un mémoire dans lequel il réfuterait les faits avancés par M. Blordier et l'auteur anonyme de la brochure, dont nous venons de donner le titre.

M. Blordier, faible de caractère, se laissa intimider par le fougueux conventionnel, fit les retranchements exigés. Le mémoire de Choudieu ne parut pas; nous doutons fort qu'en cas contraire Choudieu eût écrit une notice sur la révolte des perreyeurs. A l'époque où ce conventionnel de si triste mémoire menaçait de la plume le pacifique écrivain, plusieurs honorables concitoyens, témoins des faits que nous allons raconter vivaient alors, et n'eussent pas manqué de venir en aide à l'auteur attaqué, et eussent stigmatisé la conduite que Choudieu tint, *avant*, *pendant* et *après* l'insurrection. Nous avons sous les yeux une lettre que Choudieu écrivit sur la révolte des perreyeurs à un de ses amis politiques d'Angers; dans cette lettre datée de Paris (26 novembre 1836) Choudieu prétend que ce fut sous l'inspiration du clergé que la révolte fut fomentée, personne ne savait mieux la vérité que Choudieu et personne ne pouvait mieux dire quel était le principal agent de l'insurrection. Ce passage (1)

(1) J'ai lu, dit Choudieu, avec attention la lettre anonyme d'un ami de la constitution sur les évènements des premiers jours de septembre 1790. Outre qu'un individu qui ne signe pas ce qu'il écrit, m'inspire peu de confiance, il y a de graves erreurs. D'abord l'auteur a l'air de croire que le clergé est étranger à cette échauffourée, et moi je suis d'un avis contraire ; car il est à ma connaissance qu'à cette époque des conciliabules ont eu lieu chez un chanoine de la cathédrale, dont la maison de campagne était située à Evantard, près celle de l'évêque.

de la lettre de Choudieu, montre quelle autorité on doit donner à des mémoires qu'il a laissé après sa mort.

Nous avons eu en communication de précieux documents sur la révolte des perreyeurs. Nous avons pu encore consulter des personnes qui prirent part à la défense de la ville et dont les noms seront mentionnés dans ce récit. Les renseignements ne nous ont point manqué ; aussi allons-nous essayer de présenter sous son véritable jour cet épisode de notre histoire locale.

Après la journée du 14 juillet 1789, le comité révolutionnaire d'Angers, dirigé par Choudieu, répandit à profusion dans le peuple des pamphlets anarchiques. La municipalité informée du mécontentement des masses voulut porter remède au mal : une hausse factice était le prétexte des murmures. Le corps municipal chercha les moyens d'arrêter l'effervescence toujours croissante ; mais il n'y put réussir.

Le maire, M. Claveau, dénoncé comme accapareur, fut obligé de se rendre à Paris pour expliquer sa conduite devant l'assemblée nationale. Présenté à cette assemblée par les députés de l'Anjou, il eut les honneurs de la séance et revint dans sa ville justifié des reproches qu'on avait portés contre lui.

Les agents de la révolution voyaient tout marcher au gré de leurs désirs, cependant ils n'avaient pu encore prendre un grand ascendant sur les perreyeurs ; ces laborieux ouvriers, assurés que le travail ne manquait pas, s'occupaient peu des évènements qui chaque jour se succédaient avec une rapidité effrayante, seulement ils craignaient que si la tranquillité de la ville était troublée, l'industrie des carrières ne se ressentît du contre-coup ; aussi députèrent-ils de Trélazé, le 20 juil. 1789, un des leurs, nommé Périsseau (1), pour offrir aux habitants d'Angers le concours de deux mille perreyeurs.

(1) Il existe encore parmi les perreyeurs des descendants de la famille Périsseau.

Le corps de ville remercia affectueusement le délégué des ardoisières, en disant qu'il s'occupait d'organiser une milice Angevine d'un effectif de douze cents hommes et que cette force serait plus que suffisante pour maintenir le bon ordre dans la cité (1).

Le 10 décembre, la loi martiale fut proclamée et le drapeau rouge déposé à la maison commune, pour servir en cas d'émeute.

Le mairat de M. Claveau étant expiré, on dut procéder à son remplacement, M. Pays Duveau fut élu ; mais il n'accepta pas, prétextant son grand âge et ses infirmités.

Un nouveau scrutin fut favorable à M. d'Houllières, il refusa d'abord ; mais sur les vives instances de ses amis il finit par accepter.

Le commencement de l'administration de M. d'Houllières fut difficile, chaque jour la gêne se faisait sentir parmi les classes laborieuses, aussi profitait-on de la triste position du peuple pour le soulever et faire des manifestations en faveur de la révolution.

Les perreyeurs que nous venons de voir si bien disposés pour l'ordre étaient aigris, le travail manquait, les maîtres

(1) Cette milice était divisée en six légions, son état-major était composé comme suit : le maire commandant général, un commandant en chef, un colonel, un colonel en second, un major-général, un major-général en second, six aides-major et six adjudants ; à cette milice était attaché un comité permanent chargé de s'occuper de tout ce qui intéresserait le bon ordre et la sûreté des citoyens, à l'effet de quoi il lui fut permis de requérir comme main-forte les troupes réglées et la maréchaussée.

Le 24 septembre 1789, ce comité était composé de MM. Turpin, président, Legouz-Duplessis, commandant général, Foussier de la Cassinerie, Delaunay le jeune, Larevellière, Couraudin de la Noue, l'abbé de Perrochel, Bodard, procureur du Roi ; Poirier, major-général ; Martineau, Sartre-Poitevinière, Huvelin-Duvivier, Desmazières, Roussel de la Guéranderie, Druillon de Morvilliers, d'Houllières. Mesnard, commandant en second ; Goubault, major en second ; Delaunay l'aîné, secrétaire.

étaient obligés de restreindre chaque semaine le nombre de leurs ouvriers, depuis longtemps on pressentait qu'une catastrophe était imminente; elle ne tarda point à éclater.

Le samedi 4 septembre 1790, le marché d'Angers était approvisionné de denrées de toute nature ; le blé se vendait à bas prix, la récolte ayant été d'une abondance extrême; (52 sols les 28 livres) aussi les achats étaient-ils nombreux. Tout-à-coup une troupe d'agitateurs arrive sur la place, offre aux cultivateurs 3 livres 10 sols de leurs fournitures, en un instant ce qui restait de blé est enlevé. Alors le bruit se répand dans la ville que les riches, les contre-révolutionnaires, veulent faire mourir le peuple de faim et le mettre hors d'état de gagner sa vie. Aussitôt, de tous les quartiers de la ville une affluence considérable d'ouvriers se portent en tumulte à l'hôtel-de-ville, en criant *justice, justice*, mort aux accapareurs! Les plus honnêtes citoyens sont désignés à la vindicte publique. Le maire se montre au balcon et harangue la foule, ses paroles apaisèrent d'abord cette multitude acharnée; mais voyant qu'il ne voulait pas se prêter à son désir insensé, elle se mit à le huer, et il fut obligé de quitter le balcon et de rentrer dans son cabinet. M. d'Houllières, pensant qu'en employant la force pour dissiper l'émeute ce serait un moyen d'exciter encore davantage les esprits, se contenta d'envoyer M. Goubault, aide-major de la garde nationale (1) aux halles, afin de surveiller le marché et calmer les plus mutins. M. Goubault partit pour remplir son mandat : la foule le laissa traverser ses rangs sans mot dire; mais lorsqu'il fut au milieu de la place elle se mit à sa poursuite, et l'eût infailliblement mis en pièces, s'il n'eût trouvé asile dans une maison voisine. Pendant que ces choses se passaient, les agitateurs avaient quitté le

(1) Goubault était apothicaire à la Place-Neuve.

marché pour se rendre aux carrières, là ils annoncent aux ouvriers que la ville est en pleine révolution et que les braves patriotes demandent des secours à leurs frères des carrières. Aussitôt une bande de perreyeurs d'environ 200 hommes quittent leurs chantiers, partent au pas de course pour Angers; ils arrivent sur le marché, s'emparent des baquets, des bancs, des éventaires des marchands, en font une pyramide et y mettent le feu, en un instant l'incendie prend des proportions considérables, les flammes menacent d'envahir les halles qui servent de magasins, tout le quartier est en émoi, pendant un quart d'heure personne ne songe à mettre un terme au désordre occasionné par cette troupe de furieux.

Cependant M. Viger des Hubinières, substitut du procureur-général, syndic du district accompagné d'un jeune homme nommé Geslin, veut organiser des secours afin d'éteindre l'incendie. Voyant qu'il ne peut réussir, que partout il est repoussé et injurié, il s'adresse aux perreyeurs et leur dit :

« Mes amis, nous vous promettons de punir sévèrement les accapareurs, nous ferons droit à vos justes réclamations; mais s'il faut châtier les coupables, il faut aussi que les innocents soient protégés; voyez ces demeures, ajouta-t-il, en montrant les maisons de la place, si vous continuez d'alimenter le brâsier que vous avez allumé, dans un instant les flammes vont détruire l'asîle de citoyens honnêtes qui comme vous partagent vos ressentiments contre les ennemis du peuple. Calmez-vous, je vous en prie, soyez ce qu'on vous a toujours connus, de paisibles artisans, et ne ternissez point dans cette journée la belle renommée des ouvriers de carrières. »

Ce langage modéré, loin d'être agréable aux perreyeurs,

chefs de la révolte, ne fit que les exaspérer, ils accablent d'injures le substitut du procureur-général syndic, plusieurs veulent s'emparer de sa personne, tandis que d'autres cherchent des matières combustibles pour entretenir le bûcher.

Viger épouvanté prend la fuite et parvint après d'énormes difficultés à échapper aux poursuites de ses ennemis.

Quant à Geslin, pensant être plus heureux, il ne quitte point la place, il se met à son tour à haranguer les mécontents :

« Si vous avez, s'écrie-t-il, quelque pitié pour moi, épargnez la maison de mon père, ne nous réduisez point à la misère. » Pour toute réponse, les perreyeurs s'emparent de sa personne et le jetent dans le feu. Il eût été en un instant la proie des flammes, si à ce moment même le régiment de cavalerie Royal Picardie ne fût arrivé sur le théâtre de l'incendie, conduit par son major le vicomte de Saint-Cren, commandant Royal Picardie, en l'absence du colonel le marquis de Lostanges et du lieutenant-colonel le chevalier d'Offelize. Le malheureux jeune homme est retiré tout meurtri de la fournaise, ses vêtements presque brûlés. Aussitôt le feu est éteint. La présence du régiment suffit pour disperser les perreyeurs. Le régiment Royal Picardie avait à Angers une réputation de bravoure méritée, les gages qu'il avait donnés dès son arrivée dans la province (1) pour le maintien des lois et la sécurité de la ville, l'avaient fait prendre en horreur par le parti révolutionnaire. Ce régiment était en grande partie composé de soldats bretons.

Les cavaliers de Royal Picardie firent plusieurs prison-

(1) 20 avril 1788.

Ce fut en 1760 qu'Angers eut, pour la première fois en garnison, un régi- de cavalerie.

En 1788 Royal Roussillon, commandé par le marquis de Wicnacourt, tenait garnison à Saumur.

niers, entr'autres un nommé Anizon, qui paraissait un des chefs de l'émeute et qui avait la plus grande influence sur les perreyeurs; cet Anizon était un ancien grenadier du régiment Royal infanterie, chassé de ce corps pour inconduite. Anizon fut, sous bonne escorte, conduit dans la prison du présidial.

Le feu éteint, les révoltés dispersés, l'insurrection semblait finie, lorsque les femmes des perreyeurs se mirent à parcourir la ville, cherchant du renfort, pour recommencer les scènes de désordre; elles entraînent avec elles un grand nombre de gardes nationaux en uniformes, ceux-ci insultent les patrouilles et veulent désarmer les soldats; les officiers qui les commandent somment les citoyens qu'ils rencontrent de s'adjoindre à eux, afin de maintenir la tranquillité : presque partout leur appel n'est point entendu, et de tous côtés des fenêtres et des balcons des rues commerçantes, on voit des femmes encourager les émeutiers; quelques personnes cependant, plus courageuses, s'efforcent de calmer la populace; ils sont taxés de ci-devant, d'aristocrates et menacés de la lanterne. La municipalité se rassemble pour prendre des mesures énergiques; mais ne peut donner aucun avis. Le présidial informé de cette inaction, sentit la nécessité de faire un exemple, il décide à l'unanimité que sans désemparer, Anizon sera jugé, et que s'il est déclaré coupable, de suite il subira la peine infligée à son crime.

Le présidial entre donc en séance, fait venir Anizon, l'interroge, entend les témoins, les moyens de défense présentés par l'accusé, et au bout de trois heures de débats, Anizon, convaincu d'avoir organisé et dirigé le complot est condamné à être pendu.

Le crieur de ville sort du présidial, parcourt les rues en agitant sa sonnette, puis s'arrêtant à chaque carrefour, lit la terrible sentence qui frappe Anizon; la potence est dressée

au milieu du marché. Le peuple atterré écoute avec stupeur le récit de la condamnation d'un des siens. Tout-à-coup les perreyeurs reviennent de nouveau dans la ville, raniment la fureur des mécontents.

Une femme d'une haute stature, la figure couperosée par l'abus des liqueurs alcooliques, nommée la Gauthier, portant un costume d'amazone, les bras nus jusqu'aux épaules, ayant les hanches serrées par un large ceinturon, où étaient accrochés deux grands pistolets d'arçon et tenant à la main un sabre de cavalerie parcourait les rues en criant *vengeance! vengeance!* Cette héroïne de carrefour avait rassemblé autour d'elle deux cents femmes de son espèce, dont elle forma un bataillon, et marchant en tête de cette colonne féminine elle se rendit chez le lieutenant criminel, M. Turpin du Geniebre, pour obtenir la grâce d'Anizon. Arrivée devant la demeure de M. Turpin elle fait ranger des deux côtés de la rue sa troupe et demande au concierge à être introduite près du lieutenant criminel. M. Turpin fait monter dans son cabinet l'ambassadrice ; à sa vue. il est d'abord saisi d'effroi, après s'être rassuré et avoir écouté bienveillamment sa requête, il promet de faire tous ses efforts pour obtenir la grâce du coupable.

La Gauthier, au lieu de le remercier, lui dit brutalement :

« Je ne me contente pas de paroles, il faut des actes, si vous êtes vraiment l'ami du peuple, si comme vous le dites, vous voulez notre bien, montrez-nous-le sur-le-champ, venez à la municipalité, obtenez la grâce d'Anizon, voilà ce qu'il faut faire. »

Volontiers, reprit M. Turpin en prenant son chapeau ; et précédé de cette femme il descendit les degrés de son escalier.

Lorsque M. Turpin fut rendu dans la cour, il trouva plusieurs de ses amis qui, informés du danger auquel il était

exposé, s'étaient furtivement introduits dans son hôtel (1).

N'allez pas à la mairie, lui dirent-ils, c'est marcher à la mort.

Tenez, écoutez les cris qui partent de la rue.

Mort à Turpin! mort à Turpin! criait la foule impatiente de ne point revoir la Gauthier.

Attendez un moment, les soldats du Château Royal sont prévenus, et ils doivent venir ici pour vous faire escorte.

Eh bien f..... ! marchons-nous, s'écrie la Gauthier impatientée, en frappant son sabre sur le pavé.

Oui, répondit M. Turpin, je vous suis. Faites ouvrir les portes, dit-il à ses gens.

A peine étaient-elles entr'ouvertes que de nouveaux cris de rage se font entendre, puis tout à coup un profond silence s'établit; les soldats du Château Royal venaient d'arriver; l'officier qui les commandait les fit ranger en bataille et dit au lieutenant criminel : Monsieur, je suis à vos ordres.

Attendez, reprit celui-ci, puis s'avançant vers la foule :

On me propose une garde pour aller à l'hôtel-de-ville, elle m'est inutile quand le peuple veut bien m'en servir (2).

Vive M. Turpin, vive le lieutenant criminel, s'écrie-t-on de toutes parts. Aussitôt quatre vigoureux perreyeurs s'emparent de M. Turpin, le placent sur leurs épaules et le portent triomphalement à l'hôtel-de-ville ; c'est ainsi que ce magistrat put échapper par sa présence d'esprit à une mort certaine.

Au moment où il mettait pied à terre pour monter le

(1) M. Turpin du Geniebre demeurait alors rue de la *Rossignolerie*.

(2) Nous avons consulté pour faire ce travail : Notes sur la révolte des perreyeurs attribuées à Viger; 2° les notes de M. Binet architecte; 3° les journaux de 1790; 4° notes de Messieurs de la Besnardière, Paulmier; 5° la brochure intitulée : Insurrection des carrières, sans nom d'auteur; 6° l'Ami du Roi; 7° l'Ami de la constitution; 8° les notes de Berthe, etc., etc.

grand escalier d'honneur, la Gauthier vint à lui et s'appuyant familièrement sur son épaule elle lui dit :

M. Turpin, vous êtes un brave homme, mais dans quatre jours je vous ferai gambiller à la lanterne,

Je n'en suis pas sûr, reprit M. Turpin, mais ce dont je suis certain, c'est qu'un de nous deux dans quatre jours sera pendu.

Et ce disant il entra tranquillement dans la salle du conseil où il trouva la municipalité réunie au grand complet, et le major de Saint-Cren accompagné de ses officiers.

M. Turpin raconte a l'assemblée ce qui vient de se passer à son hôtel, et la promesse qu'il a faite au peuple d'obtenir pour Anizon remise de sa peine ; un long débat s'engage sur cette question : Anizon sera-t-il grâcié ? Le maire insiste pour la mise en liberté. Ce n'est point, dit-il, en employant des moyens de rigueur que vous calmerez le peuple, pourquoi s'est-il soulevé (1) ? c'est qu'il croit que les *accapareurs*, que les *usuriers* veulent le réduire à la misère..

Assurez lui le bien-être,donnez lui des gages de confiance, et vous le verrez s'occuper de son travail et ne plus devenir séditieux ; vous avez vu depuis le commencement des émeutes la garde nationale agir mollement, nous sommes débordés il faut être prudents.

M. de Saint-Cren prend la parole, montre que l'insurrection qui éclate est une insurrection révolutionnaire, que l'augmentation du blé n'est qu'un prétexte; déjà depuis longtemps on cherche à monter le peuple contre l'armée et chaque jour le régiment Royal Picardie est insulté par Choudieu,

(1) « La garde nationale ne revenait pourtant pas encore de son erreur. Elle ne voyait dans l'insurrection du peuple qu'une réclamation juste; comme si toute réclamation ne perdait pas ce caractère quand elle est sans objet et qu'elle est faite avec de semblables moyens. »

(Lettre d'un ami de la constitution, de l'ordre et de la paix, page 10.)

l'ancien commandant des volontaires et par ses amis (1) ; si les honnêtes gens qui composent la garde nationale, d'accord avec les chasseurs et les grenadiers du Château et du régiment de Picardie, veulent marcher, je réponds, dit en terminant M. de Saint-Cren, de la tranquillité de la ville.

Vous le savez, chaque fois que j'ai chargé les révoltés, j'ai toujours été vainqueur.

La discussion s'engage encore longtemps ; enfin la majorité des voix opine pour qu'Anizon soit pendu.

Le bourreau Filliaux, revêtu de son costume mi-partie rouge, mi-partie noir, conduit sous bonne escorte Anizon les mains liées derrière le dos et la corde au cou, devant la chambre du présidial (2) pour entendre la confirmation de sa sentence. Au moment où il passe sur la place des Halles, le

(1) On lit dans la notice de M. le conseiller Bougler sur Pierre René Choudieu :

« Avant même les premiers jours de nos insurrections populaires, on le voyait figurer dans toutes les scènes de désordre et toutes les émeutes locales ; à la tête de quelques bandes de prolétaires, il luttait dans les rues et sur les promenades de notre ville, contre les patrouilles du régiment Royal Picardie, qui tenait garnison à Angers, et une masse de curieux accouraient pour le voir ainsi en action. Dans leur inconcevable légèreté, nos pères riaient aux éclats à la vue de toutes ces belles prouesses, et admiraient la rare dextérité de M. Choudieu, dans l'art de brandir la canne et de parer les charges militaires. »

(2) Le dossier de la procédure qui fut suivie dans cette affaire existe encore; Choudieu le savait parfaitement lorsqu'il a écrit sa lettre sur l'insurrection, ce qui ne l'a point empêché de nier le fait.

Voici un extrait de sa lettre.

« Le samedi 4, les femmes accompagnées de *quelques* ouvriers de carrières et qui demeuraient dans le faubourg Saint-Michel, exigèrent la taxation des grains et brûlèrent même *quelques* baquets; l'un d'eux, qui n'était pas, je crois, ouvrier de carrière fut arrêté, *mais il ne fut pas condamné à mort, car, il fut presque à l'instant délivré par les femmes et nous n'opposâmes pas une grande résistance à sa délivrance; la garde nationale fut impassible, Royal Picardie se conduisit bien.* »

peuple se jette avec violence sur les gardes, et après d'incroyables efforts parvint à enlever Anizon.

Dès que cette nouvelle est connue, M. de Saint-Cren fait sonner le boute-selle, charge les insurgés et au bout de dix minutes reste maître de l'émeute, mais il lui est impossible de retrouver le condamné.

Le régiment parcourt les principales rue de la ville, il rencontre çà et là quelques bandes d'ouvriers et de perreyeurs, qui crient en fuyant : A la lanterne Saint-Cren et le Royal Picardie! La ville est assez tranquille, des patrouilles d'officiers et de sous-officiers de la garde nationale font des rondes sans éprouver la moindre résistance.

La municipalité resta en permanence toute la nuit; dès l'aube du jour, elle fit afficher une ordonnance par laquelle les sections de la ville devaient s'assembler sur-le-champ, afin d'aviser aux moyens à prendre pour rendre Angers à son état normal.

Dans chaque section on entendit force orateurs, parlant beaucoup, mais ne donnant aucune conclusion. Ces réunions des sections n'eurent d'autre résultat que de froisser les citoyens les uns contre les autres.

Le dimanche était un jour favorable pour les rassemblements, le peuple étant inoccupé; aussi des mesures sévères avaient-elles été prises le 5 septembre pour qu'aucun groupe d'hommes ou de femmes ne stationnât dans les rues. Malgré toutes les précautions possibles, on ne put empêcher la Gauthier de se diriger avec sa bande vers le bureau des administrateurs des hospices; les femmes composant la troupe de la Gauthier étaient en partie des femmes du port et de Trelazé ; leur dessein était, comme elles le disaient, de jeter à l'eau les administrateurs des hospices signalés comme accapareurs. Prévenus à temps par le receveur M. Olivier, les administrateurs purent rebrousser chemin au moment où

ils étaient sur le point d'arriver à leur bureau, et purent échapper, comme par miracle, à la colère de ces furies.

Mécontentes de n'avoir rien trouvé aux hospices, les mêmes femmes se portèrent dans la rue des Carmes, où elles soupçonnaient un recèlement de blé, pillèrent la plupart des maisons, en brisèrent les portes et se retirèrent ivres de vin.

Sur leur route, tout citoyen honnête est insulté : elles rencontrent M. Delaunay le jeune, procureur-général-syndic (1) du département, elles l'accablèrent d'injures ; mais la contenance ferme de ce magistrat leur en imposa, et même elles écoutèrent sans mot dire les paroles sévères qu'il leur adressa.

Les Religieuses du Ronceray.

SOMMAIRE.

Nomination de l'abbesse du Ronceray. — Guillaume Fouquet de la Varenne, évêque d'Angers, soumet les dames du Ronceray à la clôture. — Règlement des religieuses. — Bouquet de violettes offert par le Maire à l'Abbesse. — Sceau de l'abbaye. — Réception des Religieuses. — Notes sur les dernières religieuses du Ronceray.

Au moyen-âge l'abbesse du Ronceray était élective, plus tard ce fut le Roi qui la nomma ; le jour de son installation on la conduisait à l'église paroissiale de la Trinité, elle montait au grand autel et portait la main sur la clef du tabernacle.

(1) Delaunay jeune fut membre de la convention nationale; il vota dans le procès du roi Louis XVI, avec Pilastre et Dandenac aîné, pour la réclusion et le bannissement à la paix.

On ne recevait dans cette abbaye que des demoiselles nobles des deux côtés; pendant longtemps la clôture et la grille n'y furent point observées. Guillaume Fouquet de la Varenne, évêque d'Angers, ordonna la clôture aux Dames du Ronceray; lesquelles se plaignant de ce statut, en appelèrent comme d'abus au parlement de Paris, mais par l'arrêt qui intervint le 20 mai 1618, le statut fut maintenu, et les parties mises hors de cour et de procès. Ensuite les religieuses se pourvurent à Tours devant Monseigneur l'archevêque de Chaux, qui confirma ce statut par sentence du 4 décembre 1620, signifiée à l'abbesse et aux religieuses, le 12 du même mois, et ordonna que la clôture serait établie dans cette maison. Au xviie siècle la clôture et la grille furent levées; mais la vie fut toujours austère: les religieuses se levaient à minuit pour dire matines, observaient de fréquents jeûnes, et ne mangeaient de viande que trois fois la semaine. Tous les jours la grand'messe y était chantée; le dimanche le chanoine officiant présentait dans le chœur l'eau bénite à l'abbesse et aux religieuses; aux fêtes solennelles on leur offrait l'encens, et le livre des évangiles à baiser. Avant la célébration de la grand'messe, les religieuses conduites par le chanoine de semaine, faisaient une procession autour des cloîtres de leur abbaye. Les dames du Ronceray assistaient à l'enterrement des évêques d'Angers et aux processions des Rogations. Quand la règle devint plus sévère, elles ne sortirent plus de leurs cloîtres. La sépulture de l'abbesse était faite par le chapitre de la cathédrale. Le jour de l'installation du maire d'Angers, les dames de la halle se rendaient en grand costume à l'hôtel-de-ville, là elles offraient au nouveau maire un bouquet de violettes que celui-ci faisait remettre à l'abbesse du Ronceray, qui le déposait sur l'autel de l'abbaye.

Les archives de Paris possèdent le sceau de l'abbaye du

Ronceray au XIIIe siècle (1232). Ce sceau, de forme elliptique, représente sur sa face une abbesse la crosse à la main; la légende porte :

S....... M.... ABBATISSE BEATE MARIE ANDE.

Sur le revers, formé d'un petit médaillon en bosse, sont les armes de l'abbesse, avec cette exergue :

SECRETUM M.... DE BELLO MONTE.

Le *sigillum secreti* de l'abbaye, datant de la même époque, montre sur sa face la sainte Vierge nimbée, assise sur un trône. On lit au pourtour :

SIGILLUM SANCTE MARIE CARITATIS.

Le revers est très-curieux : il représente la Vierge en bronze, trouvée par les bergers au lieu où s'éleva depuis la chapelle du Ronceray. Cette Vierge sans nimbe tient une croix, on lit :

AVE MARIA GRAT PLENA DN.

Lorsqu'une demoiselle prenait l'habit de religion elle était vêtue de blanc, portait le surplis, et on lui mettait sur la tête une couronne de fleurs; après la profession, la nouvelle religieuse prenait une robe noire à grandes manches et longue queue, cette robe était le costume ordinaire des dames de l'abbaye; aux fêtes solennelles leurs manches étaient doublées d'une toile blanche plissée, les religieuses se rendant à la communion laissaient toujours traîner la queue de leurs robes. En 1728 l'abbaye du Ronceray fut la seule abbaye de France qui eût conservé l'usage de la bénédiction et de la consécration des religieuses par un évêque. Depuis le XIIIe siècle cet usage avait généralement cessé dans toute la chrétienté; pendant trente ans on ne reçut aucunes religieuses au Ronceray.

Michel Poncet de la Rivière, évêque d'Angers, fit revivre cette ancienne coutume : il fit le 25 août 1709 la consécration de treize jeunes professes, et en 1712 il en consacra encore

neuf autres. Voici comment eut lieu cette cérémonie : l'évêque se rendit à l'église de la Trinité avec ses officiers, là, il se revêtit de ses habits pontificaux, pendant que les jeunes novices prononçaient leurs vœux dans le chœur de l'abbaye, entre les mains de l'abbesse ; la prononciation des vœux terminée, l'abbesse sortit de la chapelle pour se rendre à l'église de la Trinité, accompagnée des anciennes religieuses, l'une d'elles portant la crosse de l'abbesse marchait en tête. L'abbesse, conduite processionnellement par les chanoines officiants, entra par une porte qui communiquait de l'abbaye à l'église et que l'on voit encore. Elle se plaça dans un fauteuil vis-à-vis le trône épiscopal; ensuite la grand'messe commença. Après le graduel, le grand archidiacre, revêtu d'une chappe, partit de l'autel pour aller au chœur de l'abbaye du Ronceray avertir les *professes* de se rendre à l'église de la Trinité; il leur annonça le départ, en chantant l'antienne *Prudentes Virgines aptate vestras lampades; ecce Sponsus venit*, *exite obviam ei*. Aussitôt elles allumèrent leurs cierges, et partirent accompagnées chacune d'une ancienne religieuse, qu'on nommait Paranymphe.

Arrivées à la Trinité, elles se mirent à genoux vis-à-vis l'évêque qui était assis dans un fauteuil placé devant l'autel; alors l'archidiacre, se tenant à la tête des professes, dit à haute voix à Michel Poncet de la Rivière : *Reverendissime Pater*, *sancta Mater Ecclesia*, etc., *très-révérend père*, *l'Eglise notre sainte mère*, *demande que vous bénissiez et consacriez ces Vierges que voici*, *et que vous en fassiez des épouses de Jésus-Christ.*

Michel Poncet lui demanda : *Scis dignas esse*; l'archidiacre lui répondit : *Quantum humana fragilitas nosse sinit*, *credo*, etc., *autant que la fragilité humaine permet de le croire*, *je crois*, *et j'assure qu'elles sont dignes de porter ce nom.* — *Avec le secours de notre Seigneur Jésus-Christ,* dit l'évêque, *nous*

choisissons ces Vierges pour les consacrer et en faire des épouses de Jésus-Christ. Venez, ajouta-t-il, en s'adressant aux professes, *Nous allons à vous*, lui répondirent-elles, en faisant quelques pas vers l'autel, puis elles se mirent à genoux.

Poncet de la Rivière répéta *Venite*, alors elles chantèrent : *Et nunc sequimur in toto corde*, firent encore quelques pas vers l'autel et se mirent de nouveau à genoux. L'évêque en haussant toujours la voix les appela une troisième fois en disant : *Venite, filiæ, audite me, timorem Domini docebo vos :* les Vierges alors se levèrent, et chantèrent en marchant : *et nous allons à vous de tout notre cœur, nous vous craignons Seigneur, nous cherchons à vous voir, ne nous confondez point: mais agissez avec nous selon votre douceur et selon la grandeur de vos miséricordes.*

Les professes étant arrivées au sanctuaire s'agenouillèrent et baissèrent la tête jusqu'à terre, puis l'une après l'autre, elles relevèrent peu à peu la tête en chantant le verset *Suscipe, Domine*, etc., *recevez-moi, Seigneur, suivant votre promesse, afin que jamais aucun vice ne domine en moi.*

Les Paranymphes les firent ensuite ranger en demi-cercle devant l'archevêque qui leur fit une exhortation sur l'état qu'elles embrassaient; il leur demanda, en commun et en particulier, si elles voulaient persévérer dans le dessein de de conserver leur virginité. Après avoir entendu leurs réponses, il leur demanda si elles voulaient être bénites, consacrées et devenir les épouses de Jésus-Christ. Alors on chanta les litanies et les prières marquées dans le Pontifical Romain. Michel Poncet bénit ensuite les habits des jeunes professes. Après cette cérémonie les Paranymphes menèrent les professes dans la sacristie pour se revêtir des habits qu'on venait de bénir et retournèrent ensuite deux à deux à l'autel en chantant : *Regnum mundi et omnem ornatum sæculi*, etc., *j'ai méprisé les royaumes du monde et les ornements du siècle*

pour l'amour de mon Seigneur Jésus-Christ, que j'ai vu, que j'ai aimé, dans lequel j'ai cru et que j'ai chéri. Mon cœur a produit une excellente parole, et j'adresse mes ouvrages au roi que j'ai vu et que j'ai aimé, auquel j'ai ajouté foi et que j'ai chéri.

Les Paranymphes les firent mettre à genoux en demi-cercle avec le voile baissé ; l'évêque les bénit prononça plusieurs oraisons et prières, leur mit sur la tête le voile noir, l'anneau d'or au doigt et leur donna une couronne de perles et de diamants que les Paranymphes leur attachèrent sur la tête. Le prélat donna ensuite la bénédiction solennelle et le grand archidiacre lut en français une excommunication que les papes ont fulminée contre ceux qui troubleraient ces vierges sacrées dans le service divin et la possession de leurs biens. Après cette consécration la messe fut continuée ; à l'offertoire les nouvelles religieuses vinrent deux à deux présenter leurs cierges au Prélat, et baiser son anneau ; puis à la communion, elles reçurent la sainte hostie des mains de l'évêque, et chantèrent ensuite cette antienne : *Mel et lac ex ore ejus suscepi et sanguis ejus ornavit genas meas.* La messe terminée, l'évêque Poncet donna au peuple une bénédiction solennelle, prononça encore sur les vierges consacrées une dernière oraison et leur donna pouvoir de commencer l'office dans le chœur : il leur présenta un bréviaire sur lequel elles mirent l'une après l'autre les mains pendant que l'évêque disait : *Recevez le pouvoir de dire l'office et de commencer les heures canoniales dans l'Eglise, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.* La cérémonie étant terminée, le clergé reconduisit processionnellement les religieuses dans le chœur de leur abbaye, l'évêque les suivit revêtu de ses habits pontificaux. Michel Poncet de la Rivière se tint à l'entrée du chœur. Les religieuses se prosternèrent contre terre, et le prélat dit à l'abbesse la formule d'usage : « Pensez à la

» manière dont vous devez conserver ces vierges consacrées » à Dieu, pour les lui représenter un jour sans tache, puisque » vous devez rendre compte d'elles au tribunal de leur » époux qui doit être leur juge et le vôtre. »

D'après le règlement de l'abbaye du Ronceray, les nouvelles professes étaient obligées de faire abstinence de viande et de garder le silence pendant neuf jours; dans cet intervalle, elles étaient revêtues de leurs habits de cérémonie avec la couronne bénite sur la tête. Durant cinq années elles restaient sousla conduite de leur maîtresse, comme pendant leur noviciat.

Le 26 avril 1790, MM. Guillet Latousche et Legros de Princé, nommés commissaires par la municipalité d'Angers, afin d'interroger les religieuses du Ronceray et rendre compte de l'état du monastère, se présentèrent à l'abbaye et dressèrent procès-verbal de ce qu'ils avaient vu et entendu: voici, d'après ce procès-verbal, l'état du personnel de l'abbaye.

Abbesse.

Léontine Desparbez de Lusan Bouchard d'Aubeterre, âgée de 72 ans (1), persiste à vivre et mourir dans son état.

(1) Madame Léontine Desparbez de Lusan Bouchard d'Aubeterre, malgré son grand âge, suivit l'armée royaliste. A la déroute du Mans elle fut enfermée à Saint-Ouen des Oratoriens, avec un grand nombre de prisonniers vendéens. Cette noble dame, ainsi que ses compagnons d'infortune, ne recevaient d'autres aliments que ceux fournis par la charité des Manceaux. Leur misère était telle qu'ils ne faisaient que répéter à leurs bourreaux : *qu'on nous fusille ou qu'on nous donne du pain.* La peste finit par se mettre dans la maison d'arrêt et fit mourir un très-grand nombre de prisonniers; on ne sait si madame d'Aubeterre en fut victime, ou si elle monta sur l'échafaud, toujours est-il qu'elle périt au Mans, à la suite de la déroute de l'armée vendéenne.

Religieuses.

I. De Farcy d'Ecuillé, Jeanne-Charlotte-Renée Céleste, âgée de 81 ans, ne peut comparaître à cause de ses infirmités et parce qu'elle est privée de la vue.

II. De la Motte de Senonnes, Radegonde-Louise, âgée de 80 ans, ne peut comparaître, à cause de ses infirmités.

III. Turpin de Crissé, Marie-Anne, 79 ans, perclue de tous ses membres, ne peut comparaître.

IV. De la Béraudière de Maumusson, Julie, sacriste, âgée de 78 ans, déclare persister dans la maison et vouloir y vivre et mourir dans sa profession,

V. Audayer, Anne-Armande-Eugénie, âgée de 48 ans, même déclaration.

VI. De Bessay, Honorée-Rose, 52 ans, même déclaration.

VII. De Bessay de la Voute, Ursule-Henriette-Catherine, 51 ans, même déclaration.

VIII. Charbonnier de la Guesnerie, Louise-Madeleine, 56 ans, même déclaration.

IX. Cornu de Princé, Aimée-Henriette-Charlotte, âgée de 68 ans, même déclaration.

X. De Courson, Louise-Catherine, 33 ans, même déclaration.

XI. Guillot de Lunesse, Marie, 43 ans, même déclaration.

XII. De Gresseau de Saint-Benoist, Marguerite-Françoise, âgée de 31 ans, même déclaration.

XIII. De Jousserant, Louise Renée, 41 ans, même déclaration.

XIV. De Kerseau, Thérèse, 50 ans, même déclaration.

XV. De Montsorbier, Jeanne-Charlotte-Louise-Aimée, 37 ans, même déclaration.

XVI. Nadaud de Nobère, 36 ans, même déclaration.

XVII. Prévost de Saint-Mars, Bégnigne-Radégonde-Louise, âgée de 54 ans, même déclaration.

XVIII. Surel de Monchamp Foncrosse, Madeleine, 33 ans, même déclaration.

XIX. De Vaugiraud, Louise-Françoise, dépositaire, âgée de 64 ans, même déclaration.

XX. De Vaugiraud de Gué Aussand, Thérèse, âgée de 58 ans, même déclaration.

XXI. Veillon de la Deniolais, Marie-Renée-Bernardine, 50 ans, même déclaration.

XXII. Veillon de la Roche, Louise Adelaïde, 42 ans, même déclaration.

Novices.

I. De Boulard, Marie-Marthe, âgée de 23 ans, deux ans d'habitation.

II. De Chapuiset, Barbe-Louise-Madeleine, âgée de 19 ans, cinq mois, quatre ans d'habitation.

III. Le Jay de Bellefonds, Louise-Emilie, 25 ans, deux ans d'habitation.

IV. Le Jay, Marie-Eléonore, âgée de 19 ans, trois ans d'habitation.

V. Le Jay, Marie-Marguerite, 20 ans et demi, deux ans d'habitation.

VI. De Lam, Marie-Anne, 23 ans et demi, trois ans d'habitation, toutes six désirant rester et faire profession.

L'Eglise Saint-Martin.

L'église royale de Saint-Martin, bâtie par les soins de la reine Hermangarde, femme de Louis-le-Débonnaire, fut l'objet d'une sollicitude toute particulière de la part du bon roi René d'Anjou.

René avait une grande dévotion pour saint Martin, il venait souvent dans cette église s'agenouiller aux pieds du trésor qui contenait un des doigts de la main droite du bienheureux évêque de Tours. Cette précieuse relique avait été donnée au chapitre de Saint-Martin par le comte Ingelger.

L'église Saint-Martin menaçait ruine, René la fit réparer et fit construire le charmant Sacrarium dont nous donnons le dessein.

Ce fut René qui peignit la magnifique fresque qu'on voyait dans cette église avant la révolution. Sur un des piliers du chœur, elle représentait la Vierge tenant dans ses bras son fils; au bas était écrit : *nigra sum, sed formosa filia Jerusalem.*

Le corps de saint Loup fut enterré dans le cimetière de l'église Saint-Martin. Hubert de Vendôme fit faire un beau reliquaire dans lequel on déposa les restes du vénérable évêque d'Angers; en 1499, il fut placé au-dessus du maître-autel, sur le socle était écrit : *Sepeliri voluit Andegavis in cœmeterio ecclesiœ sancti Martini.*

Le trésor de saint Martin possédait encore les reliques de saint Laurien et de saint Eusèbe. Chaque année le jour de la fête de saint Loup, René venait assister dans l'eglise Saint-Martin, à la messe solennelle.

Le doyen du chapitre officiait revêtu de la chasuble de saint Loup. En 1601, mourut à Angers, à l'âge de cent ans, une

dame Françoise Perigault, veuve en premières noces de Guillaume Le Comte, sieur de la Croix, et en secondes d'Estienne Gaultier, sieur de la Pasquerie, Conseiller du roi au siége présidial d'Angers.

Cette femme passait pour la plus riche de toute la province d'Angers, on disait alors communément à Angers, par mode de proverbe, *riche comme un prince*, *riche comme Périgault.*

Sentant la mort approcher elle voulut composer son épitaphe qui fut gravée sur sa tombe dans l'église Saint-Martin, où elle fut enterrée.

Voici cette épitaphe :

Passant, durant le temps de la loy gratieuse,
Si j'ai eu deux maris, vescu près de cent ans
Et laissé de grands biens, sans laisser aultres enfants,
Ma stérilité n'est aucunement honteuse,
Et prenant tout en bien, comme une âme pieuse,
Mes héritiers en nombre, ainsi qu'enfants m'étant
Bien affectionnés et fort recognoissants,
N'ai sans grand soulas receu la mort joyeuse,
Aussi n'ai-je jamais mis ma félicité
En l'espoir incertain d'une fécondité,
Sachant bien qu'icy-bas n'y a point d'assurance,
Et j'ay longtemps y a désiré tout quitter
Pour m'en aller là haut bien heureuse habiter,
Et jouir, ô mon Dieu, de vous mon espérance.

Histoire des Corporations d'Angers.

LES CRIEURS DE VIN.

De temps à autre, surtout dans les années où le vin est en abondance, on rencontre au coin de nos rues un homme tenant bouteille et verre en main criant à plein gosier cette burlesque phrase :

Allons. . . . . . amis, réveillons-nous!
A ce bon vin nouveau,
Chez M. ***, demeurant rue ***,
Il est doux,
Il a du goût,
C'est de la violette, enfants;
C'est pour réjouir le cœur des bons garçons qui n'ont guère d'argent.
Si vous avez quelque chose à mander à Châteaugonthier,
V'là le messager qui part pour *Laval!*

Et ce disant notre crieur s'ingurgite dans le gosier une copieuse rasade.

Le droit de crier vin dans les rues d'Angers est très-ancien. Les crieurs de vin formaient une corporation ayant des statuts qui furent confirmés en 1445 par le roi Charles VI (1). Les crieurs portaient la robe noire et marchaient en agitant une sonnette; ils s'arrêtaient de vingt pas en vingt pas, en criant:

Si a bon vin frès et novel.

Leurs tournées finies, ils se plaçaient devant la porte du débitant, et par mille facéties forçaient le passant à entrer dans la demeure de leur patron.

(1) Journal d'un Bourgeois d'Angers.

Jusqu'au XVIIe siècle les hommes et les femmes étaient dans la même prison. On rapporte qu'au XVe, un geôlier ayant eu des rapports illicites avec une prisonnière fut condamné à mort, bien que celle-ci avouât en justice avoir fait des avances à son gardien.

Le doyen des prisonniers exerçait un empire souverain sur ses compagnons de captivité : il faisait payer la bien-venue aux nouveaux arrivants, leur adressait un discours latin dont le style nécessairement fort, variable suivant le degré d'érudition de l'orateur, devait parfois affecter les formes peu classiques adoptées par les personnages du malade imaginaire; enfin il cherchait par mille moyens ingénieux à vider leur escarcelle.

Ce singulier usage subsista jusqu'au XVIIe siècle. Les prisonniers recevaient tous les matins une ration de pain et d'eau. Le créancier qui faisait mettre son débiteur en prison payait une somme de cinq sols par jour. Il était défendu de fumer sous peine du fouet.

Un aumônier et un prédicateur étaient attachés à la prison. Tous les jours les prisonniers assistaient à la messe et aux prières du matin et du soir.

Un juge était spécialement chargé de visiter la prison. Chaque prisonnier était tenu en arrivant à la Chartre de payer au geôlier huit deniers. Si le prisonnier était juif, il payait deux sols; un écuyer, douze deniers; un chevalier, une livre, et un comte, dix livres.

Les dames charitables de la ville faisaient toutes les semaines une visite aux prisons pour donner aux détenus, soit du linge, de l'argent ou de la viande. Ces offrandes n'étaient point remises au geôlier, elles étaient données au prisonnier notable élu par les détenus.

Le jeu était défendu, il n'était permis qu'aux gentilshommes.

Les prisonniers ne pouvaient se faire raser que par le barbier-juré de la prison. Lorsqu'un prisonnier était par le juge mis en liberté, le geôlier avait droit de le retenir à la Chartre, s'il n'avait pas payé le droit de geôlage.

La geôle était composée de trois valets ; leur patron était saint Liénard; le jour de sa fête, les geôliers étaient en liesse et les malheureux prisonniers en chagrin : ceux condamnés aux fers avaient leurs chaînes plus serrées. Ce singulier usage avait pour but de montrer la puissance du geôlier sur le détenu.

Lorsqu'un prisonnier était exécuté, sa dépouille était partagée entre le geôlier et le bourreau, le premier avait les vêtements jusqu'à la ceinture, le bourreau s'emparait du reste.

Les Ecoliers de l'Université d'Angers au XVIe siècle.

Au XVIe siècle, l'Université d'Angers était très-florissante, ses écoliers avaient des priviléges qui n'étaient accordés à aucune autre Université. Ainsi ils se faisaient appeler Messire, jouissaient de tous les avantages accordés à la maison de ville, quelle que fût leur nation, portaient dans les rues et au cours l'épée au côté et se tenaient couverts devant les professeurs.

Ils perdirent en 1629 le droit de porter l'épée ; voici à quelle occasion : des écoliers bretons sortant un jour du cabaret échauffés par le vin, rencontrèrent dans une rue, le conseiller au présidial, Jacques Liguet, qui venait de souper chez un de ses amis et s'en retournait à son logis avec sa femme, la dame Jeanne Martineau. Les écoliers se

mirent à regarder la femme du conseiller avec insolence et chantèrent des chansons équivoques. Le valet de pied qui précédait Jacques Liguet, saisi par la peur, s'arrêta tout tremblant. Avance donc, s'écria Liguet en colère. Un des écoliers dont la raison était troublée prit cet ordre pour lui, et sans mot dire passa son épée au travers du corps du magistrat qui rendit quelques heures après le dernier soupir.

Cet événement fit grand bruit à Angers, l'auteur du crime prit la fuite, ses complices furent la plupart arrêtés; le procès fut d'abord porté devant le présidial et instruit par les officiers de la prévôté ; mais comme Liguet était parent à la plupart des membres du présidial, il fut ordonné que l'affaire serait jugée par le présidial du Mans.

Poquet de Livonnière qui rapporte ce fait dans ses notes manuscrites, dit : « Les nommés Labarre, Lanois et Montarfils furent déclarés coupables et condamnés, quoique absents, à être pendus. Tous leurs biens furent arrêtés, ils subirent un bannissement plus ou moins prolongé et le recteur de l'Université obtint du Parlement la confirmation de la défense qu'il fit aux écoliers de faire aucune assemblée de corps, de porter l'épée de jour ni de nuit; et aux pâtissiers ou cabaretiers de donner à boire ou à manger à quelque heure que ce fût, aux enfants de la ville ayant père et mère ; et il fut ordonné que le présent arrêt serait lu et publié tous les ans à l'ouverture des écoles de l'Université. »

Les écoliers n'étaient sujets à aucune aide ni subside, un créancier ne pouvait assigner un écolier débiteur que trois fois. Au contraire, lorsque l'écolier, ce qui arrivait bien rarement, était créancier, il avait le premier rang et devait être payé avant tous autres.

Le père de l'écolier, tant que ce dernier était à l'Université d'Angers, ne pouvait être poursuivi pour dettes. Les juges et prévôts ne pouvaient faire arrêter un écolier dans

l'enceinte de l'Université ; il arriva plusieurs fois que des étudiants furent condamnés à mort pour meurtre commis dans des rixes ; mais comme ils avaient été arrêtés sur le domaine de l'Université, leurs camarades se transportèrent devant le présidial et les firent relâcher, en criant : *Catégories.*

Lorsque l'écolier voyageait il avait droit d'exiger des habitants de la campagne, en payant le prix ordinaire, un cheval pour sa monture : les écoliers d'Angers, à l'inverse des professeurs qui portaient le bonnet carré, portaient le bonnet rond.

Le droit d'écolage était de deux sols par mois plus une contribution pour les bancs, les chandelles et les toiles de châssis.

Pour les études latines on suivait le rudiment de Despautère, fourni à l'élève par l'Université pour la somme de six deniers.

Les cours se faisaient en latin ; il était défendu à l'*explorator*, fonctionnaire ayant les mêmes attributions que celles des censeurs de nos lycées, de parler français aux élèves. On rapporte qu'un jour, dans l'Université de Paris, un recteur adressant à un papetier des reproches sur ses fournitures reçut de ce dernier la réponse suivante : parlez français, alors je vous comprendrai. Le recteur irrité de ce langage fit citer le papetier devant le Parlement. La cause fut vivement discutée, et le papetier ne fut absous que parce que la mercuriale du recteur fut regardée comme étant conçue *dans un style de haute latinité.* Si le papetier eût eu affaire, soit à un professeur ou à un agent subalterne de l'Université, il eût été condamné. Toute personne qui avait des rapports avec l'Université devait être familiarisé avec la langue de la fille aînée des rois sous peine d'amende.

Les heures des études commençaient à huit heures du

matin et finissaient à dix; reprenaient de midi à une heure et de trois heures du soir à cinq heures; les mardis, jeudis et dimanches étaient consacrés au repos ainsi que les jours de fêtes. Les vacances étaient de deux mois et demi.

Les cours de philosophie commençaient l'hiver à six heures du matin et l'été à cinq, ils duraient une heure.

Chaque année le roi accordait douze places de Lecteurs aux meilleurs élèves. Le titre de *Lecteur du Roi* était une distinction très enviée, les élèves qui l'obtenaient prenaient rang de régents, et ne pouvaient plus être tutoyés par leurs camarades.

Quatre places de lecteur du roi étaient données aux étudiants de langues anciennes; deux pour ceux qui suivaient le cours d'éloquence, deux pour le cours de philosophie, deux pour les mathématiciens, une pour la médecine, une pour la chirurgie. Les élèves couronnés recevaient quatre cents livres par an.

Les nations composant l'université avaient leurs fêtes particulières. La nation de Bretagne célébrait dans l'église cathédrale Saint-Maurice, le 19 mai, la fête du bienheureux saint Yves, son patron.

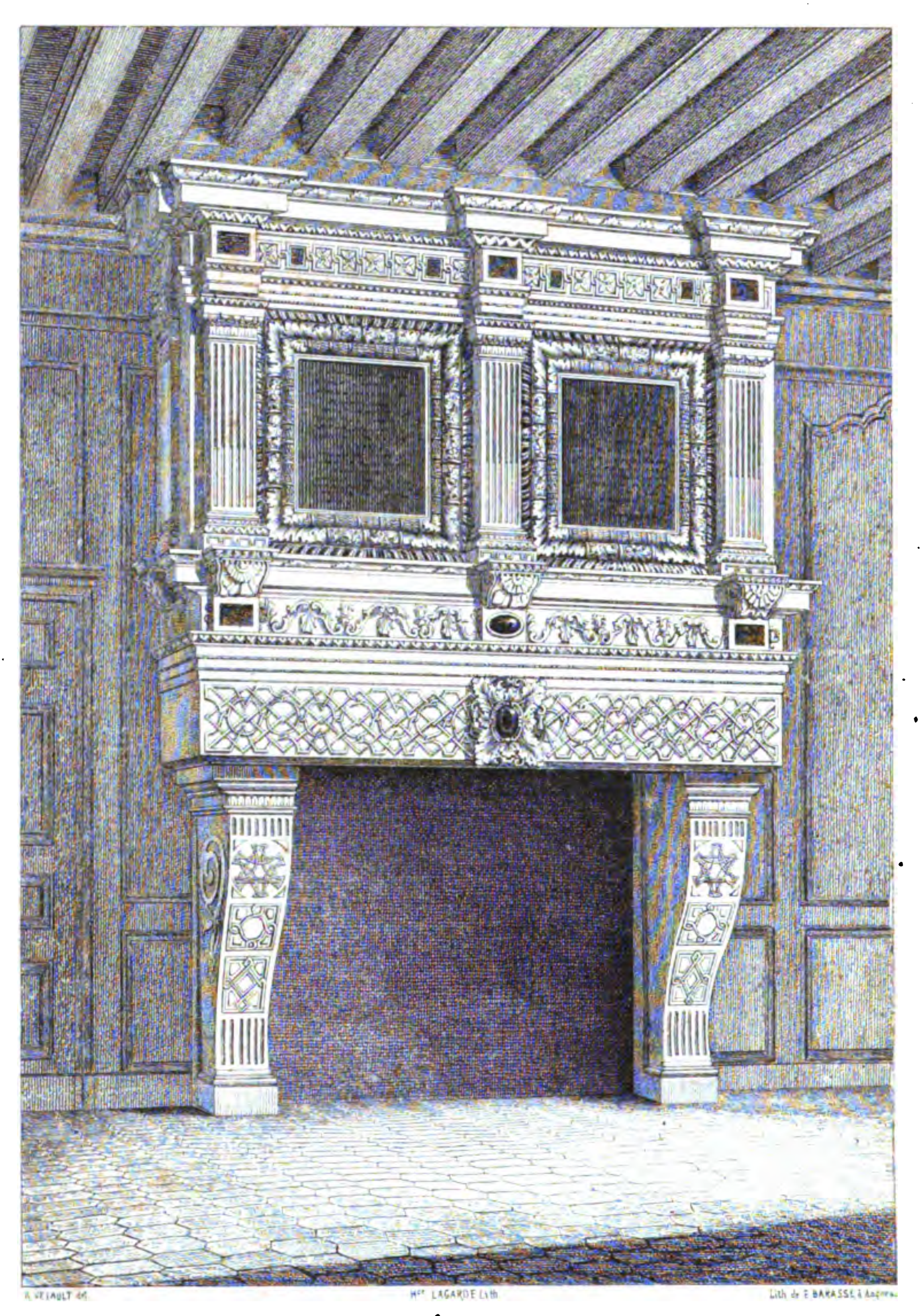
La nation du Maine avait pour patron saint Jean-Baptiste, elle célébrait sa fête le 27 janvier, dans l'église Saint-Julien.

La nation de Normandie faisait fête aux Cordeliers, le 8 décembre, jour de la Conception de Notre-Dame.

La nation d'Aquitaine, comprenant les villes de Poitiers, Bourges, Bordeaux, Narbonne, Toulouse et Aix, célébrait le 3 février, aux Jacobins, la Saint-Blaise.

Enfin la nation de France, formée des étudiants de Lyon, Sens et Rheims, célébrait à Saint-Martin, le 4 juillet, la fête de la Translation des reliques de Saint-Martin.

A. de Soland.



H. DELAULT del. — Mme LAGARDE Lith. — Lith. de E. BARASSÉ à Angers.

CHEMINÉE DE L'HÔTEL DE LANCREAU,

Rue St Michel, à Angers

LES ARDOISIÈRES D'ANGERS.

(*Suite*).

III.

Révolte des Perreyeurs.

SOMMAIRE :

Journée du lundi 6 septembre 1790.—La municipalité en permanence.—René Tendron à l'Hôtel-de-Ville.—Son discours.—Le major de Saint-Cren.—Tendron député aux ardoisières.—Mesures prises par l'Hôtel-de-Ville.—La générale est battue dans tous les quartiers de la ville.—Les perreyeurs arrivent sur le mail des Tilleuls.—La Gauthier.—M. Guillaume de Soland.—Dispositions prises par le regiment Royal-Picardie et la garde nationale.—M. d'Houllières sur le Champ-de-Mars. —Perfidie des perreyeurs.—Les huit défenseurs de la porte Saint-Michel.—La loi martiale est proclamée.—Charges du régiment Royal-Picardie sur les perreyeurs. Combat dans le mail des Tilleuls.—Secours donnés aux blessés par MM. Couraudin, chanoine, et Huard, vicaire de Saint-Maurille.—Désarmement et soumission des perreyeurs.—Récompenses et punitions.

Pendant la nuit du dimanche au lundi, la municipalité resta en permanence (1). A chaque instant des gens envoyés aux carrières, pour savoir ce qui s'y passait, en revenaient alarmés, et rapportaient à la maison de ville les bruits les plus sinistres.

Le lundi matin, sur les neuf heures, le sieur René Tendron, ouvrier de carrières, demeurant paroisse de St-Michel du

(1) « Les événements du jour font craindre pour la nuit; deux ou trois officiers sont proscrits assez hautement, les maisons de quelques municipaux doivent être pillées; on parle de feux, de lanternes.... M. le Maire se multiplie, il parcourt les rues, le port, les faubourgs; il invite tout le monde à la paix. Il rappelle ses devoirs, ses serments; conjure, menace, promet, et se porte partout avec l'activité du zèle et le calme de la bonne conscience.

» Cependant il ne néglige aucune précaution : les corps de gardes nationales sont doublés, les patrouilles sont plus nombreuses et plus fréquentes. La nuit s'écoule, elle est assez tranquille. (*Détail de ce qui s'est passé à Angers les 4, 5 et 6 septembre 1790*, p. 4 et 5.)

Tertre, arrive dans la cour de la mairie; les sueurs inondent son visage; cet homme paraît vivement ému; il demande avec instance à être introduit au sein de l'assemblée municipale. Les huissiers de service le repoussent, le prennant pour un fou. Cependant l'un d'eux va trouver M. d'Houllières, et lui raconte ce qui se passe. Aussitôt, le maire donne l'ordre de faire entrer le perreyeur.

Pendant ce temps, Tendron voyant qu'on faisait des difficultés pour le laisser monter, se roulait sur les marches du péristyle, en invectivant les préposés à la garde de l'Hôtel-de-ville.

« Messieurs, s'écrie Tendron, dès qu'il fut introduit dans la salle, attendez-vous aux plus grands malheurs si vous n'y portez promptement remède. Deux mille perreyeurs, armés de bâtons, de fusils, de piques, de haches, de brocs, de fourches, de barres de fer, etc., se disposent à entrer dans la ville : s'ils ne se sont pas déjà présentés aux portes de la cité, c'est qu'ils attendent un renfort des paroisses de Saint-Barthélemy, de Trelazé, de Saint-Léonard, de St-Augustin et de Sorges, dans lesquelles ils font sonner le tocsin, malgré les municipalités qui s'y sont vigoureusement opposées; mais elles ont été obligées de s'éloigner devant les menaces des perreyeurs, qui espèrent former ainsi un attroupement de six mille hommes et pénétrer dans vos murs vers midi.

« — Savez-vous, mon ami, lui demanda le maire, quel motif détermine les perreyeurs à agir ainsi? pour ma part je ne puis le comprendre, les chefs de carrières leur promettent du travail et nous tous nous ferons nos efforts pour soulager leurs misères; voyons, dites-nous le but que se proposent ces gens égarés; veulent-ils forcer leurs concitoyens à prendre les armes contre eux.

« — Il est facile, monsieur, reprit Tendron, de vous informer des intentions qu'ont dans ce moment les perreyeurs, car ils n'en font mystère à personne.

« Ils veulent d'abord désarmer la garde nationale, puis le régiment Royal-Picardie pour lequel ils ont la plus grande haine; en un mot, ils feront tout ce qu'ils penseront nécessaire pour être maîtres de la ville, puis constituer une municipalité, et donner une nouvelle direction aux affaires.

« Vous serez forcé, ajouta René Tendron d'agir avec rigueur, car les perreyeurs sont déterminés et ne reculeront que devant des forces supérieures aux leurs. C'est un combat que vous avez à livrer et vous n'avez pas trop de temps à vous y préparer, dans deux heures il sera trop tard, profitez donc messieurs, je vous en supplie, des bons avis que je viens vous donner (1). »

« Désarmer la garde nationale, s'écria tout-à-coup le vicomte de Saint-Cren, qui avait écouté avec des signes d'impatience le récit du perreyeur, c'est peut-être chose possible, mais quant à mon régiment, fidèle au roi et à la patrie, il n'éprouvera pas le déshonneur de mettre bas les armes. Les anarchistes peuvent avancer... » Ce disant, il fit un geste qui fit trembler le pauvre carrier ; et quitta l'assemblée pour faire sonner le boute-selle et ranger ses escadrons en bataille.

Lorsque le major fut parti, le perreyeur, un peu remis de son émotion, acheva de donner ses renseignements, en disant que les ouvriers de carrières prétendaient que le prix du pain était encore trop élevé.

» Il me semble, reprit le maire, qu'il est impossible de le mettre à un taux plus bas; nous venons déjà de fixer la vente du pain à des conditions très minimes; du reste, pour prévenir tout conflit, partez retrouver vos camarades, parlez des intentions que le corps municipal a pour eux; mais aussi qu'ils sachent que la garde nationale et le régiment Royal-Picardie sauvegarderont les intérêts du pays (2); les habitants d'An-

(1) Notes de Viger, page 4.
(2) Détails sur l'insurrection des 4, 5 et 6 septembre 1790, sans nom d'auteur.

gers et les soldats du Roi ne sont point gens à pactiser avec l'émeute en faveur du désordre. »

Du reste, la Maison de-Ville, pour montrer son bon vouloir à l'égard des ouvriers carriers, consent à recevoir six délégués des ardoisières, qui exposeront leurs griefs et formuleront leurs plaintes.

Le Conseil de ville était composé de MM. d'Houllières, maire ; Roussel, Berger, Leduc, Testu, Bunel, Cesbron aîné, Paitrineau, Quentin, officiers municipaux.

Le Tellier, substitut du procureur de la commune.

Allard, Guillory aîné, Saillant, Audio, Paulmier, Phelippeaux, Bellanger-Hardy, Rabouin, Brevet, Trottier, Daveau, Commeau, notables.

Dupont, secrétaire-greffier.

René Tendron promet aux municipaux d'être leur interprète, et part aussitôt pour les perrières de Saint-Léonard.

Pendant ce temps, les administrateurs du directoire et du district se réunissaient dans la salle du département avec cinquante-quatre délégués des neuf quartiers de la ville, pour concerter ensemble sur les moyens à prendre, afin de rétablir la tranquillité et arrêter les efforts des perturbateurs.

Le maire et quatre officiers municipaux arrivent au sein de cette assemblée, et lui font part de la position dans laquelle se trouve la ville. D'un commun accord on décide que le pain sera diminué de quatre deniers par livre ; mais comme il était impossible aux boulangers, vu le prix des céréales, de livrer le pain à ce taux, le Conseil de ville se chargea du soin de les indemniser.

Dès que cette détermination fut prise, le maire la fit annoncer à son de trompe dans tous les quartiers et carrefours, puis, le crieur de patenôtres parcourut les rues en publiant l'arrêté de la Maison-de-Ville.

La municipalité faisait des efforts inouis pour calmer les émeutiers. Elle croyait être maîtresse de la situation par les sacrifices qu'elle s'imposait. Aussi elle attendait avec une complète sécurité le retour du perreyeur Tendron.

Quel ne fut pas son désappointement, lorsque ce dernier raconta qu'il avait trouvé sur sa route les perreyeurs se rendant à Angers ; que leur nombre était considérablement augmenté et les esprits exaltés au dernier point.

C'est en vain qu'il leur a transmis les excellentes mesures prises en leur faveur, les perreyeurs n'ont rien écouté et n'ont voulu déléguer aucuns députés. A l'annonce de la diminution du pain, ils ont répondu que cette mesure ne les regardait pas, qu'ils désiraient avant tout, désarmer la garde nationale et le régiment Royal-Picardie, puis se rendre maître de la ville.

Avant d'employer les moyens extrêmes, la municipalité renvoya une troisième fois René Tendron vers ses camarades, en le priant de remettre aux perreyeurs une copie du procès-verbal de la séance municipale.

A peine René Tendron était-il éloigné, que M. de Saint-Cren fit partir une *Ordonnance* pour porter à l'Hôtel-de-Ville une lettre adressée au maire, dans laquelle il lui annonçait que la première colonne de perreyeurs, sous la conduite d'un invalide nommé Bottereau, venait de déboucher dans l'Avant-Mail; qu'il se chargeait, du reste, de la tenir en respect jusqu'à l'arrivée de la garde nationale.

M. d'Houllières, à cette nouvelle fit, malgré ses collègues qui hésitaient encore sur le parti à prendre, battre la *générale* (1) dans toutes les sections de la ville ; seulement sur leurs supplications, il fut enjoint au major de Saint-Cren, *de ne char-*

(1) Tous les tambours de la garde nationale parcoururent les rues de la ville accompagnés chacun de deux hommes armés.

ger les perreyeurs que lorsqu'il en recevrait l'ordre de la Maison-de-Ville (1).

Ce fait est de la plus grande importance pour la suite de notre récit. Que n'a-t-on pas écrit, en effet, à ce sujet? on est allé jusqu'à dire, que le régiment Royal-Picardie était d'accord avec les émeutiers, et favorisait l'insurrection.

Si la cavalerie n'a pas chargé dès l'arrivée de la première colonne conduite par Bottereau, c'est que fidèle à sa consigne, le major de Saint-Cren était engagé par sa parole, et attendait qu'on lui ordonnât d'agir.

Lorsque le cavalier remit à son commandant les ordres de la municipalité, le major de Saint-Cren haussa les épaules, fit former le cercle à ses officiers, et leur dit : « Messieurs, si on s'adresse à nous, chargez ; mais si d'autres que nous sont attaqués, laissons faire, jusqu'à ce qu'on veuille bien nous appeler. »

Toutefois, pour couper le passage aux perreyeurs, les abords de la ville furent gardés par des piquets de Royal Picardie, tandis que la masse du régiment était échelonnée le long des murs de la manufacture de toiles à voiles (2).

Au son de la générale, la ville fut en émoi ; quelques rares gardes nationaux répondirent à l'appel qui leur était fait, mais la plupart ne se montrèrent pas ; non qu'ils désirassent voir l'émeute triomphante, loin de là ; mais une panique irréfléchie s'était emparée des esprits. On vit même des gens s'empresser de mettre en sûreté ce qu'ils avaient de plus précieux (3). Si la masse de la garde nationale ne se conduisit

(1) Notes de Viger, page 6.
(2) Le régiment Royal-Picardie, créé par le duc de Foix, portait alors pour uniforme un habit gris blanc à parements rouges.
(3) Voir le Mémoire de M. Paulmier.
On lit dans le manuscrit intitulé *Histoire et faits d'armes de la garde nationale d'Angers*, par J. A. Berthe, p. 11, le passage suivant relatif à la révolte des perreyeurs.... « Dans la ville, on bat la générale ; les bons citoyens

pas dans cette circonstance comme elle devait le faire, des hommes dévoués aux intérêts de la ville et qui par leur âge et par leur position étaient dispensés du service de la garde nationale, vinrent prendre place dans ses rangs, disposés à la seconder de toute leur énergie.

De ce nombre était M. Guillaume de Soland, commissaire en premier des classes de la Marine Royale pour la province d'Anjou (1).

Nous eussions voulu, s'il eût été possible, passer sous silence le rôle que joua dans cette journée, M. Guillaume de Soland, car il est toujours difficile de parler des siens et de les mettre en scène. Mais, comme M. de Soland prit une part très-importante à ces événements, et que d'ailleurs nous nous bornons à résumer, sans y rien ajouter, les documents contemporains, nous allons continuer le cours de ce récit, en nous conformant à la plus scrupuleuse exactitude.

M. de Soland venait de perdre, depuis quelques jours seulement, sa jeune femme âgée de 20 ans ; tout à sa douleur, enfermé chez lui, il ignorait complétement les évènements

» cherchent un point de réunion ; ils ne trouvent aucuns chefs ; ils marchent » isolément dans les rues et sont insultés par les habitants, hommes et femmes des basses rues, qui ne désirent que le pillage. Ce qui, dans ce moment, avait occasionné cet isolement, c'était la mauvaise organisation de » la garde nationale. Les officiers subalternes étaient de riches commerçants » qui n'avaient aucune idée du service militaire et qui ne voyaient que leur » intérêt mercantile; cela est si vrai, qu'au moment de la plus grande fermentation et me rendant sur la place du Ralliement, au bruit de la générale, » j'ai rencontré un orfèvre et capitaine de la garde nationale conduisant en » lieu de sûreté ce qu'il affectionnait le plus : deux hommes portaient un » grand panier d'un carré long contenant or et argent ; il était en surveillance » derrière, en uniforme, tenant sa femme sous le bras et un fusil à deux » coups sur l'épaule. Il s'est sans doute caché au milieu de ses trésors, car il » n'a reparu à son domicile que plusieurs jours après la tranquillité parfaitement rétablie. »

(1) La province d'Angers comptait deux commissaires des classes de la Marine royale; leurs grades équivalaient à ceux d'intendant et sous-intendant militaire. Le premier résidait à Angers, le second à Ingrandes : Ils étaient placés sous les ordres d'un commissaire général demeurant à Tours.

qui se passaient au-dehors, lorsque le bruit du tambour vint le tirer de sa solitude. Il revêt promptement son uniforme, s'arme d'un fusil de chasse et va prendre rang parmi les gardes nationaux placés sur le mail Romain.

Sur son passage, il rencontra Catherine Gaulthier ; cette mégère parcourait la ville avec sa troupe, en criant aux armes, et appelait la classe ouvrière au secours des perreyeurs. En apercevant M. de Soland, connu par ses relations particulières avec les habitants du port, elle s'avance vers lui, et brandissant son sabre, elle s'écrie :

« Ah ! malheureux, on dit que tu regrettes ta femme, eh bien, sois tranquille, je me charge de te la faire voir avant la fin du jour. »

Puis après mille invectives terminées par le cri : A la lanterne (1), cette furie partit avec sa bande faire sonner le tocsin dans toutes les églises de la ville ; c'était le signal convenu avec les perreyeurs pour appeler aux armes les partisans de l'insurrection. Viger et les journaux du temps ont constaté que le tocsin avait été sonné par les anarchistes dirigés par la Gaulthier, ce qui n'a pas empêché Choudieu et plusieurs autres de dire, que c'était par les ordres du clergé que le tocsin avait été sonné. M. Blordier-Langlois, malgré l'assertion de Choudieu, ne put s'empêcher d'écrire dans son ouvrage : *Angers et le département, livre III page* 144 :

« Il paraît aujourd'hui que ce n'est pas le clergé qui fit sonner le tocsin, que plusieurs hommes armés, vinrent réquérir les sonneurs, au nom de la municipalité, que des gens inconnus montèrent dans le clocher malgré la résistance des prêtres. »

D'un autre côté, un nommé Claude Ferré, sergent instructeur, chargé par la municipalité de l'armement et de

(1) Notes de Viger, page 7.

l'entretien des fusils de la milice Angevine, s'occupait depuis plusieurs semaines à montrer l'exercice aux perreyeurs. La position qu'il occupait auprès de la maison de ville, éloignait tout soupçon sur son compte. C'était par lui que les perreyeurs avaient été armés. Ferré était très-influent parmi les gardes nationaux, il parvint à en rassembler un certain nombre, et sous prétexte de les faire marcher au-devant des perreyeurs, il les fit sortir de la ville dans le but de grossir les rangs de l'émeute.

Il était une heure de l'après-midi, lorsque la seconde colonne des perreyeurs arriva sur le mail des Tilleuls (1), conduite par Guitteau, ancien caporal au régiment Royal-Marine. Voici comment étaient placés les perreyeurs, la troupe et la garde nationale :

Les perreyeurs occupaient le mail des Tilleuls, la garde nationale était rangée sur le mail Romain entre le Champ de Mars et les fossés de la ville, et le régiment Royal-Picardie occupait l'emplacement du Champ de Mars, vis à vis la manufacture des toiles à voiles. Les chasseurs et les grenadiers étaient restés au château, pour défendre, en cas de besoin, l'intérieur de la ville.

La garde nationale comptait à peine soixante hommes, y compris les personnes de bonne volonté! Derrière elle était,

(1) Le mail des Tilleuls occupait l'emplacement de l'avant mail d'aujourd'hui, et le mail Romain était situé sur bord des fossés de la ville, en face du Champ-de-Mars.

Il existait à Angers deux autres mails : le *mail des Prêtres* : les moines de Saint-Serges profitèrent de l'ouverture de la porte Cupif pour faire, sur un fonds communal, une turcie qui conduisit jusqu'à la porte de leur église et de leur couvent. Un mur fut élevé du côté de la prairie pour soutenir les terres ; il fut convenu entre le corps de ville et les moines que l'on n'y bâtirait aucun édifice, et ceux-ci se réservèrent de planter d'ormeaux cette turcie, et d'en faire une décoration extérieure de la ville ; cette promenade s'appela le *mail des Prêtres*.

On appelait *mail Martineau* la promenade qui régnait le long des fossés, depuis la porte Saint-Aubin jusqu'à la porte Saint-Michel.

groupée une multitude considérable de gens du peuple, avide de voir ce qui allait se passer.

Choudieu prétend avoir rassemblé trois cents des volontaires, dont il était le chef, devant la caserne des Minimes ; nous voulons bien le croire, seulement, nous ferons remarquer qu'à cette époque le corps des volontaires avait été dissous, que leurs riches drapeaux, brodés par les dames d'Angers, étaient appendus aux voûtes de la cathédrale de Saint-Maurice, et qu'il est bien étonnant que trois cents hommes, tous jeunes et pleins de courage, n'eussent pas mis en déroute les colonnes des perreyeurs, lorsque *huit hommes* déterminés leur fermèrent l'entrée de la ville à la porte Saint-Michel. Aussi Choudieu qui, sans doute, prévoyait l'objection qu'on pourrait lui faire, nie le combat de la porte Saint-Michel, et va plus loin, il prétend que personne ne fut tué dans cette triste ournée.

Les perreyeurs restèrent une demi-heure sans mot dire, il en était de même de la garde nationale. Chacun s'observait et attendait le moment favorable pour marcher.

Tout à coup M. d'Houllières, revêtu de ses insignes de maire, fend la foule, s'avance sur le Champ-de-Mars, arrive jusqu'au mail des Tilleuls, et demande aux perreyeurs s'ils veulent bien l'écouter (1). L'*air de douceur et la bonté répandue sur sa figure*, dit Viger dans la relation sur l'affaire des perreyeurs, lui obtinrent un profond silence.

« Mes amis, leur dit-il, vous avez dû voir avec quelle facilité nous avons accédé à toutes vos demandes. Le pain est fixé au plus bas prix, des mesures sévères sont prises pour punir les accapareurs, soyez persuadés qu'on en fera justice. Vous avez manifesté des intentions coupables et vous répon-

(1) Notes de Viger — insurrectton des perreyeurs, récit de ce qui s'est passé à Angers les 4, 5 et 6 septembre 1790.

dez peu aux intentions du corps de ville. Voyons, mes amis, un bon mouvement, séparez-vous et soyez persuadés que nous n'avons dans ce moment qu'un but, celui de songer à votre bien-être. »

Ces paroles sont couvertes d'applaudissements.

« Vive Monsieur le Maire ! Vive Monsieur d'Houllières, s'écrient les perreyeurs. » Bottereau et Guitteau s'avancent vers le maire, et après l'avoir salué militairement avec leur sabre, demandent, au nom de leurs camarades, la permission de défiler devant la garde nationale.

M. d'Houllières croyant l'émeute terminée, accède avec empressement à leur demande; aussitôt les tambours des perreyeurs battent le pas accéléré, et la troupe des carrières défile en bon ordre devant la garde nationale qui se tint au port d'armes. Arrivé en tête de la colonne de la garde nationale, le premier rang des perreyeurs met ses bonnets et ses chapeaux au bout de leurs bâtons et de leurs piques, en criant : Vive le Maire ! vive les Angevins ! vive la garde nationale ! la paix est faite. Pour ne point rester en arrière, les gardes nationaux placent leurs chapeaux au bout de leurs baïonnettes en criant vive les perreyeurs.

Au moment où les gardes nationaux levèrent leurs fusils en l'air, le premier rang des perreyeurs s'efface, et fait place au second qui, armés de fusils, décharge ses armes sur les gardes nationaux. Quelques-uns sont blessés, l'alarme se répand partout, le peuple et les gardes nationaux s'enfuient vers la porte Neuve.

Les perreyeurs les poursuivent; l'un d'eux aperçoit dans la rue de l'Hôpital, un vieillard respectable nommé Borien, le couche en joue, son fils, jeune ecclésiastique récemment ordonné prêtre, voit le danger que court l'auteur de ses jours, s'élance devant lui. Le perreyeur fait feu, le malheureux prêtre tombe aux pieds de son père, baigné dans son sang, frappé

de deux balles et meurt en disant ces mots : Ah mon père! puissé-je vous avoir sauvé la vie.

La panique qui s'était emparée de la garde nationale avait indigné quelques hommes de cœur. M. de Soland se place à leur tête et les engage à empêcher les perreyeurs d'entrer par la Porte-Neuve. Au moment où ils se disposaient à charger les rebelles, ils les voient qui sortaient de la rue de l'Hôpital ; cette rue était tellement encombrée par les fuyards qu'il était impossible d'avancer, aussi les perreyeurs la quittèrent et se dirigèrent vers la porte Saint-Michel, pensant entrer plus facilement dans la ville. M. de Soland comprend de suite l'intention des perreyeurs et dit à ceux qui l'entourent :

« Amis, un de nos frères vient de succomber, les autres sont aux prises avec l'ennemi ; souffrirez-vous qu'on les égorge. Que ceux qui aiment l'ordre, la famille et la patrie me suivent (1), » sept seulement répondirent à cet appel.

Voici leurs noms : Bourgeois, Desjardins, Cerisier, Delaunay-Maussion, Berthe, Deshaies et Devert (2). Ils partent au pas de course et arrivent avant les perreyeurs à la porte Saint-Michel. Devant cette porte se trouvait un petit pont sur lequel, de chaque côté, il y avait des maisons, dans le genre de celles des anciens ponts de Paris, destinées à des marchands de bimbloteries. M. de Soland fait entrer ses hommes dans les magasins et s'embusque à un angle. Les perreyeurs se précipitent sur le pont en poussant de grands cris, mais une décharge les fait reculer ; trois fois ils avancent et trois fois ils sont repoussés.

Pendant cette lutte, le maire averti de ce qui se passait

(1) Lettre d'un ami de la Constitution, 1re *édition* ; dans la seconde il y a une légère variante mais le sens est le même. Notes de Viger.

(2) Trois des intrépides défenseurs de la porte Saint-Michel eurent une brillante carrière militaire, un devint général de brigade et deux autres généraux de divisions.

avait envoyé chercher au château royal les grenadiers et les chasseurs qui s'y trouvaient casernés. Dans la préoccupation où se trouvait l'administration municipale, M. de Saint-Cren et son régiment furent oubliés ; les cavaliers prièrent avec instance leur chef de charger. Le major n'ayant aucun ordre résista aux supplications de ses soldats, et ne bougea pas.

Par un malentendu inexpliquable, près d'une heure se passa avant l'arrivée des soldats du château, les huit défenseurs de la porte Saint-Michel avaient épuisés leurs dernières cartouches, et chacun d'eux s'apprêtait à l'arme blanche à vendre chèrement sa vie ; car, il était impossible que les perreyeurs n'eussent pas le dessus. Aussi ces derniers n'entendant plus tirer se disposaient à s'élancer sur le pont, lorsque la troupe arriva avec deux pièces de canon.

Il était temps, plusieurs des hommes conduits par de Soland étaient blessés, Cerisier avait reçu un coup de broc dans le bras, Devert fut jeté à terre d'un coup de bâton et laissé pour mort, heureusement il n'était qu'étourdi. Pendant son évanouissement, les perreyeurs lui prirent son sabre, son fusil et sa giberne, Delaunay-Maussion eut son chapeau traversé par deux balles.

Quant à M. de Soland, exposé pendant tout le combat, encourageant ses hommes et faisant constamment feu, il n'a reçu qu'une légère blessure au bras gauche (1).

Les grenadiers et les chasseurs du château traversèrent le pont, les huit défenseurs de la porte Saint-Michel voulurent prendre rang derrière eux, l'officier qui commandait les soldats s'arrête en apercevant M. de Soland et se dirigeant sur lui, lui dit :

(1) Viger. — Notes de M. Paulmier. — Récit de l'insurrection sans nom d'auteur.

« Monsieur, on obéit aux braves, mais on ne les commande pas (1); veuillez vous mettre à notre tête. »

M. de Soland insiste pour ne point accepter cet honneur ; enfin, voyant qu'il ne pouvait le refuser, il prend le commandement et marche sur le Champ de Mars. Aussitôt M. d'Houllières arrive, proclame la loi martiale à trois reprises; à la dernière le drapeau rouge est hissé sur le donjon de l'Hôtel-de-Ville.

Le major de Saint-Cren en voyant M. d'Houllières, s'élance au grand galop vers lui, et lui demanda ce qu'il faut faire.

Ah ! répondit les larmes aux yeux M. d'Houllières, pardon, mille fois pardon, monsieur le major, nous sommes tellement troublés que nous vous avions complétement oublié. Rien n'est encore perdu, monsieur le Maire, reprit de Saint-Cren, c'est seulement une revanche à prendre, tenez, regardez.

Cavaliers en avant, s'écrie d'une voix tonnante l'intrépide major. En quelques minutes les perreyeurs, qui avaient quitté le Champ de Mars pour se placer sur le mail des Tilleuls, prennent la fuite avec le caporal Guitteau ; les cavaliers les poursuivent dans la prairie d'Allemagne, culbutent les uns, font prisonniers les autres, en blessent un grand nombre et même malheureusement quelques-uns sont tués (2).

(1) Viger.

(2) L'auteur de la brochure sur les événements des 4, 5 et 6 septembre 1790 raconte ainsi la charge que fit contre les perreyeurs Royal-Picardie :

« Une barrière séparait les combattants ; les perreyeurs derrière cet appui » faisaient un feu assez vif et présentaient un front hérissé de toutes sortes » d'armes. En un instant, la barrière est franchie ; la troupe de Guitteau est » enfoncée; elle recule; en se défendant, jusqu'à l'entrée du grand Mail, » toujours serrée par Royal-Picardie ; là elle se disperse et commence à fuir ; » la cavalerie la poursuit le sabre dans les reins. Ceux qui résistent sont » renversés, et ceux qui fuient sont atteints et arrêtés. Le plus grand nombre saute les fossés du Mail et s'échappe au travers de la prée d'Allemagne, » où plusieurs tombent morts et blessés. En moins d'une demi-heure, la » bande de Guitteau a fui et laisse le champ de bataille au régiment Royal-

Pendant que Royal-Picardie mettait en déroute les perreyeurs dirigés par Guitteau, ceux qui avaient choisi pour chef Bottereau étaient plus tenaces, ils n'avaient point abandonné le mail et se mesurèrent avec les grenadiers et les chasseurs. Un engagement eu lieu dans la partie du mail du côté des Minimes. L'invalide Bottereau atteint d'un coup de feu à la cuisse était tombé au pied d'un arbre. Ne pouvant agir, il encourageait ses camarades à ne point abandonner le terrain. Les défenseurs de la porte St-Michel combattirent avec l'énergie qu'ils avaient déployée précédemment.

M. de Soland se vit entouré par trois perreyeurs. Après en avoir mis deux hors de combat, il eut une lutte acharnée à soutenir contre son troisième adversaire. C'était un homme d'une taille athlétique, maniant le broc dont il était armé, avec une dextérité merveilleuse.

M. de Soland, blessé dans ce combat au bras droit, n'avait que son sabre pour se défendre. Après des efforts inouïs, le perreyeur parvint à lui faire tomber des mains cette arme avec laquelle il parait les charges de son redoutable antagoniste. Alors sûr de la victoire, il lui lance en pleine poitrine le fer de son broc en s'écriant :

Ah! gredin, je te tiens donc enfin. M. de Soland voit le coup lui arriver, se baisse, reprend son sabre de la main gauche et d'un coup de pointe étend le perreyeur à ses pieds, au moment où le broc allait s'enfoncer dans l'écorce d'un tilleul (1).

» Picardie. Ce serait peut-être ici l'occasion de payer au régiment Royal-
» Picardie et aux intrépides défenseurs de la porte Saint-Michel le tribut d'es-
» time et de reconnaissance qui leur est dû ; mais le Français, accoutumé à
» trouver dans ses devoirs la récompense la plus douce de ses travaux, dé-
» daigne les éloges, et ce n'est que dans nos cœurs que nous pouvons lui
» offrir un hommage digne de lui. »

(1) Voir sur ce combat le journal l'*Ami de la Constitution*. — Notes de MM. Paulmier et Viger. — Insurrection des carrières.

Au bruit de la fusillade, deux ecclésiastiques, dont nous sommes heureux de constater le dévoûment, MM. Couraudin, chanoine, et Huard, vicaire de Saint-Maurille, s'étaient transportés sur le théâtre des événements. Ces deux prêtres, dans cette triste journée, se multiplièrent partout, ils exhortaient les uns à cesser une résistance anarchique; aux autres, ils administraient les secours de la religion et avaient pour tous d'excellentes paroles, ils ne quittèrent le mail, que lorsqu'il n'y eut plus un seul perreyeur.

Le régiment Royal Picardie poursuivit jusqu'aux carrières la bande de Guitteau. M. de Soland en fit autant pour les perreyeurs engagés sous les ordres de Bottereau; cavaliers et fantassins firent un grand nombre de prisonniers; on évalue à soixante les morts du côté des perreyeurs.

La nuit venue, chacun raconta les malheurs de la journée. Le danger passé, les peureux sortirent de leur retraite.

« Je ne saurais vous exprimer, dit l'*Ami de la Constitution*, » les sensations différentes qu'éprouvaient les habitants aux récits de tant de malheurs; chacun se renfermait chez soi, et » semblait craindre pour sa propre vie. Cependant la victoire était complète, mais il est naturel à l'homme d'être » affecté douloureusement quand il voit verser le sang de » son semblable. Je n'ai pas besoin de vous dire, qu'après » une telle alerte, toutes les troupes furent sur pied pendant » la nuit suivante, et que jamais ville ne fut mieux gardée, » tout était devenu soldat. J'ai vu des enfants de quinze ans » sous les armes depuis quarante-huit heures et ne trouvant » pas le temps trop long. Le régiment a toujours été à cheval » et n'a pris quelque repos que quand il a été assuré que les » perreyeurs ne reviendraient plus. »

Le conseil de ville chargea M. G. de Soland de veiller à la sûreté de la ville, le nomma commandant provisoire de

la garde nationale, et lui envoya de l'arsenal du château une carabine d'honneur (1).

Le sept septembre, le municipalité ordonna que tous les citoyens, qui avaient tenu une conduite suspecte pendant la revolte, seraient sur-le-champ désarmés; les défenseurs de la porte Saint-Michel furent, nous dit Viger, chargés de diriger cette mission délicate; ils s'en acquittèrent avec tout le zèle et l'intelligence possible, et firent transporter à *l'hôtel commun environ cinq cents fusils, résultat de leur première recherche.*

Le Directoire du département fit placarder, et publier cet arrêté :

« Le Directoire du département de Maine-et-Loire, instruit du désarmement que la municipalité d'Angers vient de faire dans l'étendue de son territoire, pour parer aux abus que les mauvais citoyens de son ressort ont fait de leurs armes, enjoint à la municipalité de n'en remettre aucune que, préalablement, les bons citoyens ne soient reconnus par leur inscription sur le tableau civique ; lui fait défense d'en remettre aucune qu'à des citoyens dont le patriotisme et la probité soient à l'abri du soupçon et rend la municipalité responsable de l'abus que les mauvais citoyens, à qui elle en aurait remis imprudemment, pourraient faire de leurs armes. »

(1) La garde nationale avait en France remplacé les gardes bourgeoises par un décret du 12 juin 1790. Angers avait subi ce changement, mais les derniers événements nécessitaient une réorganisation. La plupart des chefs avaient manqué dans le moment du péril : la plupart des gardes nationaux avaient montré des dispositions au moins très-équivoques. Cette réorganisation se fit, et parmi les promotions auxquelles elle donna lieu, on s'attend bien à voir confirmer officiellement la nomination de M. de Soland au grade de commandant. Jusque-là M. Legouz continua de faire les fonctions de chef de la garde nationale. On devait cette déférence à son excellent esprit, à son noble caractère et au dévouement dont il avait donné plusieurs fois des preuves.

Blordier Langlois, *Angers et le département de Maine et-Loire*, t. III, p. 152.

Ensuite, d'après le réquisitoire de M. Letellier, substitut du procureur de la commune, il fut affiché à tous les coins de rue l'ordonnance suivante :

1° Quiconque s'attroupera, 2° sonnera ou fera sonner le tocsin, 3° tentera de désarmer ou d'attaquer Royal Picardie et les gardes nationaux ou tous autres préposés à l'ordre public, ou qui favoriserait en manière quelconque aucun mouvement séditieux, sera, sur la seule notoriété du fait, arrêté et pendu sur-le-champ; tous les bons citoyens sont invités à prêter main forte à cette ordonnance.

Le jour de la Nativité, qui eut lieu le mercredi, aucune des cloches des églises d'Angers n'annonça l'office ; pendant près de quinze jours elles restèrent muettes.

Pour rétablir complétement le calme, on fit venir d'Ancenis le régiment Conti-Dragons ; ce régiment, avec Royal-Picardie et la garde nationale, placée sous le commandement de M. de Soland, se rendirent aux carrières pour opérer le désarmement. A la vue de la force armée, les perreyeurs prirent la fuite en abandonnant leurs armes. Le maire, qui avait accompagné la force publique, proclama la loi martiale (1); on fit une battue dans les environs des carrières et quatre des plus mutins furent arrêtés.

Les journaux ne manquèrent pas de publier force commentaires sur ces événements.

« Il fut envoyé à l'*Ami du Roi*, nous dit M. Paulmier, page 18 de son manuscrit, par un homme bien connu pour son exaltation révolutionnaire, un article perfide et menson-

(1) Au moment où le maire quittait l'Hôtel-de-Ville, un député de la garde nationale de Nantes s'est fait annoncer sur la place d'armes et fit des offres de service de la part de ses camarades. Il a été accueilli avec transport ; on s'est empressé autour de lui, chacun essayait de lui peindre tout ce qu'il sentait, et l'expression manquait toujours au sentiment. Les Angevins et les Bretons se sont de nouveau juré un dévouement sans bornes, et il est reparti pour annoncer que tout rentrait dans l'ordre (*Insurrection des Perreyeurs*, p. 50 et 51.

ger, afin de tromper l'opinion publique sur la véritable cause de cette insurrection. » Voici cet article :

« Tant que le peuple n'a fait que brûler les châteaux, égorger les nobles et les riches, il a été excusé, caressé même ; mais aujourd'hui que la cause du pain lui fait faire pour son propre compte, les insurrections qu'il faisait auparavant pour celui de la révolution, on le calomnie. Il fait des représentations aux officiers municipaux ; il demande que le pain, dont il a besoin et que l'interruption de ses travaux lui rend une charge pesante, lui soit au moins fourni à meilleur marché : alors ce motif de ses attroupements est le pillage, la subsistance un prétexte.

» C'est ainsi qu'on a calomnié le peuple d'Angers, et les ouvriers de cette ville employés aux carrières se sont réunis pour demander la diminution du prix du pain ; pour toute réponse, on a élevé le drapeau rouge. Les malheureux, que la faim pressait, n'ont pas vu de calmant dans ce signe de terreur ; ils ont voulu désarmer ceux qui n'opposaient que cette satisfaction aux cris douloureux de leur estomac : la garde nationale et le régiment Royal-Picardie les ont repoussés avec barbarie, en ont blessé une partie et tué le plus grand nombre.

» Comme si le peuple d'Angers n'eût pas été assez puni par la mort de beaucoup de citoyens qui composaient cette classe, les tribunaux s'en sont mêlés. Deux de ceux qui avaient échappé à la mort ont été pendus ; les rédacteurs de cette nouvelle, en publiant que le calme est rétabli dans Angers, disent qu'il faut en rendre grâce à la bravoure de la garde nationale et au régiment Royal-Picardie. Désormais il y aura donc bravoure à tirer sur un peuple sans armes? Nos idées sont bien changées. »

De son côté, l'Ami de la Constitution, page 15, publiait ce passage (10 octobre 1790) :

« La populace ne remue pas, parce qu'elle achète le pain au-dessous de sa juste valeur, qu'elle n'a par conséquent aucun prétexte pour remuer, et que d'ailleurs, le drapeau rouge s'agite encore dans les airs ; il faut attendre que les potences soient enlevées, que la justice ait déposé son glaive, que le pain soit remis à son prix ordinaire, pour juger si elle est vraiment pauvre, et si le levain de la révolte ne fermente pas encore dans son cœur aigri et ulcéré. »

Le 11, l'administration municipale fit afficher la proclamation suivante :

« Enfin, tout est calme ; les précautions des corps administratifs, les soins infatigables de la municipalité et de son respectable chef, la surveillance active des bons citoyens, le dévouement sans borne de M. de Soland qui a exposé sa vie pour sauver la ville, la formation d'une nouvelle garde nationale, vont assurer et maintenir une tranquillité que rien désormais ne pourra troubler, et dont le rappel a pensé coûter si cher.

» Ennemis du Roi, du bien public, qui trompez, qui suscitez le peuple contre le riche, contre ses vrais amis, pour fomenter des troubles et former des partis, vos efforts sont impuissants ; l'amour du Roi, de la patrie enflamment nos cœurs et dirigent nos bras ; nous serons, en dépit de vous, fidèles à nos serments ; nous nous soutiendrons, nous nous unirons, nous nous aimerons ; la honte et les remords seront votre partage, et en dépit de vous, nous saurons vivre pour le Roi et la patrie.

» Et vous, peuple, instrument de vos propres malheurs ! connaissez donc enfin vos vrais défenseurs, vos vrais concitoyens, et n'oubliez jamais que votre véritable force est dans votre grande union, et dans votre soumission à la loi. »

L'approvisionnement de la ville devenait de plus en plus une chose inquiétante pour l'administration municipale ; les blés étant accaparés dans les marchés et dans les foires ; des

lettres en donnèrent plusieurs fois avis : la municipalité prit en cela, de concert avec le département, des mesures sages et fermes, et forma des compagnies auxiliaires de la garde nationale préposées spécialement à surveiller le commerce des grains, et à favoriser le mouvement de cette denrée d'utilité première.

La ville arrêta qu'il serait établi des greniers où le peuple se pourvoirait de farines, pour quelque peu qu'il lui en fallût, et que des fours publics seraient, par la ville, affectés à l'usage du peuple.

L'assemblée nationale s'empressa de publier un décret qu fut sanctionné par le roi Louis XVI.

« L'assemblée nationale, après avoir entendu le rapport de son comité des recherches, approuve la conduite prudente et ferme du directoire du département de Maine-et-Loire, du directoire du district et de la municipalité d'Angers ; charge son président de se retirer dans le jour devers le Roi, pour le prier de donner des ordres les plus prompts, afin que la procédure commencée soit continuée contre les auteurs, fauteurs et instigateurs des attentats commis à Angers le six de ce mois. »

Après le combat vint le jour des récompenses et des châtiments. Le conseil général et la commune considérant la manière courageuse avec laquelle M. de Soland, commissaire de la marine royale, s'est porté promptement au secours de la ville et a, par son énergie, empêché les plus grands malheurs, a décidé unanimement qu'il lui serait offert une épée d'honneur à poignée d'argent, aux armes de la ville avec cette inscription : *Les citoyens de la ville d'Angers à leur défenseur* (1).

(1) « Le Conseil général de la commune, prenant en considération la manière courageuse avec laquelle M. de Soland, commissaire de la marine, s'est porté à secourir la ville, lors de l'insurrection du 6 de ce mois, en se

Le Roi, instruit du dévoûment de M. de Soland, lui envoya, par M. de la Luzerne, la croix de Saint-Louis. Le nouveau chevalier comptait plus de vingt années de service, tant comme officier dans les dragons du Dauphiné, que comme commissaire de la marine.

Bottereau, Guitteau, Claude Ferré et Catherine Gaulthier, accusés d'être chefs de l'émeute, furent traduits devant le présidial et condamnés à être pendus. En sortant de l'audience Catherine Gaulthier rencontra sur son passage M. Turpin, lieutenant de police, et lui dit avec un sourire ironique (1) :

« M. Turpin, vous ne vous êtes pas trompé, c'était moi qui devait gambiller dans quatre jours à la lanterne. Prenez soin de mes quatre enfants qui vont, après ma mort, tomber dans la plus affreuse misère. »

M. Turpin la rassura sur le compte de ses enfants en lui disant que le district se chargeait de pourvoir à leurs besoins.

Guitteau et Bottereau furent pendus sur le Champ-de-Mars le sept septembre, à sept heures du soir ; toutes les précautions avaient été prises pour qu'aucunes femmes et enfants n'assistassent à leur supplice. Guitteau et Bottereau moururent avec un grand courage.

Les perreyeurs déplorèrent la mort de Bottereau et le regardèrent comme un martyr de leur cause. Longtemps l'emplacement où il fut inhumé fut un lieu de pélerinage. Le huit eut lieu l'exécution de Ferré et de Catherine Gaulthier ; Ferré

mettant à la tête des patriotes contre les malfaiteurs attroupés, qu'ils ont heureusement repoussés ;

» Considérant les peines qu'il s'est donnée pour rétablir la tranquillité dans la ville et prévenir de nouveaux événements,

» Il a arrêté qu'il serait présenté à M. de Soland une épée à poignée d'argent aux armes de la ville, avec cette inscription :

» Les citoyens de la ville d'Angers à leur défenseur. »

(Délibération du conseil général de la commune du 10 septembre 1790.)

(1) Nous avons dit, d'après les documents qui nous ont été communiqués, que M Turpin du Genièbre était lieutenant criminel : c'est une erreur. M. Turpin du Genièbre était lieutenant de police.

fut pendu le premier ; Catherine Gaulthier marcha d'un pas ferme au supplice, elle était revêtue d'une camisole blanche ; au moment où le bourreau Filliaux lui passa la corde au cou, Catherine le regarda avec tendresse et lui dit : Ah ! Filliaux ! je t'ai donné la vie, et tu vas me donner la mort. En entendant ces paroles, Filliaux fut prit d'un tremblement nerveux et tomba évanoui. Ses valets l'emportèrent pour lui porter secours et l'un d'eux se chargea de lancer dans l'espace la condamnée. Au bout de quelques minutes, Catherine Gaulthier expirait au milieu d'horribles convulsions ; cette femme avait été la mère nourrice du bourreau.

Les Feux de la Saint-Jean.

A la Saint-Jean, il n'y avait, avant 1789, ni ville, ni bourg, ni hameau qui n'eût son feu de joie. Pendant la soirée du 24 juin, dans le moindre petit village, le baillif du lieu venait mettre le feu à un bûcher au sommet duquel se voyait, dans des sacs de toile, des chats destinés à être rôtis. Chacun attendait l'aube du jour autour du bûcher en buvant, chantant et dansant. Dans les campagnes, on allait pendant la nuit de la Saint-Jean chercher des plantes médicinales ; on prétendait que cueillies à ce moment, elles avaient le pouvoir de dissiper l'apparition des fantômes.

Nos Rois fêtaient toujours la Saint-Jean et allumaient le feu de joie sur la place de Grève.

Le 24 juin de l'année 1520 la maison de ville d'Angers fit élever, sur la place des Halles, un énorme bûcher au sommet duquel se trouvait une longue perche, à laquelle étaient appendus plusieurs renards pris dans les forêts de la province et ournis par les seigneurs propriétaires de ces forêts.

A neuf heures, le maire, Pierre Loriot, sieur de la Galonnière, sortit de la maison de ville précédé de fifres, trompettes et tambours; il se rendit, accompagné de tout le corps de ville près du bûcher; le maire tenait en main une torche de cire blanche, les échevins en portaient une en cire jaune.

Lorsque le cortége fut arrêté, l'artillerie du château et les arquebusiers, rangés en bataille sur la place, firent entendre plusieurs salves et décharges. Le maire mit le feu au bucher, tout le corps de ville en fit trois fois le tour et se rendit à l'hôtel municipal où une collation était dressée (1).

Le repas terminé, le maire remercia en latin les convives du plaisir qu'il avait eu à se trouver parmi eux, puis fut con-

(1) Cette collation consistait en dragées musquées, en massepins, en confitures sèches, le tout arrosé avec du vin d'Anjou.

Dans un compte de la ville de Paris, à la date de 1573, nous lisons à l'article concernant la cérémonie des feux de la Saint-Jean :

« A Lucas Pommereulx, l'un des commissaires des quais de la ville, cent sols Parisis, pour avoir fourni, durant trois années, tous les chats qu'il fallait audit feu, comme de coutume, même pour avoir fourni, il y a un an, où le roi assista, un renard pour donner plaisir à Sa Majesté, et pour avoir fourni un grand sac de toile où étaient lesdits chats. »

Le *Moniteur* du 25 juin 1859 auquel nous empruntons cette note ajoute :

« Depuis longtemps, cette vieille coutume n'existe plus. Les Marseillais fêtent cependant encore aujourd'hui la Saint-Jean. La nuit qui précède le jour de la fête est bruyante et animée. Partout retentit le *buccin* antique, la trompette de Saint-Jean, cette trompette en poterie d'où sortent des sons peu harmonieux, mais aigus et prolongés. Le jour arrive ; alors Marseille présente le coup d'œil le plus charmant : les fleurs semblent sortir de terre, tant la ville en est couverte. De tous côtés arrivent des voiturins pleins de ces belles fleurs du midi, aux nuances si vives et aux parfums si pénétrants. Enfin midi sonne, et le maire de Marseille se rend en cérémonie à la place où sont déposés les fagots destinés à alimenter le feu tradionnel ; il les allume au milieu des cris de joie de la foule, qui se porte ensuite aux allées de Meilhan, transformées en un vaste parterre.

« Voici l'origine que les Marseillais donnent à la fête du 24 juin : leurs ancêtres les Phocéens, ayant échappés au péril dont les menaçait un certain Eoman, instituèrent une fête pour consacrer ce souvenir mémorable. Cette fête était en l'honneur de la déesse Flora. Ce jour-là les fleurs couvraient le sol des rues, et toutes les maisons étaient tapissées de feuillage. La foire embaumée qui s'ouvre la veille de la Saint-Jean n'est, disent-ils, qu'un souvenir de l'événement que la cité grecque rappelait en se couvrant de feuillage. Les fleurs ont remplacé les feuilles : voilà tout. »

duit à sa demeure au bruit d'une joyeuse fanfare et des chants des habitants de la ville, qui passèrent la nuit à boire dans les carrefours des places, à la lueur des feux de paille qu'ils avaient allumés.

La Cheminée de l'Hôtel de Lancreau.

Au moyen âge, la cheminée principale d'un hôtel, d'un château, d'un logis était toujours richement ornée de sculptures, peintures, arabesques, et nous avons encore plusieurs beaux spécimen de monuments de ce genre, tels que la cheminée du logis Barreau (salle du cabinet d'histoire naturelle), celle construite par les ordres du prélat Hardouin de Bueil, à l'évêché.

La Renaissance couvrit de marbres, de statuettes allégoriques et de devises les cheminées des manoirs qui s'élevèrent pendant cette période de l'art.

Il existe à Angers deux cheminées très-remarquables de cette époque. L'une à l'hôtel Lasnier, appartenant aujourd'hui à M. le comte de Danne, l'autre à l'hôtel de Lancreau.

La cheminée de l'hôtel Lasnier, construite par le même architecte qui éleva le cénotaphe de Lasnier, dans la chapelle des Ursulines, et le maître-autel de cette chapelle, a été lithographiée par M. le baron de Wismes.

Quant à celle du logis Lancreau, elle n'a pas été reproduite, que nous sachions, et nous croyons qu'il est opportun d'en donner un dessin ; peut-être quelque jour disparaîtra-t-elle ; déjà l'antique demeure, qui reçut Henri IV et sa cour, a bien perdu de sa splendeur première. Il ne reste plus rien de son vaste jardin ; cet hôtel, le plus beau qu'on pût offrir, à Angers en 1598, pour résidence à un roi, est converti en ouvroir ; puisse-t-il conserver sa pieuse destination, et ne pas tomber quelques jours sous les coups de marteau d'un démolisseur.

Translation du Cœur du roi Henri IV à la Flèche.

Nous empruntons au *Mercure français*, de l'année 1610, le récit de la translation du cœur du roi Henri IV dans la ville de la Flèche.

« Lendemain du meurtre du Roy, son corps fut veu sur son lict, jusques à six heures du soir, puis on l'embauma. De son vivant, il avait aymé la Flèche, petite ville en Anjou, pour ce que l'on luy avoit dit qu'il y avoit été conçeu (bien qu'aucuns ayent écrit que ce fut en Picardie). Le sieur de la Varenne qui est de cette ville là, pour le profit de sa patrie, y procura l'établissement d'un collége de jésuites (ce fut en 1600 et 1604). Par la fondation de ce collége, le Roy y donna son cœur après sa mort ; ce fut pourquoi ledit sieur de la Varenne *ramentent* à la Royne cette promesse ; laquelle luy accorda, qu'elle fut exécutée de point en point, de quoi il avertit incontinent le père Coton et les jésuites qui étoient en la maison Saint-Louis, rue Saint-Antoine, et leur envoya des carrosses pour se transporter au Louvre et venir quérir ce corps que les Français ont aimé d'un amour outre l'ordinaire.

» Etant arrivé au Louvre et salué le Roi et la Reine, ils se transportèrent en la chambre où l'on embaumait le corps du défunt et où Monsieur le prince de Conty, après s'être mis à genoux devant le cœur royal, et fait une prière pour l'âme du défunt, le prit sur un coussin paré d'une gaze brochée d'or, et le mit entre les mains du père Jacquinot, supérieur de la dite maison Saint-Loys, lequel, revêtu d'un surplis et de l'étole, le reçut au nom de la compagnie des jésuites, avec protestation d'éternelle obligation, pour les avoir voulu honorer d'un dépôt et gage si précieux. Puis accompagné de plusieurs jésuites, et de nombre de seigneurs, les flambeaux allumés, et fut conduit à la grande porte du Louvre, où les carrosses

les attendaient. Ledit Jacquinot avec quatre de ses compagnons, et deux gentilshommes entrèrent dans le même carrosses où le roi avait été tué, et suivis des autres carrosses, et des gardes du corps de la compagnie du sieur de Vitry, arrivèrent à la maison Saint-Loys, ledit samedy quinzième de mai sur les huit heures du soir, où plusieurs, nonobstant la pluie et incommodité du temps, allèrent baiser ce cœur, et jetter de l'eau bénite.

» Ayant demeuré trois jours dans la chapelle domestique de cette maison, la veille de l'Ascension, on l'exposa à la vue du peuple du côté droit du grand autel où il fut jusques au lundi, lendemain de la Pentecôte : tous les jours, chacun prêtre jésuite, après avoir dit sa messe, y allait dire le *De profundis*, et l'après dîner, quelques-uns des Religieux y récitèrent le psaultier.

« Le Père Armand, provincial des Jésuites de France, lors de la mort du Roy, était à Nevers : il se rendit incontinent à Paris, et ayant appris du sieur de la Varenne que l'on partirait le lendemain de la Pentecôte pour porter ce cœur royal en dépôt à la Flèche, les jésuites destinèrent vingt d'entre eux pour l'accompagner, lesquels ayant tous dit la messe de grand matin, sur les quatre heures entrèrent dans les carrosses qui les attendaient à la porte de leur église ; ledit Père Armand en surplis et étole tenant le cœur royal sur un carreau de velours noir couvert d'un crêpe, se mit au fond du carrosse du Roy, avec cinq autres jésuites. Le duc de Montbazon et ledit sieur de la Varenne qui avaient la charge de cette conduite, montèrent quand et quand à cheval. Comme aussi plusieurs princes et seigneurs avertis de l'heure de ce départ se rendirent à l'église des Jésuites ; entr'autres Monsieur le comte de Soissons, le duc d'Espernon, et le grand-escuyer de Bellegarde : il se trouva bien du commencement pour cette conduite cinq ou six cents chevaux ; mais

on partit si matin que peu les virent, au regret de plus de cent mille personnes, bien que les laquais des seigneurs allassent raclant de porte en porte pour avertir un chacun de ce départ. Plusieurs encore depuis se joignirent à la troupe et firent un gros de mille ou douze cents chevaux qui furent jusqu'au bourg la Royne conduire ce cœur royal ; puis, prirent congé de ceux qui avaient la charge de la conduite, après que les plus grands eurent rendu le dernier office au cœur de leur bon Roy par un baiser. Quand le bruit fut espandu par la ville de ce départ, plusieurs ayant loué des chambres et boutiques pour avoir le bonheur de le voir passer et lui dire le dernier adieu. en furent merveilleusement tristes : et s'entre disait-on les uns aux autres, *ils l'ont emporté de bon matin*, et plusieurs autres paroles qui ressentaient des extrêmes regrets.

» Tous les habitants des bourgades et villages sur le grand chemin et à l'entour par où ce cœur passait, allaient au-devant avec les prêtres et la croix et le conduisaient jusqu'à ce que d'autres fussent venus au-devant : on n'entendait que pleurs et gémissements des villageois de tous sexes et âges.

» Le sieur de la Frete, gouverneur de Chartres et plusieurs seigneurs et citoyens allèrent deux lieues au-devant, le clergé avec le corps de ville le receurent hors la porte, et le conduisirent jusque dans l'église Notre-Dame, où il fut posé; et veillé par le doyen et chanoines.

» Le comte de Negrepelisse, gouverneur du Mans, plusieurs seigneurs, le lieutenant-général et les officiers de la justice, suivis d'une grande multitude de peuple, allèrent sur le grand chemin par où il devait passer, qui étaient a une grande lieue du Mans, où beaucoup s'estimèrent heureux de baiser ou toucher le carreau où reposait ce précieux dépôt : on voyait leurs faces toutes baignées de larmes.

» Finalement arrivés à la Flèche, pour être une petiteville, ils lui firent une belle réception.

» Premièrement allèrent au-devant le prévôt avec les archers, douze cents écoliers, les Pères Récolets des neuf paroisses venues de dehors, suivies de celles de la ville, les Pères Jésuites du collége royal revêtus de surplis chacun un cierge en la main ; puis, le sieur de la Varenne (qui avait pris le devant dès Chartres pour donner l'ordre requis à cette réception), le baron de Sainte-Suzanne, son fils ; vingt-quatre seigneurs écoliers ; les officiers de la justice, et les bourgeois portant tous des torches blanches allumées. Toute cette procession alla jusques en un grand pré hors la ville et fléchissant le genoux en terre, passaient devant la table couverte de noir, ou le Père Armand avait posé le cœur royal ; proche de laquelle étoient le duc de Montbazon, et ceux qui l'avoient accondnit.

» En rentrant dans la ville, les jésuites de Paris se joignirent avec ceux de La Flèche : le Père Armand reprend le cœur, un hérault d'armes le précède, deux exempts et douze archers, des gardes lui font escorte avec le pistolet en la main, et deux lui soutiennent les bras. Le duc de Montbazon, le sieur de la Varenne et tous les séculiers suivent après. La porte de la ville était revêtue de deuil et d'écussons ; l'église Saint-Thomas, de La Flèche, était tendue de noir, où arrivés et le service parachevé, le père Coton fit l'oraison funèbre entre-coupée de soupirs et de larmes, en laquelle il fit entendre à tous la particulière obligation que les jésuites avaient à la mémoire du défunt roy, pour les bienfaits qu'ils avaient reçus de lui. Finie, on commença à sortir : le duc de Montbazon ayant pris le cœur de la main du père Armand, le porta jusqu'au collége des jésuites, lequel estoit tout tendu de noir, et au milieu de la grande cour on avait fait un arc de vingt-sept pieds en hauteur et vingt-six en largeur,

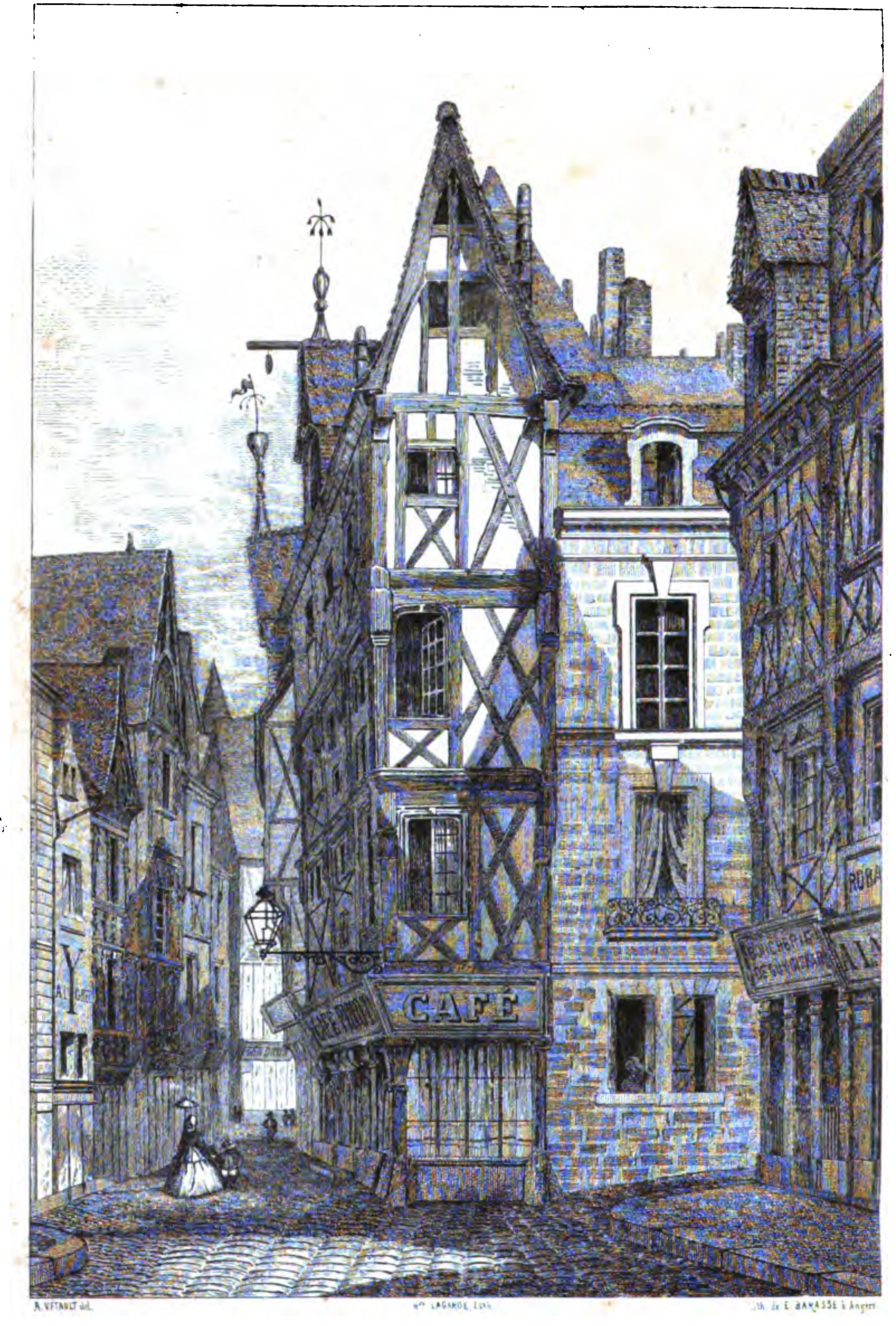
son ouverture large de dix et haute de dix-huit, par dessous lequel on passait pour aller à la grande salle tendue de velours, qui sert maintenant de chapelle ; on ne voyait en tout ce collége qu'armes de France et de Navarre et des testes de mort, des larmes et des fleurs de lys d'argent, avec emblêmes et tableaux où étoient plusieurs devises et distiques qui les expliquent.

» Aux deux coins de l'autel étaient dressées deux colonnes couvertes d'or bruni et un arc qui étoit arraché des chapiteaux des dites colonnes et arrivaient jusqu'au haut de la salle, le vide entre l'arc et les colonnes étoient aussi remplies d'armoiries. A la naissance de l'arc traversait une corniche, du milieu de laquelle sortoit un fleuron doré avec ses branches, pour poser le cœur royal.

» Le hérault étant dressé sur l'échaffaud le reçut des mains du duc de Montbazon, et ayant prononcé à haute voix : icy gist le cœur de Henry IV, très haut, très puissant et très chrétien roy de France et de Navarre ; et répété par trois fois le roy est mort : Priez pour son âme; il le logea au lieu de son repos, attendant que les urnes plus richement élabourées soient parfaites, lesquelles seront mises devant le maître autel de l'église.

» Or, pour mémoire perpétuelle, il fut aussi arrêté en la Maison de Ville de La Flèche, qu'à l'avenir le quatrième de juin il se feroit une procession solennelle depuis l'église Saint-Thomas jusqu'aux jésuites, en laquelle assisteroient tous les ecclésiastiques et habitants, et au retour se feroit un service solennel pour l'âme dudit feu roy, en laquelle journée toute juridiction et œuvres mécaniques cesseroient la matinée.

A. de Soland.



A. VETAULT del. — Mme LAGARDE lith. — Lith. de E. BARASSE à Angers

RUE DE L'OISELLERIE à ANGERS.

SOMMAIRE.

Biographie. — Le père la Mésangère. — Détails sur la prise des Ponts-de-Cé par l'armée vendéenne.—D'où vient le mot de Notre-Dame-Angevine.—Lettre adressée d'Auxerre le 3 août 1727 au journal de Guillaume Cavelier, sur les Fêtages d'Angers.—Les Fresques de l'Hospice Sainte-Marie.—Les Souris et le Chat-Huant.—Un exploit de Guillery. — Bedeaux de l'Université. — Réglement des Avocats procureurs d'Angers.—Cérémonie du *De fructu* en l'église cathédrale d'Angers.—Le chantre Follet. — Détail exact de ce qui s'est passé à la première entrée de M. de Goyon, gouverneur du château des Ponts-de-Cé, arrivé le 18 juin 1547.

Biographie. — Le père La Mésangère.

Parmi les professeurs qui ont illustré l'enseignement du collége de la Flèche, nous mettrons en première ligne le père La Mésangère de la doctrine chrétienne.

On a cru longtemps que ce savant écrivain était né à la Flèche, c'est une erreur. Pierre La Mesangère naquit à Baugé, en Anjou, le 23 juin 1761. Après avoir commencé ses études, dans sa ville natale, il fut confié aux Oratoriens et devint le lauréat le plus distingué du bel établissement qu'ils dirigeaient avec tant de succès à Angers.

Ses humanités terminées, La Mésangère fut nommé professeur de philosophie et de belles lettres au collége de la Flèche. L'excellence de son enseignement, son aménité attirèrent à ses cours de nombreux élèves. Il était directeur de ce collége lorsque la révolution vint l'en chasser.

« Un jour, c'était vers le 1er mai 1793, dit M. Jules Clère, dans sa consciencieuse histoire de l'Ecole de la Flèche, pages 234 et 235. Tandis que les arbres du parc se couvraient d'une verdure tranquille et que les oiseaux y chantaient comme à l'ordinaire dans leurs rameaux, près de leurs nids, le père La Mésangère, qui avait succédé depuis six mois, au père Laban, dans la charge de principal du collége national, rassemble les cent et quelques élèves qui restaient encore, et, avec des larmes dans la voix, tandis que tous ses jeunes auditeurs en avaient dans les yeux : »

— Mes enfants, leur dit-il, nous allons nous quitter ; le gouvernement de la république l'exige, soumettons-nous ; je vous rends à vos familles. Vos parents que j'ai prévenus de votre départ, sont, pour la plupart d'entre vous, arrivés à la Flèche vous chercher, je vais vous remettre entre leurs mains.... —

« Comme sept ou huit élèves étaient orphelins, ou, ce qui était presque même chose alors, avaient leurs parents dans les prisons ou émigrés à l'étranger, à ceux-là, La Mésangère dit : »

— Mes enfants, je ne peux pas vous abandonner ainsi; mais je suis moi-même sans ressources, obligé d'aller m'en créer à Paris ; ne pouvant ni vous emmener, ni rester près de vous, je vous confie à un honorable habitant de la Flèche, votre voisin, mon ami Brossier (1). —

Rassuré sur le compte de ses élèves, La Mésangère se rendit à Paris. A peine y était-il arrivé qu'il apprit qu'on venait de le dénoncer comme aristocrate et que le comité révolutionnaire faisait d'actives recherches pour s'emparer de sa personne.

La Mésangère, afin de dérouter ses persécuteurs, se fit homme de peine. Dès le matin, on voyait le grave philosophe attendant, dans la cour des messageries, l'arrivée d'une diligence, conduisant les voyageurs à l'hôtel ; chargeant, sur ses faibles épaules, un pesant fardeau.

Peu habitué à un tel genre de vie, le pauvre La Mésangère était quelquefois obligé de garder la chambre ; alors son unique nourriture consistait dans un morceau de pain trempé dans l'eau.

Lorsque la tourmente révolutionnaire fut anéantie, La Mésangère se mit à donner des leçons de latin à quelques jeunes gens de son quartier, mais cette ressource ne lui procura que le strict nécessaire.

(1) M. Brossier tenait alors une petite école dans la rue du collége.

Un jour, il vit dans une feuille publique qu'un gentilhomme français, nommé d'Albignac, avait amassé, pendant l'émigration, une fortune considérable à Londres en faisant des salades pour les repas des gens de qualité (1).

Cette anecdote suggéra l'idée à La Mésangère de chercher, dans des occupations moins sérieuses que celles auxquelles ses études le prédisposaient, des moyens d'existence honorables.

De suite son parti fut pris, et il devint le continuateur du *Journal des Dames et des Modes* commencé par Sellegue en 1797.

« Il était assez piquant de voir un ecclésiastique fort grave et de mœurs très-austères, dit Michaud jeune, dans sa biographie de La Mésangère, se livrer à un pareil travail. C'est lui-même qui tenait les registres, faisait la rédaction et allait dans les spectacles, dans les lieux publics, observer la toilette des dames. Il surveillait aussi avec beaucoup de soin et d'intelligence la fabrication des gravures toujours très-exactes et représentant parfaitement les costumes du jour.

« Ce succès avait procuré à La Mésangère une fortune qui suffisait à tous ses goûts, fort simples, et y trouvait encore de quoi faire du bien et rendre des services. —

Les travaux estimés du père La Mésangère sont : *Le voyageur à Paris*, tableau pittoresque et moral de cette capitale, Paris 1789, 3 volumes in-18. Cet ouvrage le plus important de ceux publiés par La Mesangère a eu cinq éditions, et a été traduit en allemand. *Géographie historique et littéraire de la France*, d'après la nouvelle division des quatres-vingt-trois départements, 4 volumes in-12, édition de 1796. *Histoire naturelle des quadrupèdes et des reptiles*, 1 volume in-12.

(1) Brillat-Savarin, dans sa physiologie du goût, tome II, chapitre XIII, a très-spirituellement raconté cette anecdote.

Nouvelle bibliothèque des enfants. Vie de François Molé, comédien français, 1 volume in-12.

Les connaissances de La Mésangère étaient extrêmement variées. Poète, naturaliste, philosophe, historien, il avait réponse à tout, et sa conversation était des plus agréables. Il possédait une très-grande mémoire, personne ne savait autant de vers, de dictons, proverbes et sentences, que La Mésangère.

Cet excellent homme était très-charitable; il passait tous ses loisirs en bonnes œuvres, et jamais un pauvre ne l'implora en vain, sauf cependant le jour de l'an où il était d'une maussaderie sans pareille; il avait cette époque en horreur et s'inquiétait longtemps de son arrivée; aussi disait-il à ceux qui riaient de sa manie :

Ne peut-on du calendrier
Effacer le premier janvier;
Ce jour fatal aux pauvres bourses,
Ce jour fertile en sottes courses;
Ce jour, où cent froids visiteurs,
A titre de complimenteurs,
Pleins du zèle qui les transporte,
Sèment l'ennuie de porte en porte.
Où fuir les assauts pétulants
De ces baiseurs congratulants,
Qui viennent donner pour étrenne
Le fier poison de leur haleine!
O jour! qui n'a pour amateurs
Que l'ordre des frères questeurs,
Quand du joug des tristes corvées
Verrons-nous nos cités sauvées?

La Mésangère mourut à Paris le 25 février 1831. M. H. Guillon, dont il était le bienfaiteur, prononça sur sa tombe un discours qui fut imprimé dans le journal des Dames du 28 du même mois.

La Mésangère faisait partie de l'Académie d'Angers.

Sur la fin de sa vie, La Mésangère était cité par ses distractions. Un de ses amis disait en parlant de lui :

Il cherche, il trouve, il brouille, il regarde sans voir ;
Quand on lui parle blanc, soudain il répond noir.

Fayole a donné sur La Mésangère la note suivante :

« La Mésangère sortait toujours sans parapluie. S'il venait à pleuvoir, il en achetait un ; il oubliait souvent sa tabatière, et, dans ce cas, il en achetait une autre. Chaque fois qu'il sortait, il achetait quelque chose ; tantôt une paire de bas de soie, tantôt une paire de souliers, un habit ou un chapeau. Il avait toujours dans sa poche des pièces de quinze et de trente sous pour donner aux pauvres qu'il rencontrait dans la rue. A sa mort, on a trouvé parmi ses effets, mille paires de bas de soie, deux mille paires de souliers, six douzaines d'habits bleu, cent chapeaux ronds, quarante parapluies, quatre-vingt-dix tabatières, et dix mille francs en pièces de quinze et trente sous. »

Détails sur la prise des Ponts-de-Cé par l'armée Vendéenne.

La prise des Ponts-de-Cé par l'armée vendéenne avait rempli de terreur les républicains. Les administrateurs du département de Maine et Loire écrivirent aux maires des communes pour leur demander de diriger sur Angers, dans le plus bref délai, tout ce qu'ils pourraient disposer d'hommes, afin de les employer à la défense de la ville. Ils adressèrent au général Gauvillier la missive suivante (1). Cette lettre montre ce qu'étaient les troupes envoyées de Paris par la Convention pour combattre la phalange vendéenne.

(1) Cette lettre, inédite, est tirée des archives du département.

Angers, 26 juillet 1793, l'an 2e de la République

» Cher général,

» L'ennemi s'est présenté aux Ponts-de-Cé, et les lâches Parisiens qui défendaient la Butte-d'Erigné, l'ont abandonnée sans faire la moindre résistance. Ils ont laissé leur canon et leurs tentes, et lorsque le général a voulu les rallier, ils ont eu la bassesse d'âme de répondre qu'ils n'étaient pas venus pour se battre; le général a insisté, et pour réponse il a reçu un coup de baïonnette dans sa botte, qui heureusement ne lui a pas fait grand mal.

» Nos gardes nationales, indignées de la conduite de ces lâches, ont couru aux armes, ont marché aux Ponts-de-Cé, et quoiqu'ils fussent en petit nombre, ils ont obligé l'ennemi de rentrer dans les Ponts-de-Cé, où ils les ont poursuivis jusqu'au château; là il y a eu un combat vif à l'arme blanche; mais l'ennemi ayant du canon et notre petite troupe n'en ayant pas, elle s'est repliée en bon ordre et garde actuellement les avenues des Ponts-de-Cé. Cette affaire a redonné de l'énergie et du courage à notre troupe, et si vous pouvez obtenir du général la permission de venir à notre secours avec tous les Angevins, qui sont dans l'armée, votre présence, celle de nos concitoyens, de votre armée, ranimerait le courage de notre petite troupe, et telle que nous la voyons disposée, elle ferait des merveilles avec vous; vous savez combien elle vous est attachée et combien elle a de confiance en vous.

» Venez, s'il est possible, et vous verrez que sans l'appui des j...f...... qu'on nous a envoyés, nous prouverons que nous pouvons nous suffire. Nous avons requis tous les bons citoyens armés des districts voisins, et vous, en venant, pouvez prendre avec vous tous les bons citoyens de Saint-Mathurin, de la Bohalle, de la Daguenière, qui nous ont fait offre de service et qui marcheront avec plaisir sous vos ordres; en un mot, toute notre ressource est en vous.

» Célérité, et tout est sauvé. »

Les administrateurs du Directoire du département de Maine et Loire, en écrivant aux municipaux, ne purent dissimuler la déroute honteuse des troupes de la République. Voici la missive qu'ils adressèrent à la commune de Jarzé :

« L'affaire des Ponts-de-Cé, qui a eu lieu hier matin, n'a pas été honorable pour les troupes de la République, des désorganisateurs et des lâches ont semé la terreur dès le commencement de l'action, et ont honteusement abandonné leur poste. Le plus grand désordre s'est communiqué dans l'armée qui s'est débandée. L'ennemi s'est emparé des Ponts-de-Cé et ne s'est pas avancé plus loin ; il paraît même qu'il n'a pas le projet de venir attaquer cette ville et qu'il n'est pas en force ; cette déroute provient de la lâcheté de la majeure partie de nos troupes.

» Nous sommes actuellement assez tranquilles, et nous prenons les dispositions pour mettre la ville en sûreté et reprendre les Ponts-de-Cé.

» Désarmez tous les fuyards qui s'en retourneraient sans ordre, et faites-nous passer les fusils que vous pourrez réunir, ainsi que tous les hommes de bonne volonté qui seront armés. »

De son côté le général Duhoux peu confiant dans le courage de l'armée de Paris, prenait pour la défense d'Angers les dispositions suivantes :

« Le commandant temporaire de la place d'Angers fera placer une pièce de canon à la porte Saint-Aubin, sur la place de la Constitution, de manière qu'elle puisse battre l'ennemi à son débouché ; deux autres pièces seront placées à la porte Neuve, de manière à battre l'ennemi dans le cas qu'il viendrait déboucher par le faubourg Saint-Michel. Une autre pièce sera placée en avant du château, de manière qu'elle puisse battre les ennemis, dans le cas qu'ils se présenteraient aux avenues de la porte Toussaint et de la place de l'Acadé-

mie, les autres pièces resteront sur la place du Ralliement, pour être portées sur les différents points où elles pourront être nécessaires.

» Un poste de cent hommes sera établi à l'entrée de la rue de Châteaugontier, près l'auberge ci-devant des Trois-Rois ;

» Un autre de cinquante hommes, près les Frères, à l'entrée du faubourg Bressigny et de la rue Chèvre ;

» Un autre de cent hommes, près les Incurables ;

» Ce poste sera placé au bout de la rue, de manière à veiller sur la route des Ponts-de-Cé et de Saint-Laud ;

» Un autre de cent hommes, postés le long de la promenade appelée la Lice ;

» Un autre de cent hommes, sur le chemin de la Baumette, sur l'élévation ; ce détachement fournira des postes dans les différentes issues qui l'avoisinent ;

» Un autre de cent hommes sur l'avant du Grand-Mail ;

» Un autre de deux cents hommes sur le Champ-de-Mars ;

» Un autre de cent hommes aux équipages, avec quelques cavaliers ;

» Un autre de cent cinquante hommes sur la place du Ralliement ;

» Un autre de soixante hommes au château; le reste sera distribué en tirailleurs sur les ramparts.

» Fait à Angers, le 31 juillet 1793, l'an 1er de la mort du *tiran*, et l'an 2e de la République une et indivisible.

» *Le général divisionnaire*,

» Signé : Duhoux. »

D'où vient le mot de N.-D-.Angevine.

L'abbé Grandet, curé de Sainte-Croix, directeur du séminaire d'Angers, a écrit un chapitre inédit dans la *Notre-Dame-Angevine*, intitulé : *d'où vient ce mot de Notre-Dame-Angevine*. Nous allons le reproduire en entier :

« Le savant René Chopin, avocat au Parlement, illustre Angevin, donne deux étymologies à ce nom, Notre-Dame-Angevine : la première est qu'ordinairement en Anjou et de tout temps, on a mis le terme de la Nativité de la Sainte-Vierge pour payer les cens et rentes dues par les vassaux à leurs seigneurs.

» La seconde est une tradition très ancienne que la fête de la Nativité de la Sainte-Vierge a été appelée, en Anjou, Notre-Dame-Angevine, parce que sous le règne de Clodion-le-Chevelu, roi de France, saint Maurille, quatrième évêque d'Angers, fut inspiré de Dieu de faire solenniser publiquement, en son diocèse, la fête de la Nativité de Notre-Dame le 8 de septembre, et que depuis ce temps-là on a toujours appelé cette fête Notre-Dame-Angevine, parce qu'elle avait commencé à être célébrée la première fois en Anjou.

» Bourdigné, cité par Chopin, chap. 10, page 1, parle de cette fête en ces termes : « Je ne veuille omettre que saint Maurille était de si grande sainteté de vie, que le Saint-Esprit fut vu descendre sur lui en forme d'une colombe blanche et à lui fut, ainsi que plusieurs veulent dire, divinement révélé la fête de la Nativité de Notre-Dame devoir être en septembre, huitième du mois, célébrée ; parquoy ladite fête de la Nativité prit son nom de l'Angevine, combien qu'aucun y alléguent d'autres raisons. »

» Hiret, dans son livre des Antiquités d'Anjou, page 35 de la première édition, en parle en ces termes : « On tient que saint Maurille eut en révélation que l'on eut à faire la

fête de la Nativité de la Vierge Marie le 8 septembre ; les Angevins appellent cette fête Angevine, et pour ce il est vraisemblable qu'elle a été premièrement gardée en Anjou. »

» Ménage, dans son livre des étymologies françaises sur ce mot Angevine, dit que Chopin, Bourdigné et Hiret se trompent, parce qu'il est certain que cette fête n'était point encore du temps de Charlemagne, c'est-à-dire 400 ans après saint Maurille, comme il se voit par le concile de Mayence tenu l'an 813, et par le cartulaire de cet empereur, où il n'est fait mention entre les fêtes de la Sainte Vierge que de celles de l'Assomption et de la Purification. Ménage ajoute que saint Augustin nous assure même (sermons 20 et 21 *de sanctis*) que de son temps on ne célébrait la fête de la nativité d'aucun saint, que de Jésus-Christ et de saint Jean-Baptiste ; que Fulbert, évêque de Chartres, si dévot à la Sainte Vierge, qui vivait en 1020, témoigne aussi que la fête de la Nativité de Notre-Dame n'est pas ancienne, et que de son temps seulement la dévotion des peuples non contents des anciennes fêtes de Notre-Dame, l'avait fait ajouter nouvellement à toutes les autres, et il prétend que saint Fulbert est le premier des Français qui a parlé de cette fête.

» Mais il est facile de répondre aux objections de Monseigneur Ménage, en disant que saint Augustin, le concile de Mayence et Fulbert ne veulent parler que des fêtes qui étaient reçues et célébrées dans toute l'Eglise universelle, et non des fêtes locales et particulières de chaque diocèse, et que si la Nativité de la Sainte Vierge n'a été solennisée dans les premiers siècles que dans l'Eglise particulière d'Anjou, d'où elle a été nommée Angevine, ils n'ont eu garde d'en parler.

» Aussi le père Thomassin, dans le savant traité qu'il a fait des fêtes, parlant de celle de la Nativité de Notre-Dame dit : qu'elle a bien pu commencer à être célébrée en Anjou avant les autres provinces, parce qu'elle est nommée Ange-

vine. En effet, nous trouvons dans des titres anciens qu'elle est appelée par excellence : *feria Andegavensis*. Les pères et les conciles n'ont eu garde de parler des fêtes locales qu'ils ne connaissaient pas. Par exemple, dira-t-on que les fêtes de saint Maurille, de saint Aubin et de saint Lezin, évêques d'Angers ne se célébraient pas en Anjou dans les premiers siècles, parce que le concile de Mayence et les Capitulaires de Charlemagne n'en parlent point. La piété des Angevins a canonisé ces saints immédiatement après leur mort, à cause du grand nombre de miracles qui se faisaient à leur tombeaux, et cela suffisait alors pour faire des fêtes et chanter des offices en leur honneur, ainsi qu'il s'est pratiqué partout à l'égard des patrons de chaque diocèse.

» Le père Gonon, célestin de Bruges, dans son livre intitulé : *Chronicon sanctissimæ Dei paræ virginis*, estime que la fête de la Nativité de Notre-Dame se célébrait dans quelquelques églises particulières, même du temps des apôtres, quoiqu'elle ne le fût pas encore dans l'Eglise universelle.

» Le cardinal Baronius, dans ses notes sur le martyrologe romain, prouve doctement que cette fête commença dans toute l'Eglise immédiatement après le Concile d'Ephèse, c'est-à-dire vers l'an 436, qui ne serait pas bien éloigné du temps de saint Maurille.

» Platine et Ciæconius, dans la vie d'Innocent IV pape, nous assurent qu'après la mort de Célestin IV, qui arriva au mois d'octobre 1241, le conclave étant assemblé fut 21 mois troublé par les factions de Frederic II, empereur, et que le sacré collége, fatigué de tous ces retardements, fit vœu que, s'il plaisait à Dieu de donner la paix et un pape à l'Eglise, celui qui serait élu ordonnerait que la fête de la Nativité de Notre-Dame serait chômée avec octave par toute la chrétienté. Qu'aussitôt que ce vœu fut fait on élut pape d'un consentement unanime, le 24 juin 1243, après

vingt mois de vacances du Saint Siége, le cardinal Synibaldus, qui prit le nom d'Innocent IV, et fit ensuite publier la bulle pour la célébration de la fête de la Nativité de la Sainte Vierge, et que comme l'élection de ce pape avait causé beaucoup de joie à tout le monde, il composa cette antienne, qu'il fit mettre dans l'office du jour, qui commence par ces mots : *Nativitas tua, o Virgo gloriosa, gaudium annuntiavit universo mundo*, etc.

» La révélation faite à saint Maurille pour solenniser cette fête, n'est pas sans exemple, car Vincent, évêque de Beauvais (*Lib.* 6, *specul. exempl.*, *ch.* 65), rapporte qu'un dévot religieux entendait tous les ans, le 8me septembre, les concerts harmonieux des Anges, et qu'en ayant demandé la cause, Dieu lui avait fait connaître qu'ils célébraient la fête de la Nativité de Marie, qui n'avait pas encore été proposée à toute l'Eglise.

» Quoi qu'il en soit, c'est une tradition fort ancienne dans l'Anjou, que saint Maurille est auteur de cette fête, et il n'y a nul inconvénient de l'attribuer à ce saint évêque pour son église particulière.

» La troisième étymologie de ce mot Notre-Dame Angevine, est tirée du livre de Mgr Eveillon, intitulé : *Apologia pro sancto Renato*, page 240, où il explique deux vers de Théodulphe, évêque d'Orléans, lequel, dans un psaume qu'il composa dans sa prison, à Angers, faisant la description de tout le clergé de cette ville qui assista à la procession des Rameaux, parle ainsi de Notre-Dame de la Charité du Ronceray :

Plebsquæ salutiferæ præcurrit ab æde Mariæ,
Husquam transmittit pons meduana tuus.

» Sur quoi M. Eveillon dit deux choses, la première que Notre-Dame-du-Ronceray à l'occasion de grand nombre de guérisons miraculeuses, qui s'y faisaient par l'intercession de Notre-Dame.

» La seconde qu'elle a été nommée par excellence Notre-Dame d'Angers ou Notre-Dame Angevine, comme il paraît par plusieurs titres où l'abbesse du Ronceray prend la qualité d'abbesse de la bienheureuse Marie d'Angers, *Abatissa beatæ Mariæ Andegavensis* (1). Peut-être même est-ce aussi à cause de la cathédrale d'Angers, dédiée premièrement à la Sainte Vierge, qu'elle se nomme Notre-Dame Angevine.

» Mais sans m'arrêter à toutes ces étymologies, quoique très curieuses et fort probables, j'aime mieux dire que la Sainte-Vierge est appelée Notre-Dame Angevine non-seulement en Anjou, mais encore au Poitou, au Maine, en Normandie et en Bretagne, ainsi que l'a remarqué M. Ménage, pour deux raisons principales qui conviennent mieux à mon sujet : la première à cause de la dévotion particulière que les peuples et surtout le clergé d'Anjou ont eu de tous temps à la très digne mère de Dieu; la seconde, à cause de la protection et des grâces toutes spéciales que la Sainte Vierge Marie a obtenue de Dieu dans tous les siècles en faveur des Angevins. »

(1) « Nous dirons icy en passant que l'abbaye du Ronceray d'Angers est une des plus anciennes, des plus riches et des plus nobles du royaume ; qu'elle a été fondée par les comtes d'Anjou dès le VIe siècle, à l'occasion d'une petite image de Notre-Dame qu'on y voit encore de cuivre doré assise dans une espèce de trône, et que tient l'enfant Dieu revêtu d'une petite robe sur ses genoux, ayant l'une et l'autre des couronnes ou diadèmes autour de la tête, laquelle image, suivant les traditions, fut trouvée dans une ronce, d'où elle fut nommée du Ronceray, et par un miracle toujours subsistant, cette ronce s'y voit encore plantée dans la muraille de cette chapelle sous terre faite de pierre, de chaux et de sable, et quoiqu'elle n'ait aucune hauteur de terre ny humeur, elle ne laisse pas d'être toujours verte et de pousser des branches qui perceraient en travers de la vitre, si on n'avait soin de les couper de temps en temps, et quoique très souvent on ait essayé d'en arracher toutes les racines et d'en extirper jusqu'aux dernières fibres, elle n'ont poussé que mieux l'année depuis. »

Histoire des corporations.—Les Chirurgiens-Barbiers.

Au xve siècle, les chirurgiens-barbiers avaient dans tout le royaume saint Côme pour patron. Leurs lettres d'institution étaient scellées par le premier barbier-valet de chambre du roi, qui exerçait sa juridiction sur la France entière. Les épreuves et le règlement des maîtres chirurgiens-barbiers variaient suivant les provinces. Pour être admis barbier dans la province d'Anjou, il fallait devant les jurés assemblés, couper les cheveux à la mode à un pauvre diable ramassé au hasard dans la rue, puis le raser sans que sa figure contractât le moindre pli. Si malgré l'habileté du barbier, le patient avait l'air de souffrir, la réception du candidat était ajournée. Cette épreuve terminée, les jurés de la corporation des chirurgiens-barbiers adressaient des questions d'anatomie au récipiendaire, lui demandaient où gisent les veines et lui faisaient pratiquer des saignées sur des hommes très replets, qui d'habitude se prêtaient à ce genre d'exercices.

Les barbiers d'Angers étaient tenus de fabriquer certains onguents et à forger leurs lancettes; elles étaient soumises au syndic, qui en brisait la pointe pour voir si elles étaient trempées de bon acier. Ils étaient tenus de loger dans des rues commerçantes, telles que la rue Saint-Laud, la rue des Poêliers. Le dimanche ils devaient décrocher leur enseigne, sur laquelle était toujours une phrase latine dans le genre de celle qu'on voyait sur les deux bassins d'étain de Compain, chirurgien-barbier aux Ponts-de-Cé (*Oculoque, manuque*).

Au xviie siècle, les chirurgiens-barbiers inscrivaient sur la devanture de leurs boutiques des poésies facétieuses qui attiraient les regards des passants. Ainsi un barbier d'Angers avait fait placer sur sa plaque ces vers inspiré à Mé-

nage après une longue discussion tendant à connaître pourquoi le menton de la femme était privé de barbe :

Sais-tu pourquoi, cher camarade,
Le beau sexe n'est point barbu ?
Babillard comme il l'est, on n'aurait jamais pu
Le raser sans estafilade.

« Pensée médiocrement galante, dit Saint-Germain, mais qui parut si belle à cette génération amie du sonnet, et folle du distique et du quatrain, que l'éditeur du *Ménagiana* a dû la reproduire en vers grecs, latins, italiens, espagnols, anglais, allemands, etc., pour l'instruction et l'édification des différents peuples de la terre. »

Défense était enjointe aux barbiers de couper les cheveux et faire la barbe le dimanche et jours fériés ; ils ne pouvaient le dimanche que faire des tonsures. Le jour de saint Côme était célébré par eux avec une grande pompe ; à l'issue de la messe ils partaient en procession, parcouraient les principaux quartiers de la ville et ne rentraient qu'à la nuit.

Lettre adressée d'Auxerre le 8 août 1727 au journal de Guillaume Cavelier, sur les Fêtages d'Angers.

« Vous voulez, Monsieur, que je vous tienne ma parole, et que je vous explique ce que sont les fêtages d'Angers, que le roi François Ier mit en parallèle avec la pelotte d'Auxerre. Je ne sais si votre curiosité, qui paraît si piquée, se trouvera satisfaite de ce que je lui en apprendrai. Suivant un mémoire qui est venu d'Angers, les fêtages de cette ville sont une chose bien moins fameuse que la pelotte d'Auxerre. Depuis que j'en ai eu la communication, j'ai compris que le roi n'avait voulu apparemment comparer avec les fêtages d'Angers, que le repas qui faisait ici la cérémonie du jet de la

pelotte. On assure dans ce mémoire, que les fêtages d'Angers n'étaient dans leur origine autre chose que des festins (aussi de fêtages à festins il n'y a pas grande différence) ; chaque dignité de Saint-Maurice d'Angers donnait à dîner à ceux qui étaient de son fêtage, et tous les habitués du chœur mangeaient ce jour-là dans une même salle ou réfectoire (1). Les quatre premiers officiers du chœur servaient aux assistants le pain dans des corbeilles, d'où leur vient le nom de *corbicularii*, corbelliers. On croit qu'il y avait dix-neuf fêtes dans l'année où ces repas se donnaient ; mais les inconvénients que firent naître ces sortes de repas en commun, furent cause qu'on les abrogea et qu'on les changea en distributions pécuniaires. Dès l'an 1569, il fut réglé qu'au lieu de dîner chaque chanoine aurait dix sols, et les autres habitués du chœur chacun 5 sols, lesquelles sommes se payent encore. Au reste, si François Ier a eu connaissance de ces repas de la cathédrale d'Angers, c'est que le procès qu'ils excitèrent était pendant au Parlement en même temps que celui de la pelotte d'Auxerre. Vital Bernard, chanoine du Puy, dans son livre intitulé le *Chanoine*, cite à cette occasion un arrêt du Parlement de Paris, du 28 février 1536. C'est de lui que j'apprends que lorsqu'un chanoine d'Angers était nouvellement reçu, la coutume était qu'il donnât volontairement un dîner à toute la Compagnie. On appelle aussi fêtages, dans l'Anjou, les repas que quelques curés primitifs donnent ou font donner aux curés et prêtres des paroisses où ils ont droit de dire la grand'messe à certaines grandes fêtes. Berdenaux, dans son commentaire sur les statuts de Lexur, emploie aussi ce mot lorsqu'il traite des repas que les évêques

(1) Ce réfectoire fut rebâti vers le milieu du xve siècle ; il est le long d'un côté du cloître, qui joint l'église cathédrale. Etant inutile, le chapitre d'Angers en a abandonné l'usage à la Faculté de Théologie. Il approche par son étendue et son exhaussement de ce qu'on appelle à Paris, les Ecoles de Sorbonne.

donnent aux chanoines. En ce pays-ci, où les repas communs du chapitre ont aussi cessé, il n'en reste qu'un faible vestige sous le nom de *semonce*, qui veut dire invitation, et qui consiste en ce qu'au lieu que les chanoines devraient manger tous en commun aux grandes fêtes avec le bas chœur, chaque chanoine, à son tour, doit inviter ou faire venir chez soi, selon le rang des fêtes, un habitué du bas chœur, qu'il rend son commensal durant plusieurs jours de suite, et ceux du bas chœur qui ne se ressentent point de cette commensalité ou invitation, reçoivent en place une somme arbitrée. De sorte que ce qui se payait originairement en denrées sur le revenu épiscopal, est commué en argent, et l'on a à présent de cet argent de quoi régaler le convive.

Ceci soit dit en passant, pour servir d'explication au mot *semontia*, qui est du ressort de la plus basse latinité. Vous vous figurez aisément en quelles denrées on payait en Anjou ce qui était dû pour l'augmentation du culte?

» Amolaire, principal auteur de la règle des chanoines, adoptée par le Concile d'Aix-la-Chapelle, avait fait la supputation de leur boisson par chaque jour, et il avait été décidé que dans les pays des vignobles comme est l'Anjou, et dans les églises riches comme la nôtre l'était alors, chaque chanoine aurait quatre ou cinq livres de vin à boire par chaque jour.

» Les personnes sobres eurent de la peine à s'accommoder de ce règlement, et Pierre Damien écrivit contre deux cents ans après. C'est peut-être ce qui contribua à faire tomber la vie commune dans la plupart des chapitres, même en Allemagne, où la grande quantité de vin était assez proportionnée aux tempéraments du pays. Mais ce qui est surprenant, c'est qu'après les débris de cette vie commune des chanoines, qui ne consistait plus qu'en quelques repas qu'ils

prenaient ensemble dans le carême, il y a eu des chapitres où l'on prit tellement le contre-pied, qu'on sollicita l'évêque d'ordonner aux chanoines de manger toujours seuls, même aux plus grandes fêtes. »

Les Fresques de l'Hospice Ste-Marie.

La grande série de fresques, si bien commencée par MM. Appert, Dauban et Lenepveu, dans la chapelle de l'hospice Sainte-Marie, vient de s'augmenter de deux nouvelles compositions.

L'œuvre à laquelle trois enfants de l'Anjou consacrent leur pinceau avec une prédilection marquée, fera de la chapelle Sainte-Marie un monument dont notre province sera fière à bon droit.

Les fresques, qui viennent d'être peintes sur deux des panneaux de la chapelle sont dues à MM. Dauban et Lenepveu.

L'une représente le *Portement de Croix* et l'autre le Christ en croix. M. Lenepveu comme M. Dauban avaient un grand écueil à éviter.

La vie du Christ a été traitée par tous les chefs d'école ; il était difficile de ne pas tomber dans une réminiscence plus ou moins heureuse ; nos deux compatriotes ont compris ce danger, et l'ont évité avec un rare bonheur. Leur œuvre est pleine d'originalité et ne ressent en rien l'imitation des maîtres.

Le Christ, chargé de sa croix gravit, au milieu des rochers, le rude sentier du Calvaire ; arrivé au sommet et près l'endroit où il doit déposer son pesant fardeau, instrument de son supplice, il aperçoit saint Jean étendant les bras vers lui ; les saintes femmes en pleurs et Marie tombant en pamoison. Jésus, oubliant ses propres souffrances, s'arrête pour consoler ceux qu'il a tant aimés, et ne reprend son che-

min que lorsqu'il se sent poussé par une soldatesque brutale, lasse d'une marche si lente.

Au bas de cette scène sont dans de petits médaillons deux stations du chemin de la Croix; l'une, représente un bourreau apportant à Jésus sa Croix qu'il reçoit avec résignation.

L'autre, le Christ condamné à mort.

Au fond de ce dernier tableau, Pilate se lave les mains; sur le premier plan, un soldat entraîne Jésus pour montrer au peuple Juif sa victime, tandis qu'un autre délie les liens qui retiennent captif le voleur Barrabas.

Le brillant coloris et la pureté de dessin des fresques de M. Lenepveu font de ces compositions une œuvre remarquable et montrent les progrès que fait chaque jour cet artiste d'élite

La scène du Christ en croix, de M. Dauban, est largement traitée. Le corps du Christ décèle de grandes études anatomiques que nous avons eu plus d'une fois l'occasion de louer dans les travaux de M. Dauban.

La douleur de Marie et de saint Jean pleurant au pied de la croix est noblement exprimée, et les types des personnages n'ont rien de vulgaire.

Au dessous de cette belle composition sont aussi deux stations du chemin de la Croix. *Le corps de Jésus reposant sur les genoux de sa mère; Jésus mis au tombeau.* Dans ces deux épisodes de la Passion, l'artiste a révélé les qualités de dessin et de coloris que nous nous sommes plu à constater dans son œuvre principale.

Nous nous permettrons ici une légère critique.

Le fond des fresques de MM. Dauban et Lenepveu est tout or, nous eussions mieux aimé voir un ciel sombre; les éléments déchaînés, la nature en deuil, cela surtout eût parfaitement encadré la scène reproduite par M. Dauban: *Les morts sortant de leurs tombeaux au moment où le Christ expire.*

Je sais qu'au moyen âge, il était d'usage de traiter ainsi l'imagerie. Mais les fresques de Sainte-Marie n'ont point été faites d'après l'inspiration du moyen âge. C'est de la grande peinture moderne dans une église grecque, et nous pensons que l'œuvre si bien comprise par nos deux compatriotes n'aurait eu qu'à gagner à être entourée par un autre fond.

En terminant ce compte rendu, nous serons l'interprète de nos concitoyens en votant des remercîments à MM. Dauban et Lenepveu, et nous pensons que le gouvernement mettra bientôt à même nos artistes angevins de couvrir de fresques la coupole et le nef de la chapelle Sainte-Marie (1).

Les Souris et le Chat-Huant.

. . . .

On abattit un pin pour son antiquité,
Vieux palais d'un hibou, triste et sombre retraite
De l'oiseau qu'Atropos prend pour son interprète.
Dans son tronc caverneux et miné par le temps,
Logeaient entre autres habitants,
Force souris sans pieds, toutes rondes de graisse.
L'oiseau les nourrissait parmi des tas de blés,
Et de son bec avait leur troupeau mutilé.
Cet oiseau raisonnait, il faut qu'on le confesse.
De son temps, aux souris, le compagnon chassa :
Les premières qu'il prit, du logis échappées,
Pour y remédier, le drôle estropia
Tout ce qu'il prit ensuite, et leurs jambes coupées
Firent qu'il les mangeait à sa commodité,
Aujourd'hui l'une et demain l'autre.
Tout manger à la fois, l'impossibilité
S'y trouvait, joint aussi le soin de sa santé,

. . . .
. . . .

(1) Le Bulletin compte dans peu offrir à ses lecteurs une série de dessins des peintures exécutés jusqu'à ce moment dans la chapelle de l'hospice Ste-Marie.

Cette jolie fable a été inspirée au bon Lafontaine par la lecture des œuvres d'un écrivain de l'Anjou, François Bernier, né en la paroisse de Joué (1).

Voici ce qu'on lit dans l'abregé de la philosophie de Gassendi, tome VI, page 674, par François Bernier, docteur en médecine :

« ..... Le sieur Gaffarel nous a depuis peu assuré qu'un certain Augustin réformé, de ceux qui demeurent dans la forêt de Fontainebleau, lui avait dit que revenant un soir de promenade à son couvent, il avoit aperçu un oyseau sortir d'un arbre qui étoit creux et percé en deux endroits; que lé lendemain étant allé proche de l'arbre avec ses frères pour reconnoître quel oyseau ce pourroit être, l'oyseau sortit au bruit; que tachant ensuite avec assez de peine de fourrer quelque chose par le trou d'en haut pour voir ce que c'étoit, ils aperçurent que le trou d'en bas étoit bouché, et que l'ayant ouvert, ils trouvèrent dedans soixante et dix souris toutes vives et des épis de blé pour remplir deux ou trois chapeaux; mais que toutes ces souris avoient les cuisses rompues. Ces souris devoient apparemment être la provision du hibou qui leur aurait rompu les cuisses de peur qu'elles ne s'enfuissent, et qu'il leur auroit apporté des épis de blés pour les nourrir quelque temps, pendant qu'il les mangeoit l'une après l'autre.

Un exploit de Guillery.

L'année 1608 fut une des années les plus calamiteuses qu'eut à supporter la province d'Anjou.

Le froid commença au mois de novembre et ne se termina qu'à la fin de mai; toutes les vignes gelèrent, un grand nombre

(1) François Bernier était très-lié avec Lafontaine, Molière, Chapelle, Ninon de l'Enclos et Madame de La Sablière.

de pauvres moururent de froid. Pendant trois mois les rivières furent couvertes par les glaces et les habitants des rives de la Loire traversèrent à pied ce fleuve, chargés de pesants fardeaux.

Lorsque le dégel arriva, vers la fin de mai, l'eau déborda dans les campagnes, ravagea les moissons, emportant sur son passage les maisons, les arbres et les ponts. Toutes les levées furent rompues, les varannes de la Loire, dit Richelet, à qui nous empruntons ces détails, furent remplies d'eau, jusqu'aux pieds des coteaux.

A ces désastres se joignirent ses ravages exercés en Anjou par les frères Guillery. Nous avons, dans le ve volume du *Bulletin historique*, dit un mot sur les frères Guillery, sur ces hardis soldats du duc de Mercœur, qui, après avoir été de vaillants capitaines, devinrent, par l'oisiveté des camps, des pillards et des voleurs, et finirent honteusement leur vie sur le gibet.

Le plus habile en ruse et en audace était Guillery cadet. Voici une curieuse anecdote racontée à son sujet par Richelet dans ses mémoires, tome 2, page 69.

« Au mois de juin de l'année 1608 il prit fantaisie à Guillery le cadet de venir seul commettre des rapines en Anjou pendant que sa bande assiégeait les châteaux de la Saintonge.

» Un matin, cadet Guillery, déguisé en paysan, se tenait couché sur l'herbe, le long d'un sentier boisé conduisant d'Angers à Nantes, réfléchissant sans doute à quelque coup de maître, lorsqu'il aperçut, sur les neuf heures, un petit homme qu'il reconnut à son costume pour appartenir à la classe des marchands.

» Il doit avoir l'escarcelle bien garnie, se dit en lui-même Guillery, accostons-le. Guillery se lève et s'avance vers le voyageur qu'il salue courtoisement.

» Pardon, Monsieur, dit ce dernier qui paraissait peu dé-

sireux de faire connaissance avec Guillery, si je ne m'arrête pas à causer un instant avec vous, mais je suis très-pressé, il faut que j'arrive ce soir à Nantes où demain je dois soutenir un procès de la plus haute importance.

» Cela se trouve à merveille, reprit Guillery, comme vous je me dirige vers Nantes et comme vous je suis très-pressé, ainsi nous allons, si vous le voulez, cheminer ensemble.

» Force fut au marchand d'accepter ce singulier compagnon de voyage. Chemin faisant Guillery lui demande s'il a de l'argent.

» Ma foi non, reprit le marchand, mais arrivé à Nantes je trouverai ce qu'il me faut ; d'ici là, j'ai vingt sols pour faire mon voyage.

» C'est bien peu, ajouta Guillery ; cependant vous êtes encore plus riche que moi, car je n'ai pas un sol tournois, et puis je n'ai point encore déjeuné. Du reste, cela m'est égal, car j'ai toujours avec moi de quoi me tirer d'affaire.

» Tenez, vous voyez bien ce livre, lui dit-il, en tirant de sa poche un petit volume intitulé : *Office de la très-benoîte vierge Marie*. Lorsque je suis dans la nécessité, comme aujourd'hui par exemple, je me mets à genoux, je lis une prière et je suis sûr, quand elle est achevée, d'avoir de l'argent dans ma poche.

» Mettons-nous donc au pied de cette croix, lui dit-il, en lui montrant un calvaire qui était proche du chemin, et faisons ensemble une prière, la sainte Vierge va venir à notre secours et nous partagerons en bons frères ce que nous obtiendrons par son intercession.

» Le marchand et Guillery se mirent à genoux et firent à voix haute une prière commençant ainsi :

» Oh très-benoîte Vierge en qui j'ai foi, secourez-moi, venez à mon aide, protégez-moi, ayez pitié de ceux qui ont recours à vous.

» La prière terminée, Guillery dit à son compagnon de voyage :

» A ça, mon ami, fouillons-nous.

» Je n'ai rien, reprit froidement le marchand après avoir regardé dans sa poche.

» Eh bien, mon ami, cela prouve que je suis plus fervent chrétien que vous, car je trouve vingt sols dans mon pourpoint, et comme il est convenu que nous devons partager, en voici dix.

» Allons, recommençons, et priez avec plus d'ardeur.

» Le marchand et Guillery se mirent de nouveau à réciter l'oraison à Marie, et, lorsqu'elle fut finie, Guillery tira de sa poche quarante sols.

» Et vous, l'ami, lui dit-il, combien avez-vous?

» Rien encore, balbutia le marchand qui commençait à être pris par la peur.

» C'est étonnant, ajouta Guillery, il faut que vous soyez très-distrait; alors la sainte Vierge ne fait pas attention à votre demande ; tenez prenez ces vingt sols et recommençons.

» A la fin de cette troisième prière, Guillery offrait trois livres à partager et le marchand n'avait rien à donner en échange à Guillery.

» Décidément, dit ce dernier, ou vous êtes un mécréant, ou vous ne savez pas fouiller vos poches, je vais m'en assurer.

» Alors, il se met à enlever au marchand ses vêtements et y trouve une bourse contenant six cents écus.

» J'avais raison, cher ami, s'écrie Guillery joyeux, de vous dire que vous ne saviez pas chercher.

» Tenez, voyez ce que la bonne Vierge vient de vous faire obtenir. Vous valez mieux que moi ; voici trois cents livres pour vous et trois cents pour votre serviteur. Maintenant

vous possédez plus qu'il ne vous en faut pour corrompre vos juges, adieu ; mais n'oubliez pas la sainte Vierge lorsque vous aurez besoin d'argent, et, si vous gagnez votre procès, ce que je désire de tout mon cœur, informez-en Guillery cadet, qui a bien l'honneur de vous saluer.

» Et, ce disant, Guillery prit la route d'Angers. »

Bedeaux de l'Université.

Pierre Rangeard nous a laissé, sur les bedeaux de l'Université, la note suivante :

« La coutume d'avoir des bedeaux est très-ancienne dans » les études générales. Originairement le nom de bedeau se » donnait aux petits appariteurs des juridictions ; quelques-» uns prétendent qu'on le leur donnait à raison de la baguette » qu'ils avaient coutume de porter. D'autres prennent l'éty-» mologie du nom de bedeau du mot saxon *bidele*, qui, en » cette langue, signifie proclamateur ; et ce dernier senti-» ment paraît le mieux fondé. Une des principales fonctions » des bedeaux, du moins dans les universités, était certaine-» ment d'y faire les proclamations, d'y annoncer les fêtes, » les assemblées, la mort des maîtres ou des étudiants. Il est » à remarquer que quand l'Académie d'Angers devait s'as-» sembler extraordinairement, la cathédrale faisait sonner sa » cloche ordinaire afin que personne ne put l'ignorer ; et ceci » se pratiquait encore dans le XVI[e] siècle. Cette cloche se » nommait la cloche des écoliers. Ceci paraît par les » comptes de la fabrique de l'église d'Angers de l'an 1390 » dans lesquels cette cloche fut réparée, et par ceux de 1408, » dans lesquels on la fit refondre.

» L'assiduité que notre Université exigeait de ses bedeaux » était gênante, mais leurs priviléges étaient aussi fort éten-» dus et comme inviolables. Quand Yolande d'Aragon, reine

» de Sicile, duchesse d'Anjou, exigea d'eux qu'ils fissent la
» garde avec les autres habitants, sur les murs de la ville,
» durant les guerres des Anglais, sous le règne de
» Charles VIII, elle engagea sa foi de reine qu'après la paci-
» fication des troubles elle cesserait de les détourner de
» l'exercice de leurs charges et de toucher à leurs fran-
» chises. »

Réglement des Avocats procureurs d'Angers.

Le réglement pour les avocats-procureurs des juridictions royales de la ville d'Angers, dressé le 19 août 1677, commençait par les articles suivants :

I

Contribueront les avocats-procureurs de chacun dix sols, pour les messes qui se célèbrent chaque année au palais à tous les jours de l'audience, à l'ouverture du palais et à la nomination du nouveau syndic.

II

Ils assisteront en corps à la sépulture de chaque avocat, marchant immédiatement après les héritiers, suivant l'usage; et sera ensuite fait service d'une grande messe, au jour qui sera indiqué.

III

Sera chaque année nommé un nouveau syndic en la place de l'ancien, au jour de saint Yves, auquel sera aussi nommé un avocat qui fera la recepte pour l'honoraire de la messe, un autre pour secrétaire et receveur des deniers communs qui rendra compte tous les ans devant ceux qui seront nommés pour l'entendre et seront encore nommés quatre examinateurs, outre les syndics, pour les récipiendaires.

IV

Les premiers mercredis de chaque mois, les avocats s'assembleront, à une heure après midi, dans la salle de l'audience de la prévôté pour délibérer de leurs affaires où ils seront tenus de se trouver en habit décent, sinon en cas d'excuse légitime, et ne pourra être arrêté de conclusion que l'on ne soit au nombre de trente, si ce n'était pour affaires pressantes et dans le temps des vacations, où il suffira d'être au nombre de vingt.

Les avocats d'Angers et du Mans avaient seuls, dans tout le royaume, le privilége de cumuler les fonctions d'avocats et de procureurs. En 1677 le tableau des avocats-procureurs contenait 87 noms.

Cérémonie du *De fructu* en l'église cathédrale d'Angers.

Le jour de Noël 1650, M. d'Autichamp, lieutenant de roi pour la province d'Anjou, se rendit en l'église Saint-Maurice afin d'assister aux vêpres.

Il fut reçu par le chapitre avec les honneurs dus à son rang, et vint prendre place au chœur dans une stalle qui lui était destinée.

Le chapier du côté du *chorus* s'avança vers lui, et après l'avoir salué lui remit une branche de laurier à laquelle était attachée une orange. Au moment où M. Beaumont d'Autichamp prit la branche des mains du chapier, le chapitre se mit à chanter le verset *Juravit Dominus David veritatem et non frustrabitur*. (Mémoire de Richelet, tome 10, p. 944.)

Puis le lieutenant du roi entonna l'antienne *De fructu ventris* (1), continuée par le chœur. Pendant ce temps, M. d'Au-

(1) De là vient le nom de *De fructu* donné à cette cérémonie. Le *De fructu* n'avait pas seulement lieu le jour de Noël, il était encore d'usage de le célébrer le jour de l'Epiphanie.

tichamp quitta sa place et alla déposer sur l'autel saint René sa branche de laurier, ce qui voulait dire que le soir tout le clergé devait se rendre au château pour accepter du lieutenant de roi une magnifique collation.

Cette cérémonie se continua longtemps dans l'église Saint-Maurice le jour de Noël. Elle avait aussi lieu dans les chapelles des couvents et dans la plupart des églises paroissiales de la province.

Les Récolets célébraient plusieurs fois l'année le *De fructu*. Ils invitaient les notables de la ville, auxquels ils offraient des bouquets. Cette cérémonie trop répétée finit par tomber en désuétude.

Personne ne voulut assister le jour des grandes fêtes aux vêpres des Récolets, dans la crainte d'être obligés d'offrir aux religieux le repas du soir. Il arriva, en 1675, que le chapier de la cathédrale Saint-Maurice fit une méprise aux vêpres de l'Epiphanie. Il remit la branche de laurier chargée d'oranges à un dignitaire de second ordre, au lieu de l'offrir au gentilhomme convié à cet effet. Ce gentilhomme, qui n'était autre que le lieutenant de la province, rit beaucoup de l'embarras où se trouvait le chapier lorsqu'il s'aperçut de son erreur, et le soir il convia à sa table tout le clergé ainsi que le dignitaire qui avait involontairement usurpé ses droits.

Le Chantre Follet.

Follet, chantre de l'église Saint Maurice, atteint d'une fièvre quarte, fut obligé de prendre force tisanes. Le pauvre Follet faisait triste mine en buvant les potions de l'apothicaire, lui qui aimait tant le doux jus de la treille. Pour comble de malheur, il n'avait ni sou ni maille; dans sa détresse, il adressa, à Messieurs les Doyen, Chanoines et Chapitre de l'église d'Angers, la supplique suivante :

A Messieurs, Messieurs les Doyen, Chanoines et Chapitre de l'église d'Angers (1).

Messieurs, dont on ne peut assez louer les soins,
Pour obtenir de vous quelqu'assistance,
Nous verra-t-on jamais faire la moindre instance ?
Tant vous aimez à prévoir nos besoins.
O ! vous, dont les bontés sont pour moi sans pareille,
Je ne vous ai jamais présenté de placet
Qui n'ait été suivi d'un généreux bienfait.
Encore à celui-cy daignez prêter l'oreille,
Et vous plaindrez alors ma situation.
Au plus fort d'une fièvre quarte
Dont je me vois saisi dans la rude saison,
J'épuiserais, Messieurs, en tisane la Sarte,
Tant je suis harassé d'un violent frisson :
Pour surcroît de malheurs, n'ayant ni sou ni maille,
En la cave point de futaille,
Comment se procurer au plutôt guérison
Et pouvoir conserver un estomach solide ?
Je fonde mon espoir sur ce généreux cœur,
Que vous ouvrez sans cesse à tous sujets du chœur.
Oui, pour peu qu'Esculape à ma santé préside
Je veux être celui des sujets qui réside
A l'office divin avec plus de ferveur. FOLLET.

Détail exact de ce qui s'est passé à la première entrée de M. de Goyon, gouverneur du château des Ponts-de-Cé, arrivé le 18 juin 1747 (*extrait du manuscrit de Denis Chevallier*) (2).

« Les habitants ayant su l'arrivée de M. le gouverneur à l'Académie d'Angers, allèrent lui demander le jour qu'il souhaitait faire sa première entrée en son gouvernement. Il marqua le dimanche 18 juin de l'année où on était 1747 pour le faire. Les habitants tant de Saint-Aubin que de Saint-Maurille se mirent sous les armes, commandés par les

(1) Communication de M. Paul Marchegay.
(2) Communication de M. l'abbé Ouriou curé de S.-Aubin des Ponts-de-Cé.

syndics, et allèrent au devant de lui jusqu'à la Herse, où ils le trouvèrent lorsqu'il arrivait ; après l'avoir salué, ils l'amenèrent jusque chez M. le curé, et on sonna les cloches à son arrivée. Pendant le temps qu'il s'accommodait chez M. le curé, celui-ci alla s'habiller pour dire la sainte messe avec un prêtre qui servit de diacre. Lorsqu'ils furent habillés, un autre prêtre alla le chercher à la maison curiale, les habitants étant sous les armes des deux côtés depuis la porte de la cure jusqu'à la porte de l'église.

» Entrant à l'église, il donna un écu à la quêteuse, puis on lui mit un coussin à l'entrée de l'église pour s'agenouiller. Etant à genoux, M. le curé, revêtu de l'amict, de l'aube, de la ceinture, de l'étole et d'une des belles chappes, et le diacre avec la croix, lui présenta premièrement de l'eau bénite avec l'aspersoir du bénitier, puis prit la croix et lui fit baiser les pieds de Notre Seigneur Jésus-Christ, ensuite le fit lever, lui fit un compliment d'une quarantaine de lignes sur sa naissance , sur ses mérites, et en lui faisant connaître les misères des paroissiens.

» Le compliment achevé (le compliment n'est dû que par politesse), M. le curé, et le diacre avec la croix levée seulement, sans aucune marque d'honneur, marchèrent devant lui et le conduisirent à un fauteuil que M. le curé avait fait mettre du côté droit du chœur, avec un prie-Dieu devant couvert d'un tapis. Lorsqu'il fut placé, on fit l'eau bénite, après en avoir donné à tous les autels, on lui en donna avant le clergé, puis on alla en procession, et pendant ce temps-là il resta à l'église. La procession étant revenue, on commença la grand' messe de paroisse. Comme c'était un dimanche ordinaire, il n'y eut point d'encens au commencement. A l'égard du pain béni, il fut présenté premièrement au célébrant et à son diacre à l'autel, secondement à lui en particulier, la grigne seule sur le panier ; troisièmement au clergé, puis aux autres messieurs qui l'accompagnaient. On ne lui fit point baiser le livre du saint Evangile pendant le *Credo*,

comme à l'offertoire la patène, parce que le jour n'était pas solennel. Il y eut de l'encens à l'offertoire à cause de lui. Le célébrant ayant encensé l'autel à la manière accoutumée, fut encensé par le diacre. Ensuite le diacre encensa le crucifix et l'autel de la Sainte-Vierge, puis M. le gouverneur, ensuite le clergé, sans aucun autre laïque, et enfin le diacre fut encensé par un thuriféraire. On ne fit point baiser l'instrument de la paix à l'*Agnus Dei*. A la sortie de la sainte messe, les habitants se mirent sous les armes comme auparavant, lorsqu'il repassa pour entrer chez M. le curé. Etant entré, il fit la proposition d'aller voir son château avant dîner. Pour lors les habitants, avertis de son dessein, marchèrent quatre à quatre devant lui, le fusil sur l'épaule, et le conduisirent au son de quatre tambours. En le conduisant, les habitants de Saint-Aubin et ceux de Saint-Maurille ne firent aucune distinction entre eux, aussi bien que les syndics de chaque paroisse qui étaient à la tête. Lorsqu'il passa par devant le château, on tira les deux couleuvrines et les quatre boîtes, dont une fit casser les vitres. Arrivant à la cour du château, les habitants firent un cercle autour du feu de joie qu'on avait préparé, puis le syndic de Saint-Aubin, sans que celui de Saint-Maurille y fût, présenta un flambeau allumé à M. le Gouverneur pour mettre le feu au bois qui était tout préparé, et ils l'allumèrent ensemble. Les habitants firent en même temps la décharge de leurs fusils. Etant à la porte du château, le fermier du château accompagna les deux syndics, qui lui présentèrent les clés à la porte, et lui demandant l'honneur de sa protection ; ensuite il entra et le visita à sa volonté.

« Pendant ce temps, on tira les boîtes, et les habitants étaient sous les armes à la porte du château et aux autres portes des chambres par où il avait passé. Les syndics lui présentèrent le vin de ville, qui consista en trois bouteilles de vin de Bourgogne et trois de vin de Champagne, qui coû-

tèrent toutes ensemble la somme de vingt-une livres, que les deux procureurs de fabrique payèrent aussi bien que toute la poudre qui fut dépensée aux couleuvrines, aux boîtes, et lui fit mettre une busse de vin de ville, qu'il paya à la discrétion de tous ceux qui avaient portés les armes et des autres habitants, et fit plusieurs autres largesses.

» Etant sorti du château il alla au couvent, étant conduit par les habitants, rangés de la même façon qu'ils avaient été depuis Saint-Aubin jusqu'au château. Après être entré en l'église, il s'avança jusqu'à la sainte table, mais on le fit entrer jusque dans le sanctuaire, où il y avait un coussin sur la marche de l'autel. Après avoir adoré le Saint-Sacrement, il sortit et alla voir dans le parloir d'en haut les dames religieuses, qui firent sonner leurs cloches à plusieurs reprises, et qui vinrent toutes en communauté le remercier de l'honneur qu'il leur faisait, et lui demander sa protection : ensuite il alla à Saint-Maurille, et les habitants le conduisirent dans le même ordre qu'auparavant (il salua dans tout le cours de sa visite tout le monde, sans aucune distinction). Il entra chez M. le curé, puis alla à l'église et entra jusque dans le chœur, mais il ne s'y trouva point de coussin sous ses genoux. Mais cependant on sonna les cloches. Etant sorti, on le conduisit dans le même ordre jusqu'à la porte de M. le curé de Saint-Aubin, où il dîna et où il but le vin de ville. Lorsqu'il fut entré, les habitants s'en allèrent chacun chez eux. Après dîner, il n'assista point à vêpres, mais il s'en retourna à Angers, et, en montant á cheval, il défendit à un ingénieur qui demeurait alors dans son château d'y rester davantage, et d'emporter les clés des chambres qu'il occupait, ni de ne plus enfermer les couleuvrines, puis il s'en alla Angers.

« Les curés écrivirent dans les premiers jours de la même semaine une lettre à sa chère mère à Paris, pour lui marquer leur joie de ce que M. son fils s'était transporté en son gouvernement, et les habitants en firent autant. »

A. DE SOLAND.



H. L. del. & lith. Lith. de E. BARASSÉ, Angers.

JETONS MUNICIPAUX.

SOMMAIRE :

Jetons municipaux.—Laurent Davy seigneur de la Fautrière.—René Boylesve seigneur de Goismard. — Michel Gohin seigneur de Montreuil.—Jean Eslys seigneur des Roches.—Nicolas Cupif seigneur de Teildras.—Charles Poisson seigneur de Neuville.—René Lezineau.—Jacques Charlot seigneur des Loges.—Mathieu Renou seigneur de la Féauté. — François Raimbauld de la Foucherie.—Poulain de la Forestrie.—Une Signifiance.—Description de l'Enterrement de Jean Barbot, avocat, décédé maire d'Angers le 29 mars 1628.

Jetons Municipaux.

PREMIÈRE SÉRIE.

En attendant que nous donnions la deuxième partie des *Recherches Héraldiques*, nous publions aujourd'hui la première série de notre étude sur les Jetons des maires d'Angers.

Nous avions déjà commencé, en 1853, ce travail dans la deuxième année du Bulletin Historique ; mais alors nous n'avions pu présenter qu'une courte description, vu l'exiguité de notre texte.

Aujourd'hui nous reprenons cette étude en complétant nos documents et en faisant paraître, à l'appui de nos recherches, une planche lithographique, représentant la face et le revers des jetons décrits dans cette première série. Nous devons à la complaisance de MM. Ph. Béclard, Alfred Michel et Elie Sorin, la communication d'un grand nombre de jetons. Nous prions les personnes qui en posséderaient de vouloir bien nous les confier, afin que nous puissions en faire prendre le calque et les reproduire par la lithographie.

———

I.

Laurent Davy seigneur de la Fautrière, secrétaire de la Reine.

En 1594 Laurent Davy était receveur des tailles, échevin de la ville d'Angers ; il fit frapper des jetons sur lesquels ont voit :

Face. — *D'azur au chevron accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un épi, le tout de même*

L'épi était une allusion au surnom des Pilletières que portait cette famille. Au bas de l'écusson on lit : L. Davy r., au pourtour, *qui seminant in lacrymis in exultatione metent.*

Toute la partie du jeton qui n'est point occupée par le blason est semée de larmes.

Revers. — L'écusson est entouré d'un semis de fleurs de lys.

Laurent Davy fut élu maire d'Angers le premier mai mil sept cent six.

La famille Davy, divisée en plusieurs branches, est originaire du Pont-de-Cé ; elle a fourni un grand nombre de conseillers à l'élection, au présidial d'Angers, des lieutenants particuliers de l'élection, des présidents des enquêtes au Parlement, des assesseurs à l'Hôtel-de-Ville d'Angers, des auditeurs en la chambre des comptes de Bretagne, plusieurs membres de l'Université, des capitaines au régiment de Maillé, des gardes du Corps, des lieutenants-généraux au présidial d'Angers, des colonels de marechaussée, des chanoines à l'église d'Angers, etc.

Laurent Davy était le parrain du peintre Lagoux.

La branche des Davy d'Argentré compte parmi ses illustrations Antoine Davy, avocat au présidial d'Angers, auteur d'un recueil des choses mémorables arrivées en Anjou depuis

1559, et d'un commentaire latin sur la *Coutume d'Anjou*, commentaire qui fut donné par l'auteur à M. Pocquet de Livonnière, professeur de droit à Angers.

Son fils, François Davy, né à Doué, professa aussi le droit à Angers avec réputation; il était doyen des professeurs, lorsqu'en 1604, Guillaume Barclay, écossais, y vint aussi enseigner le droit; on a de lui des notes de droit (*Notarum juris Selectarum liber,*) in-8°, imprimé à Angers en 1614; à la fin de cet ouvrage, François Davy a mis un discours qu'il avait prononcé à l'ouverture des écoles, en 1605; ce discours roule sur ce sujet : *Quæ mens, et mentis intentio et vis esse debet ad civilem sapientiam.*

Cet auteur est mort en 1643, le 17 mars, après avoir été près de soixante ans professeur. Il était oncle maternel de M. de Roye, qui fut aussi un professeur de droit très distingué.

Sous le mairat de Laurent Davy, une épidémie se fit sentir à Angers; les malades, transportés en grand nombre à l'hôpital Saint-Jean l'Evangéliste, y étaient très mal soignés, non de la part des médecins de service qui déployaient un dévouement sans bornes, mais de la part des corbeaux de santé, gens à gages, d'une insolence et d'une brutalité extrêmes.

Laurent Davy, pour remédier à ces abus, fit nommer un inspecteur chargé de lui remettre tous les trois jours un rapport sur la tenue de l'hôpital, sur le chiffre des malades, des entrants et des sortants.

Cette mesure fut très salutaire. Les corbeaux de santé devinrent polis, et le service se fit régulièrement.

Un autre abus régnait encore à l'hôpital Saint-Jean l'Evangéliste, moyennant une légère subvention, les corbeaux

de santé facilitaient dans l'hôpital l'admission de malades étrangers à la province.

Laurent Davy prit une sage mesure : il publia une ordonnance par laquelle défense fut faite aux corbeaux de santé « de retenir des malades dans la dite maison, autres que ceux » de la dite ville et faubourgs, et non ceux des champs, fors » ceux qui seront des champs dépendant des paroisses de la » Trinité, Saint-Michel-du-Tertre, Saint-Pierre, Saint-Jean-» Baptiste, Saint-Martin, Saint-Michel-de-la-Palud, Saint-» Germain en Saint-Laud, Saint-Jacques, Saint-Nicolas et » Lesvière, sous peine de punition corporelle, privation de » leurs gages et d'expulsion de la ville et fauxbourgs. »

II.

1633.

René Boylesve écuyer, seigneur de Goismard.

Face.—*D'azur à trois flanchis alesés d'or.*

Revers.—*Le soleil entouré de nuages; au bas du jeton se voient les flèches et tous les clochers de la ville.*

Devise : *Dant adversa decus.*

Les membres de la branche Boylesve de Goismard occupèrent longtemps des offices de Conseiller en la sénéchaussée et Juge présidial d'Angers.

François Boylesve, seigneur de Goismard, conseiller au présidial, fut pourvu de l'office de *Conseiller, lieutenant-général d'épée*, en 1704. Il avait droit de siéger l'épée au côté immédiatement après le lieutenant-général avec voix délibérative en toutes affaires civiles et criminelles.

Le 1er mai 1626, René Boylesve de Goismard, conseiller au présidial, fut élu échevin de la ville d'Angers. Le 31 mai 1628, il fut nommé conseiller-échevin, et le 1er mai 1637 élu maire et capitaine général de la ville d'Angers.

Par l'intermédiaire de Jacques Lasnier, trésorier de France à Tours, et de François Lasnier, lieutenant-général de la sénéchaussée, René Boylesve obtint du Roi, pour la ville, la concession des cinq places suivantes qui furent reunies au domaine municipal.

« La première, nommée port Ligner, contenant demi-arpent et un septier, en laquelle il y a quantité d'ateliers occupés par des tonneliers; la deuxième nommée la Savate, contenant un arpent et un vingt-quatrième; la troisième, nommée le quai Richard, contenant un quart d'arpent environ; et la cinquième, nommée Boisnet, contenant trois arpents et un huitième. »

III.

1655.

Michel Gohin écuyer, seigneur de Montreuil.

Face. — *D'azur à la Croix fleuronnée d'or, écartelé d'argent à l'aigle de gueules.*

Le revers représente les deux parties de la ville, reliées ensemble par deux ponts.

Devise : *Divisam junximus urbem.*

Le premier mai 1652, Michel Gohin écuyer, seigneur de Montreuil, conseiller au présidial, fut nommé directement par le roi Louis XIV maire de la ville d'Angers et Davy Duchiron, Deschemineaux et Yver, échevins.

Voici la lettre par laquelle le roi fait connaître ces nominations

« Le Roi, considérant que les cabales et monopoles qui se pratiquent ordinairement en l'élection des maires et échevins de la ville d'Angers, ne peuvent qu'entretenir les haines et divisions entre les habitants, produire, en les conjonctures présentes, de très-mauvais effets et causer de *nouveaux* désordres entr'eux, et qu'il est important, pour le bien de son service et le repos de la dite ville, d'en arrêter le cours, sa Majesté a et estime à propos de nommer encore en l'année présente, le maire et les échevins qui doivent entrer en charge à cette prochaine élection; et ayant été informé des mérites et bonnes qualités des sieurs Gohin de Montreuil, Davy Duchiron, Deschemineaux et Yver, lesdites charges ne peuvent être remplies de personnes qui puissent mieux s'en acquitter, pour les témoignages qu'ils ont ci-devant donnés de leur fidélité et affection au Roi. S. M. étant en son conseil a nommé les dits sieurs Gohin de Montreuil, Davy Duchiron, Deschemineaux et Yver, *sans tirer à conséquence pour l'avenir, ni préjudicier aux privilèges de la ville.* Paris, 17 avril. »

La déclaration de Michel Gohin de Montreuil sur les registres des délibérations de la maison de ville est rédigée ainsi :

« Le Maire a dit que, quoiqu'il soit noble d'extraction, étant fils de René Gohin sieur de Montreuil et doyen dudit présidial, nommé échevin pour deux ans le 1er mai 1606, et petit-fils de René Gohin, aussi écuyer, sieur de Montreuil, doyen dudit présidial et nommé maire en ladite ville pour deux ans, le 24 juin 1591, et arrière petit-fils de Jean Gohin, aussi écuyer doyen audit présidial, et nommé maire de ladite ville pour deux ans, le 1er mai 1561, et néanmoins, pour conserver les privilèges de noblesse octroyé à ce corps par le roi Louis XI, il fait sa déclaration qu'il les accepte. »

Nous avons dit, lorsqu'un maire était installé, que la maison de ville avait l'habitude de lui offrir des *présents d'honneur.*

Ces présents variaient selon le goût du nouveau maire. Quant au présent officiel, il était toujours le même et consistait en douze bouteilles de vin blanc d'Anjou. Gohin de Montreuil avait une grande prédilection pour les fruits; ses jardins étaient renommés par leur disposition et le choix des arbres fruitiers. La maison de ville lui envoya le jour de son admission une magnifique corbeille remplie de poires de *Bon Chrétien*, d'une grosseur remarquable.

Gohin de Montreuil fut un maire très-zélé et s'employa en toutes circonstances pour les intérêts de la ville; ce fut lui qui commença la construction des ponts d'Angers. Il était lié avec le surintendant Fouquet et obtint par lui la prompte solution d'affaires qui avaient, sous son prédécesseur, éprouvé de longs retards. La fortune de Gohin de Montreuil était considérable, et on cite, comme une très grande munificence, l'envoi qu'il fit à Fouquet, au mois de mai 1653, d'un panier contenant trois douzaines de melons de Langeais renommés par la saveur de leur chair. La culture du melon était alors peu connue, il fallait faire des frais énormes pour obtenir des primeurs. En 1614, les bouteilles devinrent très-rares et très-chères en Anjou. Michel Gohin de Montreuil fit prendre au conseil de ville une délibération par laquelle il fut décidé que l'administration municipale, lorsqu'elle ferait un présent de vin à un haut dignitaire, le vin serait mis dans des vases d'étain aux armes de la ville et confié aux archers de la municipalité qui se rendraient chez la personne à qui le vin était destiné et feraient vider en leur présence les vases, puis les rapporteraient à la maison de ville et les renfermeraient dans le trésor dont ils garderaient la clef.

Pendant son Mairat, Gohin de Montreuil fit décharger les habitants de la ville d'Angers des *Francs Fiefs* (1) et obtint du Roi

(1) L'exemption des francs fiefs permettait aux habitants d'Angers d'acquérir un fief et autre chose noble, sans être contraint de payer finance à l'état.

un arrêt par lequel Sa Majesté faisait défense à tous habitants d'Angers de présenter une requête au nom général de la ville *sans être autorisés du maire et des échevins, seuls chargés et établis pour la direction des affaires publiques, à peine aux contrevenants d'être punis comme perturbateurs du repos public.*

IV.

1661.

Jean Eslys écuyer, seigneur des Roches.

Face. — *D'argent à la croix patée et alezée de gueules cantonnée de quatre coquilles de même.*

Revers. — Les deux parties de la ville reliées par deux ponts.

Devise : *Divisam junximus urbem.*

La famille Eslys compte, parmi ses membres, plusieurs avocats et des ecclésiastiques distingués, des conseillers et des procureurs à la prévôté et au présidial, des procureurs du Roy au siége Royal de Baugé, et des juges des traites d'Anjou, deux échevins et deux maires.

Adam Eslys, avocat au siége présidial, sieur de la Renardière, après avoir rempli les fonctions d'échevin fut élu maire le 1er mai 1635.

Jean Eslys, écuyer, sieur des Roches, conseiller du Roi au siége de la prévôté, fut élu maire le 1er mai 1659. Ses ancêtres étaient enterrés dans l'église Sainte-Croix d'Angers.

Michel Gohin de Montreuil, n'ayant pu terminer les travaux qu'il avait commencé, Jean Eslys se chargea de les continuer. C'est pour cela qu'il fit graver sur le revers de jetons, frappés pendant son mairat, le même sujet que celui représenté sur ceux de Michel Gohin de Montreuil.

Les deux parties de la ville reliées par deux ponts avec la devise : *Divisam junximus urbem.*

V.

1671.

Nicolas Cupif seigneur de Teildras.

Face. — *D'azur au chevron d'or accompagné de trois trèfles de même.*

Revers. — Trophées d'armes sur un écu où se trouve cantonné le blason de Cupif.

Devise : *Labori reddita merces.*

La famille Cupif est une des plus anciennes familles de robe de la province d'Anjou. En faisant sa généalogie qui remonte au xive siècle, on trouve des contrôleurs généraux des traites et impositions foraines d'Anjou, des receveurs généraux, des trésoriers généraux de France, des receveurs du domaine du Roi, des conseillers à l'élection, des assesseurs à la maréchaussée, des conseillers au présidial, des présidents de la prévoté, des présidents au parlement, au présidial, des évêques, des conseillers au grenier à sel, des maîtres des eaux et forêts, plusieurs chanoines de l'Eglise Saint-Martin, etc.

La famille Cupif se faisait enterrer dans l'église des Carmes d'Angers. La ville d'Angers fut administrée par quatre maires du nom de Cupif.

Jean Cupif, seigneur de la Robinaye, élu le 1er mai 1602.

Jean Cupif, écuyer, seigneur de la Marie, ancien président à l'élection d'Angers et échevin de ladite ville, élu le 1er mai 1647.

Christophe Cupif, écuyer, seigneur d'Aussigny, élu le 1er mai 1655.

Nicolas Cupif, seigneur de Teildras, conseiller du Roi et juge, magistrat, assesseur et lieutenant de robe longue en la maréchaussée générale et provinciale d'Anjou, élu le 1er mai 1669, continué le 1er mai 1671.

En l'année 1671, le conseil de ville jugea nécessaire de fournir une sortie au-dehors de la ville pour le quartier Boisnet. A cet effet, on perça dans le boulevard Saint Serge une porte qui prit le nom du maire Cupif de Teildras; un bureau fut établi à cette porte pour recevoir le droit de cloison.

En 1672, la rue de la Poissonnerie était une des plus commerçantes de la ville; c'était là où se vendait le plus de poisson, de beurre et de fromage. Cette rue était aussi celle de la ville, qui était la plus affligée par les inondations.

Lorsque les eaux venaient à envahir les maisons de la rue de la Poissonnerie, les pauvres marchands étaient obligés de fuir et de transporter leurs marchandises sur un carroi voisin nommé *Chevrie*.

Les négociants, dont ce lieu était la résidence habituelle, étaient désolés de voir le seul emplacement, mis à leur disposition, envahi par des étrangers, ce qui nuisait considérablement à leur commerce. Puis le passage aux ponts et à la rivière devenait, à cause de la foule serrée dans un aussi petit espace, presque impossible.

Prenant toutes ces choses en considération, le maire, Nicolas Cupif de Teildras, acheta les terrains adjacents au carrefour de Chevrie et forma un large espace auquel le conseil municipal donna, par acclamation, le nom de *Place Cupif*.

Depuis longtemps, Nicolas Cupif insistait auprès du Roi pour que les maires et échevins connussent en première instance, privativement à tous autres pays, des rébellions faites aux gardes et jurés des communautés, des marchands et ouvriers, dans l'exercice de leurs fonctions, et aux huissiers et sergents, commis et préposés à la visite, marque et saisie des manufactures et métiers.

Le roi, prenant en considération la demande de Nicolas Cupif, rendit, en date du 15 mars 1671, un arrêt général aux villes de France par lequel la demande du maire d'Angers, recevait une solution favorable.

VI.

1677.

Charles Poisson écuyer, seigneur de Neuville.

Face. — *D'azur au dauphin d'argent posé en demi-cercle, Lorré de gueules les ouies et le nez de même sur une mer agitée* avec cette devise : *Ridet maris iras.*

Revers.—*Armes de la ville.*

Sous le mairat de Charles Poisson de Neuville, il ne fut exécuté aucuns travaux importants dans la ville d'Angers.

Charles Poisson fut installé le premier mai 1673 pour remplir les fonctions de maire et de capitaine général de la ville. Sa bonne administration le fit continuer pour deux ans, le premier mai 1675, dans la place de maire et de capitaine général, il fut nommé le même jour conseiller perpétuel de l'hôtel de ville.

En 1543 brillait à Angers un poète nommé Jean Poisson, sieur de la Bodinière.

VII.

1681.

René Lezineau seigneur de Gastines.

Face.—*D'argent à une tête de Maure de sable, tortillée d'argent écartelé d'azur, à trois fasces ondées d'argent.*

Revers.—Trophée d'instruments de paveur.

Devise : *Vias urbicas, sub urbanas et pontes urbis refecit.*

René Lezineau s'occupa avec le plus grand soin pendant le cours de son mairat commencé le 1er mai 1677 et continué le 1er mai 1679, de réparer le pavage des rues et les

chaussées des ponts de la ville. La maison de ville n'eut pas été en état d'entreprendre un aussi grand travail sans la générosité du maire Lezineau qui avança, sans intérêt, les sommes nécessaires.

La famille Lezineau était originaire de Cholet; elle occupa longtemps des charges importantes et contracta de très-belles alliances.

René Lezineau ayant terminé le mandat qu'il avait accepté, quitta la municipalité, renonça au titre d'échevin perpétuel et se fit prêtre. Il devint doyen de l'église collégiale et royale de Saint-Laud-lès-Angers. Il maria en secondes noces son fils, René Lezineau, écuyer, docteur, professeur en droit en l'université d'Angers, avec demoiselle Harangot de la Blairie, le vingt-cinq janvier 1695, en l'église Saint-Michel du Tertre, où il célébra la messe.

Le régiment d'Anjou et le régiment de la Reine tenaient garnison en 1677, les dépenses occasionnées par le séjour de ces troupes endettèrent la ville de trente mille livres.

René Lezineau paya cette dépense de ses propres deniers, et ce ne fut qu'à la fin de son mairat qu'il fut remboursé en obtenant la prorogation des octrois pour un an pour le payement de l'ustensile aux troupes du roi.

VIII.

1685.

Jacques Charlot écuyer, seigneur des Loges.

Face.—*D'azur au chevron d'or accompagné de trois croissants, celui de la pointe sommé d'un trefle le tout de même.*

Revers.—Hôtel de ville.

Devise. *Cultu sic hospite clara.*

Jacques Charlot fut élu maire le 1er mai 1681 et continué le 1er mai 1683.

Une des illustrations de la famille Charlot fut Joseph Charlot, homme d'une grande érudition, occupant en 1574 les fonctions de conseiller du roi, de grand maître des eaux et forêts de France au département de Champagne, de président en la cour des monnaies, etc.

Ce fut sous le mairat de Jaçques Charlot que se fit la restauration de l'Hôtel de ville.

Lorsque Jacques Charlot fut placé à la tête de l'administration municipale, la dette de la ville s'élevait à deux cent cinquante six mille trois cent trois livres; de plus, il fallait bâtir un collége, car celui occupé par les pères de l'Oratoire tombait en ruines et les regents et les écoliers formant un personnel de deux mille habitants, ne pouvaient y rester sans un péril évident. Il y avait encore d'autres travaux urgents, à faire et comme l'argent manquait, Jacques Charlot eut recours au roi qui, par un arrêt du conseil d'état, prorogea les octrois pendant six années pour l'acquittement des dettes de la ville.

Les droits sur les vins, boissons et denrées qui devaient entrer dans la ville, furent reglés ainsi : pour la pipe de vin d'Anjou 30 sols; pour chaque poinçon de vin hors le pays d'Anjou 30 sols; pour la botte de vin d'Espagne et de Frontignan, dix livres pour la pipe de cidre 40 sols; pour la barrique de bière quinze sols; et pour la charretée de foin pesant vingt-un quintaux, 50 sols.

IX.

1689.

Mathieu Renou seigneur de la Féauté.

Face.—*D'or au pin de sinople fruité d'or*.

Revers.—Le bâtiment de l'Académie.

Devise : *Domus hospita Musis*.

Le dernier jour de mai de l'année 1684, il fut délibéré, en conseil de ville, qu'on demanderait au Roi des lettres patentes pour la création d'une Académie.

Mathieu Renou, seigneur de la Feauté, écuyer, conseiller du roi, *juge magistrat* au présidial d'Angers, élu maire le 1er mai 1685 et continué le 1er mai 1687, rédigea un plan dans lequel il retraçait les souvenirs de l'ancienne renommée scientifique de la ville, tant sous le rapport des arts et des lettres, et le nombre d'hommes illustres qu'elle avait produits, et qu'elle comptait encore. Il représentait au Roi que le rapprochement d'un certain nombre d'hommes d'élite ne pourrait qu'exciter une émulation des plus fructueuses, et que d'ailleurs une académie était :

« Un moyen puissant de former des panégyristes de la gloire, de la sagesse, de la clémence du Roi, de son zèle ardent pour la religion. »

L'abbé Menage et Pocquet de Livonnière se trouvaient alors à Paris; ils se chargèrent de présenter au Roi le placet qui fut d'abord remis au comte d'Armagnac, gouverneur d'Anjou, qui le fit parvenir à sa Majesté. Le Roi accueillit avec plaisir la demande, accorda des lettres patentes en date du mois de juin 1685, qui furent enregistrées au parlement le 7 septembre suivant. Phelippeaux de Châteauneuf, ministre secrétaire d'état, fit passer à Angers la copie d'un ordre du Roi adressé à l'intendant de la généralité de Tours pour qu'immédiatement l'Académie fut installée.

Mathieu Renou fit disposer au fond du jardin de l'hôtel de ville un gracieux pavillon, destiné aux séances de l'académie d'Angers. Il le meubla avec élégance et fit affecter, par le conseil, quarante livres chaque année à la dépense du bois, de la chandelle et des autres menues nécessités, à la charge, qu'à perpétuité, un des académiciens choisi par ses confrères ferait tous les ans, à la première assemblée au mois de

mai, un discours public à la louange du Roi, du maire et à l'honneur de la province ; qu'en outre, afin de marquer la reconnaisance de la ville pour le Roi et la faveur qu'il vient de lui accorder, le corps municipal, sur la proposition de Mathieu Renou, s'engagea : « De donner deux prix consistant en deux médailles d'or, grand module à l'effigie du Roi, l'une assignée au meilleur poëme sur l'acqueduc de la rivière d'Eure, l'autre au discours sur l'extirpation de l'hérésie. Ces prix pourront être disputés, non-seulement par les personnes de la province d'Anjou, mais encore par toutes autres du royaume, et seront distribués à la première assemblée du mois de mai suivant. »

Mathieu Renou fit décider, par le conseil de ville, que le jour de l'installation de l'Académie, les trente académiciens, composant cette savante société, seraient obligés de placer le buste du Roi dans une niche richement ornée par les soins de l'administration municipale, que cette inauguration serait saluée par l'artillerie du château royal et que la musique de ville ferait entendre ses joyeuses fanfares.

La famille Renou avait un en-feu dans la chapelle du couvent de la Baumette.

X.

1696.

François Raimbauld de la Foucherie écuyer, maire perpétuel.

Face. — *D'azur à trois losanges d'or posées en face et trois trèfles d'argent posés deux en chef un en pointe.*

Au pourtour : *Fr. Raymbauld de la Foucherie ex maior perp. an.*

Revers. — Une femme appuyée sur un soc de charrue tient une gerbe d'épis.

Devise : *annona restituit*, 1696.

XI.

1701.

François Raimbauld écuyer, maire perpétuel.

Face. — *D'azur à trois lozanges posés en face et trois trèfles d'argent, posés deux en chef, un en pointe.*

Revers.—Collége d'Anjou.

Devise : *Colleg. Andino ædific.*

Le 20 avril 1695, le vice-maire réunit l'assemblée générale de la ville, et lui communiqua *les provisions de la charge de maire* qu'avait obtenues du roi M. Raymbauld de la Foucherie, en date du 25 février 1693. M. Raymbauld de la Foucherie ayant exhibé son acte de prestation de serment devant le parlement de Paris, fut sur-le-champ installé. Ce fut le premier maire dont l'installation eut lieu au mois d'avril, tous les autres étaient élus le premier mai.

Cinq assesseurs conseillers en l'hôtel de ville, furent en même temps confirmés dans leur nomination ; ce furent MM. Dupas, Avril, Margariteau, et Nicolara.

Le 24 novembre 1701, le conseil de ville prit, à l'unanimité, une conclusion tendant, de concert avec M. Raymbauld de la Foucherie, à solliciter la révocation de la charge héréditaire et perpétuelle de ce magistrat.

Le corps municipal demandait au nom des habitants la faculté de rembourser à M. Raymbauld la finance et tous les autres frais dont la chancellerie royale lui avait fait payer un honneur, auquel ne tenait pas beaucoup cet habile administrateur. Avec le consentement du maire, la chose était facile, moyennant un sacrifice d'argent qui ne profiterait qu'au Roi. Les villes avaient ce droit de rachat, en versant dans le trésor de l'état, une seule somme qu'elles se remboursaient en détail par une prolongation d'octroi.

On envoya des commissaires à Paris pour cette négociation; le Roi les satisfit par un arrêt du 31 décembre 1701, il était convenu que M de la Foucherie serait continué dans son mairat, et le serait par moyen d'élection.

Les paroisses furent convoquées le 1er mai 1702 et Monsieur Raymbauld fut à l'unanimité réélu ainsi que ses deux échevins, MM. Toublanc de la Richetière, docteur agrégé dans la faculté de droit de l'université d'Angers, et M. Pierre Bouchard, marchand droguiste.

Pendant les premières années du Mairat de François Raymbault, les blés furent très-chers vu la rareté des grains. Ils variaient de quatre cent à quatre cent cinquante livres la fourniture. Il y eut souvent des séditions dans ces temps de disette.

Le peuple ne voulait pas que le blé sortît de la province, des troubles ne tardèrent point à éclater à l'occasion du transport des farines, et on fut obligé de faire venir à Angers le régiment Royal-Dragons afin de maintenir la paix.

Les chanoines de Saint-Maurice ne se crurent point en sûreté dans leur quartier de la cité, ils en firent fermer les portes et envoyèrent, à la maison de ville, les clefs de la vieille chartre.

Dès que l'abondance commença à renaître, François Raymbault établit des magasins de blé dans la ville, afin de se prémunir contre les années désastreuses; et fit représenter, sur le revers des jetons, frappés à la fin de son premier mairat, une femme appuyée sur un soc de charrue, tenant en main une gerbe d'épis avec cette devise : *Annona restituit.*

François Raymbauld fit entièrement paver la partie de la ville, depuis la porte Saint-Blaise à la rue des Minimes : ce fut

cet excellent maire qui obtint le règlement suivant de la cloison d'Angers établie sur les denrées et marchandises.

Aloses, saumons, anguilles, la charge entrant et sortant 3 sols 9 deniers; blé, seigle, froment, orge et farine, sortant de la ville par charrettes ou bateaux, 9 deniers la charge, porcs gras ou maigres 4 deniers :

Ce fut sous son second mairat que fut acheté le collége d'Anjou; aussi fit-il frapper des jetons sur lesquels on voit la représentation du collége d'Anjou avec cette dévise : *Colleg. Andino œdific.*

Le 8 novembre 1702, François Raymbauld de la Foucherie mourut à sa terre de Beaupreau; il ordonna, par son testament, que son corps fut enterré dans l'église de Notre-Dame de Beaupreau, afin d'éviter les dépenses énormes que la ville était obligée de faire lors de l'enterrement des maires.

Son cœur fut seulement conduit à Angers et placé dans une urne qui fut déposée dans une niche de l'église Saint-Michel du Tertre. Le 15 novembre, la municipalité, avertie de l'arrivée du cœur de son ancien maire, invita les paroisses et chapitre à faire sonner les cloches de leurs églises et chapelles; toutes se rendirent à ce désir, sauf le chapitre de Saint-Maurice qui s'y refusa; les cloches sonnèrent de sept heures à huit heures du soir.

Le 16, sur les neuf heures du matin, Monseigneur Pelletier se rendit à Saint-Michel du Tertre et officia en présence des communautés, réunies dès huit heures, pour chanter le *Subvenite* auprès du cœur de François Raymbauld. L'église était tendue d'une litre noire sur laquelle étaient les armes de la ville et celles du défunt.

Le cœur, placé sous un dais, était entouré de cierges noirs et blancs. Le chapitre de Saint-Maurice qui, par un mauvais

vouloir, s'était refusé à faire sonner les cloches, envoya, le jour de la solennité religieuse, ses musiciens. Le père Huard prêtre de l'Oratoire, monta en chaire et prononça l'oraison funèbre du défunt. Cette oraison funèbre commençait ainsi :

« *Mardochæus, magnus apud Judeos et acceptabilis plebe fratrum suorum, quærens bona populo suo, et loquens ea quæ ad pacem seminis sui pertinerent.* »

« Mardochée, grand parmi les Juifs, chéri du plus petit d'entre ses frères, cherchant à les rendre heureux, et ne faisant entendre que des paroles de paix. »

François Raymbauld appartenait à une famille de conseillers au présidial; il avait gagné une fortune immense en faisant la banque en Italie.

XII.

1706.

Poulain, seigneur de la Forestrie, écuyer.

Face. — *De sable au sautoir d'or, chargé en cœur d'une molette de gueules.*

Revers. — Le grand mail.

Devise : *Urbis ornamento et deliciis civium.*

Præfectura II a MDCCVII.

François Poulain de la Foresterie fut élu le 30 janvier 1703 et continué le 1er mai 1705.

La ville venait de se racheter de la mairie héréditaire sur les instances de François Poulain; elle désira se racheter des charges d'assesseurs et de lieutenant de maire. Elle en écrivit à M. d'Armenonville; celui-ci répondit qu'il avait vu M. le

grand écuyer le duc d'Armagnac, chargé de négocier cette affaire, qu'il avait eu des conférences avec M. de Chamillard, et que rien n'était plus aisé que d'arriver à cet affranchissement des offices royaux; que c'était de payer la somme de 40,000 livres et les deux sous pour livre, et que les intérêts de cette somme, si on l'empruntait, seraient levés annuellement sur les revenus de la ville jusqu'au remboursement des capitaux, chose facile pourvu qu'on voulût retrancher les dépenses inutiles.

« Cela ne se peut, disait en finissant M. d'Armenonville, qu'au moyen de la finance que le Roi exige; envoyez donc une délibération qui vous autorise à la fournir et sans aucune réclamation qui serait inutile. »

La ville, en effet, réunie en assemblée générale, le 7 juillet 1703, accorda tout ce que demandait le roi; et par un arrêt du 8 mars 1704, tous les offices furent rachetés pour la somme de 78,000 livres dont le paiement fut affecté à une prorogation des octrois.

Sur la fin de l'année 1703, François Poulain reconnut que le mail avait besoin d'être replanté, il fit prendre au conseil de ville les conclusions nécessaires pour diriger cette opération.

Poulain de la Forestrie s'adressa à Orléans, pour avoir les ormeaux qu'il fallait, et même des jardiniers pour les planter; un marché fut passé entre un particulier correspondant du maire d'Angers et les jardiniers d'Orléans, par acte notarié en date du 15 octobre 1703 et portant qu'il est acheté 500 pieds d'ormeaux à raison de 75 livres le cent rendu au port d'Angers, au mois de novembre 1704; la tige de ces arbres doit être de 6 à 7 pieds sans branches, et de 5 à 6 pouces de grosseur à un pied de terre. On commença de suite cette opération. La municipalité pro-

fita de ce renouvellement des arbres pour élargir le grand mail dont l'allée principale aurait trente pieds au lieu de vingt-cinq et les deux contre allées quinze pieds au lieu de douze qu'elles avaient; on proposa de clore l'extrémité du mail par une arcade sur laquelle on inscrivit la date 1706 (1). On résolut encore de nouveaux embellissements, aujourd'hui très difficiles à comprendre, vu l'entier changement des lieux. On représenta, qu'entre la Porte Neuve (la Porte Saint-Blaise) et des terres labourables situées vis-à-vis, l'espace était si petit qu'il fallait faire l'acquisition d'un terrain suffisant pour dégager ce passage : une résolution fut prise afin de faire l'acquisition de champs ou de prés nécessaires pour l'élargissement du grand mail.

Un carme, habile ingénieur, fut prié de faire l'alignement de la plantation et de veiller jusqu'à l'accomplissement de tout l'ouvrage, aux divers travaux qui s'y rapportaient; il fut construit au commencement une arcade comme au bout, et les Minimes, moyennant une indemnité, permirent que l'on prît dans leurs jardins la place de cette galerie, car autrement son édification aurait diminué beaucoup le passage déjà trop étroit qui conduisait du mail des tilleuls au grand mail. Par l'adjudication qui fut faite le 5 décembre 1705 des vieux arbres, ils montèrent au prix de 2,450 livres.

Le séminaire ayant demandé que les élèves, tous destinés à l'état ecclésiastique, fissent leur philosophie sous ses yeux, jouissent des mêmes avantages que ceux du collége d'Anjou pour les grades et obtention des bénéfices, les prêtres de l'Oratoire représentèrent le préjudice que leur causerait cette innovation; que le nombre de leurs élèves dans cette classe

(1) Cette arcade a été remplacée par le petit jardin situé au bout du mail.

diminuerait beaucoup, par cette considération que l'on préférerait suivre le cours du séminaire où l'on compterait sur la faveur de l'évêque qui le soutenait, plutôt que de le suivre dans un collége où l'autorité ecclésiastique n'accordait aucune protection.

L'université accorda ce que désirait le séminaire et se mit de son parti, malgré M. Poulain de la Forestrie qui était d'un avis contraire. Poncet de la Rivière obtint des lettres patentes ; Poulain de la Forestrie protesta et n'abandonna point l'Oratoire; dans cette altercation fâcheuse, il partit pour Paris, fit opposition près du Roi aux actes de l'Université. Le Roi fit droit à sa demande; mais plus tard les Sulpiciens l'emportèrent, et les cours de philosophie furent supprimés à l'Oratoire.

Le champ de foire n'avait point assez d'étendue ; on avait été obligé, dans le temps des grandes foires, de placer les bestiaux bien loin de là, dans la prée de Saint-Serge ; on manquait également d'un lieu où attacher les chevaux et les exposer commodément à la vente : Poulain de la Forestrie acheta, vers les Minimes, un champ appartenant aux Ursulines, de la contenance d'un journal, nommé *le Champ Glastin*. On arrêta de même, qu'il serait planté des arbres dans ce lieu pour servir d'abri lors des foires, et de promenades au public dans les autres temps. Il existait encore de ces arbres les premières années de la révolution, entre les Minimes et la manufacture des toiles à voiles.

Poulain de la Forestrie soumit à un réglement le *crieur des Patenotres*. Il fut obligé de crier toutes les heures de la nuit en demandant des prières pour les trépassés. Il devait faire serment devant le corps de ville en entrant en charge, de l'instruire de ce qu'il verrait, entendrait et rencontrerait dans

ses tournées, de contraire au service du Roi, aux bonnes mœurs et à la tranquillité de la ville : il annonçait enfin les heures, affaires importantes dans un temps où les montres et les horloges étaient bien moins communes qu'aujourd'hui ; son institution, sous ce rapport, était d'origine romaine : on sait qu'à Rome, où il n'y avait pas d'horloges à rouages et sonnantes, le moyen de diviser le temps, consistait en sabliers et en clepsydres, et que les esclaves étaient chargés d'annoncer les heures, la nuit, comme le crieur des patenôtres d'Angers.

Poulain de la Forestrie appartenait à une famille de conseillers au présidial.

Une Signifiance.

Nous avions l'intention de faire connaître à nos lecteurs a jolie légende angevine intitulée *la Signifiance de St-Denis de Doué*, en Anjou, lorsque nous reçûmes de notre ami, Monsieur le docteur Fouquet, de Vannes auteur d'un charmant livre sur les légendes bretonnes, quelques pages sur cette ancienne croyance commune aux paysans du Morbihan et à ceux de l'Anjou. Nous n'avons point hésité à donner de préférence à notre récit, celui du savant docteur.

Cette publication aura peut-être l'avantage de faire apprécier aux bibliophiles angevins l'œuvre de l'infatigable chroniqueur breton dont les travaux ont pris place dans toutes les bibliothèques des hommes qui aiment à étudier les naïves traditions du moyen âge.

Nous n'avons rien voulu changer au récit du docteur Fouquet, bien que ses personnages soient étrangers à notre province ; nous nous contentons de faire remarquer que nous avons trouvé en Anjou la même légende ; elle ne diffère

de celle que nous citons, qu'en ce que l'auteur principal au lieu d'être de Bréhalet est un paysan des plaines de Douces, et que la scène se passe à Saint-Denis de Doué, au lieu de se produire à Notre-Dame de Josselin.

I.

Un soir de décembre, par un temps humide et froid, un jeune fermier de Bréhalet, en Guégou, parcourait, avec sa charrette que traînaient lentement deux grands bœufs noirs, l'étroit sentier qui, du pont de Caradec conduit, en longeant la Prée et la Villeneuve, au faubourg Ste-Croix de Josselin.

Le ciel était noir, le chemin difficile, et pour diriger son attelage, le fermier était forcé de se tenir à la tête de ses bœufs, qui s'embourbaient souvent dans le sol argileux détrempé par les pluies. Enfin, il arriva tout près du cimetière de l'ancien prieuré; et comme en ce lieu le terrain était solide et en pente douce, il eut l'espoir de voir finir avant peu ses embarras et ses ennuis ; mais, là même, ses bœufs s'arrêtèrent tout-à-coup, et quoi qu'il fît du geste et de la voix, du fouet et de l'aiguillon, il ne put parvenir à les faire avancer d'un pas. Avec le pied de son fouet, il sonda la terre, écarta jusqu'aux plus petites pierres qui se trouvaient devant ses roues, et s'attachant aux cornes de ses bœufs, il fit mille efforts pour les décider à la marche ; tout fut inutile, ses bêtes obstinées reculaient au lieu d'avancer.

Dans son impatience, le jeune homme se décida à courir au faubourg pour y chercher assistance ; mais, aux premiers pas qu'il fit, il aperçut, assise au bord de la route, une femme toute vêtue de blanc.

— « Que faites-vous donc là, madame, s'écria le paysan tout ému? qui donc attendez-vous sur ce chemin désert, à une heure si avancée et par un temps si triste? Vous avez effrayé mes bœufs ; retirez-vous un peu, je vous prie, pour que je puisse les décider à marcher.

— Je suis tombée de fatigue ici, répondit l'inconnue, et

je me sens si faible, qu'il m'est impossible de me rendre à la ville, où pourtant un devoir impérieux m'appelle.

— Eh bien! dit le paysan, montez dans ma charrette, où je n'ai qu'un fût de cidre que je conduis à mon bourgeois.

— J'accepte ton offre obligeante, dit la dame, mais je crains que tes bœufs ne puissent me traîner.

— Oh! ne craignez rien, répondit en souriant le fermier, mes bœufs sont les plus beaux et les plus forts de tout Guégou, et ce n'est pas le poids d'un fût de cidre et d'une jeune femme qui pourrait les arrêter en bon chemin. »

Sur cette observation, l'inconnue se mit en mesure de monter dans la charrette par l'arrière; mais elle n'avait encore mis qu'un pied sur le fond, que le poids de ce pied fit craquer la traverse et souleva les bœufs attelés au timon.

— « Ah! pour Dieu, madame, arrêtez, s'écria le paysan, vous allez briser ma charrette et estropier mes bêtes!... Mais qui donc êtes-vous, car à coup sûr votre corps n'est pas un corps humain?...

— Je n'ai pas de nom dans ce monde, répondit l'inconnue, et si tu tiens à savoir qui je suis, rends-toi à la messe de minuit à Notre-Dame de Josselin.

— Mon intention était d'aller à cette messe, observa le fermier, car ma femme doit y assister avec ses voisines du Bréhalet et du Tertre Failli; mais il faut avant que je loge mon cidre, et mes maudits bœufs ne veulent plus avancer.

— Ecoute, dit la dame blanche, le premier son de la messe va se faire entendre; hâte-toi, tes bœufs ne t'arrêteront plus.

— Avant que je vous quitte, madame, dites-moi où vous vous tiendrez à l'église; il fait si noir que je ne distingue pas vos traits, et je ne saurai vous reconnaître dans la foule.

— Je serai visible pour toi seul, répondit la dame, et tu me reconnaîtras facilement à la baguette blanche que je tien-

drai dans la main, et dont tu me verras toucher bien des têtes.....

— Et pourquoi toucherez-vous ces têtes, observa le paysan ?

— Pour désigner à la mort ceux qu'elle doit frapper dans l'année, répondit l'inconnue...

— Ah ! mais s'exclama le paysan, si vous alliez me toucher, moi aussi !....

— Je ne toucherai point ceux qui me voient, et toi tu me verras, répondit le fantôme !... »

Aussitôt, sans que le paysan les excitât, les bœufs partirent et se rendirent d'eux-mêmes à la demeure où le fût de cidre devait être logé....

II.

Minuit venait de sonner ; le dernier tintement des cloches vibrait encore dans les airs, quand le fermier du Bréhalet vint s'agenouiller près de sa jeune femme. Mille bougies brillaient dans le temple, l'encens fumait, les chants montaient au ciel ; tous les cœurs recueillis palpitaient sous l'amour divin ; mais le fermier troublé par une terrible attente, appelait en vain le recueillement et la prière. Il jetait des regards inquiets dans toutes les parties de l'église, et les promenait avec effroi sur toutes les têtes.

Tout-à-coup, au moment où l'évangile commençait, où les assistants debout signaient leurs fronts, leurs bouches et leurs cœurs, il aperçut, sur les marches du sanctuaire, une femme vêtue de blanc qui tenait en main une baguette blanche. Cette femme jeta sur l'auditoire un regard profond, descendit les marches du chœur, et s'avança au milieu de la foule qui encombrait le parvis. On ne semblait pas la voir, car personne ne se dérangeait pour elle, et pourtant elle marchait d'un

pas sûr au milieu de tous, et marquait au front, tantôt des jeunes filles dans leur fraîcheur ou des hommes dans la force de l'âge, tantôt des enfants à têtes blondes ou des vieillards à cheveux blancs.

Au moment où finissait la lecture de l'évangile, la terrible femme blanche était debout et le bras levé près du fermier, qui frémissant d'anxiété et le cœur étreint par la terreur, suivait, l'œil hagard, ses moindres mouvements. Le malheureux vit la baguette fatale s'abaisser tout-à-coup sur la tête de sa jeune femme.... Il jeta un cri d'épouvante et tomba la face à terre...

Ce cri déchirant sema le trouble dans le saint temple ; on s'empressa autour de lui, on le releva, on lui prodigua mille soins, on lui sauva la vie ; mais, hélas ! cette vie fut désormais sans intelligence, il avait perdu la raison !...

Nos pères qui l'ont connu, toujours errant, toujours sombre, criant partout et toujours : *Ne touchez pas à cette tête*!!! ont gémi sur le sort du pauvre insensé ; et pourtant combien il eût été plus à plaindre, si, avec toute sa raison et tout son cœur, il avait vu mourir la jeune femme qu'il aimait et l'enfant qu'elle devait lui donner un jour!!!...

Il est des malheurs qui sont des bienfaits du ciel !....

Description de l'enterrement de Jean Barbot, avocat, décédé maire d'Angers, le 29 mars 1628.

Un chroniqueur inconnu nous a laissé les détails suivants sur l'enterrement de Jean Barbot, maire d'Angers.

« Tous les ordres de la ville se trouvèrent à la maison de » ville pour assister à l'enterrement, la grande et petite salle » furent tendues en noir ; la cour de la maison de ville fut

» tendue, depuis la porte de la grande salle jusqu'à la grande » porte, où il y avait un lit d'honneur bien dressé et entouré » d'une litre de velours noir, armoirié aux armes de la ville » et du défunt dans lequel était le corps, et une figure de cire » au naturel, couchée sur un drap mortuaire de velours noir » tissu d'or, la teste nue, les yeux ouverts, élevé sur un car» reau de toile d'or, vêtu d'une cuirasse avec une cotte d'ar» mes de taffetas rouge et bleu, aux armes de la ville, de » cuissart et brassart, botté et éperonné, l'épée au côté, les » mains élevées et jointes. L'homme dudit deffunct étant à sa » tête avec un escabeau habillé de deuil avec un court man» teau, l'épée au côté, botté et éperonné ; les guidons, cor» nette et armes étant auprès portés par trois huissiers de » la ville, couverts chacun d'une cotte d'armes de taffetas » bleu et rouge, aux armes de la ville, l'épée au côté, un » huissier ayant les clefs de la ville couvertes de noir, vêtu » d'un casque noir, l'épée au côté, le bâton en main, au pied » duquel lit étant une grande croix et benistier et chandelier » d'argent avec des cierges jaunes armoriés des armes de la » ville et du deffunt.

» L'heure de huit heures du matin approchante, Messieurs » du corps de ville allèrent en corps de la maison du sieur » Boislève, échevin, dans ladite grande salle dans laquelle » était le sieur Hamelin, gendre dudit défunt, habillé d'une » grande robe de deuil, avec un chaperon à longue queue, » assisté de plusieurs ses parents. Tous les ordres arrivèrent » pareillement dans ladite salle ; dans la petite salle était le » deuil des femmes ; parents et amis du défunct pareillement » se trouvèrent dans ledit hôtel de ville ; tous les chapitres, » colléges, paroisses et mendiants d'Angers, avec leur croix » et chandeliers d'argent garnis de cierges armoiriés comme » dessus. Tous les ordres arrivés, la compagnie des gens de » guerre dont était ledit deffunt, conduite par le sieur des

» Courbillons, lieutenant de ladite compagnie. Le sieur Po-
» get, capitaine, étant absent, étoit en bataille dans les halles.
» Cette compagnie fut grossie par douze ou quinze hommes
» de chacune des autres compagnies, fit un limaçon pour
» prendre le devant par dessous la chartre, d'autant que
» partie du clergé étoit en la rue Saint-Michel. Ledit sieur
» des Gourbillons était habillé de deuil, sans manteau, tenant
» en main une pique basse, couverte de crespe noir et portée
» basse. Les tambours couverts de drap noir, battant lente-
» ment; les trompettes de ville, à la teste de la compagnie,
» qui ne sonnoient, les soldats alloient deux à deux les armes
» basses. MM. les capitaines, lieutenants et enseignes te-
» nant la queue sans ordre, l'épée au côté avec leurs hausse-
» cols, ayant manteaux courts, marchèrent en cet ordre de-
» puis la maison de ville par dessous ladite chartre, rue de la
» Poislerie, St-Laud, rue Godeline, chaussée Saint-Pierre,
» rue du Figuier jusqu'à l'église des Cordeliers où ils se mirent
» en haie depuis le crucifix jusqu'à la grande porte pour y
» attendre l'ordre du convoi et y demeurèrent pendant le
» service. Après ladite compagnie marchoient deux crieurs
» de patenôtres avec leurs robes et bonnets carrés et clo-
» chettes armoriés aux armes de la ville et du defunct.
» Après marchoient les enfants de l'hopital des Renfermés,
» vêtus de robes et tocques bleues, deux à deux, après les
» pères Capucins, après les Minimes, après les Cordeliers,
» après les Jacobins, après les Augustins, après les Carmes,
» après les colléges, et chapitres, et paroisses, après Mes-
» sieurs du chapitre de l'église d'Angers qui levèrent le corps
» de dessus le lit d'honneur, ayant leur *Domino* (sorte d'ac-
» coutrement qu'ils nomment ainsi); après marchaient
» ving-six torches, savoir : Treize blanches au côté droit
» armoiriées aux armes dudit defunct; les porteurs cou-
» verts de frize noire, après quatre crieurs habillés comme

» clefs, puis celui qui portoit le heaume et gantelet. Après
» le capitaine en chef de la compagnie, puis tous les capi-
» taines, lieutenants et enseignes, puis le deuil des femmes
» et parents conduits par six pleureurs; après fut dite une
» oraison funèbre dans le chœur de l'église. La messe ache-
» vée, les religieux Cordeliers allèrent processionnellement
» chanter autour du corps qui était sous la chapelle ardente
» d'où ils le prirent et le portèrent en terre: et cependant
» l'artillerie de la ville tira, et MM. de l'église d'Angers se
» retirèrent; la compagnie des gens de guerre alla au-de-
» vant de la maison. MM. de la justice et corps de ville allè-
» rent conduire le deuil en la maison du defunct, laquelle
» était tendue de velours noir MM. de l'université et élection
» ne se trouvèrent au convoi pour la difficulté de leurs rangs
» pour l'église, MM. de Saint Aubin et Saint Serge ni les
» Recolets ne se trouvèrent au convoi; cette cérémonie fut
» observée aux obsèques de maître Jean Barbot, décédé
» maire, 24 mars 1628, et enterré le 29 dudit mois. »

Aimé de SOLAND.

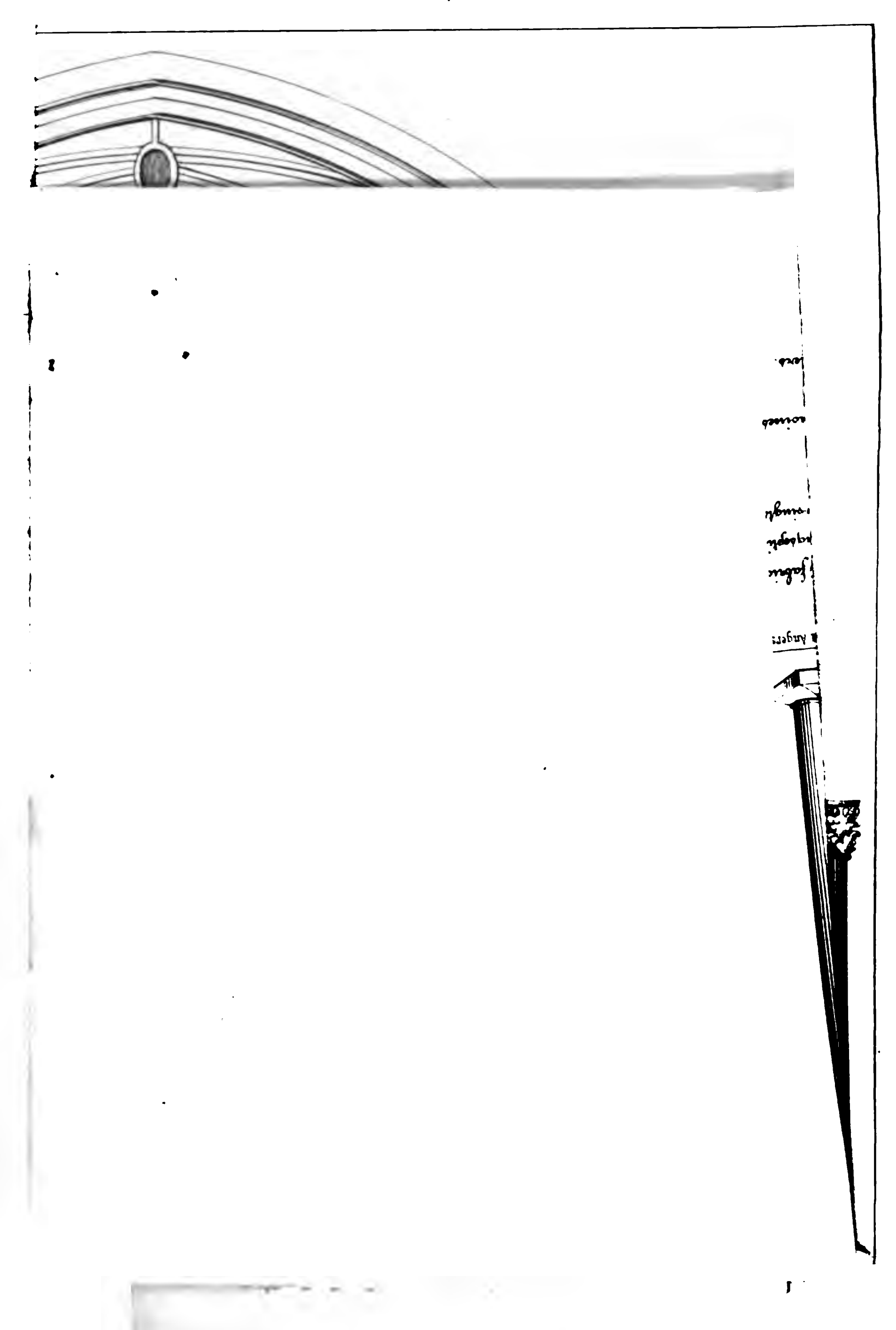
Angers, imp. E. Barassé.—1859.

CHŒUR DE L'ÉGLIS

Fac Simile d'un dessin à la plume

·E S^T MAURICE D'ANGERS, avant 1699.

du manuscrit de Lehoreau, Bibliothèque de l'Evêché.



SOMMAIRE.

Description de l'église d'Angers telle qu'elle était avant le changement du grand autel fait en 1699 par messire Michel Le Peletier, évêque d'Angers. — Colin, poëte angevin du XVI[e] siècle. — La jetée des Pelottes. — Disette de l'année 1709, séditions en Anjou.

Description de l'église d'Angers telle qu'elle était avant le changement du grand autel fait en 1699 par messire Michel Le Peletier, évêque d'Angers (1).

LES ORGUES.

«Il y avait depuis longtemps sur le portail de l'église d'Angers, au bas de la nef, d'anciennes orgues qui furent réparées le 13 novembre 1442, et le marché fut fait pour les entretenir pendant 30 ans, à trois livres onze sols par an.

Mais ces orgues n'étant pas assez magnifiques, la reine Anne de Bretagne envoya Ponthus Jousseaulme, excellent facteur d'orgues, qui avait fait faire celles de Notre-Dame de Cléry et de Saint-Sauveur de Blois, pour faire les grandes orgues à Angers. On fit marché avec lui le 5 juillet 1511, à un pain de chapitre tous les jours, et 450 écus d'or et son logement, et ce pour la façon seulement, le chapitre fournissant de toutes matières. On acheta 1093 livres d'étain à 18 livres le cent qui se monte en tout à 196 livres 14 sols 9 deniers.

(1) Nous avons emprunté cet article inédit au manuscrit intitulé *Nôtre-Dame Angevine*, par Joseph Grandet, curé de Sainte-Croix d'Angers, supérieur du séminaire.

»Le 15 décembre 1511, Olivier Barault donna les deux piliers qui supportent les deux buffets des pédales.

»La menuiserie en fut marchandée 400 livres le 8 août 1511.

»La toile et la peinture des rideaux du grand orgue ont coûté 21 livres 14 sols, le cinquième d'avril 1513.

LA NEF.

«Du coté de la nef de l'église est, en entrant, la porte de la paroisse Saint-Maurice; un peu au-delà est l'autel Saint-André, qui servait autrefois d'autel de paroisse, et entre cette porte et l'autel est un ouvrage de menuiserie, au bout duquel il y a un porte-livres et des fenêtres; sur ledit ouvrage il y a plusieurs figures représentées, dans les panneaux duquel est au plus haut une vierge peinte, qui a sur ses genoux un enfant qui se tire une épine du pied. Il y a au second une figure d'un saint abbé qui présente à la vierge un abbé en chappe peint en adorateur, au 3me et 4me panneau est l'image de sainte Catherine. Derrière l'autel Saint-André, il y a un tombeau simple élevé, qu'on encense aux offices pendant l'Avent; au pied de ce tombeau est une petite porte pour aller dans les cloîtres. Puis, on voit sous une arcade le tombeau d'Ulger évêque d'Angers, qui est le premier qui ait été enterré dans l'église, et qui mourut en l'année 1148. Sa figure est émaillée sur cuivre, avec une mitre en forme de bonnet carré et une chasuble ronde à l'antique, retroussée par-dessus les bras. Derrière son tombeau est la chapelle de Job, où on entre par les cloîtres. Au bout dudit tombeau est l'autel de Saint-Mathurin. C'est Mathurin de Brie, de la maison de Serrant, qui l'a fait faire. Il fit réformer l'arcade où est le tombeau d'Ulger pour la faire de même ordre d'architecture que ledit autel de Saint-Mathurin.

»Au-delà du pilier se trouve la porte de la chapelle de Saint-

Jean, bâtie sous Louis XI par le même architecte qui a bâti celle de Béhuard. L'on ne sait pas certainement le nom du chanoine qui l'a fait faire. Peut-être qu'il s'est fait peindre dans le vitrail d'icelle où sont ses armes d'argent à la bande d'azur chargée de trois merlettes d'or, qui est le blason des armes de la maison du Mortier du Mesnil. Et par les conclusions du chapitre, il paraît que le 20 mars 1500, Jean du Mesnil fut reçu à la prébende de Jean de Beauveau, mais il la résigna à Me Guy-Pierre Lejeune, l'année suivante. Il fut reçu le 3 janvier 1500.

»Il n'y a guère d'apparence qu'il ait fait faire cette chapelle en si peu de temps, à moins qu'il ait donné un fonds pour la bâtir, après qu'il eut quitté sa prébende.

»Il y a dans cette chapelle d'excellents tableaux de la main du Poussin, peintre italien, qui ont été donnés et apportés d'Italie par Jean de la Barre, trésorier de l'église d'Angers, dont l'un représente un Christ portant sa croix, avec une Vierge et un saint Jean. Le Christ a été biffé et ratissé à coup de couteau, par un envieux à qui on ne voulait point le vendre. Dans l'autre est peint un saint Maurice qui présente à Jésus-Christ ledit Jean de la Barre. Ce dernier y a eté mis depuis peu et il était à celui des autels de la chapelle des évêques qui était le plus proche du chœur. Le chiffre de 1636 qui est au-dessus de l'autel de la chapelle de saint Jean y a été mis quand elle fut blanchie et tirée au parpaing.

»Au bout de la nef, du côté droit, il y avait un autel de la Vierge qui faisait face, dans la nef où le sous-sacriste, tous les jours à la fin du petit saint (1) du matin, disait la sainte messe; l'image de la Vierge qui était sur cet autel a été donnée au Bon-Pasteur.

(1) On appelait le Petit-Saint ou Adam une petite cloche qu'on sonnait tous les matins à l'aube du jour.

»Du côté gauche de la nef il y avait un bénitier de fonte, que les curés de Saint-Maurice doivent entretenir d'eau bénite, et pour y avoir manqué, ils ont été plusieurs fois condamnés à l'amende.

»Auprès dudit bénitier est un pareil tombeau, qu'on encense aussi aux offices pendant l'Avent. Puis il y a tout proche, la chapelle Sainte-Anne (1), qui était contiguë à l'église, bâtie par Hugues Fresneau, en l'an 1466; il est enterré sous cette tombe élevée qui joint la marche de l'autel. Au haut de la voûte de cette chapelle on voit les armes de M. Hardouin de Bueil, et en 1533, au mois de septembre, le Concile provincial de Tours y fut achevé. Le lieu où est cette chapelle était autrefois un appentis où logeait le secrétaire.

»A côté de cette chapelle il y a, dans la nef, l'autel de la Circoncision, et derrière cet autel est une porte qui ouvrait sur le parterre de l'évêché, par laquelle la grosse cloche, nommée Guillaume, ayant été fondue dans ce parterre, entra dans l'église.

»Ensuite est l'autel de saint Gatien et de saint Maur, derrière lequel autel l'on voit deux tombeaux sous une arcade, l'un de Raoul de Beaumont, évêque d'Angers, qui est le plus près de la muraille, à côté duquel est le tombeau de Hugues Odard, aussi évêque d'Angers, où l'on voit sa figure, en relief, de marbre blanc.

»Au pied de ces tombeaux est l'autel de saint Sérené et à côté duquel il y a, dans une lame de cuivre, une longue épitaphe (2) qui porte que Jacques de Mandon, chanoine et

(1) La chapelle Sainte-Anne porte aujourd'hui le nom de chapelle du Calvaire.

(2) Voici cette épitaphe :

Cy gist de cest Autel bien près
Je le nomme par nom exprès,
Feu maistre Jacques de Mandon,
Noble de cœur, d'œuvre et de nom.

curé, a fait bâtir cet autel et y fondé tous les jours une messe et deux le dimanche. Le 25[e] de novembre 1555, il y avait fait poser un bénitier pour y faire l'aspersion après le *subvenite* qu'on y doit chanter. Le bénitier n'y est plus.

»Cet autel joint et aboutit au pilier où est attachée la chaire pour prêcher; au bout de la nef, du même côté, il y avait aussi l'autel de saint Luc faisant face dans la nef, où pendant le temps de l'Avent et du Carême, M. le curé de la paroisse Saint-Maurice, après Matines du chœur, vers les sept heures, disait la messe paroissiale, tous les dimanches seulement, où les paroissiens assistaient, pendant laquelle un religieux Jacobin prêchait, ce qui servait de prône.

»A côté dudit autel, proche le mur, était un troisième tombeau, simple et élevé, pareil aux deux autres, et qu'on encense pareillement aux offices; il a été rompu dans le changement, et on y a trouvé des ossements et une chasuble couleur violette; on n'a encore pu savoir de qui sont ces trois tombeaux.

Prestre estoit, chanoine, curé,
L'honneur de Dieu a procuré.
De la vierge et de tous les saints,
Vacquant toujours à œuvres saints,
Il avoit en Dieu tel honneur,
Le corps et sang de nostre Seigneur,
Qu'il a fondé tous les jours messe
A cest Autel, à heure expresse.
Le dimanche deux on en dit,
C'est par sepmaine nombre de huit.
Ce bel Autel qu'il avoit construit,
Par les huguenots fut détruit;
Mais son neveu, de bon renom,
Maistre Guillaume de Mandon,
Le fait refaire, puis après,
Ainsi que voyez qu'il est,
Aux enfants de chœur ordonna,
Cinquante sols par an donna
Pour encre et papier acheter,
Et leurs autres necessités.
Aux novices, frères prêcheurs,
Cent six sols a fondé pour eux,
Cent sols aux petits cordeliers
Pour leur acheter des souliers,

»Ces sept autels, qui étaient dans la nef, servaient de stations pendant la quinzaine de Pâques, afin de gagner les indulgences accordées par notre Saint-Père le Pape à ceux de la confrérie de saint René, fort célèbre dans l'église d'Angers.

»Au bout de la nef, au-dessus des autels de la Sainte-Vierge et de saint Luc, était le jubé où l'on chantait les épitres, et les évangiles et répons; sur le jubé, vers la nef, était le crucifix qui était de bois, couvert d'argent, de la longueur de six pieds, que Michel Grolleau, donna le trois décembre 1460; il y avait un diadème d'argent sur la tête du crucifix, pesant quatre marcs, que le doyen de la Vignolc donna, le pénultième de juillet 1483.

»Guillaume de la Varenne, évêque d'Angers, était enterré sous le crucifix, sous une tombe plate de marbre noir.

»Sous le crucifix, le curé de la paroisse Saint-Maurice devait tenir trois cierges allumés à toutes les stations que faisait

Que doit la grand bourse payer,
Sans que le couvent baille denier.
Outre de ses biens a ranté
Le *Missus est* qui est chanté
Tous les samedis de l'Avent
A la messe *Salve parens*.
Il a foudé pareillement,
Donné de ses biens largement,
Pour dire en carême *in pace*,
Dites *Quiescat in pace*.
L'an mil cinq cent cinquante et cinq
De novembre le vingt et cinq,
De ce monde l'âme passa
Et le corps ici nous laissa.
Gens dévots qui par cy passez,
N'oubliez pas les trépassés.
Et vous qui cet écrit lirez,
Le Pater et Ave direz.
L'an mil cinq cent soixante et six
Ce tableau fut icy remis
Par son neveu de Mandon.
Prions Dieu lui faire pardon
En paix et amour de Mandon.
Amen.

le chœur dans la nef, cela fut ordonné par une conclusion du chapitre, le 9 septembre 1467.

»Entre les autels de la Vierge et de saint Luc était la porte du chœur, par laquelle les chanoines seuls avaient la permission d'entrer; pendant les grands offices et à côté desdits autels, il y avait deux petites portes de fer, l'une à côté de l'autel la de Ste-Vierge par laquelle on entrait dans la chapelle des chevaliers, et l'autre porte, à côté de l'autel de saint Luc, par laquelle on entrait dans la chapelle des évêques. Au-dessus de cette petite porte, il y avait le petit orgue qu'on touchait tous les samedis et les dimanches ordinaires et aux grandes fêtes où le petit chœur de musique chantait. Cet orgue, tenait au pilier qui sépare la nef d'avec la chapelle des évêques.

»A côté de cet orgue, il y avait dans la nef une tour de bois, laquelle était autrefois une horloge qui servait à régler les heures du chœur; elle a été vendue depuis quelque temps. Le sacristain a couché longtemps sous ce dit petit orgue, au-dessous de la soufflerie qui, après que ledit orgue fut vendu, fut transféré dans cette tour.

LES DEUX AILES.

»Le chapitre a fait bâtir les deux ailes de l'église, elles furent commencées l'an 1236, et achevées avec les chaises du chœur, l'an 1240, par la conduite d'Etienne d'Azaire, fabriqueur de l'église d'Angers. Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers, donna une petite portion de son palais épiscopal pour bâtir l'aile qu'on appelle la chapelle des évêques; dans la transaction il est dit que le chapitre serait tenu de lui faire faire, aux dépens de la fabrique, un degré et une porte pour aller de l'église en son palais épiscopal, et d'appuyer et faire subsister ce qui resterait de son palais.

»Dans la chapelle des évêques il y a trois magnifiques autels, bâtis de nouveau par M. René de Breslay, évêque de Troyes. Le premier, proche l'évêché, est de saint Etienne ; celui du milieu, de saint Sébastien, et le troisième de saint Nicolas.

»Le 3 mars 1451 l'évêque d'Orange consacra ces autels nouvellement bâtis et qui fut leur première institution.

»Plusieurs évêques sont enterrés dans ladite chapelle, où l'on voit leurs tombeaux. Le bienheureux Jean-Michel est sous le tombeau élevé et grillé. Au-dessus celui de Jean de Beauveau, et contre le mur, du côté de l'évêché joignant l'autel qui est le plus proche de l'évêché, est un petit caveau ou enfeu de feu Mgr Hardouin de Bueil, qui a été ouvert quand on a bâti les autels, et l'on trouva le corps de ce Prélat revêtu de ses ornements pontificaux étendu sur une grille de fer ; et sur cette cave il y avait une châsse de bois qu'on ôta quand on fit cet autel. Auprès de celui de Mgr de Beauveau est celui de messire Gabriel Bouvery. Puis, au bas du degré, est celui de M. Henri Arnault, proche le superbe tombeau de M. Claude de Rueil où se voit sa figure en marbre blanc, très artistement travaillé, d'après le naturel, due au ciseau du statuaire Philippe Buister (1), avec son tableau emplâté, peinturé, au milieu de cinq tableaux, ceux de ses deux oncles, Guillaume Ruzé, son prédécesseur, et Martin Ruzé. Puis, suit celui de Jean Olivier qui est au milieu et le plus beau des trois pour son architecture, étant enrichi de plusieurs antiques têtes de mort couronnées, tant des plus fameux et illustres hommes que femmes de l'antiquité, avec une infinité

(1) Philippe Buister, né à Bruxelles en 1595, passa la moitié de sa vie dans son pays natal, et vint se fixer à Paris, où ses talents furent utilement employés. Il fit, pour le parc de Versailles, un groupe de *deux Satyres*, une *Flore*, un *Joueur de tambour de basque*, le *Poëme Satyrique* et plusieurs autres ouvrages. Son morceau le plus considérable est le tombeau du cardinal de Larochefoucauld, grand aumônier, placé d'abord dans la chapelle Sainte-Geneviève, et déposé pendant la Révolution au musée des monuments français.

de savantes inscriptions, tant latines que grecques, dont il y en a plusieurs en des rouleaux entortillés, portés par des anges, au fronton dudit tombeau. Dans le deuxième de ces rouleaux sont trois lettres majuscules : D M S, lesquelles on explique de cette sorte : *Diis manibus salutem;* et dans les deux autres : V S F, *ut salvus fiam;* puis se voit le tombeau de Jean de Rely, qui est de marbre noir, sur le bord duquel se lit son épitaphe en lettres gothiques; au haut de ce mausolée se voit une image de saint Martin, à cheval, marque de la dévotion qu'il avait à ce saint pour avoir été doyen de Saint-Martin de Tours, aussi bien qu'à saint Paul, par lequel il est présenté à un Christ portant sa croix.

»Dans un tableau où il est peint à genoux, avec un aumônier derrière lui, aussi à genoux, portant une aumusse noire, et une mort qui le darde par derrière.

»Dans la chapelle des chevaliers, qui est à l'aile droite, il y a quatre autels, l'un de saint Louis, bâti par René Haurez, archidiacre de l'église d'Angers; le second, de sainte Catherine. bâti par un de la Barre; le troisième, de l'Annonciation, bâti par Jean de Breillerond (1), gentilhomme breton et

(1) On lit dans la description de la cathédrale d'Angers, par Bruneau de Tartifume, page 68 manuscrit de la bibliothèque de la ville :

« Entre la 10e et 11e arcade se voit une eschauguette ronde entre deux autels au milieu de laquelle il y a un *Ecce Homo*, et plus bas se découvre une lame de cuivre en laquelle est gravée cette épitaphe :

Cy gist le corps de feu Jehan de Breillerond,
Bon catholique à bien faire très prompt,
Vertueux prêtre et chanoine honorable,
Protonotaire et partout vénérable,
Qui de son temps fut de tous révéré;
Et des plus grands à bon droit honoré.
Il fut toujours aux pauvres charitable,
Aux escoliers de ses biens secourable.
Et entre tous il eut soin en tout lieu
Du vrai honneur et service de Dieu.

chanoine d'Angers ; le quatrième est de la Compassion de la Vierge, bâti par Jean Du Mas, doyen de l'église d'Angers, qui étant mort après avoir été nommé à l'évêché de Dol, avant sa consécration, fut mis dans le mausolée qui est dans ladite chapelle, où se voit sa figure d'après le naturel, ayant la mître à ses pieds et sur la tête ; il était encore représenté en bronze, à côté dudit autel. La chapelle était ceinte d'un ouvrage de cuivre bien travaillé, qui a été détruit et vendu la somme de 800 livres dans le changement fait en 1699 ; à côté de ladite chapelle, sous la rose du vitrail, est un autel qui fut autrefois de saint Thibault, et a été changé en l'autel de saint Maurice, dans l'institution de l'Ordre des chevaliers du Croissant, par René, roi de Sicile et de Jérusalem et duc d'Anjou ; sur ledit autel est une figure de saint Maurice armé, autour du bouclier de laquelle se lit tout au long l'oraison du commun des martyrs : *præsta quæsumus*, et où est enserré le

Se tenant ferme au sein de son église,
Que Jésus-Christ a sur la pierre mise.
Par ses vertus il s'opposa toujours,
A l'hérésie éclose de nos jours,
Et a fondé pour mieux à son Dieu plaire,
Un solennel et bel anniversaire,
Qui tous les ans se doit dire à jamais,
Dans cette église, au jour de son décès.
Et à la fin il a voulu qu'on fasse
La station où tout le chœur s'amasse,
Pour chanter haut ensemble *libera*
Comme en sa vie il le délibéra.
Et a doté tous les mois de l'année
D'une grand'messe à chanter ordonnée
Devant le saint et somptueux autel,
Qui fut rompu et depuis refait tel.
Ayant fait don d'argent à suffisance,
Pour l'engarder de cheoir en décadence.
Ainsi vesquit et mourut ce Seigneur,
Noble Rhenois, gentilhomme d'honneur,
En l'an cinq cent soixante-deux et mille
Quand commença notre guerre civile.
Requiescat in pace.
Amen.

nom de saint Maurice; à côté dudit autel est la porte du chapitre, à côté de laquelle se voit un ouvrage de menuiserie où sont peints les globes célestes avec plusieurs inscriptions; de plus il y est peint un docteur, revêtu de sa robe de cérémonie, rouge et fourrée; puis suit la porte à sortir dans les cloîtres. Ensuite le degré à monter dans la galerie et ancienne bibliothèque qui fut faite en l'an 1438, qui contenait tout le côté, proche la chapelle des chevaliers; mais on en a ôté une moitié pour en faire un cabinet ou logis canonial de saint Jacques, et l'autre moitié est demeurée et on y monte par le même degré qui est dans la chapelle des chevaliers, sous lequel ont été transportés les ossements de Guillaume Fournier, trésorier et chanoine de l'église d'Angers, qui avait été enterré dans une chapelle qui était dans le parvis, devant l'église, laquelle il avait fait faire avec le parvis, de pierres, qui était aussi au-devant de l'église où il y avait une chaire de prédicateur, l'an 1469.

LE CHOEUR.

»En entrant dans l'église vous voyez le chœur qui était au milieu des deux ailes, dont il faisait la séparation et empêchait de voir le grand autel lorsqu'on était dans la nef. Ledit chœur était de bois, il y avait de chaque côté deux rangs de formes, autrement stalles. Guillaume de Beaumont en fit faire la menuiserie avec les chaises, qui furent achevées l'an 1240.

»L'année de son decès, par la conduite dudit d'Azaire, l'aigle qui était dans le chœur fut acheté 230 livres royaux, le trois juillet 1434; au pied de l'aigle, vers le milieu du chœur, ledit Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers, fut enterré l'an 1240 où l'on voit ci sa figure en relief, de cuivre,

et son épitaphe tout à l'entour. Mgr Michel Lepeltier, évêque d'Angers, fit ouvrir son tombeau, qui est un enfeu, en 1699, mais on n'y a rien trouvé.

»Au pied de ce tombeau est celui de Nicolas Gellant, aussi évêque d'Angers, couvert d'une tombe de cuivre, plate, où l'on voyait sa figure, avec son épitaphe tout à l'entour (1).

»L'on tient que Guillaume Lemaire, son successeur immédiat, et qui avait été son pénitencier, y fut aussi enterré proche ledit Nicolas. D'autres croient qu'il gist à Morannes, on a aussi dans ce changement ouvert le tombeau dudit Nicolas Gellant, on y a trouvé des ossements, la mitre blanche qui était celle avec laquelle il avait été consacré, sa crosse de bois couverte de cuivre, une patène, un calice de plomb dans lequel on avait mis du vin et sur la patène du

(1) Nicolas Gellant, évêque d'Angers, mourut en l'année 1290, dans sa maison d'Eventard, distante de la ville d'environ une lieue. Il y avait alors grand nombre de chapelains habitués dans l'église cathédrale. On choisit vingt d'entre eux pour porter tour à tour le corps de l'évêque défunt, jusqu'au cimetière de l'église paroissiale de Saint-Samson, laquelle est dans un faubourg. Là, il fut levé par le chapitre de l'église d'Angers, et porté par les dignités et chanoines jusque dans l'église cathédrale; il y demeura exposé à visage découvert durant trois jours, pendant lesquels les vêpres des morts et les vigiles furent chantées par les différents corps ecclésiastiques, séculiers et réguliers, au nombre desquels se trouvèrent les religieuses du Ronceray. En ce temps-là le chapitre de la cathédrale faisait l'enterrement des abbesses de ce noble et célèbre monastère. Les religieuses de cette maison venaient aux obsèques des évêques et des chanoines; elles venaient même aux processions des Rogations: ce ne fut qu'environ deux cents ans après que, par le désir d'une clôture plus exacte, elles interrompirent cet usage.

Henry, évêque de Vannes, célébra la messe du service. Le défunt était revêtu de ses habits pontificaux, ayant sur la tête la mître dont il s'était servi le jour de son sacre, à côté de lui sa crosse et sur la poitrine un calice où il y avait du vin, et une patène sur laquelle on avait mis une hostie non consacrée. Le corps, dans cet état, fut déposé dans un caveau de pierre, où l'on plaça une lampe ardente derrière la tête du défunt.

(Legouvello, p. 4, *Vie de Guillaume Le Maire.*)

pain ; mais le pain et le vin étaient consommés, et il n'en est resté aucune marque. On a encore trouvé au-dessus de sa tête une lampe de verre avec une mèche, l'huile était toute consommée, tout cela était en terre depuis l'année 1290, que ledit Nicolas Gellant mourut, c'est-à-dire, 409 ans. Le cœur de Louis I[er], roy de Jérusalem et de Sicile, duc d'Anjou et de Touraine et comte du Mayne, qui était décédé le 20 septembre, en la ville de Saint-Nicolas-de-Bar, fut enterré au chœur de l'église d'Angers, l'an 1384.

»Ses entrailles avaient été mises dans l'église de Saint-Martin-de-Tours. Le cœur était dans une boîte d'argent enfermée dans une autre boîte de cyprès, qui était dans un cercueil de plomb. Les pompes funèbres furent si magnifiques tant pour le luminaire que pour les tentures, qu'on ne croit pas qu'il y en ait eu jamais de semblables à Angers. Au bout des chaises du chœur du côté droit, proche la sacristie, était le trône de monseigneur l'évêque d'Angers, dans lequel il y avait trois chaises, l'une pour le seigeur évêque et les deux autres pour un chanoine député du chapitre, et le grand pénitencier qui l'assistent quand il officie pontificalement, lequel pénitencier, lui ôte et met sa mitre sur la tête.

»Guillaume Fouquet de la Varanne, évêque d'Angers, a fait faire le trône vis-à-vis duquel il y avait un buffet dans lequel on serrait les livres du chœur.

»Autour du chœur, il y avait une tapisserie représentant la vie de Saint-Maurice, laquelle fut faite l'an 1459. Hugues Fresneau donna deux cent écus pour la payer, il en fallut encore quarante. Au-dessus de la menuiserie tout autour du chœur, on allumait vingt-six cierges ; aux fêtes de Saint-Maurice et de la Dédicace dans ladite église, il y avait un des plus beaux luminaires de France, et on mettait autant de

cierges dans un rateau qu'il y avait d'années que l'évêque avait pris possession de l'évêché (1).

»Le chœur était fermé par le haut, du côté du grand autel, avec des grilles de fer et la porte était aussi de fer par laquelle entraient tous les chapelains.

LE CHEVET DE L'ÉGLISE.

»A la sortie du chœur, devant le grand autel, il y avait un pilier de marbre blanc sur lequel était une petite torche, dans laquelle tous les ans, à la fête de Pâques l'on représentait une histoire de la bible en figure de cire, semblable à celle du grand sacre, et au-dessus de cette torche l'on mettait le cierge paschal.

»Au pied de ce pilier était un tombeau de marbre noir, dans lequel fut inhumée Marie de Bretagne, femme de Louis Ier, roy de Sicile et de Jérusalem, duc d'Anjou, lequel mourut l'an 1404, un peu plus loin, était le grand autel, tout au milieu du chevet aux côtés duquel il y avait des sièges de bois et entre autres, du côté de l'épitre il y avait trois chaises destinées pour le célébrant, le diacre et sous-diacre, il y avait encore de chaque côté de l'autel, quatre angelots de cuivre, élevés par des colonnes de cuivre. Ces angelots coûtèrent 120 livres, le 2 décembre 1508, et furent faits à Paris, ils tenaient chacun un chandelier dans la main, et un cierge dedans. Sur le grand autel, du côté de l'évangile, il y avait une image de la Vierge d'argent doré. Le doyen de la vignole légua trois cents écus d'or pour la faire, et parce que

(1) Nous avons vu, dans la cathédrale de Cologne, en 1846, huit petits bâtons dorés suspendus à la voûte. Au-dessous de ces bâtons, on lisait cette inscription :

Quot pendere vides bacculos,
Tot episcopus annos præfuit ecclesiæ.

cette somme ne suffisait pas, il donna de plus cent écus, et a requis que pour ces cent écus de plus on chante un *Regina cœli* après complies, avec l'oraison, ce qui a été ainsi arrêté le 22 juillet 1482. Sur le côté de l'épitre, il y avait une image d'argent de saint Maurice, qui fut faite de la lampe d'argent qu'avait donnée Fournier, le 30 août 1507; elle devait peser cinquante marcs, il en coûta deux écus et demi de façon par chaque marc. L'image fut faite à Tours, par Hansmagolt Gerpedins, et livrée au chapitre, le 21 mars 1510, pèse 64 marcs sept onces six gros et demi, et revient à 569 livres 16 sols 2 deniers de facon.

»Tout au haut, au milieu du grand autel, était une châsse de Saint-Maurille, très-précieuse et très-magnifique, de huit pieds de long, soutenue par quatre piliers de cuivre de dix pieds de haut, et un piedestal, qui y fut posé du temps de monseigneur de Beauveau, évêque d'Angers. Au travers de cette châsse était une vergette de fer blanc doré, au bout de laquelle, en façon d'une crosse, était suspendue le saint Ciboire, dans lequel était le saint sacrement, qu'un ange d'argent doré tenait entre ses mains, avancé sur l'autel d'environ deux pieds. Laquelle custode fut donnée par René de la Barre, le 10 mars 1497; pèse 6 marcs 4 onces, et l'ange qui la porte pèse aussi 6 marcs. Olivier le Prince, chantre, donna 100 livres, pour aider à le faire le 3 septembre 1475. Dans le fond de l'autel, à chaque côté de la châsse saint Maurille, était un cierge, puis les deux figures ci-dessus, et ensuite quatre autres cierges. Au-dessus de l'autel il y avait un dais où est représenté le Père éternel, avec les quatre Evangélistes, entouré d'un tour de velours vert, avec sa crépine aux armes du chapitre et du roy, soutenu par des cordes qui pendaient de la voûte. Au devant de l'autel, était aussi suspendu un chandelier d'argent à six branches, donné par Guillaume Fournier, pesant 34 marcs, des branches duquel

on fit faire de petits bassins pour mettre dix cierges, le 16 janvier 1487; il y avait d'ordinaire six bassins suspendus avec des cierges, et aux fêtes principales, on attachait encore quatre autres bassins pour mettre aussi quatre cierges.

»Ce grand autel fut fait l'an 1475, le 3 novembre, et coûta 257 livres huit sols quatre deniers. Il était flanqué de deux arcades en pierres, qui étaient soutenues d'un bout sur le grand autel, et de l'autre contre le pilier qui soutient la voûte ; au-dessus de ces arcades, pour amortissement étaient deux boules assez grosses sur lesquelles étaient élevées deux croix de bois dorés, tournées, et au-dessus étaient de petits chandeliers ou rateaux pour mettre les cierges cy-dessus, sous l'autel, était un petit caveau dans lequel on descendait par cinq ou six degrés ; au milieu, était un pilier qui soutenait la table du grand autel ; on prétend que ce caveau n'était pas à d'autre usage que pour empêcher l'humidité de l'autel de saint René, lequel on ornait le jeudy saint, pour reposer le saint sacrement. A cet autel était un tableau qui représentait un cardinal, qu'on croit être le cardinal Balue, évêque d'Angers, au-dessus de ce même autel, étaient deux châsses dans lesquelles étaient les reliques de saint René et de saint Serené, et entr'autres des habits de la sainte Vierge et autres diverses reliques.

LES DEUX COTÉS DU CHEVET DE L'ÉGLISE.

»Du côté droit, après qu'on était sorti de la chapelle des chevaliers, par une petite porte de fer, pour aller au grand autel, était en entrant, la porte de la sacristie, laquelle selon toutes les apparences avait été faite avec le chevet de l'église. Proche cette porte, était un tombeau de pierres, élevé, qu'on croit être de Raoul de Machecoul, évêque d'Angers, au bout duquel, contre le pilier est une petite fenêtre dans

laquelle l'on mettait une hydrie ou cruche de porphyre, l'une des cinq en laquelle notre Seigneur changea l'eau en vin aux noces de Cana en Galilée, laquelle René, duc d'Anjou, donna à l'église d'Angers, le 19 septembre 1450.

»Un peu au-dessus, proche le pilier, était le tombeau de Foulques de Mateflon (1), de marbre noir, où l'on voit sa figure en relief de marbre blanc et son épitaphe. Au pied de ce tombeau, contre le mur de l'église, était une cuve ou un grand vase de porphyre ou de jaspe, élevé sur trois ou quatre marches, où étaient les figures de trois lions, aussi données par René, duc d'Anjou, que l'on prétend avoir servi de baptistère. Ceux qui aiment les fables peuvent ajouter foi à Bourdigné, qui dit que Marsilius Payen, qui à fait batir la ville de Marseille, fut baptisé dedans quand il fut converti par la Madeleine; un peu plus loin de ce vase, proche l'autel saint René, il y avait une image de la Vierge en bosse, qui s'appelait notre Dame-de-Bonne-Conduite, elle était sur une élévation contre le mur, en façon d'autel devant laquelle était une lampe.

»Du côté gauche du chevet, après qu'on était sorti de la chapelle des évêques, aussi par une petite porte de fer, l'on trouvait d'abord contre le mur, l'épitaphe de monsieur Constantin, doyen d'Angers. Proche ce magnifique tombeau de René, duc d'Anjou, roy de Sicile et de Jérusalem. Vis-à-vis la sacristie, le tombeau de René duc d'Anjou est enfoncé dans

(1) Derrière le chef dudit évêque est attachée une lame de cuivre en laquelle est écrit ce qui suit :

Hic jacet dominus *Fulco de Matefelon*, statura decorus, lingua facundus, legum doctor, multis scientiis providus et in agibilibus circonspectus, hospitii decus, honoris titulus, zelator justitiæ, pugil ecclesiæ Episcopus Andegavensis per XXXII annos et amplius et obiit martis ante nativitatem Domiui anno ejusdem M. CCC. quinquagesimo quinto. orate pro eo.

(Bruneau de Tartifume, *Angers, contenant ce qui est remarquable, page* 102 (

l'épaisseur du mur où l'on voit peinte une mort couronnée, revêtue d'un manteau royal et une couronne tombant de sa tête, au bas de laquelle est une inscription. Ce tombeau est enrichi de peintures avec les armes et devises; la première desquelles est un chapelet de patenostres avec cette inscription :

DÉVOT LUI SUIS.

»La seconde est un rechaud de feu ardent avec l'inscription,

D'ARDERT DÉSIR.

»La troisième, est un arc rompu avec l'inscription italienne,

ARCO PERLANTARE PLAGA NON SANA.

»Ce rare tableau, de la mort couronnée, n'est pas de la main du roy René, dernier duc d'Anjou, comme quelques uns croyent ; mais il a été fait par un étranger nommé Gilbert Vandelant, allemand de nation, qui se maria à Angers, duquel tous les Vandelant sont issus (1).

»Isabelle de Lorraine, première femme du roi René, fut premièrement inhumée dans ce tombeau, puis Marguerite, reine d'Angleterre, fille dudit René, y fut déposée le 26 août 1482, ensuite René, duc d'Anjou, y fut enterré, après lequel Jeanne de Laval, sa seconde femme fut inhumée auprès de son mari, le 21 janvier 1498 ; et l'on voit sur ce tombeau la figure de René, duc d'Anjou, en relief de marbre blanc avec celle de sa seconde femme, Jeanne de Laval, aussi en relief de marbre blanc. Quelques uns croyent que c'est Isabelle de Lorraine, qui y est représentée, et assurent que Jeanne de Laval fut inhumée dans le tombeau de marbre noir avec Marie de Bretagne.

»Au bout de ce tombeau, est le trésor au-dessus de la porte duquel est représenté le jugement avec un Christ dans le milieu qui juge, et sous le Christ un ange qui sépare les bons

(1) On lit dans l'histoire d'Anjou par Roger, p. 464 : Adam et Gilbert Vandelant très-excellents peintres et mathématiciens. Gilbert a fait l'excellent tableau qui est au tombeau du roi René à Saint-Maurice.

d'avec les méchants. L'on voit à la droite les bons aller en le paradis qui est là représenté, et les réprouvés à la gauche, se presser les uns les autres pour se précipiter dans l'enfer qui est aussi représenté d'une manière fort naturelle. Au-dessus sont les neuf chœurs des Anges, sur la tête desquels sont les figures de quelques apôtres avec les armes du duc d'Anjou. C'est le bon roi René qui a fait faire ce reliquaire.

»Proche la porte du trésor il y avait un autel de marbre noir, que le bon Roi René, duc d'Anjou, avait fait faire, où était sa représentation en marbre blanc, présentée par saint Michel à Jésus-Christ crucifié, qui était au cadre du milieu avec son manteau ducal; et à cet autel, qui est de la chapelle de Rivette, Jeanne de Laval a fondé la messe tous les jours de l'année, pour son mari et pour elle; et cette chapelle, que présente le duc de La Trémouille, vaut près de quinze cent livres de rentes.

»Derrière cet autel il y avait une châsse de bois, sur les tombeaux de Louis second et Louis troisième, ducs d'Anjou, et rois de Sicile et de Jérusalem, au-dessus duquel étaient autrefois des rateaux suspendus, aussi comme de l'autre côté, où s'attachaient les vœux de cire qu'on présentait à l'autel de saint René, pendant la fervente dévotion qu'on avait à ce saint.

DU PALAIS ÉPISCOPAL JOIGNANT L'ÉGLISE D'ANGERS; — POURQUOI ELLE EST APPELÉE LA CHAPELLE DES ROIS DE FRANCE.

»Comme dans l'arrêt du Conseil d'Etat et privé, rendu à Saint-Germain-en-Laye, le Roi y étant, au profit du chapitre d'Angers, au mois d'août de l'année 1670, il est dit que la cathédrale a été ornée de beaux et grands priviléges par les ducs d'Anjou, et depuis par autres rois, laquelle à ce sujet

s'appelle la Chapelle des Rois de France; il faut examiner quelles sont les raisons pour lesquelles elle porte ce titre : Chapelle des Rois de France! j'en trouve trois :

»La première est celle que Louis XIV en rend lui-même dans son arrêt, savoir : qu'elle a été ornée de beaux et grands priviléges par les ducs d'Anjou et autres rois de France.

»La seconde, que n'y ayant aucuns piliers, dans la nef qui soutiennent la voûte, elle ne passe que pour une chapelle; et on dit communément que c'est la plus belle chapelle qui soit en France, parce qu'en effet, il n'y en a point de si grande ni de si magnifique et parce que les rois en sont fondateurs, elle est pour cela appelée la Chapelle des Rois de France.

»La troisième est, parce que le Palais des comtes d'Anjou étant contigu et attenant l'église de Saint-Maurice, il y a bien de l'apparence qu'ils y allaient entendre la sainte messe et qu'ils n'avaient point d'autre chapelle, peut-être même qu'après que les comtes d'Anjou eurent embrassé la foi, ils firent une chapelle pour leur palais, dans l'emplacement où est aujourd'hui l'église, et qu'ils la donnèrent dans la suite pour servir de cathédrale, longtemps avant qu'ils eussent donné leur palais à l'évêque pour lui servir d'évêché.

»Bourdigné et Hiret se trompent quand ils disent que Charlemagne donna son palais royal aux évêques d'Angers pour en faire l'évêché, il ne le fût que longtemps après la mort de Charlemagne, qui arriva en 814; car nous trouvons dans un des Cartulaires de l'église d'Angers un acte par lequel Eudes, comte d'Anjou, proposa à Dodon, évêque d'Angers, de faire un échange du palais royal avec un emplacement ou espace de terre appartenant à l'évêque et au chapitre, sur une éminence. Cet échange était pour la commodité de l'évêque qui, par là, demeurerait auprès de son église et pour l'avantage de la ville, ayant besoin d'un château qui dominât toute la ville et sur la rivière de Maine, à venir de Bretagne, pour

empêcher les incursions des ennemis et des barbares qui étaient forts fréquentes en ce temps là.

»Cet échange fut exécuté, puis ratifié et autorisé par Charles-le-Chauve, le onzième de son règne, c'est à dire l'an 851.

»Ce palais ou château, qui était proche la cathédrale, avait été bâti par les Romains, qui y tenaient toujours un prêteur ou officier qui rendait la justice aux peuples et en recevait les tributs; la prison était dans le lieu où est présentement la porte Angevine, et Théodulphe, évêque d'Orléans, y fut fait prisonnier l'an 873; son antiquité paraît encore par les murailles du côté de la place Neuve, qui sont de briques et d'un ciment bien plus dur que la pierre, il était bâti alors, comme il l'est aujourd'hui, sur une éminence ou une hauteur, ce qui se justifie par la fondation du prieuré de la Fougereuse, diocèse de La Rochelle, fondé par Guy de la Fougereuse, sous Louis-le-Débonnaire, en l'an 820, dans laquelle fondation il dit que les terres qu'il donne à ce prieuré relèvent de Thierry Théodoricus, comte d'Anjou, à cause de son château d'Angers, situé dans un lieu éminent, *in eminenti loco;* or, ce château n'était pas encore bâti où il est présentement, mais dans le lieu où est l'évêché.

»Nous apprenons aussi d'un ancien titre de l'abbaye de Saint-Aubin, de l'année 1080, qu'il y avait un capitole au château d'Angers, et par conséquent un temple de faux dieux, car Eumenius, le rhéteur, nous assure dans son panégyrique que les Romains bâtissaient leur principal temple dans les Capitoles, ainsi qu'ils avaient fait à Rome dans un lieu élevé; en sorte qu'ils étaient, dit-il, placés entre les yeux des hommes pour attirer leur respect vers les Dieux, et entre les yeux des Dieux pour attirer leurs regards favorables sur les hommes. Et il est si vrai qu'ils bâtissaient des temples en l'honneur de Jupiter dans les capitoles, que le concile d'Elvire, canon 69,

défend aux chrétiens d'y monter pour y offrir des sacrifices, *ne quis ad idolum capitolii accedat;* aussi avaient-ils fait bâtir des capitoles à Narbonne et à Toulouse, dont parle Sydonius Apollinarius, à Cologne et à Besançon, et il est fort probable que les Romains qui aimaient l'Anjou avaient décoré la ville d'Angers de tous les ornements qui rendaient celle de Rome si fameuse par tout l'univers. Or, les principaux ornements étaient les capitoles, les amphithéatres, les bains et les aqueducs que l'on voit encore à Angers. Cette vérité est encore attestée par Minutius Félix dans son *Octavius*, où il assure que par toutes les villes et provinces que les Romains-gentils avaient soumis à leur domination ils y avaient établis les mêmes temples, les mêmes cérémonies et les mêmes idoles qu'à Rome, en sorte qu'ils avaient pour ainsi dire fait leurs Dieux citoyens et bourgeois des villes qu'ils avaient conquises; aussi, il est très-probable que le palais des Romains à Angers servait de capitole et de temple où l'on adorait le Dieu Apollon, ou bien Jupiter-Capitolin : M. Le Loyer dit que c'était le Dieu des Andoüillers; mais comme il n'est point parlé de cette divinité dans les auteurs, nous aimons mieux dire que c'est Jupiter. Quoi qu'il en soit, il y a apparence que Defensor consâcra ce temple au vrai Dieu, et que les comtes d'Anjou, demeurant dans leur château, n'avaient point alors d'autre chapelle que la Cathédrale. Aussi, depuis que l'Anjou a été réuni à la couronne, les rois de France étant à Angers, sont souvent venus à la Cathédrale assister aux divins mystères et à la célébration des divins offices, entr'autres Charles VII qui était au chœur à matines, d'où elle a été à bon droit nommée la chapelle des rois de France. »

Colin, poète angevin du XVIe siècle.

M. Charles Livet, infatigable chercheur, a trouvé dans une des bibliothèques de Paris des poésies d'un versificateur Angevin jusqu'à ce jour inconnu, nommé Colin. M. Livet se propose de les publier, mais en attendant il veut bien nous communiquer quelques unes des œuvres de ce poète du XVIe siècle.

PROLOGUE.

Lisant ung jour es haultz faictz de Virgile
Et ruminant son stile impérial,
Désir surprint ma pensée fragile
D'aller chercher et à mont et à val
Le sacré fons faict d'ung pied de cheval,
Ou Hélicon, la fontaine azurée,
Pour m'y laver de grâce espécial :
Car qui se lave en eau si espurée,
Science acquiert, divine et honorée,
Comme Virgile, et peult les cieux comprendre.

Mais las ! Phœbus à la barbe dorée,
Voyant d'en hault que son eau voulois prendre
Pour en gouster, sans plus, malla deffendre,
Et prohiber le goust de la boyture,
Dont honte et dueil me vindrent tant surprendre
Que longtemps quis au centre sépulture.

Mais puys Vénus, d'amoureuse nature,
Prenant pitié de mes griefs et labeurs,
Me dist : Colin, va prendre nourriture
En ma fontaine, et boy de ses liqueurs.
— Ce que je feis. — Mais Dieu ! quelles douleurs !

Elles estoient, pour vous le dire en brief,
Pleines de fiel, de venin et d'aigreurs,
Dont à présent je chante mon meschef,
Et suys contrainct, qui m'est un très grand grief,
De racompter mes faultes et mes hontes,
Comme on verra cy après chef à chef :
Amour ainsy me tient dedans ses comptes.

---

p. 3. — A GYLON.

Si pour ung temps j'estois vous et vous moy.
Je suys certain que ma grand loyaulté
Feroit cesser vostre rigueur tout coy;
Mais je n'ay pas tant d'heur et privaulté
Avec le ciel et vos grâces, — parquoy
Souffrir me fault de votre cruaulté.
Mais non obstant le mal que j'en reçoy,
Je porteray par especiaulté
Toujours ce mot en guerdon de ma foy :
Le plus grand mal pour la plus grand beaulté.

---

p. 6. — LACTEUR DE LUY.

Pleurant je vins sus terre et en pleurs je deffine ;
Tout mon vivre est ennuy, soing, soucy, peine et pleurs,
Et tout ainsi que l'or par un long temps s'affine,
En vieillissant aussy s'accroissent mes douleurs.

---

p. 11. — A LA DURETÉ (DE) GYLON.

Le feu mollist le fer, et l'eau la roche cave;
L'aymant aussy devient par sang doulx simple et tendre :
Mais ceste Dame cy est plus dure et plus grave
Que fer, aymant ou roc. Car pour veoir flamme esprendre,

Pour larmes ny pour pleurs dont ma face je lave,
Ny pour mon sang coulant doulce ne se veult rendre.

---

p. 22. — A CUPIDO.

Pourquoy fuys-tu le ciel pour terre moins fertile?
Le ciel est ton pays. — Il est vray, mais aux cieulx
Déesse n'y a point si belle ny gentille
Comme Dame Gylon, ni que j'aymasse mieulx.

---

p. 37. — ADVERTISSEMENT A GYLON.

Naifve est ta blancheur comme naige sus branche,
Naifz sont tes esbatz, naifz sont joue ainsy.
Mais quoy! premièrement que ta blancheur s'espanche,
Fay tomber la rigueur de ton cueur endurcy.

La jetée des Pelottes.

Le jeu connu sous le nom de jetée des pelottes (1) était en usage au moyen-âge, dans toutes les paroisses et seigneuries de l'Anjou, aux fêtes de Noël, Pâques, de l'Ascension et de la Pentecôte.

Noël Pissot, dans son journal, rapporte que le roi Fran-

(1) Les archives de Maine et Loire possèdent la pièce suivante sur la course des pelottes de la châtellenie d'Epinard.

« Le jeudy 30e jour d'octobre 1670, après midi.

« Par devant nous, René Petrineau, licencié ès-lois, avocat au siége prédial d'Angers, sénéchal de la châtellenye d'Epinats, estant ès-communes dudit Epinats, au-dessous proche le port dudit Epinats, en présence de maître François Poisson, licencié ès-lois, aussy avocat audict siège, procureur fiscal de ladite chastellenye.

« Maître Etienne Yvard, notre greffier, et autres ont comparu. Chacuns :

çois Ier prit part *à une jetée de pelottes de l'évêque d'Angers, et y eut moult plaisir*. Les nouveaux mariés des seigneuries de l'Anjou devaient fournir chaque année, au seigneur de leur paroisse une pelotte de la grosseur d'un poulet d'un an. Faute par eux d'acquitter ce droit ils étaient condamnés à payer au maître des jeux une amende de quinze sols, et trois francs s'ils ne se rendaient au lieu qui leur était assigné pour courir la pelotte. Le vainqueur recevait un prix qui variait selon la générosité du seigneur. Aux grandes fêtes de l'année, entre messe et vêpres, l'évêque, après le dîner qu'il offrait à son chapitre, jetait la pelotte pendant qu'on sonnait les vêpres. La sonnerie n'était pas de peu de durée à ces jours de solennité, et le temps qui y était employé, fixait l'espace pendant lequel on devait prendre le repas et courir la pelotte.

de Julien Caripe et Anne Allard, sa femme; Etienne Belot et Jeanne Champain, sa femme; Mathurin Jouanneau et Perrine du Chesne, sa femme; Maurice Cocquery et Renée Citolleux, sa femme; Jacques Germain et Marie Michel, sa femme; Simon Mielle et Renée Goupil, sa femme; Jacques Germain et Marie Marchand, sa femme; Urbain Bellesœur et Marguerite Cocquereau, sa femme; Mathurin Guillou et Renée Picault, sa femme; Julien Porcher, et Françoise Torcay, sa femme; Jean Pasquer et Julienne Chauvigné, sa femme; Louis Crochet et Marguerite Le Gentilhomme, sa femme; Pierre Allune et Perrine Roussière, sa femme; Michel Bonsergent et Marie Ménard, sa femme; Jacques Hernault et Claude Huet, sa femme; René Porcher et Jacquine Chevalier, sa femme; Claude Cherbonnier et Perrine Chassereau, sa femme; Maurice Fourmy et Marguerite Couet, sa femme; René Halbert et Renée Vinoue, sa femme; Pierre Riotteau et Perrine Plassé, sa femme; Jean Blamé et Louise Gouffier, sa femme; Pierre Le Gentilhomme et Perrine de la Sourte, sa femme; Jean Ruette et Jeanne Bourdais, sa femme; Charles Rousseau et Louise Rousseau, sa femme; tous sujets et habitués au-dedans de ladite chatellenye d'Epinats et mariés depuis ladite course de pelottes (1).

« Lesquels mariés ont dit être prêts ainsi qu'ils y sont obligés et en conséquence de notre ordonnance l'assignation donnée aujourd'hui en vertu d'icelles, ledit jour, par Marin Richard, sergent de la chatellenye, de procéder présentement à la course des pelottes pour les lieux et endroits accoutumés et à cet effet en ont présenté et mis en main de notre greffier chacun une; et pour leurs femmes ont offert et consenty qu'elles rendent leurs devoirs de chacune un bouquet de fleurs. Faire les autres obéissances comme il est de coutume, dont leur avons décerné acte et audit procureur de la cour, luy en

(1) La pelotte était couverte de cuir rouge, de cuir vert et de cuir blanc semé de croissants et de crosses.

Ad Vesperam dum signa pulsantur, totus conventus conveniat in domo Episcopi Andegavensis; debentur mensæ apponi, et ministri Episcopi Andegavensis debent apponere pigmentum cum aliis et postea vinum. Postea Episcopus jacet pelotam (Noël Durand, tome III, page 415).

« Pendant que les cloches sonnaient vêpres, tout le chapitre s'assemblait dans la maison de l'évêque d'Angers, les tables devaient être dressées, et les serviteurs de l'évêque d'Angers doivent apporter le piment et autre chose, et ensuite le vin. » Le piment était une boisson composée d'épices, de miel et de vin (Voir Ducange, verbo pigmentum).

Le repas qui se prenait dans la salle de l'évêque était très-simple. « On y mangeait avec modération, dit Noël Pissot, on y buvait avec sobriété, et même pendant le temps de la réfection, une personne lisait dans l'homiliaire manuscrit, le reste de l'homelie du jour. »

requérant de ce que les susnommées mariées ont procédé à la course des pelottes et commencé ladite course après avoir été jetée par nous une des dites pelottes dans les dites communes le long et vis-à-vis d'une pièce de bois et terre appelée Beaulieu séparée de ladite commune d'un fossé et haye, continué icelle course dans la commune le long des autres terres aussy séparées dudit commun par hayes et fossés jusques au droit des terres dépendant du lieu de Maulny, passé le long des dites terres et fossés particulièrement entre icelles terres de Maulny et une lisière de terres estant dans ledit commun et continué de même le long et joignant les murs faisant la clôture du jardin Châtillon et passé au travers d'une pâture entourée de haies et fossés, la plus grande partie de laquelle pasture a été usurpée sur ledit commun et jusques et dedans les pastys appelés les Rochettes estant dudit commun et encore continué par la boire appelée la *cour de Verd*, à tourner le long de la rivière de Vieille-Mayne, retournant le long d'iceux jusques audit pont où ils ont commencé ladite course, près ledit bourg d'Epinats et autres lieux anciens et accoutumés. Et à l'égard des dites femmes en présence et du consentement de leurs dits maris ont présenté et baillé chacune un bouquet de fleurs, dit les chansons, et fait les autres obéissances accoutumées et à l'égard des défaillants, les avons pour le profit du défaut, condamné en chacun vingt sols d'amende, de tout quoy nous avons dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de raison. Fait et donné au lieu cy-dessus désigné, par nous, sénéchal susdit, les dits jour et an, en présence de maître Pierre Brunsard, receveur de l'abbesse du Ronceray, et dudit Richard, sergent : les dits jeunes mariés ont dit ne savoir signer.

Signé : PETRINEAU et YVARD. »

Le jeu de pelotte commençait ainsi.

Le chanoine nouvellement élu, devait fournir à l'évêque la pelotte avec laquelle il devait jouer, d'après les règles, cette pelotte devait être de la grosseur d'un poulet de grain.

La pelotte était remise au doyen du chapitre.

Dans une lettre écrite par Thiboust, procureur-général, à François de Dinteville, évêque d'Auxerre, et dont Noël Pissot dit dans son journal avoir trouvé l'original, se remarque ce passage relatif à la jetée des pelottes de l'évêque d'Angers.

« Le chanoine nouvellement reçu étant tout prêt avec la « pelotte devant sa poitrine, dans la *salle de St-Maurice*, à une « heure de l'après-midi, le lundi de Pâques 1520(1), la présen- « ta à l'évêque, lequel pour s'en servir à son aise, la mit dans la « poche de son aumuce. Ayant reçu la pelotte, il l'appuyait « sur la poitrine avec son bras gauche. Et à l'instant, il prit le « doyen du chapitre qui, comme tous ses confrères, portait « la *soutane violette* et avait l'aumuce sur la tête, et ouvrit « une danse, *inceperunt choream ducere*, dit Durand, qui était « suivie de celle des autres chanoines disposés en cercle, « alors on chantait la prose *Victimæ Paschali Laudes,* et « pour en rendre le chant plus régulier et plus accordant avec « le mouvement de la danse, il était accompagné de l'orgue.

« A Sens, où avait lieu aussi le jeu des pelottes, il se faisait « dans le labyrinthe de la nef. Mais le plus beau du jeu était la « circulation de la pelotte, ou le renvoi qui se faisait du « doyen du chapitre aux chanoines et des chanoines à l'évêque « qui se tenait au milieu du cercle. »

Le jeu de la pelotte fut supprimé dans toutes les églises d'Anjou, sous le règne d'Henri II.

---

(1) En 1520 François de Rohan était évêque d'Angers.

Disette de l'année 1709. — Séditions en Anjou.

L'année 1709 fut une des plus mauvaises que l'on ait vue en Europe depuis plusieurs siècles. L'Anjou fut réduit à une affreuse misère. Le froid commença le 6 janvier, et sévit avec une rigueur extrême jusqu'au 24 du même mois. La plupart des poules, oies et canards mouraient de froid, les poules qui résistaient à la température avaient toutes perdues leurs crêtes. Lehoreau nous apprend que depuis St-Mathurin jusqu'à Sorges il périt 1500 oies; un grand nombre de bestiaux succombèrent. Il n'était pas rare de trouver dans les chemins des lièvres, perdrix, lapins, merles, etc., morts de froid. Les chênes étaient fendus par la gelée.

L'intensité du froid avait cessé le 24 janvier; les populations de l'Anjou espéraient sauver le peu de céréales échappées à l'inclémence du temps, lorsque le 3 février un froid des plus vifs se fit sentir pendant six jours, et réduisit à néant toutes semences confiées à la terre. Les deux tiers des vignes furent complétement perdues; la plupart des propriétaires ne vendangèrent pas. On estime que dans tout l'Anjou il n'y eut pas plus de *quatre-vingts pipes de vin*, ce vin était de très-mauvaise qualité; la vendange avait été ramassée dans des *sacs*, sans être mûre. Les vins vieux de 1707 et 1708 étaient forts chers et se vendaient depuis 110 livres la pipe jusqu'à 130; il n'y eut presque pas de fruits, et aucuns n'arrivèrent à maturité.

L'année 1708 avait été pour l'Anjou d'une extrême abondance en céréales de toutes sortes. Dans cette même année le blé n'avait qu'une valeur très-minime, aussi les marchands l'enlevaient-ils pour la Hollande, et le roi tirait des greniers de l'Anjou les blés nécessaires pour alimenter les provinces où la disette s'était fait sentir.

Lorsqu'on prévit le triste résultat de la récolte de 1709, immediatement le prix des céréales augmenta; le seigle mon-

ta à 55 sols, le froment à 4 livres et l'orge à 55 sols. Dans les villes et bourgs de la province le peuple résolut de ne laisser sortir aucunes céréales. Six bateaux chargés de blé, passant aux Ponts-de-Cé furent arrêtés, la populace furieuse voulait massacrer les mariniers; Michel Poncet de la Rivière, évêque d'Angers, accompagné des principaux magistrats de cette ville, partit en poste pour arrêter l'effervescence. Les mutins ne se calmèrent qu'à condition que le blé serait vendu aux Ponts-de-Cé et distribué aux pauvres.

Peu de temps après cette révolte une seconde éclata à Angers les 18 et 19 du mois de mars. Des bateaux chargés de grains, destinés pour Laval, furent arrêtés, et les mariniers allaient êtres noyés, sans les juges de police qui vinrent en robes apaiser la sédition. Le blé fut vendu sur place, devant le port de l'Hôtel-Dieu. Cette concession n'arrêta cependant pas la fureur populaire. Des troupes de séditieux parcoururent la ville pillant les magasins des marchands grainetiers et des boulangers; plusieurs personnes furent tuées par les furieux. Le peuple s'empara des portes de ville et les garda pendant plus d'un mois. On ne laissait entrer et sortir aucuns grains ni farines, pas même du son; cette prohibition fit beaucoup souffrir la ville qui ne put recevoir d'approvisionnements, et le pain valut jusqu'à 40 sols la livre.

L'intendant de la Généralité de Tours, M. de Turgot, vint à Montjean, et enjoignit à M. André Gontard, sénéchal de Montjean et avocat au présidial, de marcher à la tête d'une compagnie de dragons contre les rebelles, ou *s'il s'y refusait d'aller en prison*.

M. André Gontard monta de suite à cheval, parla aux émeutiers, et le samedi 3 août l'émeute était entièrement finie. Les deux compagnies de dragons qui arrivèrent le lendemain pour faire exécuter les ordres de sa Majesté furent parfaitement bien accueillies. On enleva du château de Montjean 300 septiers de blé, et 200 furent laissés pour les

besoins du pays. On conduisit une partie des insurgés, tant hommes que femmes, dans les prisons, et ils y restèrent six mois environ.

Dans toutes les villes et bourgades de l'Anjou où on cherchait à exporter des céréales, on était sûr de voir immédiatement une révolte éclater.

A Châteauneuf, un boulanger d'Angers nommé Reverdy, voulant enlever les blés qu'il avait achetés dans ce pays, pour sa boulangerie, fut obligé d'amener la garnison du château d'Angers pour pouvoir charger son grain, et encore, malgré la protection de la force publique, des scènes fâcheuses eurent lieu et un habitant fut tué.

Une désolation extrême régnait dans tout l'Anjou, chaque jour voyait mourir un nombre considérable de pauvres.

Il y eut le lundi 6 mai une assemblée générale de tous les notables et du clergé de la ville, dans la salle synodale de l'évêché. Mgr Poncet de la Rivière présidait cette réunion dont le résultat fut l'achat d'une grande quantité de blés de Bretagne, qui furent déposés dans les greniers de St-Maurice et distribués chaque jour en certaine quantité aux malheureux de la ville.

Mais bientôt ces ressources furent épuisées. L'évêque Michel Poncet de la Rivière montra dans ces circonstances un zèle digne des plus grands éloges. Il fit ramasser dans le Craonnais, dans les bois des environs d'Angers et particulièrement aux Perray-aux-Nonains, toutes les racines d'asphodèles qu'il put trouver; on les fit bouillir, et lorsqu'elles furent réduites en pâte on y mêla de la farine d'orge, puis le tout pétrit, mis au four, fit de bon pain blanc que les pauvres mangèrent avec avidité (1).

(1) « Les racines de l'asphodèle ont une âcreté qu'elles perdent dans l'eau bouillante. Dans les temps de disette on en a quelquefois extrait une farine avec laquelle on a fait du pain.

» Les anciens plantaient l'asphodèle auprès des tombeaux; le vulgaire croyait que les mânes des morts se nourissaient de ses racines.

» Au delà de l'Acheron, dit Lucien, est une prairie d'Asphodèles à travers de laquelle passe le fleuve d'Oubli.

Quand on ne trouva plus de racines d'asphodèles on employa les racines de fougère.

Et plus tard encore on eut recours à un autre expédient, c'était de faire cuire à l'eau des choux, de la porée et autres légumes, et d'y mêler du son.

Il y eut dans cette misérable année qui ruina l'Anjou, et une grande partie des provinces de France, des pluies continuelles qui durèrent plus de cinq mois. Le 9 de juin, la Loire grossit tellement que la levée de Saumur, depuis la Daguenière jusqu'aux Rosiers, fut couverte par plus d'un pied d'eau, les moissons par conséquent furent perdues et ce qui échappa ne fournit qu'une faible récolte et de très-mauvaise qualité; les froments produisirent un pain noir et qui occasiona la mort d'un grand nombre de personnes. Louis XIV désolé des maux qui affligeaient son peuple, et en particulier la province d'Anjou qui était plus accablée que toutes les autres, publia une ordonnance, par laquelle il permit de faire des *Contrats d'orge et de blé*, pour faciliter les pauvres agriculteurs qui purent se procurer des semences, et ne furent tenus de les rendre qu'à la *Cueillette* et avec intérêt; et chaque habitant fut obligé, dans un délai fixé, de se rendre chez le greffier de la ville ou du bourg qu'il habitait, faire la déclaration des céréales qu'il avait dans sa maison; celui qui contrevenait à la présente ordonnance était puni des galères.

Ces mesures firent le plus grand bien et rassurèrent un peu les populations désolées.

AIMÉ DE SOLAND,

» Le nom d'asphodèle, consacré par Pline et Dioscoride, vient du grec et signifie sceptre; il fut donné sans doute à cette plante à cause de la forme de sa tige et de la disposition de ses fleurs. »
(Dictionn. des Sciences naturelles, tome 3, p. 227, 228, verbo Asphodele).

Angers, imp. E. Barassé.—1859.

SOMMAIRE.

Les rues d'Angers. — Litanies pour toutes les filles qui désirent entrer en ménage. — La maison des Petits-Pères. — Chapelle de l'Hospice Sainte-Marie. — Chansons populaires de l'Anjou. — Les Juifs en Anjou au XIVe siècle. — Cris angevins. — Les compagnons de la Guillonnée. — Histoire des Communes. Saint-Florent-le-Vieil.

Les Rues d'Angers.

LA RUE DE L'OISELLERIE.

En publiant le dessin de la rue de l'Oisellerie, notre intention est de donner quelques détails sur cette jolie rue qui vient comme tant d'autres de disparaître de l'antique cité d'Angers.

La rue de l'Oisellerie s'appelait, au moyen-âge, rue de la *Poullairie*. C'était là, que venaient s'approvisionner les oyers et les rôtisseurs de la ville. On voyait à l'éventaire de chaque boutique, dans des mannes d'osiers, l'*habitant du Mans*, *chapon de son métier*, *et la poularde fléchoise*. Les charcutiers, les oyers et rôtisseurs avaient domicile près de la rue de la *Poullairie*. Lorsque la Place-Neuve fut achevée, les traiteurs y ouvrirent maison, sûrs d'être à la portée de leurs fournisseurs.

On lit, dans la grande bible des noëls Angevins, le passage suivant tiré d'un noël d'Urbain Renard, où les habitants de chaque rue, sont représentés venant offrir au nouveau né les produits de leur industrie :

La Place-Neuve un coq d'Inde,
Poules et chapons
Offrirent à ce roi digne,
De vouloir très-bon.

Au XVIe siècle, la rue de la *Poullairie* prit le nom de rue de l'Oisellerie, voici à quelle occasion.

Les marchands de volailles, ayant quitté ce quartier, vinrent s'établir dans celui de la Poissonnerie, ce fut alors que les nouveaux hôtes, qui les remplacèrent, introduisirent dans leur demeure au lieu des poulardes et chapons, de charmants petits oiseaux, tant exotiques qu'habitant l'Anjou. A l'époque dont nous parlons, il était de bon ton d'avoir chez soi une volière ; ce n'était pas, comme aujourd'hui, où les oiseaux ne sont surtout très-recherchés que par l'ouvrier qui trouve, dans leur joyeux ramage, une distraction au labeur de la journée.

Aux XVIe et XVIIe siècles, on avait soin de placer dans l'intérieur des châteaux de gracieuses volières renfermant de jolis oiseaux apprivoisées, à qui la captivité paraissait douce.

Lorsqu'il arrivait une visite à la maîtresse du logis, les prisonniers étaient mis en liberté et voltigeaient dans la chambre, puis, sur un signe, venaient se placer sur les genoux de leur maîtresse où ils exécutaient mille petits tours.

D'après Thevenin, il se faisait, rue de l'Oisellerie, un commerce très-considérable d'oiseaux ; ce commerce dura jusqu'en 1791, c'est-à-dire jusqu'au moment où la mode d'avoir des oiseaux en cage disparut.

Litanies pour toutes les filles qui veulent entrer en ménage.

Nous avons trouvé dans un livre de *prières à l'usage des fidèles*, imprimé à Angers, chez Anthoine Hernault, imprimeur du roy, MDCXVIII, la pièce suivante qui nous a paru assez curieuse pour prendre place dans notre Bulletin.

LITANIES

POUR TOUTES LES FILLES QUI DÉSIRENT ENTRER EN MÉNAGE.

Kyrie, je voudrais,
Christe, être mariée.
Kyrie, je prie tous les Saints,
Christe, que ce soit demain
Sainte Marie, tout le monde se marie.
Saint Joseph, que vous ai-je fait?
Saint Nicolas, ne m'oubliez pas.
Saint Médéric, que j'aie un bon mari.
Saint Mathieu, qu'il craigne Dieu.
Saint Jean, qu'il m'aime tendrement.
Saint Bruno, qu'il soit joli et beau.
Saint François, qu'il me soit fidèle.
Saint André, qu'il soit à mon gré.
Saint Didier, qu'il aime à travailler.
Saint Honoré, qu'il n'aime pas à jouer.
Saint Séverin, qu'il n'aime pas le vin.
Saint Clément, qu'il soit diligent.
Saint Sauveur, qu'il ait bon cœur.
Saint Nicaise, que je sois à mon aise.
Saint Josse, qu'il me donne un carosse.
Saint Boniface, que mon mariage se fasse.
Saint Augustin, dès demain matin.

Oraison.

Seigneur, qui avez formé Adam de la terre, et qui lui avez donné Eve pour sa compagne, envoyez-moi, s'il vous plaît, un bon mari pour compagnon, non pour la volupté, mais pour vous honorer et avoir des enfants qui vous bénissent. Ainsi soit-il.

La maison des Petits-Pères.

L'emplacement de la maison des Petits-Pères, situé rue Val-de-Maine, appartenant aujourd'hui à M. Adville, Bibliothécaire en chef de la ville d'Angers, était occupé au com-

mencement du xvie siècle par une vieille masure, seul reste de l'ancienne chapelle de la Saulaye, desservie en l'église saint Maurille.

C'était la demeure de pauvres tisserands. Le 14 mars 1529, Pierre Poyet, licencié-ès-lois, sieur des Granges et d'Echarbot, dont le logis y joignait, acquit cette masure par échange avec Jean Vivier, chapelain de la Saulaye, contre une maison sise rue de la Poilerie, y fit immédiatement place nette et rebâtir sur l'emplacement, le logis qu'habitait sa veuve en 1546.

Cet hôtel, connu sous le nom de Logis des Granges, était assez considérable pour donner son nom à la rue qui, au xviie siècle, s'appella souvent rue des Granges. Il passa par héritage entre les mains du sieur Nicolas Cornuau de la Grandière. Mademoiselle Cornuau de la Grandière y établit en 1696 les missionnaires appelés *Petits Pères*. La chapelle fut bénite le 10 août de la même année.

Chapelle de l'Hospice Sainte-Marie.

Nous commençons aujourd'hui la publication des fresques de la chapelle de l'Hospice Sainte-Marie.

La lithographie que nous donnons représente le dessin de la peinture murale de l'abside due au pinceau de M. Jules Lenepveu. La composition de M. Lenepveu est divisée en trois parties.

Mgr Angebault, évêque d'Angers, accompagné de ses Vicaires-Généraux, bénit la chapelle du nouvel hospice. Les infirmes, les enfants, les sœurs, tout le personnel de cette maison de charité, assiste à cette pieuse cérémonie. La Vierge Marie, tenant son fils dans ses bras, entourée d'Anges

et de Séraphins, descend des Cieux et s'unit aux prières des fidèles.

Le Ciel s'ouvre, Dieu assis sur son trône, bénit le monde; les Anges célèbrent, sur des harpes d'or, un divin concert; au pied du trône est l'Agneau sans tache, accompagné des quatre symboles apocalyptiques. Les Saints les plus illustres des siècles passés, sont rangés des deux côtés du trône et chantent les louanges du Seigneur.

Cette lithographie diffère, complétement, par la dimension, de celles que nous avons offertes jusqu'à ce moment. L'importance du sujet ne comportant pas une réduction moindre.

Qu'il nous soit permis de remercier les artistes des peintures de Sainte-Marie, du bienveillant concours qu'ils mettent à notre disposition. Grâce à M. Dauban, l'intelligent directeur de notre musée, nous avons pu donner une belle lithographie de l'œuvre principale de M. Lenepveu. M. Dauban vent bien encore se mettre à notre disposition, pour surveiller nos autres dessins. Nos abonnés sont ainsi assurés d'avoir une reproduction exacte de cette grande page artistique qui couvre les murs de la chapelle Sainte-Marie et qu'envient à bon droit, pour leur pays, tous ceux qui visitent notre bel Anjou.

Chansons populaires de l'Anjou.

L'AMANT REPENTANT (*Chanson vendéenne*) (1).

Adieu, ma mie, je m'en vas (*bis*),
Je m'en vas faire un tour à Nantes
Puisque le roi me le commande.

(1) Communication de M. Oger.

Ah! puisqu'à Nantes vous allez,
Un corselet m'en rapporterez,
Un corselet qui aura des manches,
Qui s'ra brodé de roses blanches.
A Nantes, à Nantes, il est allé,
Au corselet n'a plus songé,
Il n'a songé qu'à la débauche,
Au cabaret comme les autres.
Mais que diras ma mère de moi?
— Tu mentiras, tu lui diras,
Qu'il n'y a pas de corselets à Nantes,
De la sorte qu'elle demande.
J'aime mieux la mer sans poissons,
Ou les collines sans vallons,
Ou le printemps sans violettes,
Que de mentir à ma maîtresse.

Les juifs en Anjou au XIVe siècle.

Lorsque Louis-le-Hutin révoqua l'édit de Philippe-le-Bel, qui bannissait les juifs en déclarant toutefois qu'après douze années passées ils pourraient être chassés, ce peuple errant se répandit de toutes parts en France. Les immenses richesses que possédaient les juifs, les firent supporter pendant quelque temps. Dans le Midi, il y eut d'horribles boucheries, on les poursuivait comme des bêtes fauves.

Quant à ceux fixés dans nos provinces ils eurent un sort à peu près semblable et furent soumis aux plus rudes persécutions. A Tours, à Chinon, à Angers, un grand nombre furent jetés dans de larges fosses remplies de combustibles,

cent soixante furent brûlés dans un jour à Chinon (1). Ils habitaient dans la ville un quartier séparé nommé la *Juiverie*, ils portaient un vêtement d'étoffe jaune, sur lequel étaient tracées deux roues. Défense leur était faite de se baigner dans la Maine, la Mayenne et la Loire ; ils étaient placés sous la surveillance d'un moine.

Aucune femme juive ne pouvait faire allaiter ses enfants par des nourrices chrétiennes. Ils jouissaient d'un singulier privilége (quelque fût individuellement leur fortune): comme marchands, ils pouvaient se battre entr'eux en duel. Le réglement d'Angers portait défense à tous juifs de recevoir en gage des vases sacrés ou des ornements d'église, des socs de charrue. Il arrivait souvent que de pauvres laboureurs, ayant besoin d'argent, allaient trouver un juif et déposaient comme sûreté de la créance entre ses mains, leurs instruments aratoires. Le temps des labours arrivait, le cultivateur ne se trouvait point en mesure de rembourser, le juif ne voulait point se dessaisir de l'objet qui faisait sa garantie, alors la culture était en souffrance, et beaucoup par suite de ces emprunts tombaient dans une affreuse misère. On comprend, lorsqu'il y eut une réaction contre ce peuple, combien elle fut terrible.

Défense était aussi faite aux juifs, d'acheter des habits mouillés ou ensanglantés. Plusieurs juifs ayant commis à Angers des exactions, furent pendus entre deux chiens aux *Justices*. Tout habitant convaincu d'avoir des relations avec une femme juive encourait la peine du feu (2).

(1) Le *Bourgeois d'Angers*.
(2) Mémoires de Richelet, tome 6, page 74.

Cris angevins.

A LA VIVE, AU DARD, A LA VIVE!

Tel est le cri par lequel les marchandes de sardines du Port-Ligny annoncent leur présence dans nos rues. Le cri *à la vive au dard* ne s'appliquait pas primitivement à la sardine comme nous le verrons plus tard.

La sardine (*clupea sprattus*, *L.*), si abondante en Sardaigne, d'où elle tire son nom, ne fut commune sur les marchés de la province d'Anjou qu'au commencement du XVIe siècle. Avant cette époque, ce poisson était complétement inconnu à notre pays.

Il devint un objet important de commerce, grâce à une découverte faite par des pêcheurs bretons, et consistant dans une amorce formée d'œufs de morues. Cet appât jeté sur les côtes, attira et retint de nombreux bancs de sardines, et rendit la pêche des plus abondantes.

Dans un mémoire que l'intendant de Bretagne fournit en 1697 au duc de Bourgogne sur l'état de la généralité, on trouve que la seule ville de Port-Louis faisait annuellement quatre mille barriques de sardines, chaque barrique pesait neuf à dix milliers. Belle-Isle en faisait douze cents, et ainsi des autres ports de la province. On évalue à deux millions de bénéfice annuel, la pêche de la sardine sur les côtes de Bretagne. Il est arrivé de prendre d'un seul coup de filet de quoi remplir quarante tonneaux ; cette pêche est une des branches les plus considérables du commerce breton.

Quant au hareng (*clupea harengus*, *L.*), d'après des ordonnances de police, on voit que dès le douzième siècle il se vendait sur nos places publiques, et servait principalement

de nourriture au peuple angevin pendant le carême et les jours d'abstinence.

Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers, fit placer au XIIIe siècle, sur le chœur de la cathédrale Saint-Maurice un petit clocher où se trouvait une cloche d'argent prise, dit une légende, par saint Maurille, au cou d'un buffle sauvage, pendant le séjour du bienheureux évêque en Angleterre.

Tous les offices du carême étaient annoncés par le son de cette cloche; le peuple l'appelait l'Harainier, cloche du hareng, en souvenir de la nourriture habituelle qu'il prenait dans les temps de mortification.

Le roi saint Louis rendit en 1254 une ordonnance pour la vente du hareng : dans cette ordonnance, ce poisson est désigné sous le nom de *hearans*.

La Hollande fut la première nation qui fit la pêche du hareng; les bénéfices énormes qu'elle retira de ce commerce lui permit de soutenir de longues guerres contre la plupart des peuples de l'Europe, et de résister au monarque le plus puissant.

Au XVe siècle, le procédé pour saler le hareng fut trouvé par un pêcheur hollandais, nommé Guillaume Buckalz, mort à Biervliet, en 1447.

La Hollande lui a élevé un tombeau, sur lequel l'Empereur Charles-Quint voulut, lorsqu'il passa dans ce pays en 1556, avec la reine de Hongrie, sa sœur, manger un hareng pour honorer la mémoire de Buckalz.

Le procédé de Buckalz, suivi encore scrupuleusement de nos jours, donna une plus grande extension au commerce du hareng dans tout l'ouest de la France, et rendit ce poisson accessible aux plus petites bourses.

« Que la sévère postérité, dit M. de Lacépède, avant de prononcer son arrêt irrévocable sur ce Charles d'Autriche, dont le sceptre redouté faisait fléchir la moitié de l'Europe

sous ses lois, rappelle que, plein de reconnaissance pour le simple pêcheur dont l'habileté dans l'art de pénétrer le hareng de sel marin avait ouvert une des sources les plus abondantes de la prospérité publique, il déposa l'orgueil du diadême, courba la tête victorieuse devant le tombeau de Guillaume Buckalz et rendit un hommage public à son importante découverte. »

A L'ALOSE, A L'ALOSE!

L'alose (*clupea alosa, L.*) habite, comme on le sait, l'Océan Atlantique septentrional, la mer Méditerranée et la mer Caspienne; au printemps, elles remontent en troupes nombreuses nos grands fleuves et rivières, tels que la Seine, la Loire, la Garonne, etc.

D'après M. Noël, de Rouen, il est pris dans cette ville treize à quatorze mille aloses chaque année. La Loire est le fleuve de France où se trouvent le plus d'aloses ; et d'après les statistiques, l'Anjou serait la contrée où la pêche de l'alose est la plus abondante.

Il nous est impossible de préciser l'époque où le commerce de l'alose se fit en Anjou. Le bon Bruneau de Tartifume, en signalant dans son ouvrage intitulé Philandinopolis, *les antiques esbatz, plaisirs et délices du pays d'Anjou*, s'écrie :

« La Quarantaine venue, on va se promener, les uns pour voir la verdure des bleds nouveaux, des prez et des feuilles des arbres qui commencent à pousser, les aultres, pour voir pescher l'alloze, lancer un quarelet, un espervier, tirer un coup de ceinne ou voir faire quelqu'heureuse baillée. »

Au moyen-âge, les pêcheurs de Reculée avaient la réputation d'être les personnes, d'après un chroniqueur, qui savaient *accomoder l'allose mieux que patissiers, cuisiniers, ni aultres qui soient en Anjou et en France.*

Le poisson de mer qui figura le premier sur nos marchés d'Anjou fut la *vive*, ce fut elle, qui donna naissance à ce cri : *Aux dartls qui groulent, aux dards, à la vive aux dards ; à la vive.*

La vive (*trachinus draco, L.*) et ses variétés, est un poisson de l'Océan, sa chair est blanche, ferme, feuilletée, sèche, d'une saveur excellente et très-bonne pour les convalescents qui la trouvent de facile digestion. Pline appelle ce poisson dragon de mer. Sa pêche n'a pas lieu sans danger. La vive avec les piquants de la première nageoire dorsale, fait des blessures très-dangereuses. Les piqûres occasionnées par ses aiguillons étaient tellement redoutées, qu'il existait à Angers un réglement de police, défendant aux poissonnières du Port-Ligny, de vendre de la vive avec les *dards*.

L'usage de manger de la vive a disparu peu à peu. La vive fut détrônée par la sardine, mais l'écaillère du port, fidèle aux traditions, répète ce qu'elle a entendu crier à sa mère, laquelle tenait le même cri de la bouche de sa grand'mère ; aussi d'ici longtemps, nos poissonnières crieront encore en parcourant nos rues avec leurs paniers de sardines, *aux dards qui groulent, aux dards, à la vive aux dards, à la vive!*



(1) La vive est un poisson gris-roussâtre à reflets bleus, avec des taches brunes. Elle est très redoutée à cause de ses piqûres qui font des blessures douloureuses et très difficiles à guérir.

(2) Le chirurgien.

Les compagnons de la Guillonnée (1).

Il s'était formé, dans les provinces d'Anjou et de Bretagne, une corporation dite la Corporation de la *Guillonnée*. C'était une réunion de jeunes garçons allant, le 31 décembre, à la porte des châteaux demander des étrennes; ils recevaient un certain nombre d'œufs, présent emblématique, dont l'origine date de l'époque où l'année commençait à Pâques, voici la chanson que chantaient, en Anjou, les Compagnons de la *Guillonnée*.

Arrivés, sont arrivés,
Devant la porte d'un chevalier
Ou d'un baron,
Les Guillonnés, leur faut donner
Aux Compagnons.
Le bon Dieu vous baille tant de bœufs,
Comme les poules auront d'œufs,
Gentil seigneur,
Ah! donnez-leur la guillonnée
Aux Compagnons.
Le bon Dieu vous baille tant de poulets
Que les moissons ont de bouquets.
Gentil seigneur,
Le bon Dieu vous baille tant de garçons,
Qu'il est de plis aux cotillons.

Le 31 décembre n'était pas le seul jour de l'année où les Compagnons de la Guillonnée parcouraient les campagnes, en demandant des présents; au premier mai, ils faisaient aussi une quête en chantant cette naïve chanson :

En entrant dans cette cour
Par amour,

(1) Le mot Guillonnée vient du vieux cri gaulois : *Au gui l'an neuf* (l'an neuf). (Communication de M. Oger.)

Nous saluons le seigneur
 Par honneur,
Et la noble demoiselle,
Et les petits enfants et tous
 Par amour.
Les valets et chambrières,
Madame de céans,
Vous qui avez des filles,
Faites-les se lever,
Promptement qu'elles s'habillent.
Nous leur passerons un anneau d'or au doigt,
A l'arrivée du mois de mai;
Nous leur donnerons des bagues et des diamants,
A l'arrivée du doux printemps.

Entre vous, braves gens
Qu'avez des bœufs, des vaches,
L'vez-vous d'bon matin
A les mettre aux pâturages;
Ell'vous donn'ront du beurre aussi du lait,
A l'arrivée du mois de mai.

Entr'vous, jeunes filles,
Qu'avez de la volaille,
Mettez la main au nid
N'apportez pas la paille;
Apportez-en dix-huit ou bien vingt,
Et n'apportez pas les couvains.

Si vous avez de nous donner,
Ne nous faites pas attendre,
J'ons du chemin à faire,
Le point du jour avance;
Donnez-nous vat des œufs ou de l'argent
Et renvoyez-nous promptement.

Donnez-nous vat, du cidre ou bien du vin,
Et renvoyez-nous au chemin.
Si vous donnez des œufs,
Nous prierons pour la poule ;
Si vous donnez de l'argent,
Nous prierons pour la bourse ;
Nous prierons Dieu, l'bienheureux saint Nicolas
Que la poule mange le renard,
Nous prierons Dieu et l'bienheureux saint Vincent,
Qu'la bourse se remplisse d'argent.
En vous remerciant,
Le présent est honnête ;
Retournez vous coucher ;
Barrez portes et fenêtres,
Pour nous, j'allons toute la nuit chantant
A l'arrivée du doux printemps.

Histoire des Communes.

SAINT-FLORENT-LE-VIEIL.

En l'an 297, quarante soldats Bavarois, tenant garnison dans la ville de Lauriac, furent incarcérés et soumis aux persécutions de Dioclétien et Maximien, pour refus de sacrifier aux faux Dieux. En apprenant la nouvelle des cruautés auxquelles se livraient ces empereurs payens, les deux frères Florent et Florian, voués aussi à la profession des armes, quittèrent la ville d'Ethius, où ils demeuraient, pour aller encourager au matyre leurs coréligionnaires.

Chemin faisant ils rencontrèrent des envoyés de Dioclétien, chargés de s'emparer de tout chrétien qui refuserait d'hono-

rer Jupiter. Florent et Florian pouvaient facilement échapper aux poursuites dirigées contre eux; mais loin de fuir le danger, ils allèrent au-devant, et se livrèrent eux-mêmes à leurs bourreaux. Conduits devant le préteur, ils confessèrent leur foi et furent condamnés à être précipités dans le fleuve d'Anize.

Dom Huynes, dans son histoire inédite (1) de la vie de saint Florent, écrite en mil six cent quarante-sept, raconte comment saint Florent échappa miraculeusement au martyre. Les bourreaux inhumains, dit dom Huynes, se mirent en devoir d'exécuter la cruelle sentence de l'impie président, lièrent et garottèrent les saints, froissant leurs corps à coups de bâtons, les conduisant au lieu du supplice; mais chemin faisant se trouvèrent oppressés de sommeil, qui les contraignit de se reposer sous un arbre auquel ils attachèrent les saints; cependant saint Florent eut vision d'un ange qui lui dit :

» — Mon frère Florent, Dieu ne veut point que vous
» soyez martyr, mais compagnon confesseur. Levez-vous et
» vous en allez en Gaule et là je montrerai le lieu de votre
» demeure ; car un jour viendra que vous recevrez les ordres
» sacrés en la ville de Tours, par Martin, très saint prélat.

«Sur ce s'éveillant, ses liens se rompirent. De quoi émerveillé, il éveilla à petit bruit saint Florian, et lui dit les nouvelles de l'ange. Saint Florian entendant la volonté de Dieu, lui dit : faites ce que Dieu vous commande, qu'il remplisse votre vie de bonheur, je vous confirme en sa sainte volonté, vous donnant à la fin la vie éternelle où je puisse vous voir avec joie.»

En entendant ces paroles, Florent embrassa tendrement son frère, puis, ils se quittèrent pour ne se retrouver qu'au ciel. Florian marcha au supplice et Florent, suivant l'avis de

(1) Bibliothèque de la ville.

l'ange, se dirigea vers les Gaules. Il séjourna d'abord à Lyon, puis se rendit vers saint Martin qui l'ordonna prêtre.

Ici, nous allons encore laisser parler dom Huynes.

«Saint Florent, promu au sacré sacerdoce, suppliait Notre-Seigneur affectueusement de luy montrer le lieu où il devait faire sa demeure, suivant la promesse de l'ange. Dieu l'exauçant une nuit auparavant que de se lever pour aller à matines, le lui fit connaître.

«Savoir, est un certain lieu le long de la rivière de Loire, où était une grotte remplie de gros et petits serpents, et avait nom *Glonne*, ce que sachant il s'y achemina et en expulsa les serpents, priant Dieu en cette sorte :

— Seigneur, qui m'avez fait abandonner mon pays natal et montré ce lieu où selon votre sainte volonté, je dois demeurer, faites que le diable n'ait aucune puissance contre moi en ce lieu, et que ces serpents s'en aillent, ne nuisant à personne.

— Dorénavant la place étant purgée de telles immondices, en sorte que depuis semblables ne s'y sont trouvées, selon les paroles que l'on a chantées souvent en une prose de la messe.

Cujus veri per sancta merita.
Mons mundatur omni spurcitia.
Serpens fugit per montes latera, etc.

«Il y édifia un oratoire en l'honneur de saint Pierre et autres apôtres et de plusieurs saints, où Dieu pour l'honneur de son nom, par les oraisons de son serviteur, opéra plusieurs miracles et merveilles. Les aveugles y étant illuminés, les possédés délivrés et les infirmes de diverses maladies guéris. Là, saint Florent, suppliant dévotement la majesté divine, passait tout son temps en veilles et oraisons, chantant des psaulmes et la messe en toute pureté.

« De tous côtés on accourait vers le bienheureux saint

Florent, pour obtenir guérison. Plusieurs ermites vinrent partager sa vie ascétique; c'est ainsi que prit naissance la puissante abbaye de Saint-Florent-le-Vieil.

Saint Florent, plus que centenaire, rendit l'âme l'an trois cent soixante de Jésus-Christ, laissant l'administration de son monastère, au solitaire Mauron, qui mourut en odeur de sainteté. Albalde lui succéda. Charlemagne, instruit des nombreux pèlerinages qui se faisaient au tombeau de saint Florent, fit venir près de lui Albalde, l'interrogea sur la vie de saint Florent, sur les vertus de ce bienheureux confesseur. Emerveillé du récit d'Albalde, il combla l'abbaye de riches présents, fit construire un magnifique monastère sur l'éminence du Mont-Glonne, et bâtit une église dont toutes les colonnes étaient en marbre.

De plus, il abandonna, nous dit dom Huynes, « pour l'utilité des moines qui y serviraient Dieu et le glorieux saint Florent, et y vivraient régulièrement selon l'ordre monastique plusieurs terres cultes et incultes, eau, et cours d'eau, prés et bois en grand nombre, églises, villages et tous leurs revenus comme aussi entièrement tout le pays de Mauges, dans lequel est situé ledit monastère. » (1)

Charlemagne fit don à l'abbaye d'une des Urnes qui avaient servi à la cène de Notre Seigneur, Jésus Christ. Plusieurs infirmes obtinrent guérison en touchant ce vase précieux.

Sous l'administration d'Arnulphe, successeur d'Albalde,

(1) On lit dans l'histoire d'Anjou, par le moine Barthelemy, pages 71, 72 : les habitants du pays des Mauges et du territoire de Saint-Florent-le-Vieil tiennent par tradition, que durant le règne de Charlemagne, il fut donné une sanglante bataille entre les Français et les Bretons, vers les confins d'Anjou et de Bretagne. Les uns disent tout proche de Saint-Florent-le-Vieil, les autres auprès de Montreveaux et Saint-Pierre de Montlimart, qui en a pris le nom de *Malo marte*, *malheureux combat* pour les Bretons; et ils disent que ce combat dura depuis le matin jusqu'au soir. Nous avons quelques auteurs qui parlent aussi de cette bataille. Il y a de l'apparence qu'elle fut donnée dans les

l'église fut consacrée sous les vocables de Saint-Sauveur et Saint Florent.

Les moines de l'abbaye ayant appris la mort de l'empereur Charlemagne, qui arriva le 28 janvier 814, s'assemblèrent dans leur église, et après avoir passé la nuit en prière, et célébré à l'aube du jour un service solennel pour le repos de l'âme de leur bienfaiteur, firent placer sur la façade principale du monastère cette inscription :

Carolus magnus Sanctii Florentii Veteris.

Sous l'administration d'Hilbolde, quatrième abbé, le monastère par des causes restées jusqu'à ce jour inconnues vint à être vacant. Louis-le-Débonnaire, qui avait pour le Mont-Glonne la même sollicitude que son père, fit revenir d'Italie l'abbé Frotbert et ses religieux ; ils les installa au monastère de Saint-Florent, à la charge par eux de suivre la règle de saint Benoit.

De plus, il leur permit ce qui était jusqu'alors contraire à cette règle, d'élire leurs abbés sans prendre avis du roi de France. Les possessions du monastère de Saint Florent prirent dès cette époque, une très-grande extension, et Dieudonné, vicomte de Thouars, abandonnait en mourant, aux religieux de Saint-Florent, ses nombreux domaines du Poitou.

Nominoé, profitant des discordes qui régnaient entre Charles-le-Chauve et ses frères, vint ravager le pays des Mauges et s'empara de l'abbaye de Saint-Florent. Là, il ras-

prés et îles, proche Saint-Florent-le-Vieil : car lorsqu'on y bèche et creuse un peu avant dans la terre, on y trouve presque partout une infinité d'ossements humains. Il se peut faire qu'il y ait eu une seconde bataille à Saint-Pierre-de-Montlimart, dans ce même temps là. On tient aussi que Charlemagne remporta cette victoire par les mérites et l'intercession de saint Florent, dont il avait particulièrement imploré l'assistance, pour le bon succès de cette guerre, et que pour rendre action de grâce à Dieu et témoigner sa reconnaissance au glorieux saint Florent, de la protection et assistance qu'il en avait reçues, il fit bâtir l'abbaye de Saint Florent-le-Vieil, avec une très-grande magnificence.

sembla tout le personnel du couvent, le combla de présents et promit force largesses s'il reconnaissait sa puissance.

Les moines de Saint-Florent s'empressèrent d'obtempérer aux désirs du vainqueur ; fort de cet appui, Nominoé fit placer sur le sommet du monastère, sa statue, les yeux tournés vers l'orient et menaçant la France.

L'abbé Dido, indigné de la conduite de ses cénobites, refusa noblement les offres du seigneur armoricain ; il fit plus, il s'empressa d'avertir Charles-le-Chauve de ce qui se passait. Ce dernier arriva en toute hâte à Saint-Florent, chassa le breton insoumis, et pour répondre à l'insulte de son vassal, il fit jeter à terre la statue de Nominoé et la remplaça par celle du Roi de France, regardant fièrement l'occident.

Nominoé, furieux, revint prendre sa revanche; il se rendit maître de nouveau de Saint-Florent et le réduisit en cendres. Les chroniqueurs prétendent que Dieu, pour punir Nominoé de ses spoliations et de ses sacriléges, l'affligea d'une maladie qui le rendit boiteux le reste de ses jours.

Charles-le-Chauve étant à Angers; s'occupa de réparer les ravages causés au Mont-Glonne et fit reconstruire plus splendidement encore ce monastère. Les religieux ne jouirent pas longtemps des bienfaits royaux. En l'an 905, les Normands, après avoir ravagé le pays Nantais et laissé sur leurs traces, la désolation et la mort, remontèrent la Loire et se dirigèrent vers l'Anjou.

Avertis à temps, les moines de Saint-Florent rassemblèrent leurs richesses et les emportèrent avec le corps de leur bienheureux patron.

Chemin faisant, ils rencontrèrent les moines de Saint-Philbert, abbaye voisine de la leur, qui se rendaient en Bourgogne au monastère de Tournus dépendant de leur maison.

Nous n'avons aucune ressource pour faire notre voyage, dirent les moines de Saint-Philbert aux religieux de Saint-

Florent, mais si vous voulez nous venir en aide, nous vous offrons asile dans notre monastère de Tournus. Les religieux de Saint-Florent ayant accepté cette offre, firent route sans encombre vers la Bourgogne et déposèrent leur trésor et le corps de saint Florent dans l'église de l'abbaye de Tournus. Nous allons laisser ici parler le savant dom Huynes sur la conduite des moines de Saint-Philbert et sur l'enlèvement du corps de saint Florent par le moine Absalon.

« La renommée de la paix ayant volé jusqu'à Tournus, les moines de Saint-Florent, qui lors restaient, se réjouirent grandement et de ce pas vont trouver leurs hostes, leur rendant grâces et les supplièrent en toute humilité, leur parlant de la sorte :

» Nous vous remercions de la charité qu'avez exercé envers nous autres exilés. Maintenant, nous désirons tous unanimement retourner dans notre pays et vous dire le dernier adieu. Partant, nous supplions très-humblement vos fraternités de nous rendre les sacrés dépôts que nous avons commis à vos charités, savoir : le précieux corps de notre père saint Florent. A quoy les moines de Saint-Philbert repondirent :

» Les habitants grands et petits ne veulent entendre votre requête, ni permettre que la Bourgogne soit privée d'un tel patron; nous autres aussi y étant enrichis d'un tel présent par la permission divine, nous le retenons par droit de société et d'hospitalité, et n'endurerons que vous le portiez autre part. Partant, qui désire vivre et mourir ici avec nous, qu'il y demeure, sinon, qu'il aille demeurer où bon lui semblera. Retournez en votre pays, si vous voulez, mais soyez assuré que vous ne remporterez le saint fardeau que vous avez apporté. Ainsi, ceux-là retenant vilement et par avarice le précieux corps de saint Florent avec quantité de riches ornements, les moines se dispersèrent de part et d'autres grandement désolés.

« Auparavant que les religieux prissent la fuite, pour se retirer en Bourgogne avec le corps de saint Florent, un d'entr'eux, fort jeune, déjà profès, nommé Absalon, obtint licence de son abbé, Dieu le permettant ainsi, d'aller au Mans voir ses parents où, pendant qu'il y séjournait, ses confrères, épouvantés de la rage des barbares, prirent la fuite; lui seul demeurant au Mans chez ses parents, car la cité du Mans demeura libre des ennemis, toutes les autres villes circonvoisines allant de fond en comble par la tempête normanique. Cet Absalon était homme très-religieux et très-expert en ordre, zélé en la loi divine et grandement docte, plaisant à à Dieu et aux hommes.

» Ayant entendu l'infortune arrivée à ses confrères, il demeura tout triste. Oisif, il s'achemina promptement vers Tournus. Il s'avisa prudemment d'un subtil stratagème. Contrefaisant le boîteux et feignant d'être travaillé aux pieds et aux mains d'une retention de nerfs, et ainsi contrefait, il arriva à Tournus comme se traînant sur terre, désirant paraître débile pour mieux jouer son personnage. Toutefois en habits modestes, d'un maintien posé, le visage gai, discret en paroles, humble en ses actions; étant ainsi reçu par charité, il prie qu'on lui permette de parler à l'abbé. On lui mène, on l'interroge de son nom, d'où il était, d'où il vient, pour quel sujet; il répond qu'il a nom Absalon, feint d'être d'ailleurs que de Saint-Florent, et qu'il vient, au bruit de leur sainte conversation, dont il désire jouir et être imitateur, protestant qu'il veut vivre et mourir avec eux.

» A ces paroles ceux de Tournus se laissent emporter; ils le reçoivent et l'admettent à la société des frères où en bref on le reconnaît très-vigilant en tout, fervent au service divin et courageux aux jeûnes, assidu à l'oraison; bref, il se rend agréable à tous chacun; comme chacun déplore son infortune, tous prient Dieu qu'il lui veuille rendre la santé de ses mem-

bres, et l'affection qu'ils lui portent, fait qu'ils s'enquèrent de lui, d'où lui est provenue cette infirmité.

» Il dit qu'il n'a cela naturellement, mais qu'étant déjà grand, il avait contracté cette débilité. On l'ordonna maître des cérémonies de l'ordre, des écoles; on le fait chantre, puis *Armoire*, c'est-à-dire, bibliothécaire, enfin sacristain.

» Un jour, Absalon vint trouver l'abbé et lui expose humblement qu'en vision il lui avait été révellé, qu'il recouvrerait plus parfaitement la santé, s'il voyait les corps des saints, s'il se rendait assidu et si, avec les religieux, priant fermement et souvent; pour cet effet, il priait avec non moins de ferveur. L'affection qu'on lui porte fait qu'on le croit facilement et qu'on entend sa requête. On descend les saintes reliques, on les met au milieu de la place; il les voit, il les touche à découvert; et tous redoublent leurs oraisons pour lui, mais il ne s'ensuit aucun miracle, car il n'en était besoin. Alors, Absalon ayant reconnu selon ses désirs les saintes reliques de son patron, se mit à rechercher secrètement les moyens de les enlever, comment il pourrait avoir accès à la châsse, environnée de grilles de fer et par quel artifice il en retirerait son trésor tant souhaité, et ne se mit en devoir d'y toucher, jusqu'à ce que, selon son souhait, il se vit garni de limes bien affilées et imbues d'un certain onguent, à ce qu'elles n'excitassent aucun bruit. Et feignant un mal de tête il eut préparé, sans sonner mot et en cachette, une peau de cerf, un habit séculier, un bon cheval et toutes autres choses nécessaires aux voyageurs. Sur quoi arrivant une fête fort célèbre, les frères ayant beaucoup travaillé à la solennité du service divin, puis réjouis leurs esprits par un souper plus extraordinaire, buvant du meilleur de la cave, se retirèrent chacun pour dormir à son aise et par ce sommeil se rendre plus dispos au lendemain, excepté notre boîteux, qui va droit lorsque les autres dorment. Il entre en l'église, ferme les portes sur lui et les barre for-

tement ; de là, il va au coffre ; avec la lime, rompt les liens, ouvre le coffre et le coffret qui était au-dedans duquel il ôte les reliques de saint Florent qu'il avait recherchées avec tant de dévotion ; il les met soigneusement en sa poche de peau de cerf, excepté une petite partie de la tête. Ce que fait, joyeux de ses désirs, il sort secrètement, change d'habit, monte à cheval, et durant le silence de la nuit, notre fidèle larron avance tant qu'il peut vers ce pays. Le jour venu il laisse son cheval, déjà grandement fatigué, dans une grotte et poursuit à pied son chemin commencé.

» Cependant les moines dormaient plus que de coutume poussés à ce, par le repas du soir et par le sacristain qui, au lieu de sonner la cloche, gagnait à pied chargé des saintes reliques, jusqu'à ce que le point du jour fut leur réveil qui les excita à la hâte. L'abbé se pressa plus que les autres, frappe à la porte et la trouve barrée ; il crie une fois, deux fois, personne ne répond, ne lui ouvre. C'est pourquoi faisant le tour de l'église, il voit la porte de devant ouverte par laquelle entrant, il introduit les frères pour chanter les nocturnes et après on chercha Absalon. On voit qu'il est absent, on trouve la châsse de saint Florent ouverte et vide des saintes reliques. Incontinent on sonne le chapitre, on assemble les frères, on montre ce qui est arrivé ; le peuple accourt et s'enquiert de la cause du tumulte qui règne dans le couvent ; laquelle étant sue sur le champ, on monte à cheval, on court de tous côtés, on cherche le sacristain, lequel, par la volonté de Dieu, ne peut être trouvé. Toutefois, le troisième jour, trois cavaliers de ceux qui le cherchaient, le virent de loin cheminer en une plaine comme venant de loin et craignant d'être appréhendé, fort fatigué du chemin ; mal sain des pieds et mal peigné, s'appuyant sur un gros bâton à raison du travail du chemin et aussi de l'habitude qu'il avait comme contractée, feignant d'être boîteux ; mais Dieu le voulant ainsi, ils ne connaissent pas celui

qu'ils voyent; s'approchant de lui, ils s'enquièrent qui il était, d'où il venait et où il allait, s'il n'a point vu ou rencontré depuis trois jours un moine à cheval et courbé. A quoi il répondit : Hier, j'ai rencontré un moine, mais je n'y pris garde s'il était droit ou bossu. Sur ce, iceux retournent sur leurs pas ; lui reprenant ses forces, avançait son chemin de tout son pouvoir. Quelques jours après, voulant passer un fleuve qui s'était accru de plusieurs eaux et surpassait ses bornes ; il voit venir derrière lui une bande de soldats qui le poursuivaient, et s'aperçoit qu'on l'avait découvert; lors tout tremblant de peur, eut recours à Dieu et fit cette prière :

— O mon père Florent, qui avez passé le Rhône dans une barque toute vermoulue, venant de l'Orient en nos quartiers par la volonté divine, pour le salut de plusieurs et qui ayant passé le fleuve rendîtes la santé à un possédé, délivrez-moi en serviteur, qui suis ici arrivé pour l'amour que je vous porte des mains de ceux qui me poursuivent.

« Cela dit : faisant le signe de la croix, il passe le torrent miraculeusement, à peine l'eau lui venant jusques aux genoux; ce qu'apercevant les ennemis, ils cessèrent de le poursuivre et s'en retournèrent tout confus en leurs pays, n'ayant la hardiesse d'aller plus loin, tandis que notre pélerin poursuivant son chemin, parvint aux rochers de Corbon, guère loin de la ville de Tours, où recherchant diligemment aux environs un lieu propre pour mettre son sacré fardeau: il en trouva plusieurs; néanmoins pour je ne sais quel sujet, passant le fleuve de Loire, il parvient à Rest, où ne trouvant le lieu propre pour sa retraite, il sort de là, cheminant le long de la rivière de Vienne ; il parvint à un certain hermitage, ici en la paroisse de N.D. de Nantilly, jadis donné à saint Florent, par la libéralité royale, alors réduite en solitude et comme hermitage par les barbares qui y avaient exercé leur rage et donné occasion aux laboureurs des environs de s'en éloigner. Ce

lieu avait vers l'occident un château nommé *Trosne*, qui servait de cachot assuré aux catholiques tout le temps de la persécution, et vers l'orient le fleuve de Vienne. Là notre hôte nouveau chercha de toutes parts un endroit propre pour mettre en sûreté le saint corps, et trouva une grotte à côté de la montagne vers le septentrion d'un agréable aspect, laquelle petite et chétive, il jugea toutefois assez commode à son dessein, pour le temps où déposant son fardeau avec grande révérence, il le plaça au plus creux du rocher, et s'y retirant pour y psalmodier et faire ses oraisons destitué du soulas de la conversation humaine, cherchant à vivre du mieux qu'il le pouvait, y demeura longtemps inconnu, jusqu'à ce que des bergers s'avançant dans la solitude pour faire paître leurs troupeaux le trouvèrent dans les déserts; mais lui craignant de perdre son trésor s'il était connu des hommes, les éloignait de lui par menaces ou autrement.

« Absalon étant un jour seul et assis sur le haut de sa grotte, traitant en soi-même des moyens de conserver son trésor, vit un bateau voguer sur le bord ; il s'enquit des nautonniers ; s'y quelqu'uns de ces quartiers avait echappé à la fureurs des Normands. Il apprit d'eux que plusieurs à Doué se retiranten des cavernes et tannières, s'étaient échappés de leur barbarie, y sauvant aussi leurs richesses et trésors. Ce que sachant, joyeux de telles nouvelles, il s'y achemina par le milieu de la solitude, où, entendant la renommée de trois hommes fort célèbres et riches en possessions, il les va voir en particulier et leur expose bien au long le sujet de son voyage, ce qu'il avait fait, comment il avait rapporté le corps de saint Florent de Tournus et où il l'avait caché. De quoi iceux, remplis de joie ineffable, élevant leurs mains au ciel, bénissent Dieu seul opérateur des merveilles, et reçoivent Absalon, comme un ange à eux envoyé de la part du Tout-Puissant. Leurs cœurs se sentent échauffés à bâtir un temple

à l'honneur du saint confesseur et de l'enrichir magnifiquement de leurs moyens. Afin toutefois de ne rien faire à la volée, ils délibèrent d'aller voir le comte Thibault, sous la puissance duquel était une bonne partie de ces régions occidentales; ils l'assurent qu'il sera extrêmement joyeux entendant la relation d'icelui; ils le vont donc trouver. Le moine lui expose naïvement d'ordre tout son procédé. Le Comte l'entend volontiers, et s'en réjouit à la vérité ; mais ajoute peu de foi à un tel discours, et pour en être plus certain, envoie de ses amis plus fidèles à Tournus, pour supplier les religieux de lui vouloir donner quelques parcelles des ossements de saint Florent. Mais cette requête n'eût d'autre effet que de renouveler la douleur de l'abbé et des moines, lesquels assurèrent les messagers qu'un certain religieux contrefait les avait dérobés. Les messagers n'ayant rien impétré, s'en retournèrent vers le Comte, et lui exposèrent ce qu'ils avaient appris de l'abbé et des moines. On vit alors qu'Absalon avait dit la vérité, de quoi le très noble Comte fut grandement réjoui. Alors il dit au moine et à ceux qui étaient venus le trouver : allez, accomplissez vos bons désirs, cherchez un lieu commode, édifiez un monastère à Dieu et au glorieux saint ; que s'il y manque quelque chose, donnez m'en avis et j'y ferai suppléer du mien en tout ce qui vous sera nécessaire. Mais donnez vous de garde de réparer le monastère situé au Montglonne brûlé par les Normands, de peur que s'ils retournaient à ravager la France, les sacrés ossements fussent contraints d'être exilés de rechef, et le lieu demeura désolé. Iceux étant munis de l'autorité du prince, s'en retournèrent content chez eux, cherchant un lieu propre, lequel ils élevèrent selon que s'ensuit.

« Dès les siècles anciens, où est à présent Saumur, était un château, lequel à raison de la petitesse et de son étroite situation, s'appelait *Trosne* au milieu duquel il y avait un lac rempli de quantité d'eau fangeuse. On jugeait que le monas-

tère serait bien situé sinon cette incommodité ; ils le choisirent et s'employèrent à le mettre à sec, y trouvant beaucoup d'argent, et lors au bruit duquel plusieurs accoururent, et se travaillèrent à épuiser le lac. A quoi ayant déjà employé beaucoup de temps sans grand avancement, ils tranchèrent la montagne. A côté, faisant un canal par lequel le reste des immondices s'écoula dans le fleuve, y joignant ainsi le lieu mondifié, ils jetèrent les fondements d'un somptueux monastère, et le prince Thibault ayant appris que les richesses des trois susdits personnages ne pouvaient suffire à un tel bâtiment, iceluy consul très-libéral, commanda qu'on employât des siens autant que besoin serait, ce qui les excita à s'employer d'autant plus fervemment à l'œuvre qu'il fut achevé selon qu'on le désirait. Pour lors, après plusieurs travaux après quoi on assigna un jour certain pour la consécration de l'église où se trouva le très-serenissime prince, accompagné de plusieurs évêques et grand nombre de noblesse française. Cependant on retire le saint de la grotte où l'avait mis Absalon, et on le met dans l'église de Saint-Jean-Baptiste y joignant, où s'achemina l'assemblée des évêques et du clergé, ornés de riches ornements avec insigne modestie. Les prêtres portent sur leurs épaules l'agréable fardeau des sacrés ossements, lesquels de la peau de cerf, Absalon avait mis en un coffre de corne (1) ; et voici qu'approchant de la nouvelle église, le corps se rendit si pesant, que le comte et autres qui le portaient ne purent passer outre, chose admirable, mais advenue par la permission divine. Alors ne pouvant davantage soutenir un tel fardeau, ils le déposèrent

(1) L'Eglise de Saint-Hilaire-Saint-Florent, près Saumur, possède encore une partie des ossements du bienheureux saint Florent. L'an 1858, la châsse fut ouverte, et on trouva, au milieu des ossements, la peau de cerf qui avait servi à Absalon pour renfermer son pieux larcin.

Le 2 mai 1858 une translation solennelle de la moitié des reliques de saint Florent eut lieu en l'église de Saint-Florent-le-Vieil du Montglonne au milieu d'une affluence considérable.

pour prendre allégement au milieu de la rue, sur une grosse pierre, proche la porte du monastère, et peu de temps après ayant repris leurs forces, le comte et les autres s'efforcèrent de le soulever ; mais il leur fut impossible, voyant appertement par ces difficultés qu'en cela il y avait chose surnaturelle, sur quoi se mettant en prières le comte, le peuple et les évêques prosternés par terre, supplièrent le saint confesseur de vouloir permettre qu'on le transféra en l'église qu'on avait édifiée en son honneur avec tant de frais; ce nonobstant nul effet suivant leurs oraisons, un vieillard d'entre les assistants parla ainsi au prince :

« Sachez, glorieux prince, que ce miracle est arrivé pour vous faire connaître que ce n'est assez d'avoir bâti une demeure en l'honneur du saint ; mais qu'il est à propos que vous lui députiez aussi des gens pour son service : je vous exhorte donc de lui bâtir un couvent ayant un revenu compétant avec ceux qui y demeureront et de lui faire rendre ces anciennes possessions occupées par les externes. Autrement sachez que le saint ne bougera point de là jusqu'à ce que vous ayez voué de faire ce que je vous dis.

« Le comte sans retarder promet qu'il le fera volontiers et fléchissant le genou, étendant sa dextre, offrit au saint de ses richesses plusieurs terres fertiles et belles possessions semblablement. Ceux qui l'accompagnaient y aumosnant de leurs biens tous selon leur pouvoir.

« De là, sans difficulté élevant ce saint corps, ils le portèrent en l'église, les choristes chantant mélodieusement, ils le placèrent sur le maître autel en grande révérence. Le second jour de mai, jour qui de tout temps en après a été fort célèbre et fête chomable par tout le territoire de Saint-Florent-le-Vieil et fut marqué en ses termes dans les martyrologes de cette abbaye et de ses dépendances : *Sexto nonas maii Castro Salmuro : susceptio Corporis sancti patris nostri Florentii*

presbyterii et Confessoris. Toutes choses ainsi parachevées, les trois qui, par leur travaux et industries avaient fait construire l'église, renonçant au siècle et changeants de mœurs avec l'habit résolurent de servir Dieu selon l'institut monastique, les noms desquels étaient Othbert des Fourneaux, Helie de Tiniac et Renault de Rest, les deux premiers, étant frères et promus au sacerdoce, natifs de Doué. A cet effet le comte leur fit venir des religieux de Saint-Benoist-de-Fleury, auxquels il donna pour abbé ledit Helie de Tiniac. Renault de Rest fut installé prieur, et Absalon sacristain, selon qu'il souhaitait et désirait.

« Quant au comte il leur laissa plusieurs héritages, le fief et domaines des environs, les églises et terres libres et exemptes de tous tribus ou coutumes ce qui plut grandement à tous même aux indevots; après quoi le comte et la noblesse française se retirèrent chez eux. En ce qui regarde les précieux ornements du monastère de Glonne, transférés au monastère de Tournus, les abbés et moines de Tournus, furent contraints d'en rendre quelques uns, entr'autres le vase de Notre-Seigneur, un encensoir fait par saint Eloy, un missel et un psautier, desquels on tenait que saint Florent s'était servi. Du reste des paquets, reliques, vêtements et chappe, ils en rendirent le moins qu'ils purent et ce qu'ils jugèrent plus abject.

« Sur quoi le comte les pressant de restituer le meilleur, ils se mirent sous la protection du roi de France, qu'ils eurent pour défenseur. »

Foulques Nerra, après avoir pris Saumur, détruisit le château et le monastère l'an 1025.

Foulques fit assurer les religieux qu'il avait l'intention de leur bâtir un couvent dépassant en magnificence celui qu'ils venaient de perdre; dans cette espérance l'abbé Fredéric et ses religieux chargèrent le corps de saint Florent sur une barque et se dirigèrent vers Angers.

Arrivé devant Trèves, il leur fut impossible de faire avancer la barque; les religieux pensèrent que Dieu ne voulait pas qu'ils continuassent leur voyage; aussi rebroussèrent-ils chemin. Cependant ils ne purent aller plus loin que l'église Saint-Hilaire, dépendante de l'abbaye de saint Florent; aussi prirent-ils la résolution d'établir en ce lieu leur nouvelle demeure. L'abbé envoya ses religieux au Montglonne, sauf sept; ce monastère venait d'être reconstruit par un religieux nommé Guallo.

Parmi les pélerins qui venaient chaque année au Montglonne, un grand nombre avait fini par y résider. Peu à peu, cet endroit désert à l'origine se peupla et forma une petite ville.

Foulques Nerra fit jeter à terre les pauvres constructions élevées avec tant de peines par le moine Guallo, rebâtit le monastère du Montglonne, qui ne fut, malgré ses prérogatives, qu'un prieuré conventuel, dépendant de l'abbaye de Saint-Florent, près Saumur.

En 849, Dido, évêque de Poitiers et Etard, évêque de Nantes, donnèrent aux moines de Saint-Florent la juridiction épiscopale sur les dix paroisses, contiguës en de çà et au-delà de la rivière d'Evre. Ces paroisses furent qualifiées *nulles de diocèse* et ne relevaient que de la Cour de Rome : une officialité fut établie pour leur administration, malgré la prétention de l'évêque d'Angers. L'abbé de Saint-Florent, pour montrer son indépendance, ordonna que les fêtes particulières qui seraient célébrées dans ces paroisses, seraient celles de saint Florent (2 mai) et de saint Mauron (9 janvier). Défenses leur furent faites de célébrer la fête de saint Maurice patron du diocèse, il n'y eut aucun évêque qui ne réclamât contre le droit qu'exerçaient les abbés de Saint-Florent, sur le territoire épiscopal d'Anjou; mais ce fut en vain. Cependant en 1672, l'évêque Arnaud, fit rentrer cette officialité dans le droit

commun, et obtint par une transaction en date du 23 juin, que les dix paroisses seraient soumises à la juridiction épiscopale, mais à la charge par les évêques d'Angers, de nommer à perpétuité, l'abbé de Saint-Florent, grand vicaire de cette officialité (1).

Foulques Nerra fortifia la ville d'une double enceinte,

(1) Gouvernement Ecclésiastique de l'Anjou.

» L'évêché d'Angers est le seul qu'il y ait dans ce gouvernement; il était établi avant l'an 380, et saint Défensor est le plus ancien évêque de cette ville. Cet évêché est le second suffragant de l'archévêché de Tours sous la primatie de Lyon. Quatre barons, qui sont vassaux de cet évêché, sont *obligés* de porter l'évêque à la cérémonie de l'entrée qu'il fait à Angers. Ces quatre barons ou vassaux sont, les barons de Briolé, de Chemillé, de Grattecuisse, autrement de Beaumont en Chemiré, et de Blou. La baronie de Grattecuisse a été réunie à l'évêché d'Angers, par Hardouin de Breuil, évêque d'Angers, à qui elle appartenait en propre.

» Le diocèse d'Angers, composé de 462 paroisses et de 23 succursales; on remarque une chose assez singulière dans seize de ces paroisses, c'est qu'elles relèvent immédiatement des Archidiacres. De ces seize paroisses, il y en a dix dans le territoire de Saint-Florent-le-Vieil, sur lesquels, l'abbé de Saint-Florent prétendait autrefois avoir la loi diocésaine : ce différent entre l'évêque d'Angers et l'abbé de Saint-Florent fut réglé par transaction du 23 juin 1673. L'évêque rentra dans son droit à la charge que l'abbé de Saint-Florent serait grand-vicaire de l'évêque dans ces dix paroisses.

» Il y a six autres paroisses sur lesquelles le chapitre de la cathédrale prétend avoir la loi diocésaine, comme aussi sur les habitués de l'église cathédrale; il y en a deux où le trésorier a sa loi diocésaine qui s'étend aussi dans la nef de l'église et sur le métier des ciriers. Toutes les autres paroisses sont sous la juridiction des Archidiacres, et le revenu de l'évêché est d'environ 16,000 francs, on compte huit chapitres dans la seule ville d'Angers et douze dans le reste du diocèse.

» Le Jeudi Saint, après la messe, l'évêque et le doyen vont dans le Cloître laver les pieds à douze enfants de l'hôpital, et cette cérémonie est particulière en ce que l'exécuteur de la haute justice fait ici la fonction de Bedeau. (*Voyage liturgique*, page 34, cité par M. Piganiol de la Force.)

Claude Robin dans son appendice au Mont Glonne, brochure de 24 pages, bien recherchée des bibliophiles, donne la note suivante sur la rivière qui traverse le pays des Mauges.

« L'Evre que Paschal Robin, sieur de Faux, auteur angevin du dernier siècle, met au rang des rivières d'Anjou, en termes honorables pour le pays. *Et quæ Leura sua nobilitatur humo*, est une petite rivière très-profonde, tout-à-fait dormante et assez poissonneuse, qui sépare les hautes et les basses Maulges; elle est appelée dans la chronique de

donna aux moines le château, la chatellenie, les biens, les fiefs, la juridiction temporelle des neuf paroisses contiguës, à condition qu'ils ne la céderaient jamais à aucuns seigneurs.

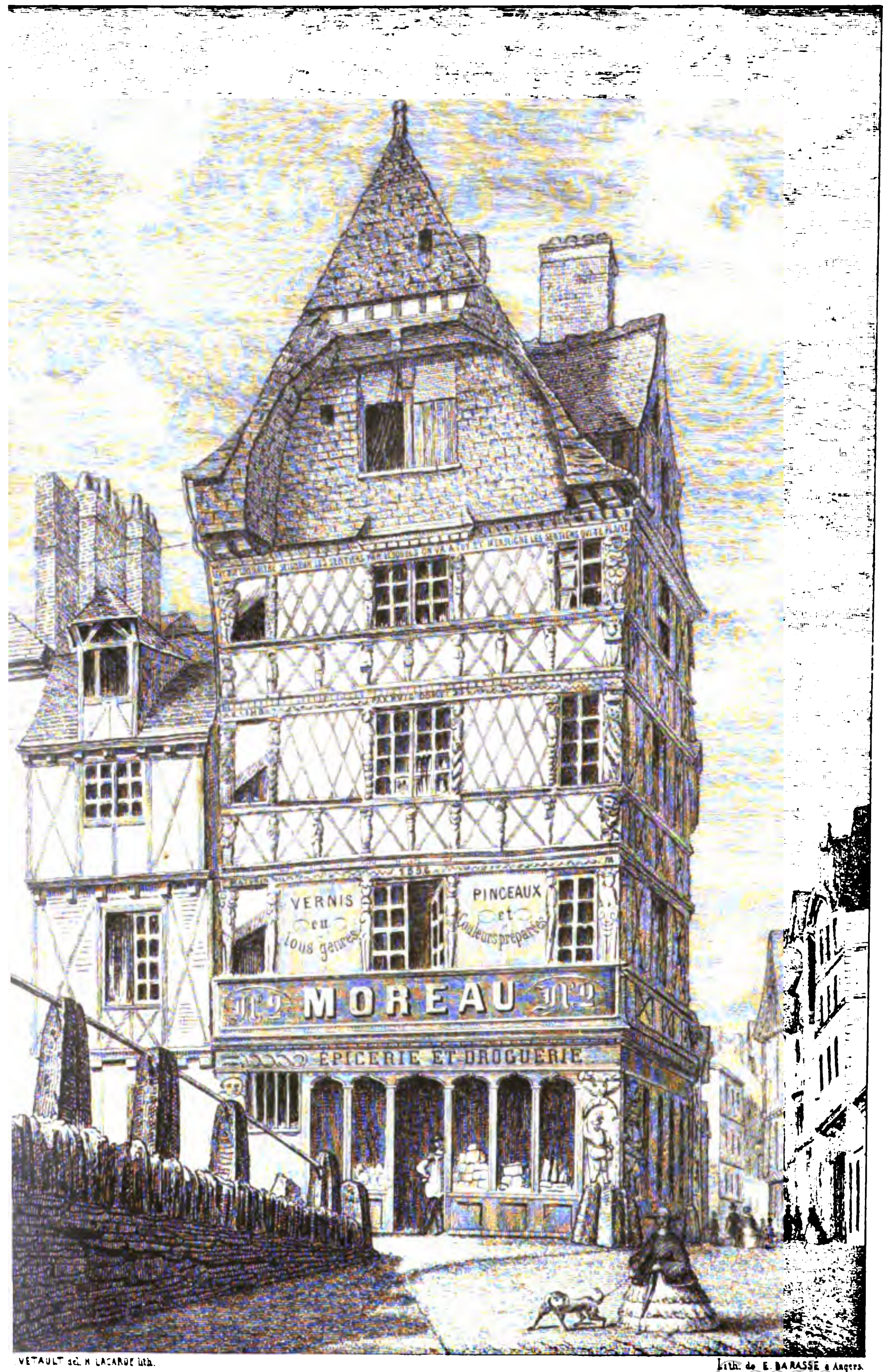
Au 17e siècle, la ville de Saint-Florent avait un grenier à sel, le plus important de tout le pays des Mauges, un entrepôt de tabac au département pour les aides, une capitainerie générale des gabelles, la plus nombreuse de la province, un couvent de l'ordre des religieux cordeliers et un hôpital.

(*La suite au prochain numéro.*)

AIMÉ DE SOLAND.

Saint-Florent *Eboris ;* elle prend sa source vers le bourg du May, anciennement de Ulmes, près Chollet, passe à Jallais, chef-lieu et doyenné des Maulges, de là à Beaupreau, Mont-Revaut, *Mons Revallensis.* Mont-entre-Vaux, St-Pierre-Montlimart, *de Malo-Martio*, et va tomber dans la Loire, au bourg du Marillais, ainsi nommé de la vaste chapelle de Notre-Dame, *Maria illic*, Marillec, devant laquelle elle passe au pied du Mont-Glonne, *ante cujus frontem fluvius Eboris decurrit*, dit la chronique.

Angers, imp. E. Barassé.—1860.



VETAULT del. H LACARDE lith.

Lith. de E. BARASSE à Angers

LOGIS GIRARD

(Maison Abraham, Rue St Laud).

SOMMAIRE.

Histoire des Communes.

SAINT-FLORENT-LE-VIEIL.

(*Suite*).

Il existe une très jolie légende intitulée *le gabeloux* de St-Florent-le-Vieil. Cette légende, sauf le lieu, ne diffère en rien de celle du *brigadier de Lorient*, si bien racontée par notre savant ami le docteur Fouquet de Vannes, auquel nous avons déjà emprunté les légendes du *gantier de la rue Beaudrière* et dernièrement *la signifiance* ; aujourd'hui nous allons encore laisser parler ce spirituel écrivain, et nous n'ajouterons à son récit que les noms des contrées où notre scène se passe.

— Un soir, Laurent, gabeloux du grenier à sel de Saint-Florent-le-Vieil, se rendant de Champtoceaux à Saint-Florent, fut accosté par un homme de mauvaise mine, qui lui souhaita la bonne nuit, en l'apostrophant par son nom, et lui dit : — Vous marchez bon pas, gabeloux ! C'est que je suis pressé, répondit Laurent. — Eh bien ! moi aussi, riposta l'inconnu en emboîtant le pas avec lui.

Laurent, peu charmé de cette société, chercha un prétexte pour s'en débarrasser et dit à cet homme en arrivant à Liré : — Bon soir, mon vieux, j'entre ici pour allumer ma pipe. —J'entre aussi moi, dit l'inconnu. — Oh ! pardon, reprit le gabeloux, je ne m'arrêterai pas, car je n'ai pas de tabac ; ainsi adieu, mon cher, je vous quitte.

— Qu'à cela ne tienne objecta l'obstiné compagnon, voilà ma blague pleine d'excellent tabac de fraude.

— Mais qui donc êtes-vous, objecta le gabeloux, vous qui me connaissez et que je ne connais pas; vous qui osez déclarer à un gabeloux que vous êtes un fraudeur ?

— Bah! estimable gabeloux, fit l'impassible compagnon, vous faites erreur ; ce tabac est un cadeau d'ami, et si je vous connais, c'est que vous êtes un personnage important, tandis que vous faites semblant de ne pas m'avoir connu, parce que je ne suis pas un monsieur ; mais si dans ce moment, vous ne vous remémorez ni mon nom, ni ma voix, ni ma figure, je ne fais nul doute que la mémoire ne vous revienne avant peu : en attendant allumons.....

— Et le doigt courbé sur le fourneau de sa pipe, il fit prendre feu au tabac à la première aspiration. — Allons, cher gabeloux, dit-il ensuite, voilà mon doigt allumez.....

— Eh que diable! ne faites pas le fier avec un ami, voyons, ne me reconnaissez-vous pas? — Ah!.... je me.... rap... pelle, oui, oui.... confusément je crois vous reconnaître..... balbutia le gabeloux tout troublé....

— C'est bien heureux enfin, dit le diable, je savais bien moi, que la mémoire vous reviendrait ; mais avançons, car la nuit vient, et la brise est piquante.

— Arrivés à Bouzillé, ils firent rencontre d'un pauvre bonhomme fort embesogné avec son porc, qui prétendait aller à la Bourgeonnière, tandis que le paysan prétendait le mener à la Mauvaisinnière.

— Maudit cochon, disait le bonhomme, tu me fais damner; va, que le diable t'emporte!.... — Entendez-vous, — dit aussitôt le gabeloux à son compagnon, cet homme vous donne son cochon, prenez-le donc.

— Non, non, répondit le diable, ce n'est pas de bon cœur qu'il me le donne.

—Mais, reprit le gabeloux, c'est si bon le lard aux choux!

— Fi donc! mon cher dit le diable, c'est bon pour les goujats; d'ailleurs j'ai une gastrite, et mon médecin m'a défendu le lard.

—Il faut bien que vous soyez malade, observa le gabeloux, ou que vous ayez le goût bien délicat pour refuser un si beau cochon, maintenant, surtout qu'ils sont si chers! je le prendrais bien moi, s'il m'était donné.

— Eh bien, mon cher, je suis plus scrupuleux que vous, fit le diable, car je ne prends que ce qui m'est donné de bon cœur, tandis que vous, vous prenez volontiers ce qui ne vous est pas donné du tout.

—Le gabeloux n'insista plus, et les deux compagnons continuèrent leur route en silence. Mais à deux cents pas du Marillais, ils entendirent les cris forcenés d'un moutard qui voulait aller au Marillais, et que sa mère entraînait de force à la Guérinnière.

— Viendras-tu, méchant gamin, criait la mère, a-t-on vu pareille idée d'aller en ville à cette heure?... tu viendras à la maison, garnement, et tu la danseras!

Va!

L'enfant, que la promesse d'une danse ne séduisait que médiocrement, s'obstinait de plus en plus dans la résistance, et criait aussi de plus en plus fort.

Quand la mère exaspérée le lâcha en s'écriant :

Eh bien! va donc, petit monstre, et que le diable t'emporte!......

— Prenez-le donc, dit le gabeloux, qui provoquait à tout propos l'éloignement de son compagnon; prenez-le donc! Vous ne devez pas avoir grand nombre de jolies petites âmes comme celle-là; à votre place je profiterais de l'occasion, car il n'est pas sûr qu'elle revienne plus tard...... —

C'est égal, répondit le diable, l'enfant ne m'est pas donné de bon cœur, et j'espère trouver mieux.

— Les deux compagnons reprirent donc leur route.

Comme ils approchaient de Saint-Florent-le-Vieil, ils firent rencontre de trois contrebandiers qui, reconnaissant le gabeloux si redouté d'eux, s'écrièrent en prenant la fuite :

« Ah! le gredin de gabeloux, le voilà encore ; que le diable l'emporte !...... »

— Entendez-vous à votre tour, cher gabeloux, dit le diable en le saisissant au collet. Vous le voyez, cette fois le cadeau m'est fait de bon cœur, et vous diriez vous-même que je suis un nigaud si je n'en profitais pas!......

Oncques, depuis, n'a entendu parler du pauvre gabeloux.

Claude Robin, dans une petite plaquette excessivement rare intitulée : *Origine de la ville de Saint-Florent-de-Glonne*, donne la description suivante de cette jolie cité.

« Cette petite ville de Saint-Florent, toute mal bâtie qu'elle est, fait cependant à la vue, en descendant la Loire, la plus belle illusion. Vous voyez de fort loin les trois clochers à égale distance, la paroisse au milieu, et toutes ses maisons couvertes d'ardoises, en amphithéâtre, se prolongeant jusqu'au bas de la montagne où vous abordez. Vous croyiez, il y a un instant, que c'était une ville considérable ; vous y entrez, ce n'est plus la même chose.

» Sur le sommet de la montagne, qui est à pic du côté de la rivière, vous découvrez de quatre à cinq lieues, du côté d'Angers et de Nantes, le couvent et l'église des Bénédictins, l'une des plus belles du diocèse, sur laquelle s'élève une tour octogone d'une architecture singulière, terminée en dôme, de façon à imiter la tiare papale, comme pour annoncer sa dépendance immédiate du Saint-Siège, avec une boule au haut assez ressemblante à celle de saint Pierre de Rome et aussi

élevée depuis la rivière : vous prendriez cet ouvrage pour un des célèbres phares de l'antiquité, s'il était éclairé.

» La montagne est un ovale de plus d'un mille de long, aussi haute que pas une de l'Anjou, qui paraît comme placée au milieu de la Loire qui la baigne du côté du nord et qui pourrait facilement l'entourer dans les grandes crues.

» Du côté du midi, en s'applatissant doucement, elle offre en face, au-delà du vallon, la perspective du plus riant paysage, dans un demi-cercle d'environ trois lieues, que la main du géomètre semble avoir tracé avec son compas ; là vous voyez presque tous les clochers du territoire et plusieurs belles maisons fiéfées en deçà et au-delà de la rivière d'Evre (1) qui coupe ce demi-cercle et paraît tomber au bas de la monta-

(1) « Les terres qu'elle arrose, quoique métalliques dans un autre genre, produisent peu ou point de vins, et de très médiocres depuis le territoire de Saint-Florent jusqu'à sa source : *non omnis fert omnia tellus* ; mais beaucoup de seigles, de lins, de naveaux, de choux, d'où vient le nom de Chollet, et autres végétaux propres à engraisser les bestiaux, dont il se fait un grand commerce pour Paris, ainsi que de toiles et de mouchoirs : au contraire, la Châtellenie de Chantoceaux *de Castro-Celsi*, nom romain, qui est à sa rive gauche et qui s'étend jusqu'à la Pierre-Percée, *usque ad Petram fictam*, comme dit la chronique de Nantes, est fertile en petits vins qu'on appelle Nantais : les minéraux qui s'y trouvent sont aussi d'une autre nature que ceux des Hautes Maulges ; l'on n'y voit ni charbons, ni fontaines minérales ; mais des paillettes et des superficies toutes dorées, comme au Puiset Doré, qui en tire sa dénomination, des espèces d'argirites, de marcassites et des mottes de terre argentées ; on a même cru, il y a quelques années, y trouver au moins des mines de plomb dans la paroisse de Saint-Pierre-Montlimart : on voit encore, du côté du petit Montrevault, de grands trous, qu'on dit avoir été autrefois des carrières d'où l'on tirait les minéraux, qui se décomposent avec le temps, comme les végétaux et toutes les autres choses sublunaires.

» Les Hautes-Mauges sont pleines de charbon et les basses de spath et autres matières minérales qui sont métalliques, et très-bien nommées, dans les anciens titres, *pagus metallicus* ou *medalgicus*, et non pas *mala-gens, mal-gent* : le Maugin, n'est pas malin ; on peut donc, en quelque manière, appliquer, à ce canton, ces deux vers des Géorgiques :

Hæc eadem argenti rivos, ærisque metalla
Ostendit venis, atque auro plurima fluxit.

L'on vit dans ce canton le fer, l'argent, l'airain,
L'or même en longs ruiseaux circuler dans son sein. »

gne ; à l'occident, où vous avez le bourg et la belle église du Marillais, autre monument de la piété de Charlemagne, pour des Religieuses qui y restèrent jusqu'au ravage des Normands.

» Si vous jetez les yeux du côté d'orient, vous promenez votre vue dans une vaste vallée terminée par les châteaux de Montjean, de Champtocé, de Serrant, dont vous distinguez les fenêtres à trois lieues d'Angers. De là vous voyez la reine des rivières de France, descendre avec un cours majestueux et tranquille par plusieurs grands bras qui, depuis la ville d'Ingrande *ingressus Andium*, située à l'autre rive, viennent tous se réunir sous le rocher de l'Abbaye, comme pour lui rendre hommage et servir la petite ville de ses eaux limpides et salubres, de sorte qu'on peut lui dire comme Ausonne de Bordeaux disait à sa Divone :

» *Salve urbis genius medico potabilis haustu.*

» Si vous les tournez du côté d'occident, vous la suivez encore au milieu d'une autre vallée plus longue, qu'elle traverse pour aller baigner le château de la ville d'Ancenis, à l'autre rive, et de là se rendre au détroit de Chantoceaux et de la belle tour d'Oudon, que vous découvrez jusqu'au côteau et château de Clermont, à trois ou quatre lieues de Nantes. Dans toute cette étendue, votre vue est divertie par la variété des îles verdoyantes et des grèves répandues çà et là dans son vaste lit, bien plus resserré par les levées dans le haut Anjou, où vous n'avez plus le même spectacle.

» Au nord, la montagne escarpée comme un mur dans toute sa longueur, met à vos pieds toute la rivière, où vous jetez une pierre dont vous n'entendez le bruit de la chute qu'après un certain intervalle. Les cavités du rocher, les églises, les maisons de la ville, qui répondent à la queue de l'île Batailleuse, que notre Bourdigné dit avoir été le fort des Normands, font dans cette île les repercussions que le poëte appelle des images badines et moqueuses de la voix *jocosa vocis*

imago du mot grec Εικον, image, c'est à-dire un écho qui répète au delà de l'eau des phrases entière, comme les plus célèbres dont parle l'histoire. *Acceptos longè nemora avia frangunt multiplicantque sonos.* Stat. L. 6,

» De la place du château, vous découvrez toute la Bretagne : Ancenis, pays des Amnites ou habitants du fleuve *ab Amne*, parce que la mer autrefois montait jusque-là. Saint Herblon ou Hermelen, Annest, *Annete*, Varades, Mont-relais, Ingrande, les feux et fumées de leurs verreries et de leur fameuse mine : vous entendez le bêlement des moutons que vous pouvez compter dans la vallée du village de la Meilleraye, si connu au bureau des gabelles.

» Cette position, cette élévation, cette situation, cette perspective forment un ensemble si frappant, que des seigneurs étrangers, en passant par saint Florent, ont souvent dit qu'ils n'avaient rien vu de pareil dans leurs voyages, et nommément M. l'abbé de Belliardi, en présence de l'auteur, le jour qu'il arriva d'en prendre possession.

» Le Cardinal de Richelieu, en visitant Saint-Florent, enchanté de la beauté du lieu, eut la pensée de bâtir une nouvelle ville et d'ériger la loi diocésaine en Evêché dans toute l'étendue du pays des Mauges et de Tiffauges jusqu'à Châtillon, pour soulager ceux de la Rochelle et de Luçon, qui s'étend jusqu'à la dernière paroisse du territoire, c'est-à-dire à trente lieues de leur cathédrale. »

Ce fut à Saint-Florent que commença la guerre de la Vendée; ce fut aussi à Saint-Florent, lieu de leur premier exploit; que les Vendéens quittèrent le sol natal en traversant la Loire.

Le 10 mars 1793, les jeunes gens du district de Saint-Florent sont appelés au tirage, le président les harangue, des huées l'interrompent. Il menace, on rit de son courroux; une pièce de canon est braquée contre les perturbateurs, puis le

feu y est mis. A la lueur de la lumière, les *gars* se couchent à terre ; l'explosion produite, personne n'est tué, tous se précipitent sur le canon, s'en emparent, chassent administrateurs et gendarmes et pillent le district.

Le 18 octobre de la même année, quatre-vingt mille personnes se pressent sur les hauteurs de Saint-Florent, soldats, vieillards, enfants et blessés attendent avec anxiété le moment de pouvoir entrer dans une des vingt barques qui doivent les conduire sur le rivage opposé. Rivage qui leur semble la terre promise et qui devait être pour eux une terre d'exil et de douleur (1).

La Loire vit alors sur ses plages désertes
S'assembler les tribus du vengeur de nos Rois,
Peuple qui ne pleurait, fier de ses nobles pertes,
Que sur le trône et sur la croix.
C'étaient quelques vieillards fuyant leurs toits en flammes,
C'étaient des enfants et des femmes,
Suivis d'un reste de héros ;
Au milieu d'eux marchait leur patrie exilée ;
Car ils ne laissaient plus qu'une terre peuplée
De cadavres et de bourreaux.

On dit qu'en ce moment, dans un divin délire
Un vieux prêtre parut parmi ces fiers soldats,
Comme un saint chargé d'ans qui parle du martyre
Aux nobles anges des combats ;
Tranquille, en proclamant de sinistres présages,
Les souvenirs des anciens âges
S'éveillèrent dans son cœur glacé :
Et racontant le sort qu'ils devaient tous attendre,
La voix de l'avenir semblait se faire entendre
Dans ses discours pleins du passé.

(1) Un petit nombre d'officiers qui avaient, ou qui croyaient avoir de l'influence sur la rive droite, furent les seuls qui virent sans douleur ce passage de la Loire. M. de Bonchamps, qui l'avait conseillé et préparé, était sans connaissance : il expirait.

(*Mémoires de Mme la marquise de La Rochejaquelin*, p. 250.)

. . . .
. . . .

Le vieillard s'arrêta. Sans croire à son langage,
Ils quittèrent ces bords pour n'y plus revenir.
Et tous croyaient couvert des ténèbres de l'âge
L'esprit qui voyait l'avenir !

Ainsi faible en soldats, mais fort en renommée,
Ce débris d'une illustre armée
Suivait sa bannière en lambeaux;
Et ces derniers Français, que rien ne put défendre,
Loin de leur temple en deuil et de leur chaume en cendres,
Allaient conquérir des tombeaux !

(Victor Hugo, Ode IIme, la Vendée.)

L'armée est découragée, les chefs lui manquent, Bonchamps est mourant et Lescure est blessé.

C'est ici que se rattache la noble action qui termina la vie de Bonchamps et l'eût immortalisé, s'il ne l'eût été déjà par la victoire.

Après la bataille de Cholet, le vieux commandant Cesbrons d'Argognes, chevalier de Saint-Louis, traînait à la suite de l'armée un grand nombre de prisonniers; déjà, il en avait fait passer quelques-uns par les armes. Il était résolu avec ses officiers de ne pas les mener plus loin et de les fusiller avant de quitter Saint-Florent (1). C'est alors que Bonchamps fit entendre ce cri sublime :

GRACE AUX PRISONNIERS !

et l'on rendit à la Convention ses soldats.

(1) L'on avait amené à Saint-Florent cinq mille prisonniers républicains. M. Cesbrons d'Argognes, vieux chevalier de Saint-Louis et commandant de Chollet les avait conduits : c'était un homme fort dur, il en avait fait fusiller en route neuf qui avaient cherché à s'échapper. Cependant on ne pouvait pas les traîner plus loin, ni leur faire passer la rivière; les officiers délibérèrent sur le sort de ces prisonniers. J'étais présente ; M. de Lescure était couché sur un matelas et je le soignais, Chacun fut d'avis, dans le premier mouvement, de les faire fusiller sur-le-champ.

(*Mémoires de Mme la marquise de La Rochejacquelin*, p. 250.)

En 1823, le duc de Brissac eut la généreuse pensée de se mettre à la tête d'une souscription destinée à élever un monument dans l'église de Saint-Florent-le-Vieil, à la mémoire de Bonchamps. Le monument coûta quarante-cinq mille francs environ; il fut exécuté par David qui, jeune alors, voulut payer avec un désintéressement digne de tout éloge, une dette filiale; son père faisait partie des prisonniers sauvés par le chef Vendéen; il n'en fallait pas davantage pour animer le ciseau du statuaire; aussi, malgré les souvenirs de l'antique dont s'est un peu trop inspiré l'artiste et qui ont fait comparer son héros à un gladiateur mourant dans l'arène, son œuvre restera-t-elle dans la postérité, comme un des plus beaux monuments de la statuaire moderne?

Le monument de Bonchamps fut inauguré le 11 juillet 1825. Voici d'après une lettre insérée dans le *Moniteur* du 19 juillet de la même année, le compte-rendu de la cérémonie (1).

« Je voudrais pouvoir vous dépeindre tout ce que m'a fait » éprouver la touchante cérémonie dont je viens d'être témoin; » je ne vous décrirai point le monument élevé à Bonchamps : » vous l'avez vu; il est digne du héros auquel il est consacré;

(1) David assistait à la fête qui fut donnée à Saint-Florent-le-Vieil le 11 juillet 1825. Il profita de la réunion des anciens soldats de l'armée vendéenne, venus à Saint Florent rendre un dernier hommage à leur chef, pour dessiner les portraits de plusieurs d'entr'eux.

Ces dessins sonts déposés aujourd'hui dans la galerie David.

Parmi les plus remarquables on distingue ceux d'Etienne Mathurin Lenneau, dit la Ruine, âgé de 64 ans, natif de Cholet, tambour-major de l'armée vendéenne. — De Mathurin Cosnou, dit Trompe-la-Mort. — De l'abbé Courgeon, curé de la Chapelle Saint-Florent, qui administra Bonchamps au village de la Meilleraie, le 15 octobre 1793. — Des frères Belion, qui firent passer la Loire au général Bonchamps, et reçurent son dernier soupir. — De Louis Chataigner. Lors de la déroute du Mans, Chataigner fut pris ainsi que son frère; et tous les deux furent passés par les armes; le frère de Chataigner tomba raide mort; quant à lui, une balle traverse sa joue, il s'affaisse, reste sans bouger étendu sur la terre : on le croit tué. La nuit venue, il put s'échapper à travers les bruyères.

» mais ce que je ne puis rendre, c'est le spectacle qu'offrait hier
» St-Florent. C'est dans un vieux temple dont les voûtes, na-
» guère abandonnées aux injures du temps, étaient couvertes
» de mousse, que reposent les restes du modèle des chevaliers.
» La pompe funèbre et le concours des assistants ont été
» dignes du guerrier chrétien, objet de tous nos regrets. Au
» quatre coins du catafalque étaient : M. le lieutenant-géné-
» ral comte Charles d'Autichamp, qu'un devoir pieux appe-
» lait auprès de son ancien ami; M. le lieutenant-général
» comte de Bourmont; le général Mathieu, commandant le
» département, et M. de Romain, officier Vendéen. Mgr l'é-
» vêque d'Angers officiait, et indépendamment de nos princi-
» pales autorités, celles de Nantes, M. le préfet de Niort et
» grand nombre d'habitants et de dames des départements
» voisins étaient venus se joindre à nous. Nous n'avions
» sous les armes que la gendarmerie et trois cents Vendéens
» environ; mais le temple n'a pu contenir la foule accourue
» de toutes parts; aussi le parvis était-il entièrement rempli.
» Le desservant de la petite paroisse du Genêt, M. Gourdon,
» aussi modeste qu'éloquent, n'a point démenti, dans cette
» occasion, la réputation qu'il s'est acquise dans la capitale.
» Vous ne pourrez lire sans attendrissement l'oraison funè-
» bre qu'il a prononcée. J'extrais au hasard ce passage, où
» il peint Bonchamps mourant entre les bras de M. d'Auti-
» champ et lui adressant ces mots sublimes : « *Grâce,*
» *grâce aux prisonniers!* »

« Les Vendéens se précipitent aux genoux de leur général près de quitter la vie; le souvenir de ses vertus se confond dans leur pensée avec le souvenir des maux qu'ils ont soufferts, avec les traits de barbarie dont ils ont été frappés, et qui les attendent encore; leurs regrets prennent l'accent de la fureur. Les cœurs les plus généreux s'aveuglent quelquefois dans leur ardeur irréfléchie; l'homme, comme troublé des

coups de la colère céleste, s'irrite contre la main qui le châtie et ne songe point à l'apaiser par une humble soumission.

» Nos soldats jettent les uns sur les autres des regards qui découvrent leurs sombres desseins ; leurs yeux se remplissent de sang ; ils se comprennent ; ils s'entendent sans se communiquer leurs intentions coupables, tant la vertu conserve d'empire sur leurs âmes dans ce funeste égarement. »

« Après nous avoir montré le guerrier expirant, plus » grand encore dans sa mort qu'il ne l'avait été dans sa pé» nible et glorieuse carrière, l'orateur s'écrie : »

— « Venez donc, vous qu'il a si souvent conduits à la victoire ; venez, prosternez-vous devant ce monument que la France lui consacre, d'accord avec la religion ; considérez ses yeux éteints qui se raniment pour préserver la Vendée de la seule tache de sang que la gloire n'aurait pu effacer ; baisez avec respect cette main, autrefois si terrible et maintenant si glacée, qui pourtant se soulève pour donner la vie ; méditez ces images éloquentes des douleurs de la terre et des espérances du ciel. » —

» Au sortir de l'église, notre préfet a conduit à travers une » haie de soldats Vendéens, Mme de Bonchamps à l'o» bélisque érigé lors du passage de Mme la Dauphine ; » on y arrivait par une tranchée ouverte jusqu'au centre des » fondements de la colonne que l'on doit élever définitive» ment en place de cet obélisque. C'est en présence d'une » foule encore toute émue du noble et touchant discours » qu'elle avait entendu, que la veuve du héros de la Vendée » a posé la première pierre de cet autre monument. M. le » Préfet et notre Sous-Préfet ont alors prononcé des discours » qui ont ému de nouveau tous les cœurs. Ainsi s'est terminée » cette cérémonie qui rappelle et laissera de grands et géné» reux souvenirs. »

C'est au mois de septembre 1823 que la duchesse d'Angoulême vint visiter Saint-Florent. Elle fut reçue avec acclamation par les anciens débris de la phalange vendéenne (1).

Ce fut à Saint-Florent que naquit, en 1715, le savant et spirituel Claude Robin, docteur en théologie, ancien recteur de l'université, curé de Saint-Pierre d'Angers, premier curé cardinal de la ville, Pélerin apostolique et patron perpétuel des pélerins de saint Jacques.

Elève lauréat du collège de Beaupréau, il devint, à l'âge de vingt-cinq ans, vicaire de la paroisse où il avait reçu le

(1) On lit dans le Moniteur du 28 septembre 1823 :

Saint-Florent, (Maine-et-Loire), 22 septembre.

(Extrait d'une lettre particulière),

« C'est sur le point même de la rive gauche de la Loire que l'on vit, il y a » 30 ans, une espèce de prodige, le passage de ce fleuve exécuté par une » armée composée de paysans, de fabricants d'étoffes et de bourgeois » qui, six mois auparavant, n'avaient aucune espèce d'idée de l'art de la » guerre, mais dont la valeur et la noblesse des sentiments étaient au-» dessus de tout éloge. Ils passèrent ce fleuve presqu'en face de l'en-» nemi et poursuivis par une armée de républicains qui venaient à leur « tour de remporter une très-grande victoire sur les royalistes. Ce n'est « pas tout, ces soldats chrétiens abandonnaient leur propre pays, traî-» nant à leur suite, leurs femmes, leurs enfants et les vieillards qui » étaient tous sûrs de périr en restant sur leur terre natale. Leur cou-» rage et l'espoir d'aller jusqu'à Paris, arracher la famille Royale des » mains des bourreaux de Louis XVI, suppléérent à tout ce qui leur » manquait pour une semblable entreprise.

» Eh bien ! C'est dans ce lieu même qu'aujourd'hui la fille de » Louis XVI a voulu, à son tour, franchir notre large rivière pour » visiter quelques vieux soldats de la monarchie, que le canon, la guil-» lotine et la faux du temps avaient épargnés ; elle les a vus avec leurs » fils et leurs neveux au nombre de cinq à six mille accourus de toutes » les paroisses à dix lieues à la ronde; chacune de ces peuplades ayant » avec elles leur drapeau, leurs tambours, et même quelques-unes leur » violon et leur flageolet.

» Tous ces vieux et jeunes guerriers couvraient toutes les crêtes de » ce coteau pittoresque, orné de plus de soixante drapeaux qui flottaient » au gré du vent.

» Un détachement de chacune des divisions s'était embarqué pour » aller, sur l'autre rive, au-devant de notre auguste princesse, dans le » but d'escorter le canot qui devait la transporter sur celle-ci ; chacun de » ces bateaux portait à son bord un drapeau semblable à celui que » l'on remarquait sur la chaloupe de Madame, à la différence que les

baptême. C'est dans la ville de Saint-Florent qu'il commença ses études archéologiques ; chaque fois que son ministère lui laissait quelques loisirs, il parcourait la campagne avec plusieurs savants bénédictins de l'abbaye de Montglonne. Ce fut à lui qu'on dut la découverte de la grotte de saint Mauron, abbé de Saint-Florent, successeur immédiat du fondateur.

Cette grotte fut comblée lorsqu'on fit les terrassements pour établir la base de la colonne élevée sur le cavalier, en mémoire du passage, dans la Vendée, de la duchesse d'Angoulême.

» nôtres étaient un peu moins blancs, plusieurs d'entre eux ayant perdu » de leur éclat dans différents combats.

» Comme au temps passé, le bruit du canon s'est fait entendre ; jadis » il portait la mort, aujourd'hui c'est la joie, et quelle joie ! la fille de » nos Rois, cette princesse incomparable, dont les veines renferment » le sang d'Henri IV et de Marie-Thérèse, est sur le point de mettre le » pied sur la terre de la fidélité. On l'attend sur le rivage avec une im- » patience sans égale.

» M. le Préfet, venu à Saint-Florent pour la recevoir, lui pré- » sente la main pour sortir de son embarcation. M. de Chantereau, sous- » préfet de l'arrondissement, est auprès lui, ainsi que M. de Romain, » ex-major-général de l'armée d'Anjou, chargé de former ce rassemble- » ment en l'absence de M. le comte Charles d'Autichamp, ancien gé- » néral de toute cette armée. M. Martin de Puiseux a prononcé un » discours, dans lequel il a parfaitement exprimé tout ce que nos cœurs » ressentaient pour un aussi grand témoignage de bonté donné à la » Vendée ; la princesse l'a écouté avec une attention toute particulière » et a même donné des signes d'approbation à différents passages.

» Ce discours fini, Madame s'est avancée vers un cercle de dames » presque toutes femmes d'officiers vendéens, parmi lesquelles, on » remarquait d'abord, Mme la marquise de Bonchamps, vêtue de » noir; Mme la comtesse d'Autichamp, Mme la marquise de Civrac, etc.

» Madame a témoigné toute sorte d'intérêt à la veuve du héros ven- » déen qui s'immortalisa dans cet endroit même : elle n'a voulu ni » voiture, ni cheval pour monter la côte : elle a fait à pied ce trajet pé- » nible au milieu des acclamations les moins équivoques des soldats » vendéens et d'une foule immense d'habitants. A sa sortie de l'église, « à la porte de laquelle un clergé nombreux était venu la recevoir, elle » a voulu, sans perdre de temps, parcourir les rangs de ces milliers » de soldats ; ils étaient rangés en bataille autour d'un obélisque très » élevé, portant le drapeau sans tache, sur la base duquel on voyait » écrit les noms de Cathelineau, d'Elbée, Bonchamps, Larochejaque- » lin, de Lescure, Stofflet, tous anciens généraux restés chers à

Nommé à la cure de Chenehutte, puis à celle de Saint Pierre, il ne manqua jamais, pendant le cours de sa longue carrière, de visiter, chaque année, la ville de Saint-Florent-le-Vieil.

L'esprit enjoué, les vives réparties de Claude Robin, l'ont fait comparer à Rabelais. Si Robin fut railleur comme le curé de Meudon, si comme lui, il fut négligé dans sa mise, il fut toujours un prêtre zélé et de mœurs irréprochables.

Voici le portrait qu'il fait de lui-même dans son histoire du Montglonne.

» cette contrée. C'est ici, surtout, que cette princesse ne peut être » comparée qu'à elle-même. Elle a suivi tous les rangs en parlant pres- » que à chaque pas, aux hommes qui se faisaient remarquer, soit par » leurs anciennes blessures, soit par leur âge, soit par l'expression de » leur physionomie, leur disant à tous quelque chose d'aimable et leur » donnant des éloges avec un sentiment de reconnaissance le plus expres- » sif, pour tant de dévouement à la famille des Bourbons, ne se lassant » jamais de prendre des informations auprès de M. de Romain et des » chefs de chacune des divisions qui l'accompagnaient.

» Arrivée sur le point le plus élevé de la côte, elle s'est fait rendre » compte de la manière dont le passage de la Loire s'était opéré en 1793.

» Surprise dans cette promenade militaire, par une assez forte ondée, » elle n'en a pas moins continué sa marche avec le même intérêt et sans » plus de précipitation.

» Pendant cette course, Madame a remarqué à la boutonnière de » plusieurs de ces braves, un petit medaillon, contenant une parcelle de » ruban de la Toison d'Or, que Mgr le duc de Berry portait à son col; » Mme la duchesse de Berry l'avait donné à M. d'Autichamp pour en » faire la distribution dans son ancienne armée. Madame en a été aussi » touchée qu'elle a applaudi au sentiment général qui porte les Ven- » déens à conserver, comme des reliques, tout ce qui vient des » Bourbons.

» A l'issue de cette revue, Madame a accepté le déjeûner que M. le » Sous-Préfet avait fait préparer pour elle, et a admis à sa table plu- » sieurs des dames qui l'avaient suivie et deux ou trois hommes seu- » lement.

» Elle a bien voulu permettre qu'on lui chantât quelques couplets » dans lesquels M. Tobin, officier vendéen, a su comme à son ordinaire, » exprimer la pensée de tous les Vendéens pour Madame.

» Ce repas fini, elle a descendu la côte à pied, jusqu'au bas de la » ville, comme elle l'avait montée, et s'est embarquée en recevant là, » comme partout, l'expression de notre reconnaissance et celle de notre » admiration qui ne finira, je le jure, qu'à la mort de chacun de » nous. »

« S'il était nécessaire de se conformer à l'observation du Spectateur anglais, qui dit : qu'on ne parcourt guère un livre avec plaisir à moins qu'on ne sache si l'auteur est noir ou blond ; d'un naturel doux ou bilieux ; s'il est marié ou garçon, etc., je dirais d'un homme que je connais, qu'on croit connaître et qu'on ne connaît point comme il faut dans sa ville ; je dirais, par exemple, qu'il soupe peu ou point du tout, la bonne chère est peu compossible avec l'amour de l'étude : par là son sommeil est doux et léger, comme dit le sage : *suavis erit somnus tuus.* Aussi se réveille-t-il presque toujours après la première digestion, c'est-à-dire, sur les deux ou trois heures après minuit, comme dans la règle de saint Benoît : *Surgant digesti* (1). Ses sens sont encore liés, mais son âme est déjà libre ; son corps ne repose jamais, dit Cicéron : *nunquam requiescit.* Dès lors il est saisi de quelque vérité ; elle l'occupe sans qu'il la cherche ; il médite sans efforts ; il prie sans méthode ; il adore l'auteur de son être, et c'est ordinairement le premier objet qu'il trouve au fond de son âme à son réveil. Le souvenir de ses fautes vient alors l'assaillir et le pénétrer malgré lui ; il se trouve saisi de je ne sais quel sentiment de crainte, tous ses écarts lui reviennent, il a honte de ses imprudences ; il regrette ses omissions, il gémit sur ses faiblesses, et cependant il se rassure,

(1) Bodin a eu connaissance de ce passage tiré du Montglonne, tome 1er page 209 ; mais il s'est bien donné garde de le citer, cela n'eût pu s'accorder avec le trait suivant, trait accompagné de reflexions peu charitables et qui ne sont pas vraies ; il est étonnant qu'un écrivain aussi distingué et aussi consciencieux que l'était Bodin, se soit permis une plaisanterie de mauvais aloi.

On lit dans Bodin, page 396 tome 2, Angers et le bas Anjou :

« Un jour qu'il exhortait ses paroissiens à la résignation, parce que l'Anjou était menacé d'une disette de grains, il termina son discours, plein de sens, par cette phrase grotesque : »

— Heureusement, les vignes sont belles, nous forcerons un peu sur le *vinot.* Ces mots excitèrent d'autant plus la gaieté de l'auditoire, que l'on savait, que la tempérance n'était pas au nombre des vertus de l'orateur.

en regardant Dieu comme un bon père, comme l'ami de l'homme, et non comme un tyran. Il dort et veille ainsi délicieusement et par intervalle jusqu'au matin. S'il se lève quelquefois si longtemps avant le jour, il récite l'office de l'église, le silence et le calme de la nuit ont pour lui des charmes, le *Venite exultemus* et tous les beaux cantiques du psalmiste le ravissent.

» Son état ne lui permet pas d'aller souvent à Matines; y va t-il quelquefois, si cet effort lui coûte, qu'il en est bien dédommagé par le goût singulier qu'il prend au chant et à la psalmodie! il a plusieurs fois été attendri jusques aux larmes.

» N'y va-t-il pas, après une courte prière il se hâte de prendre sa plume pour ne pas perdre ce qu'il a pensé pendant la nuit : toute la matinée se passe ainsi à écrire le fruit de sa veille. Il écoute cependant, sans presque s'interrompre, les petites gens qui lui demandent du pain, ou qui lui font part de leurs petites affaires; elles sont grandes pour eux. Il s'occupe ainsi, jusques vers midi, qui le trouve souvent à l'autel.

» L'après midi il sort, voit les pauvres, les malades, se promène, lit, visite rarement, fait peu d'amis (en est il quelques-uns?), néglige un peu ceux qui le sont ou qui le deviendraient sans toutefois jamais leur être infidèle. »

Dans son exposé contre les doyens, chanoines et chapitre de la ville, formé en 1785, Claude Robin a tracé de lui le portrait suivant :

« Le sieur curé, naturellement gai, badin, léger, ouvert avec ceux qu'il connaît, donne facilement prise sur lui; prompt, vif, impatient, délicat, sensible, il est tranquille par réflexion au milieu des orages; aimant la raillerie et les gentils mots pour rire, comme dit Brantôme, sans vouloir bles-

sur personne, il l'admet volontiers contre lui-même, quand elle est fine et délicate.

. . . .

»Il ne sait point pérorer dans les assemblées ; il se contente de dire son avis en deux mots, parce qu'il est laconique, parce qu'il est naturellement timide, à moins qu'il ne soit enhardi, animé, égayé, parce qu'il a trop grande simplicité (ou, si l'on veut, bêtise), accompagnée toutefois d'une certaine abondance d'idées qu'il ne peut digérer sur-le-champ, qui se brouillent, se confondent, se séparent et l'empêchent de parler. »

Claude Robin fut un écrivain très fécond ; la plupart de ses œuvres n'ont point été imprimées. Il a écrit jusqu'à la fin de sa vie.

Le journal d'Angers du 30 avril 1790, en annonçant une nouvelle brochure de cet auteur, terminait son article par ce quatrain :

A soixante-quinze ans Robin
Ecrivait, imprimait encore,
Et nous prouvait que son déclin
Ne démentait pas son aurore.

Ces principaux travaux sont :

1. *Recherches sur le châtelier de Chenehutte.*

2. *L'Ami des Peuples*, ou *Mémoire intéressant pour l'Église et pour l'Etat.*

3. *Le Camp de César au village d'Empiré, paroisse de Saint-Pierre d'Angers*, ou *Dissertation sur l'antiquité de de l'église de Saint-Pierre.*

4. *Le Mont-Glonne*, ou *Recherches historiques sur l'origine des Celtes Angevins, Aquitains, Armoriques, et la retraite du premier solitaire des Gaules au Mont-Glonne, de*

nal diocèse, sur les confins d'Anjou, d'Aquitaine et de Bretagne.

3. *Exposé signifié suivi de la demande en complainte formée par messire Claude Robin contre les doyen, chanoines et chapitre de ladite ville.* 1 vol. de 168 pages. — Angers, Mame, 1785.

Claude Robin fit en 1750 le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle, puis ensuite se rendit à Rome. De retour à Angers, il suspendit à la voûte de son église son bâton de pèlerin, qu'il ne portait jamais qu'une fois par an, le jour de la procession du Sacre, marchant en tête de la confrérie de Saint-Jacques, dont il était le directeur.

On lit dans l'histoire du séminaire d'Angers, par Grandet, page 157 et 158 :

« Il y avait à Angers, depuis plusieurs siècles, une con» frérie célèbre de tous les pèlerins du diocèse et de la ville, » qui avaient fait le voyage de Saint-Jacques en Galice, » érigée dans l'église des Cordeliers, et une procession fa» meuse qui partait tous les ans, le 24 juillet, fête de Saint» Jacques-le-Majeur, de l'église de ces pères pour venir en » celle de Saint-Jacques, où les principales actions de la vie » et de la passion du Sauveur étaient représentées : entre » autres l'Enfant Jésus, à l'âge de douze ans, allant au tem» ple; Jésus à l'âge de 33 ans, portant sa croix au Calvaire, » avec un homme représentant Simon le Cyrénéen, qui lui » aidait à la traîner; les trois Marie, la Véronique, sainte » Madeleine, saint Michel Archange, avec des ailes de plu» mes de paon attachées à ses épaules : les douze apôtres, » tous revêtus d'aubes blanches, en chappes qu'ils tenaient » retroussées par dessous les bras, avec de longues barbes » collées à leur menton, tenant chacun l'instrument de leur » martyre à la main; les trois Rois adorant Notre Seigneur;

» la sainte Vierge tenant un enfant entre ses bras, à laquelle
» on donnait le bal et un bouquet le soir dans la Poissonne-
» rie. Et ce qu'il y avait de plus pitoyable, c'est que ces
» apôtres étaient obligés de communier à la messe; et au
» sortir de la sainte table, ils s'en allaient au cabaret faire
» la débauche et s'enivraient. Il arriva un jour que celui qui
» faisait le personnage de Jésus-Christ, nommé *Chemin*,
» boulanger de la paroisse Sainte-Croix, qui a été depuis
» tout le temps appelé le *petit bon Dieu*, eut un différent
» avec celui qui représentait saint Pierre; ils se battirent,
» *Chemin* tomba dans une cave et se cassa une jambe et en
» demeura boiteux toute sa vie, et on disait que saint Pierre
» avait battu Jésus-Christ. Des plaisants firent aussi une
» gageure avec ceux qui représentaient les apôtres, qu'ils
» les feraient danser à la procession; en effet, ils semèrent
» de la graine d'épinards par les rues où ils devaient passer,
» et comme ces apôtres prétendus allaient pieds nus, ils se
» piquaient en marchant et faisaient des sauts et des pos-
» tures ridicules. Quelques années auparavant, il s'y pas-
» sait encore de plus grands désordres, car il y avait des
» chariots pleins de démons, avec des figures affreuses, re-
» présentant l'état des damnés par des cris et des hurle-
» ments épouvantables, et par des feux artificiels qui sor-
» taient de ces chariots qui semblaient les brûler. Les liber-
» tins, à qui le personnage des démons convenait assez bien,
» faisaient eux-mêmes de terribles insultes par les rues aux
» filles de piété; mais on avait commencé par retrancher
» ces démons. Il n'y avait plus que celui des apôtres qui
» subsistait encore. Pas d'être plus grand, à cause des sacri-
» léges. La coutume de donner ces spectacles au public était
» si solidement établie, que le droit de faire ces sortes de
» personnages était comme une espèce d'héritage qui pas-
» sait des pères aux enfants; en sorte qu'on a trouvé chez

» Garnier, notaire, un testament fort ancien, par lequel un
» père dit qu'il donne à son fils aîné son *apostrage*, et qu'il
» réserve la pièce de pains bénis pour le cadet. L'évêque
» Arnaud défendit ses mascarades et menaça d'excommuni-
» cation ceux qui, à l'avenir, voudraient représenter à cette
» procession le personnage de Jésus-Christ et ceux des
» apôtres. »

Malgré les nombreux amis que comptait à Angers le curé Robin, il ne put se soustraire aux persécutions révolutionnaires. Par une sombre nuit de la terreur, il fut conduit à Nantes pour *alimenter les noyades de Carrier*. Lorsque la barque où se trouvait le vénérable Robin passa près les hauteurs du Mont-Glonne, il se leva, jeta un regard attendri vers sa ville natale, lui donna une bénédiction suprême, puis retomba au fond de la barque, où il commença une prière qu'il ne finit que dans les flots de la Loire.

En 1846 une Flamande, Mme de Granville, voyageant en touriste, vint visiter la petite ville de Saint-Florent-le-Vieil. Ayant appris que Jacques Cathelineau était mort à Saint-Florent, et qu'il avait été enterré près la chapelle du cimetière, sans qu'aucune marque distinctive fît reconnaître sa tombe, cette noble dame alla trouver le curé de la paroisse, lui remit une somme de deux cents francs, afin qu'on élevât un modeste tombeau au *saint de l'Anjou*, et de plus qu'on fît célébrer tous les ans, à perpétuité, une messe pour la mémoire du chef vendéen.

La tombe fut placée au mois de janvier 1848 ; on y lisait cette inscription :

Cy gist Jacques Cathelineau,
né le 5 janvier 1759,
mort à Saint-Florent le
14 juillet 1793.

Plus tard un monument digne de Cathelineau devait lui être élevé, grâce à une pieuse libéralité et à la générosité si connue de M. le comte de Quatrebarbes (1).

Sur le lieu même où Cathelineau, transporté mourant après le siége de Nantes, rendit le dernier soupir, a été construite une gracieuse chapelle, renfermant dans deux tombes géminées les cendres du généralissime de l'armée vendéenne et celles de son fils, officier dans la garde, tué en 1832. La statue de Cathelineau, due au statuaire Molcknecht, auteur de celle du Pin-en-Mauges, dont le plâtre est à notre musée, surmonte le tombeau; au bas est l'écusson que le roi Louis XVIII se plut à composer pour la famille du chef vendéen : il porte *d'azur, à la hampe d'or fleurdelisée, à la banderolle d'argent chargée d'un sacré cœur*. Devise : *Dieu et le Roi*. Cette chapelle fut consacrée le 5 octobre 1858 par Monseigneur de Moulins, qui baptisa sur la tombe de son bisaïeul et de son aïeul le huitième enfant de M. Henri de Cathelineau.

Le Logis Girard.

Sur la place Romain, et faisant l'angle de la rue Saint-Laud, est une maison en torchis, à pignon élevé, au bas duquel on lit cette inscription :

(1) A Saint-Florent vivait une pieuse et charitable femme, madame Baudoin, dont le revenu était depuis longtemps le patrimoine des pauvres; or, comme elle n'avait d'autres enfants que ces malheureux, et que les choses ne pouvaient plus se faire comme en ces temps bénis de charité et de foi, elle chercha un homme dont le cœur fût le gardien des saintes traditions du passé; et le noble comte de Quatrebarbes, à sa grande surprise, apprit un jour qu'il était le légataire universel de Mme Baudoin, dont il n'avait jamais entendu parler. (*Extrait du compte-rendu de la bénédiction de la chapelle du couvent de Sainte-Croix*, à Saint-Florent-le-Vieil.

FAY. MOY. SAVOIR. O. SEIGNEUR. LES. VOYES. PAR. LESQUELLES. ON. VA. A. TOI. ET. MENSEIGNE. LES. SENTIERS. QUI. TE. PLAISENT.

Au-dessus de la fenêtre du deuxième étage est écrit : PAX . HVIC . DOMVI. Cette maison, à colombages soutenus par d'élégantes cariatides, fut construite au XVIe siècle par un maître maçon nommé Mathurin, et qui a signé son œuvre. Elle est connue depuis la révolution sous le nom de maison Abraham.

Nous n'apprendrons rien à personne en disant que ce Logis porte le nom d'un marchand épicier, dont l'enseigne est à peine effacée.

Mais ce qui est moins connu, c'est qu'avant la révolution cette jolie construction était appelée le *Logis Girard;* c'était la demeure des descendants du sénéchal Girard, qui occupait son office en 1058. Elle joignait la porte Girard, élevée par les soins du sénéchal. On voit encore sculpté dans deux niches (reliées par un cartouche) dont l'une fait face à la place et l'autre à la rue Saint-Laud, deux soudarts. L'un tient fièrement sa hallebarde, et justifie par son attitude ses rimes gravées à ses côtés :

Comme un brave soudart,
Je garde la porte Girard.

L'autre a un air moins belliqueux, et cette inscription, qui était placée sur le cartouche, indique qu'il aimait mieux se livrer au plaisir qu'à la surveillance :

Du pain, du vin et du jambon,
Mon ami Cupidon.

Ce soudart est représenté tenant sous son bras un morceau de pain, et dans la main droite un énorme jambon.

On parle depuis quelque temps de démolir le logis Girard, les partisans de ce vandalisme allèguent l'exiguité du tournant de la rue Saint-Laud. Mille arguments victorieux ont été

présentés contre cette réclamation, et il nous semble inutile d'y revenir.

Le logis Girard est sans contredit une des plus curieuses constructions du vieil Anjou ; nous ne lui trouvons de supérieur que la maison Adam ; aussi faisons-nous des vœux non-seulement pour qu'il soit respecté, mais encore pour qu'on replace les inscriptions qu'on voyait jadis sur le cartouche.

Plusieurs lithographies du logis Girard ont déjà été publiées ; mais aucune, à notre avis, ne reproduit aussi exactement que le dessin joint à cette livraison, les détails de cette jolie maison du XVIe siècle.

Note sur le Barreau d'Angers au XVIIIe siècle.

On comptait à Angers en 1772 vingt procureurs titulaires de charges payées à l'Etat.

Le barreau se composait de soixante avocats. Depuis le commencement du dix-huitième siècle, la condition d'être fils de maître pour être admis au tableau était abolie.

Les procureurs devaient payer à l'Etat un droit de dix sous pour chaque expédition de sentence, jugement et même de simple commission prise en chancellerie.

Quant un avocat venait à mourir, le doyen des procureurs se présentait le lendemain de l'inhumation à sa demeure, faisait l'inventaire de ses papiers et les remettait au doyen de l'ordre des avocats.

Nul avocat ne pouvait paraître au barreau avant d'avoir fait un stage de deux ans chez un praticien.

A l'ouverture du barreau d'Angers, en 1579, l'avocat du roi prononça un discours où il remontra aux avocats qu'ils s'écartaient de leurs devoirs, en accablant les parties d'injures étrangères à leur cause.

La délicatesse des avocats d'Angers fut offensée de cette mercuriale, et pendant un mois ils s'abstinrent de paraître au Palais.

Le procureur, lorsqu'il se chargeait d'une affaire, rédigeait un mémoire, présentait l'état de la cause et les moyens de défense, puis demandait aux parties une somme qui variait selon l'importance du procès, pour honoraires et déboursés, et, ses frais prélevés, il la partageait avec l'avocat. (Thevenin, année 1772.)

Procession de la paroisse de St-Maurille des Ponts-de-Cé à l'Eglise de N.-D. des Ardilliers de Saumur.

Plusieurs fois nous avons eu occasion de parler des nombreux pèlerinages qui se faisaient chaque année à l'église de Notre-Dame-des-Ardilliers. Voici ce qu'on lit, à la date de 1596 (1), dans les registres des archives de la fabrique de Saint-Maurille des Ponts-de-Cé :

« Le dimanche, premier jour de juillet 1596, la procession de céans a été conduite à Notre-Dame des Ardilliers » par M. André Bonvallet, assisté de M. Jehan Vallet, de » M. François Pelletier, prêtre chapelain habitué en l'église » Saint-Maurille des Ponts-de-Cé ; et fut ladite procession » empêchée de passer par la bastille de Saulmur par les soldats de la garnison dudit Saulmur, sous la charge de » Duplessis-Mornay, nommé Philippe de Mornay et du Plessis, et ne voulant nous laisser passer processionnellement, » la croix et la bannière levée, mais voulaient que la croix » fût cachée et la bannière pliée, chose que ne voulûmes

(1) Communication de M. l'abbé Conin, curé de Luigné.

» faire, furent contraints aller passer la rivière de Loire dessus ladite ville de Saulmur et l'église de Villebernier, par » un batelier dudit lieu de Saulmur. »

Fait et approuvé par moi prêtre soussigné ; et étaient de ladite procession, Charles et Jacques Maillard, René Burgevin et René Chauvigné, Louis Belanger, Lebreton.

Inscription qui se voyait en l'Eglise d'Angers en 1516.

Ung homs gist soubz ceste tumbe,
Mal taillé pour ung poursuivant.
Mais pour wider une retumbe,
Son pareil n'estoit poinct vivant.
En chair sallée homme savant,
En vin taster grand conseiller,
Dieu le meste es cieulx ci avant
Qu'il en-face son *boutiller* (1).

Extrait d'un vieux manuscrit intitulé tout récemment le livre noir de Jacques Thibaust.

Communiqué par M. Girardet, secrétaire général du Cher, à M. P. Marchegay.

Vers gravés sur un puit d'un hôtel de la rue du Château à Angers (2).

Sus voyez donc qu'en ce plaisant jardin
Renait une eau, le vray bain des naïades,
Et qu'icelle est le brevaige divin
Qui sert de vin aux sains et aux malades.

1591

(1) L'auteur de l'épitaphe joue sur le mot *boutiller*, qui était le nom du défunt.
(2) Cette maison appartient à M. Urbain Thouin.

Vous qui venez pour puiser de l'eau fresche
De ce beau puit, œuvre très excellent,
Mettez la main à la corde revesche,
Faisant plonger le scillot de vallant.

—

Puis quand vouldrez arroser votre vin,
Mettez dedans un peu de cette eau clairé.
Boyvez d'autant à maistre *Jean Boyvin* (1),
Qui à chacun désire de complaire.

—

Archimedes n'a jamais scu trouver
Aultre liqueur au goût plus délectable,
Qu'en ce beau puit qui fait tot recouvrer,
Joie et plaisir à la soif indomptable.

1591

Histoire des Evêques d'Angers.

Nous commençons aujourd'hui la biographie des Evêques d'Angers; lorsque nous serons arrivé à l'époque où les prélats qui gouvernèrent notre diocèse eurent des armoiries, nous publierons leurs écussons comme nous le faisons pour la noblesse d'Anjou aux Croisades et pour les maires d'Angers.

I.
DEFENSOR.

D'après les catalogues des évêques d'Angers conservés avant la révolution dans les Chartriers des églises Saint-Maurice et Saint Mainbœuf et dans les abbayes de Saint Serge et de Saint-Aubin, Defensor, gouverneur de la cité du Mans, serait le premier évêque venu prêcher le christianisme dans nos contrées.

(1) *Jean Boyvin*, maître maçon, construisit ce puits en 1591.

Defensor fut amené à embrasser la religion chrétienne par l'éloquence persuasive de saint Julien, évêque du Mans. Un miracle opéré, grâce aux prières du prélat, détermina tout d'un coup Defensor à renoncer à l'idolâtrie.

On lit dans l'histoire de l'Eglise du Mans, par dom Piolin, pages 5 et 6:

« La ville n'avait pas d'eau, peut-être l'aqueduc que construisirent les Romains n'existait-il pas encore; saint Julien saisit cette occasion pour se ménager une entrée favorable. Jugeant le moment propice et profitant d'une réunion nombreuse d'habitants de la cité en dehors d'une des principales portes, il se présente à eux, leur annonce Jésus-Christ leur fait connaître sa doctrine et promet pour preuve de la vérité de ses discours un prodige éclatant; ensuite il enfonce son bâton dans le sol, et se mettant à genoux au milieu de la foule il adresse à Dieu cette prière :

« Seigneur notre Dieu, qui jadis au désert avez étanché la soif de votre peuple en faisant jaillir de l'eau d'un rocher, prêtez maintenant l'oreille à notre prière : nous sommes vos serviteurs, ouvrez le trésor de votre miséricorde et ordonnez qu'une fontaine d'eau vive perce la dureté de ce sol, afin que ceux qui sont ici présents connaissent que vous êtes le vrai Dieu, qui avez envoyé dans la plénitude des siècles votre fils dans le monde pour instruire dans la véritable terre de promission ceux qui croient en vous.

« Julien fit cette prière avec une foi vive et un ardent désir de voir la conversion de ce peuple qui accourait de plus en plus nombreux autour de lui; aussi la demande fut exaucée sur le champ : la terre s'entrouvrit et laissa couler une eau limpide et abondante dans ces lieux où elle était naturellement rare. »

Instruit de ce miracle, Defensor pria saint Julien de venir le trouver. Le bon évêque s'empresse d'accourir, persuadé

qu'il allait ramener à Dieu une âme égarée. Ayant rencontré à la porte du gouverneur un pauvre aveugle, il lui rendit la vue. Defensor, instruit de ce second miracle, court au-devant du saint confesseur, se jette à son cou; demande, ainsi que sa femme Goda et toute sa famille, à être instruit des vérités évangéliques. Bientôt il reçoit le baptême ainsi qu'une grande partie des habitants de la cité du Mans.

Defensor devint l'intime ami de saint Julien; ayant appris que Julien était parti pour évangéliser les Vendomois, il courut sur ses traces, le supplia de revenir et lui fit un tel tableau de la désolation causé dans la ville par son absence, que l'évêque céda à ses instances, et revint au Mans.

Julien, malgré les sollicitations de Defensor, ne voulut point partager son palais, il se retira à une demi-journée de marche de la cité, au lieu où l'on voit aujourd'hui le bourg de Saint-Marceau; ce fut dans cette retraite qu'il mourut.

« Le défenseur de la cité, nous dit Dom Piolin, ne se trouvait point auprès du saint apôtre qu'il chérissait si tendrement, quand celui-ci quitta la terre; mais il fut averti d'une manière merveilleuse de ce qui venait de se passer. Il était assis devant une table; tout-à-coup, les yeux de son intelligence furent ouverts, et il aperçoit Julien en habits sacerdotaux venant à lui, accompagné de trois diacres qui portaient chacun un cierge; ils les déposèrent devant lui sur la table et se retirèrent. Le défenseur dit aussitôt aux personnes qui se trouvaient assises près de lui : Voyez-vous cette lumière que j'aperçois? Ils l'assurèrent qu'ils ne voyaient rien. Comment, repliqua-t-il, vous ne voyez pas notre père Julien qui nous a enseigné une doctrine si utile, et qui vous a comblé de joie par tant de merveilles qu'il a opérées en notre faveur, le voilà qui vient vers moi, accompagné de trois diacres portant des cierges; il vient de nous donner sa bénédiction, son visage est rayonnant de joie; et il s'est retiré, en laissant devant nous

les trois flambeaux. Je comprends ce signe, il veut dire que notre père vient de quitter la terre; mais quoiqu'il nous ait quitté et que nous devions être désormais privés de sa présence sensible, jamais néanmoins, il ne cessera de répandre sur nous les bienfaits de sa charité, puisqu'il vit toujours dans le Seigneur. Levons-nous donc et allons ensevelir au plutôt les restes de notre tendre maître, afin que nous méritions d'avoir pour avocat, dans le ciel, celui que nous avons eu pour docteur sur la terre » (1).

Après la mort de saint Julien, Defensor abandonna sa maison pour bâtir une église au lieu où se trouve aujourd'hui celle dédiée à saint Julien. Lorsqu'elle fut achevée, il donna soixante marcs d'or et cent talents d'argent pour l'entretien de l'évêque et des prêtres chargés de la desservir. Il se démit de son gouvernement du Maine, et vint dans l'Anjou répandre la lumière dont il avait été éclairé. Il y fut sacré évêque par saint Lidoire de Tours, et se fixa dans cette province afin de pouvoir continuer ses travaux apostoliques.

Sulpice Sévère nous apprend que Defensor fut appelé à prendre part à l'élection de saint Martin de Tours, après la mort de saint Lidoire. Les vœux du clergé et du peuple qu'on suivait dans ces élections, se réunissaient en faveur de saint Martin. Defensor, et un petit nombre d'autres, touchés de sa jeunesse et de son extérieur peu respectable, s'opposaient vivement à ce qu'il fût choisi. On consulta le *sort des Saints*; les livres sacrés furent ouverts et le lecteur tomba, dit Sulpice Sevère sur ce verset du psaume 8 : « Vous avez tiré votre gloire de la bouche des enfants pour confondre votre ennemi et celui qui veut se venger. » L'allusion dut paraître

(1) Cette légende est représentée dans le vitrail de Saint-Julien, donné à la cathédrale d'Angers par l'évêque Guillaume Lemaire.

d'autant plus marquée qu'on lisait alors *Defensorem* au lieu d'*Ultorem* qui lui a été substitué.

Le ciel a parlé, s'écria l'assemblée ; saint Martin fut élu. Defensor et ses partisans restèrent dans le silence, et ce qui n'était en eux que zèle fut traité d'impiété.

« Ce premier apôtre de l'Anjou, dit Pocquet de Livonnière, dans son histoire manuscrite des évêques d'Angers, honoré du nom de saint, par quelques auteurs, n'a cependant point de fête et de culte particulier. L'opposition trop vive qu'il fit paraître à l'élection de saint Martin, cet évêque, si célèbre et si particulièrement invoqué dans toute l'église latine, diminua sans doute, aux yeux de ses concitoyens, le prix de ses vertus.

» Defensor mourut vers l'an 372 peu de temps après l'élection de saint Martin : on le croit inhumé dans une crypte, sous le grand autel de l'église collégiale de Saint-Maurille.

» Nous conjecturons que cette église, ainsi que celle de Saint-Pierre et de Saint-Saturnin, depuis Saint-Maimbœuf, furent dans leur origine des chapelles bâties dans l'enceinte d'un vaste cimetière qui renfermait la plus grande partie de la Chaussée Saint-Pierre d'un côté, et de l'autre la place de Saint-Maurille, et s'étendait en longueur jusqu'au delà de Saint-Martin. On a trouvé encore de nos jours, dans les emplacements des maisons qu'on a fait construire, dans l'étendue de cette enceinte, lorsqu'on y a creusé à une certaine profondeur, des ossements de corps humains. Ce cimetière était hors de la ville, suivant l'usage des payens. Les premiers apôtres de la province s'en servirent pour la sépulture des chrétiens et y firent construire, en différents temps, ces chapelles où l'on faisait l'office canonial et où l'on administra dans la suite les sacrements.

» Des ecclésiastiques ou des clercs, nom général que l'on donna aux chanoines occupés de la lecture et du chant des

psaumes auxquels leur état les attachait principalement, y vivaient en commun. Leurs maisons, qui étaient comme des séminaires, furent gouvernées par quelques uns de nos évêques, et dans les siècles suivants, par des chefs qui portèrent longtemps le nom d'abbés; c'est ce qui a fait si souvent confondre ces communautés avec les monastères.

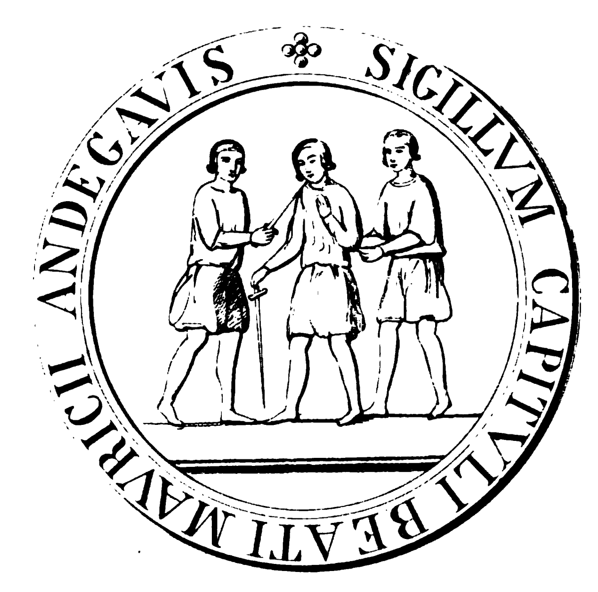
» On peut aussi rapporter, au temps de Defensor, les commencements de notre église cathédrale. Ce fut dans son origine une chapelle consacrée sous l'invocation de la Sainte Vierge, où Defensor et son nouveau clergé s'assemblaient pour prier en commun. On voit encore, dans l'angle qui forme le mur extérieur de la nef et celui de l'aile nommée la Chapelle des Evêques, à cause du don que fit Guillaume de Beaumont en 1236, de l'emplacement où elle est construite, des ruines qui paraissaient être d'une chapelle antique, et qui donnèrent lieu de croire que ce fut là, l'ancienne église cathédrale. »

Nous sommes porté à croire que Defensor eut un autre nom que celui sous lequel il est connu. Le mot *defensor* est le nom du titre de la dignité qu'il occupait dans la ville du Mans. Les fonctions des *défenseurs des cités* consistaient à s'occuper de la police de la ville, de surveiller les mineurs et les orphelins, d'instruire les affaires criminelles et civiles, et de protéger les citoyens contre toute exaction.

AIMÉ DE SOLAND.

Angers, imp. E. Barassé.—1860.

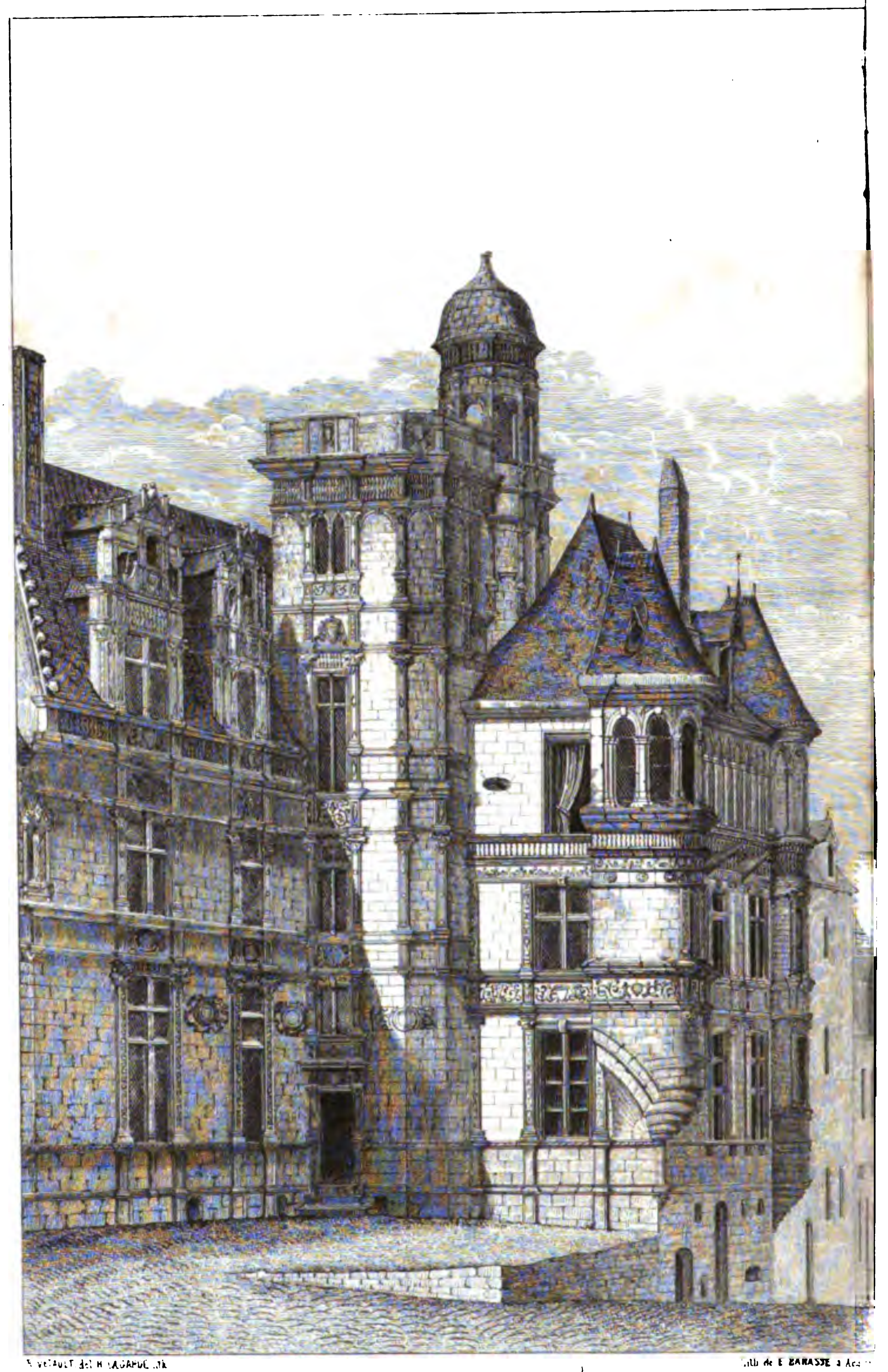




H L lith.

Lith de E. BARASSÉ, Angers.

SCEAU DU CHAPITRE DE L'EGLISE CATHÉDRALE D'ANGERS



E. VETAULT del. H. LAGARDE lith.	Lith. de E. BARASSÉ à Ang.

LOGIS DE PINCÉ.

SOMMAIRE.

Les Ardoisières d'Angers.

(*Suite*).

IV.

Pendant la Terreur, pendant les années de misère que la France eut à traverser, les perreyeurs restèrent tranquilles et ne prirent part à aucun mouvement insurrectionnel. Ils virent avec indifférence passer les divers gouvernements qui se succédèrent, et les efforts qu'on fit en 1830 et 1848 pour les détourner du travail et les porter à la sédition, furent infructueux. Cependant la contagion des sociétés secrètes devait les atteindre ; une affiliation communiste, désignée sous le nom de la *Marianne* avait en 1855, trouvé parmi eux un certain nombre d'adhérents.

Dans la nuit du 26 août au 27 août 1855, les *Mariannistes* résolurent de s'emparer de la ville d'Angers et de la livrer au pillage.

Partis des plaines de Rosseau, où ils s'étaient réunis sous la conduite de leurs chefs Pasquier, Secrétain et Attibert, ils arrivèrent sur le Champ-de-Mars, vers quatre heures du matin. Mais l'autorité, prévenue à temps, put facilement mettre en fuite les émeutiers, sans coup férir. Un certain nombre fut traduit devant la Cour d'assises, et expièrent dans les prisons un moment d'erreur dû aux conseils perfides de gens qui, en dirigeant occultement l'émeute, surent se mettre à l'abri des poursuites de la justice.

Il nous resterait, pour terminer notre histoire, à parler du mouvement industriel des ardoisières d'Angers. En attendant que nous puissions publier un article consciencieux dû à un écrivain compétent sur cette matière, nous allons d'abord donner les appréciations de M. L. Smyers jeune, et une traduction du voyage fait aux ardoisières en 1841, par l'Anglais Adolphe Trollope.

Voici des extraits de l'ouvrage de M. L. Smyers :

« Le centre des ardoisières d'Angers est sans contredit le plus important que possède la France. Quelques ardoisières y sont dans des conditions relativement moindres de production et de rendement; mais on peut citer celle des Grands-Carreaux comme un travail immense. Le schiste de cette carrière est d'une finesse et d'une abondance telle, que ses propriétaires pourraient se permettre n'importe quelle quantité de fabrication; les ouvriers seuls seraient ce qui pourrait leur manquer.

» Le mode souterrain a été adopté à l'ardoisière des Grands-Carreaux, avec une hardiesse qui n'a pas sa pareille. Elle est exploitée par deux galeries ou chambres distinctes, qui sont séparées l'une de l'autre par une cloison ou bardeau qui varie d'épaisseur. Ce bardeau, séparant les deux galeries dans le sens transversal, n'a qu'une épaisseur variant entre trois et quatre mètres dans la partie inférieure de la première galerie, qui est la plus ancienne. Cette galerie est à trente mètres de la surface, et exploitée par un puits qui a conséquemment trente mètres de profondeur depuis le sol jusqu'au ciel souterrain, qui s'élargit tout d'un coup à cette profondeur.

» Ce puits est situé dans la partie de la galerie qui est séparée d'un ancien fond, à ciel ouvert, par un bardeau d'une épaisseur variable, et qui, dans la partie la moins épaisse n'a que 5 à 6 mètres. Ce fond à ciel ouvert a 75

mètres de profondeur ; mais il est remblayé à moitié, et par conséquent abandonné quant à l'exploitation.

» La première galerie des Grands-Carreaux a une surface d'environ 1,500 mètres, et une profondeur de 8 mètres sous voûte. La seconde galerie, construite à l'est de la première, a une profondeur sous voûte de 75 mètres; mais cette voûte ne prend naissance qu'à 60 mètres de la surface. Cette galerie présente une surface de 2,000 mètres carrés environ.

» La veine de schiste sessile s'incline dans les deux parties du nord au sud d'environ 70 centimètres; mais la sessilité dans cette veine se dirige au contraire du sud au nord, La direction de la veine de schiste va du sud au nord-ouest, à environ 15 a 20 degrés nord. Avant l'inondation, en 1856, la fabrication annuelle du centre d'Angers était de 160 à 170 millions d'ardoises de toutes sortes (1). Les Grands-Carreaux entraient dans cette fabrication pour 50 à 55 millions.

» En comparant ces chiffres, il sera facile de se rendre compte de la valeur d'un bon gîte ardoisier, quand on saura que depuis le mois de janvier 1852, au mois de juin 1856, la seule carrière des Grands-Carreaux a réalisé un bénéfice *net* de plus d'un million de francs.

» Une des innovations les plus remarquables des Grands-Carreaux, c'est l'éclairage au gaz. Assurément cela fait honneur à ses propriétaires, et il fallait avoir en vue autant le progrès réalisé que le bien-être des ouvriers, pour l'établir.

(1) Le rapport du jury mixte international de l'exposition universelle de 1855, porte le chiffre annuel de la fabrication du centre d'Angers à 141,864,000 ardoises de toutes sortes. Bien que ce chiffre soit moindre que celui que j'annonce ici, je n'ai rien changé aux notes que je possédais sur Angers; mon chiffre repose d'ailleurs sur des renseignements venus d'Angers même et donnés par des intéressés. La grande différence existant entre les chiffres me force donc à les donner tous les deux, car elle représente en argent une somme de plus de 400,000 francs.

C'est là une des applications qui placent le chef d'industrie dans la catégorie des hommes d'un mérite incontestable.

» Je dois dire également que toutes les précautions possibles sont prises pour prévenir la chûte de cette voûte immense. A cet effet, un balcon ou galeric en bois suspendu au haut de ce dôme souterrain permet à un employé chargé de ce soin d'en vérifier souvent l'état ; et comme il est reconnu par une longue expérience que les éboulements des roches schisteuses n'ont jamais lieu, sans qu'au préalable il y ait un mouvement quelquefois même assez lent, et toujours accompagné de la chûte de quelques morceaux de pierre, il est permis de croire que si un désastre pareil devait être le partage de cette ardoisière, on aurait au moins le temps de faire monter les ouvriers.

» Le centre d'Angers comprend une douzaine d'ardoisières d'une importance relativement moindre que les Grands-Carreaux. Toutes cependant comptent parmi les exploitations importantes de France, et occupent un personnel nombreux. Les Petits-Carreaux, que les dernières inondations ont détruits, l'Hermitage, la Porée, sont moins importantes que les Grands-Carreaux, et à ciel ouvert.

» Plus près d'Angers, on trouve la Paperie et les Fresnaies ; cette carrière est souterraine et possède de fort belle matière.

» Aux Fresnaies existe un atelier pour la confection des dalles et autres produits en schiste ardoisier. La carrière des Grands-Carreaux alimente seule cette usine vaste et bien montée. C'est dommage qu'elle s'en trouve éloignée de près de deux lieues; et que le transport de la matière brute, fort lourde par elle-même, occasionne des frais qu'on aurait évités en ayant cet atelier près du lieu de construction.

» Des hommes éminents ont admis que l'expérience avait prouvé que l'ardoise d'Angers durait vingt-cinq ans étant

mince, et qu'elle pouvait durer un siècle étant d'une grosseur convenable (1).

» Naguère il y avait à Angers une douzaine d'ardoisières qui toutes vendaient à des prix différents. Les producteurs, après avoir fait ce métier ruineux pendant quelques années, sentaient que la perte de leur fortune était au bout d'une semblable guerre, et que les vainqueurs que cette concurrence laisserait debout ne seraient guère, pour finir, dans un meilleur état que ceux qu'elle aurait ruinés. Quelques-uns d'entre eux reconnurent, heureusement à temps, qu'il fallait changer ce mode; que le travail pour le profit exclusif du consommateur est un travail qui ne peut durer longtemps et qui est même rarement récompensé.

» Ce jour-là tous les producteurs angevins se réunirent et créèrent ce qui les régit aujourd'hui :

» *La Commission des Ardoisières* faisant le tarif pour tous, et vendant pour tous à un prix unique.

» Depuis le temps qu'Angers ne fait plus chez lui cette espèce de guerre civile de la concurrence quand même, il prospère et gagne beaucoup d'argent. »

Aux renseignements donnés par M. L. Smyers jeune sur l'état actuel de l'industrie ardoisière en Maine et Loire, nous ajouterons les suivants.

La superficie moyenne des fonds d'exploitation est de 25,461 mètres carrés.

Les machines à vapeur sont au nombre de trente-une et représentent une force de cinq cent dix chevaux.

Deux cent neuf chevaux sont employés aux ardoisières.

Le nombre d'ouvriers de toutes classes est de 3,027.

Le nombre d'ardoises fabriquées en 1858 est de 180 millions, 186 mille 457.

(1) Rapport du jury mixte international sur l'exposition universelle de 1855, page 713.

Le produit de la vente est de 3,088,154 fr. 75 centimes.

Les ardoisières sont divisées en six exploitations ou six sociétés de carrières formant six commissions, savoir :

Les Fresnaies,
La Paperie,
L'Hermitage,
Les Petits-Carreaux,
Les Grands-Carreaux,
Trélazé.

M. Adville, bibliothécaire en chef de la ville d'Angers, a bien voulu nous traduire l'extrait qu'on va lire de l'ouvrage de sir Adolphus Trollope, intitulé *A summer in western France* (un été dans l'ouest de la France, tome 1, page 250).

« Les carrières d'ardoises, dans le voisinage d'Angers, sont situées principalement dans les communes de St-Barthélemy et de Trélazé, à l'est et au sud-est de la ville. Les puits de ces carrières à ciel ouvert, sont creusés perpendiculairement à une profondeur de deux à trois cents pieds.

» Le meilleur et le plus grand de ces puits, le *Grand-Carreau*, est situé à environ quatre milles de la ville ; sa profondeur est de trois cent trente pieds, et les ouvriers m'ont dit que probablement on pourra creuser jusqu'à la profondeur de quatre cents pieds. L'ardoise de cette carrière est enlevée au moyen d'une machine à vapeur qui fait monter et descendre continuellement quatre charges déposées dans un cabrouet à leur arrivée sur le bord du puits, et transportées sur le lieu où les ouvriers fendent et façonnent les ardoises. Ce travail s'exécute en plein air ; l'ouvrier est assis sous le couvert de sa petite cage rembourrée de chaume pour le garantir du vent.

» L'exploitation des carrières dans ces deux communes se fait sur une plus petite échelle et d'une manière plus grossière que celle des merveilleuses carrières de Bangor, au nord de

la principauté de Galles. — L'ardoise me paraît aussi d'une qualité inférieure, et je n'en ai pas vu d'une dimension égale à celles que l'on peut tirer de nos carrières.

» Vers le milieu de la hauteur du puits du Grand-Carreau, on a pratiqué une galerie horizontale fermée par une porte sur le bord du rocher. Le long de ce rocher sont attachées des échelles qui établissent la communication entre l'ouverture du puits et l'entrée de la galerie.

» La petite porte, si fantasquement située, excita ma curiosité. Avec de grands efforts et beaucoup de précaution, je descendis jusqu'à l'entrée de la galerie, je soulevai le loquet, je passai la porte, et à mon grand étonnement, n'étant pas prévenu, je vis une vaste caverne voûtée dont l'étendue était à peine rendue visible par une multitude de petites lampes éparpillées çà et là.

» La couleur sombre de la roche ardoisière dans laquelle la caverne a été creusée, et sa grande profondeur, font que ses limites, excepté la partie centrale de la voûte, sont indiscernables. — Chacune des lampes semble illuminer un cercle formant une petite oasis dans cet obscur et vaste désert; le bruit confus des pics frappant contre le rocher, étaient répétés par la voûte retentissante, et le tayaut des chasseurs qui passaient de temps en temps au-dessus de la galerie se faisait entendre au milieu de ces échos subterranés : — Je pouvais discerner une forme mobile à l'aide de la lumière de la petite lampe dont elle était quelquefois pourvue. Cette scène me parut si étrange que j'étais fier d'avoir bravé le péril de mon exploration. Comme la petite porte qui donnait admission dans ce monde souterrain s'ouvrait et se refermait avec fracas derrière moi, poussant un long gémissement le long du toit voûté de la caverne, et interceptant la douteuse clarté du jour admise précédemment, j'aurais pu, si j'avais été poétiquement

inspiré, me croire un mortel intrus, sans licence, dans les fêtes tumultueuses d'une communauté de gnomes.

» Les lumières cependant s'évanouissaient insensiblement; les bruits cessèrent et la caverne devint sombre et silencieuse comme si les secrètes profondeurs de la terre, non troublées par la présence des mortels, avaient été abandonnées par la race des esprits. Je fus terrassé par le rugissement d'un vent impétueux et je perdis connaissance. Je me réveillai comme d'un profond sommeil; il me sembla que deux ou trois générations s'étaient écoulées depuis ma disparition de la surface de la terre; me trouvant dans une profonde obscurité, j'avançais doucement et avec circonspection.... Quel fut mon effroi d'entendre près de moi, une voix brusque qui semblait vociférer :

Prenez garde de tomber! Sacre matin! (sic). *Restez où vous êtes! tenez! Prenez ce lampe* (sic). *Alors, et non avant*, je vis que j'étais sur le bord d'une fosse au fond de la caverne. Là, je vis un homme dont la tête seule paraissait au-dessus du sol. Cet homme m'offrait une lampe qu'il tenait dans sa main; si ses yeux, plus que les miens, accoutumés à l'obscurité, ne m'avaient point aperçu, avant que j'eusse fait un pas en avant, j'aurais fait une mauvaise chute.

» Armé de la lampe de mon obligeant ami, je fus en position d'explorer toute la caverne, mais toujours avec la plus grande circonspection; car la lumière de ma lampe, absorbée par la profonde obscurité de la galerie, ne me permit pas de voir le sol, sur lequel j'étais sur le point de marcher, plus d'un mètre (yard) autour de la place où je me trouvai. J'avançais très-lentement sous la voûte qui s'étend fort loin de la porte d'entrée. Sa dernière extrémité communique avec l'air supérieur par le moyen d'un conduit à travers lequel les ardoises sont élevées jusqu'à l'entrée du puits; mais les ouvriers reprennent la voie des échelles.

» La longueur de la galerie n'a pas moins de 100 pieds, et grand fut mon étonnement de voir une roche ardoisière assez consistante, assez solide, pour rendre sûre et praticable une excavation de cette étendue, sans maçonnerie, sans support d'aucune espèce pour empêcher la voûte de fléchir.

» Après avoir retrouvé ma route et rendu la lampe à mon très-obligeant ami, je m'acheminai à tâtons vers la porte. En l'ouvrant, je me retrouvai en pleine lumière du jour. J'avais environ 150 ou 160 pieds de mur au-dessous de moi et autant au-dessus qu'il fallait gravir au moyen des échelles fixées par des crampons le long du rocher. La lumière du soleil, à ma sortie de la profonde obscurité de la caverne, m'éblouissait tellement, que ma tâche me parut de la plus grande difficulté. J'arrivai cependant mais un peu fatigué de mon ascension, espèce d'exercice qu'il serait difficile de continuer longtemps.

» Le produit annuel de toutes les carrières du département est évalué à 80,000,000 d'ardoises. 3,000 ouvriers et 500 chevaux sont employés à cette exploitation.

» Ma visite aux carrières m'avait suffisamment préparé pour le déjeuner de 10 heures, que je devais trouver tout prêt, au Faisan, à mon retour à Angers (1).

(1) Ce spécimen de la manière dont le touriste insulaire d'outre-Manche apprécie nos carrières d'ardoises, est loin de présenter l'idée d'un voyageur sérieux.

A peine M. Trolloppe a-t-il entrevu les travaux des ouvriers des Grands-Carreaux, que sa vanité britannique trouve le moyen de déprécier la qualité de nos produits.

Quant à la romantique description de la galerie horizontale des Grands-Carreaux, on peut supposer que l'auteur, en l'écrivant, subissait l'empire de quelques réminiscences d'Anne Radcliffe, et peut-être aussi des ténèbres visibles de Milton :

. . . . he wiews
The dismal situation waste and wild
A dungeon horrible on all sides round
As one great furnace flam'd yet from those flames
No light, but rather darkness visible
Serv'd only to discover sights woe,

Le Logis de Pincé (1).

Le don que vient de faire à la ville d'Angers M. G. Bodinier de l'hôtel de la rue du Figuier, a fixé de nouveau l'attention des archéologues sur ce gracieux édifice de la renaissance.

Nous avons cru opportun d'en donner un dessin et de l'accompagner de réflexions historiques.

Généralement on avait cru, d'après Péan de la Thuillerie

Regions of sorrow, doleful shades, where peace
And rest can never dwell, hope never comes
That comes to all; but torture without end
Still urges, and fiery deluge, fed
With ever burning sulphur unconsum'd.

« Il plonge du regard dans ce vaste et terrible désert, d'où sortent des flammes ardentes privées de lumière, ténèbres visibles qui servent seulement à découvrir un spectacle de désolation ; des ombres plaintives, un lieu de deuil et de mort, dont jamais n'approchèrent le repos ni la paix, où n'entra jamais l'espérance ; séjour de perpétuelle torture, déluge de feux dévorants, nourris d'un soufre qui brûle toujours sans se consumer !...... »

Le pastiche de notre touriste, écho lointain des sombres descriptions qu'il aura lues dans divers auteurs de sa nation, fera peu de sensation chez les industriels de la Grande-Bretagne; mais le Club de la tribu des *Bas-bleus* l'accueillera, sans aucun doute, avec exultation, et ce suffrage sera pour l'auteur la plus flatteuse et la plus douce récompense.

La plupart des livres que les voyageurs anglais ont publiés sur la France, sont d'une légèreté d'autant plus frappante que ces orgueilleux insulaires ont en général de grandes prétentions à l'esprit d'observation le plus sérieux.

(Note du traducteur).

(1) *L'Hôtel d'Anjou* est celui qui fait le coin de la rue Basse-du-Figuier ; il est bâti en forme d'équerre et en pierres de taille : avec plusieurs ornements, dont la majeure partie sont les clefs et les armes de la ville, gravées sur les faces ; ce qui le rend, *quoique gothique*, un des plus beaux morceaux d'architecture qu'il y ait en ce genre à Angers. On croit que ce sont les comtes ou ducs d'Anjou qui l'ont fait construire pour s'y loger ou pour servir d'Hôtel-de-Ville ; c'est tout ce que nous en pouvons dire, puisque nos annalistes ont négligé d'en faire mention ainsi que des autres hôtels.

(Péan de la Thuillerie, description de la ville d'Angers, p. 182 et 183).

et Bodin (1) que cet hôtel avait été le palais des ducs d'Anjou, et le siège de l'ancienne chambre des comptes. L'assertion de Bodin si exact en ce qui touche l'histoire (nous ne parlons point de l'archéologie, science inconnue à l'époque ou le savant auteur des recherches sur le haut et bas Anjou écrivait), avait fait admettre cette version. Une circonstance fortuite donna occasion de rectifier l'erreur où généralement les écrivains étaient tombés. M. le président de Beauregard, visitant un jour l'hôtel en question, remarqua au centre des nervures de la voûte de l'escalier un écusson portant : *d'argent à trois merlettes de sable à l'étoile à six rais de gueules en cœur*, qu'il reconnut de suite pour être celui des Pincé ; et bientôt il put acquérir la certitude que ce logis avait été construit par un membre de cette famille. Il rédigea une note communiquée d'abord à la société d'Agriculture, puis publiée ensuite dans la Revue d'Anjou et en dernier lieu dans le journal de Maine et Loire. Cette note remplie de conciencieuses observations a été depuis quelques jours l'objet de plusieurs commentaires.

La famille de Pincé était une des plus considérables de la province d'Anjou. Du temps de Ménage, *où l'on avait le goût des pointes*, on disait lorsqu'une personne d'une grande fortune venait à décéder :

Tout riche comme Pincé
La mort l'a bien pincé.

Le premier nom de Pincé qui apparait dans l'histoire Angevine est Mathurin de Pincé, sieur des Essarts, élu maire le 1er mai 1494. Nous ne savons rien de plus sur ce gentilhomme.

(1) Il faut voir *la chambre des comptes* qui forme un des angles de la rue Haute-du-Figuier à Angers, et qu'on nomme actuellement l'hôtel d'Anjou. Il est à peu près du même temps que la chapelle du château de la Bourgonnière. Ces deux monuments inconnus du public méritent de fixer l'attention des amateurs des beaux-arts ; on y remarque des frises, des ornements arabesques d'un très bon goût et d'une belle exécution.

(Bodin, recherches sur bas Anjou, tome 2, page 66).

Pierre de Pincé (1) seigneur d'Erigné, lieutenant du juge d'Angers, l'an 1508 maître des comptes et maître d'hôtel du roi, a composé plusieurs poèmes en latin et en français. Il fut élu maire d'Angers en 1511 ; il mourut dans la même année, son mandat n'étant point expiré. L'Hôtel de-Ville fu très-embarrassée sur la cérémonie qu'on devait observer pour l'enterrement de Pierre de Pincé ; car c'était depuis la création de la mairie le premier officier municipal mort dans l'exercice de ses fonctions. Elle écrivit aux maisons de ville de Poitiers et de la Rochelle pour leur demander conseil sur ce qu'il y avait à faire. Elles lui répondirent que le maire d'Angers étant capitaine général de la ville, il devait être enterré militairement. Jamais homme n'eut une tournure moins martiale que Pierre de Pincé : il était petit et presque contrefait ; aussi chacun se prit à rire en voyant l'homme d'armes porter devant son cercueil l'effigie du pauvre défunt armé de pied en cap, ayant sur la cotte d'arme l'écusson de la ville; ce qui fit dire à de mauvais plaisants :

Il était de bonne nature,
Et ne fut armé qu'en peinture.

Il fut enterré dans l'église St-Maurille, en la chapelle de Pincé où étaient les tombeaux de ses ayeux. Dans le 1er vol. du Bulletin historique nous avons publié, pages 9 et 10, la singulière épitaphe gravée sur son tombeau et commençant par ces vers :

Lachesis a par mort si fort pincé
Avec Cloto et ses cruels records
Le renommé feu Pierre de Pincé
Que cy devant en fait gesir le corps.

(1) On lit dans le Philandinopolis de Bruneau de Tartifume :
« Environ 1511 noble homme Pierre de Pincé était lieutenant du juge d'Anjou, avait épousé damoiselle Guillemine Dos-de-Fer dont sont sortis Messire Hervé de Pincé, maire en 1536 et 1537; damoiselle Nicolle de Pincé, femme de noble homme Pierre de Vaux en 1520, et messire Jehan de Pincé, sieur du Bois et de Chambrezais lieutenant criminel en 1538, qui épousa damoiselle Renée Fournier, qui mourut en 1562, dont est sorti Christophe de Pincé, sieur du Bois et des Brosses, lieutenant criminel en 1560, les quels de Pincé ont comme les autres esté pincés. »

Bruneau de Tartifume, dans son manuscrit, *Angers contenant ce qui est remarquable en tout ce qui estoit anciennement dict la ville d'Angers*, rapporte, page 347, « qu'au hault du dict épitaphe ledict de Pincé est gravé de genoux armé *a crud* (1) fors le chef et les mains, son armure couverte d'une casaque dont le hault, jusque sur les épaules, est de couleur bleue couvert de fleurs de lys d'or, et le bas qui descend jusqu'aux genouillères, est de couleur rouge avec une clef d'argent qui est en pal au-devant de l'estomac. Ce sont les armes et blasons de la ville d'Angiers. Il est, dis-je, de genoux devant une Notre-Dame, tenant en son giron un Jésus descendu de la croix ; aux quatre coings de la dite lame sont les armes des dicts sieurs de Pincé. »

On lit dans le manuscrit de l'archiviste Audouys, p. 241, intitulé *Recherches historiques sur l'Anjou :*

« Martin Pierre de Pincé, sieur du Bois des Essarts, lieutenant du juge ordinaire d'Anjou, échevin perpétuel d'Angers en 1505, puis maire en 1511. Ce fut lui qui fit bâtir en la rue du Figuier l'hôtel que le vulgaire mal instruit prend pour avoir été l'ancienne demeure de nos derniers ducs d'Anjou. L'architecte qui le construisit fut le fameux Jean de Lespine, constructeur du château du Verger, de la tour du clocher de la Trinité et de la tour entre les clochers de Saint-Maurice. Comme maire et capitaine général, il fut enterré militairement en l'église de Saint-Maurille, lieu de la sépulture de la maison de Pincé. »

On trouve dans la vie de Pierre Ayrault, par Gilles Ménage, ce passage, page 154 : « Jean de Lespine bâtit le châ-

(1) *A crud* se dit adverbialement, un homme armé *à crud cataphractus, continuo ferro tectus sine interiori veste, ocreatus sine tibialibus ;* botté *a crud,* c'est-à-dire, sans habits, sans bas sur la peau. Monter un cheval *à crud* c'est-à-dire, sans selle, ou à poil *nudo equo insidere* (dictionnaire de Trevoux).

teau du Verger, le clocher de la Trinité, la lanterne de Saint-Maurice et le logis de Pincé, paroisse de Saint-Maurille. »

Pierre de Pincé avait épousé Guillemine Dos-de-Fer, qui mourut ving ans après lui.

Son bon époux fut Pierre de Pincé
Faict par la mort vingt ans d'avant pincé (1).

Il eut de ce mariage trois enfants, Jehan de Pincé, Nicolle de Pincé (2) et Hervé de Pincé.

Pierre de Pincé obtint du roi Louis XIII l'autorisation de faire abattre les maisons nécessaires à l'élargissement des rues d'Angers. Les rues alors n'étaient point pavées. La ville n'avait aucune ressource pour entreprendre ce travail, Pierre de Pincé presenta à Louis XIII un projet de pavage qui fut

(1) Voir l'épitaphe de Guillemine Dos-de-Fer. Bulletin historique, 5me année, page 96.

(2) Nicolle de Pincé avait épousé Pierre de Vaux, élu maire, le 1er mai 1502; il portait pour armes, *d'or à trois lions d'azur, armés couronnés de gueules à la bande de même brochant sur le tout.*

Nicolle de Pincé fut inhumée dans l'église Saint-Maurille; voici son épitaphe gravée sur une lame de cuivre.

Cy davant gist damoiselle inhumée
Qui de Nicolle de Pincé fut nommée;
De noble homme, Pierre de Vaulx épouse,
Sieur dudit lieu, où vertu fut enclouse.
Laquelle feist pour sa salutation
De la feste de sainte Anne prisée
Pour à jamais être solemnisée,
Ne plus ne moins par coutusmes honnestes
Comme Pasques, Pentecoste et les festes,
Sans oublier, par fidèle promesse,
A l'issue de matines, la messe.
Et ce dict pour en grand dévotion
Le collége fera procession
A Saint-Pierre, où en la nef dira
En station, au lieu de *libera*,
Le beau repons dict *Ne recorderis*,
Les ornements à ce propos requis.
Oultre fonda la dicte damoiselle
Du sacrement une messe en grand zèle
Dicte au jeudy, pour plainte de chacun.
Ses jours finit mil cinq cent vingt et un
Au mois de mars, le jour de saint Grégoire.
De Paradis Jésus lui doint la gloire.
AMEN.

complétement approuvé par sa majesté. D'après ce projet chaque habitant devait paver le devant de sa maison, c'est-à-dire la moitié de la chaussée. C'était un petit sacrifice pour chacun, et cela occasionnait une économie énorme à la ville. Cet excellent maire n'eut pas le temps de continuer son œuvre ; la mort vint l'arrêter au milieu de son administration. Il laissa à son fils Jean de Pincé, élu trois fois maire, la charge de terminer son entreprise.

Le cousin germain de Pierre de Pincé, René de Pincé, conseiller au parlement de Paris, conseiller d'état, ambassadeur à Constantinople, mourut à Angers en la même année. C'était un érudit très-versé dans les langues anciennes ; il a laissé plusieurs poëmes latins, grecs et français.

Jean de Pincé, lieutenant-général de la sénéchaussée, succéda dans les fonctions de maire à son père Pierre de Pincé. Il fut maire en 1511, en 1515 et 1538. Il mourut comme son père dans l'exercice de ses fonctions.

Voici la note sur ce maire extraite de l'Histoire des illustres, de Claude Guy Pocquet de Livonnière.

« Jean de Pincé, maire en 1511, et mary de Renée Fournier, dame de Norieux et de la Rochefoulque, ont fait bâtir a Angers, dans la paroisse de Saint-Maurille, le logis des Pincé, en 1530 (1), par Jean de Lespine, le fameux architecte, en la rue du Figuier. Ce Jean de Lespine a aussi bâti, environ l'an 1530 : 1° le château du Verger ; 2° le clocher de la Trinité ; 3° la lanterne Saint-Maurice où est l'horloge (2). »

(1) Le logis de Pincé portait, du temps de Jean de Pincé, le nom d'hôtel *des creneaux*. Renée Fournier, dame de Norieux et de la Rochefoulque, reconnait en 1541 les obligations contractées vis-à-vis du chapitre Saint-Maurille pour une *maison nouvellement édifiée, appelée vulgairement les Creneaux*.

(2) Jean de Lespine demeurait rue des Filles-Dieu, dans un logis attenant à l'hôtel de la Calandre. Il mourut en 1576, et fut enterré en l'église des Carmes. Voir ce que nous avons publié à ce sujet, 1er volume du Bulletin historique, pages 87 et 88.

Ce passage met deux auteurs, l'archiviste Audouys et l'historien Pocquet de Livonnière, complétement en désaccord.

Le logis de Pincé fut-il commencé par Pierre de Pincé ou par son fils Jean? Telle est la question que nous nous sommes posée. D'après les formes architectoniques de l'édifice, tout porte à croire qu'il a été élevé vers le milieu du XVIe siècle; par conséquent Pierre de Pincé étant mort en 1511 n'a pu construire cette demeure.

En examinant avec attention la façade, on trouve partout au milieu de rinceaux et d'entre-lacs d'une délicatesse extrême deux écussons qui sont ceux de Jean de Pincé et de sa femme, dame de Rochefoulque. On ne peut donc guère hésiter à regarder Jean de Pincé comme étant celui qui a fait construire ce logis, et regarder la date donnée par Pocquet de Livonnière comme certaine.

Le second fils de Pierre de Pincé, Hervé de Pincé, régent de l'université d'Angers, conseiller du roi à la sénéchaussée, fut élu maire en 1536. C'était comme son père un homme d'une vaste érudition et qui a laissé les souvenirs les plus honorables dans le corps enseignant. Jean de Pincé eut un fils nommé Christophe qui devint un avocat très-distingué; il fut maire en 1539.

L'hôtel de Pincé, habité depuis la révolution par plusieurs générations de praticiens, va changer de destination. Aux *minutes* et aux cartons d'une étude succéderont bientôt, nous *dit-on*, une partie de nos collections municipales.

Maintenant le logis de Pincé est donc préservé du vandalisme qui tôt ou tard l'eût atteint; et ce logis conservé et restauré transmettra à tout jamais à la postérité le souvenir de la noble famille qui l'habita pendant plusieurs siècles.

Histoire des Evêques d'Angers.

(*Suite*).

II.

AUXILIUS.

Généralement les historiens sont peu d'accord sur la vie de nos premiers évêques : ainsi, quelques-uns veulent que Defensor, du Mans, ne soit point celui qui vint prêcher le christianisme en Anjou ; d'autres prétendent qu'Auxilius n'exista jamais.

On lit dans les notes d'Artaud : « Hiretius, en ses antiquités d'Anjou, donne Auxilius pour successeur de Defensor. Robert, en sa Gaule chrétienne, au catalogue des évêques d'Angers, met aussi Auxilius le second ; et l'un et l'autre se sont fondés sur ce qu'il est dit dans les actes de la vie de saint Firmin, premier évêque d'Amiens, qu'ayant été sacré évêque par Honorat, second évêque de Toulouse, à l'âge de trente ans ; il passa par Angers, où, séjournant quelques mois, il aida beaucoup à Auxilius, second évêque dudit lieu, à amener à la connaissance de la foi le peuple de ces pays. »

En parlant d'Auxilius, le moine Roger, dans son histoire d'Anjou, dit : « Nous n'avons rien davantage à dire de lui non plus que de Defensor ici, sinon que ç'ont été de bons et saints pasteurs très-ardents à prêcher l'évangile et qui ont veçu dans une excellente pratique des vertus. »

III.

APOTHÉME.

Apothême succéda dans le gouvernement du diocèse d'Angers à Auxilius. Il mourut pendant que saint Martin était évêque de Tours. Son corps fut déposé dans le cimetière qui

forme aujourd'hui la place du Ralliement. Apothême est honoré comme saint, et avait un culte particulier dans la province d'Anjou. En 875, les religieux bénédictins de l'abbaye de Redon emportèrent furtivement, dans leur monastère, une partie des reliques de ce saint et les placèrent dans leur église dédiée à saint Sauveur. Apothême fut dix-sept ans évêque ; sa fête se célèbre le vingt novembre. Menard nous apprend qu'on voyait dans une châsse, au-dessus du maître autel de l'église Saint-Maimbœuf, des ossements de saint Apothême. Le reliquaire de Saint-Serge renfermait aussi une certaine quantité d'os du vertueux prélat.

IV.
PROSPER.

Prosper fut peu de temps évêque ; on dit qu'il gouverna sept ans, il mourut du vivant de saint Martin. Il fut élu en 389. On lit dans l'histoire du moine Roger, page 31 : « Nous ne savons aussi rien d'assuré de la vie, actions et administration de Prosper qui succéda à saint Apothême. Je crois que ce fut Prosper qui fit bâtir l'église de Saint-Pierre, et j'avance, par conjectures, que la cave, qui est sous le grand autel de l'église de Saint-Maurille, était auparavant cela, la seule église ou oratoire, où les chrétiens d'Angers et des lieux circonvoisins s'assemblaient pour prier et communiquer aux mystères saints, car elle est bâtie à la façon des cryptes et catacombes qu'on voit encore à Rome et dont on se servait à la naissance de l'église chrétienne.

V.
MAURILLE.

Maurille naquit à Milan, vers l'an 350, de parents très-illustres. Il fut confié, dès son bas âge, à saint Martin, qui gouver-

nait alors un monastère à Milan ; mais saint Martin, en ayant été chassé par la fureur des Ariens, Maurille y demeura jusqu'à ce qu'il eût été fait lecteur par saint Ambroise. Son père, gouverneur de l'Hespérie, étant mort, il quitta sa mère, abandonna ses biens, et vint à Tours trouver saint Martin. Il demeura avec ce prélat jusqu'à ce qu'il eût reçu les ordres sacrés ; ensuite il vint à Angers, où, ayant pris la bénédiction de l'évêque, il s'établit à Chalonnes sur la rive gauche de la Loire, à quatre lieues au-dessous d'Angers, y établit une église et un monastère. Là, Maurille passait son temps à convertir les Mauges et à détruire les idoles.

On lit dans l'histoire ecclésiastique de Grandet, tome 1er manuscrit inédit de la bibliothêque d'Angers :

« Il y avait proche de Chalonnes un lieu abominable et comme une espèce de Panthéon où les païens avaient ramassé grand nombre d'idoles qu'ils allaient adorer tous les jours. Maurille, zélé pour la gloire de Dieu et pour le salut des âmes, s'y transporta un jour qu'ils étaient assemblés, pour exterminer, s'il était possible, une abomination si détestable. Les démons qu'on invoquait publiquement en ce lieu, ne pouvant supporter sa présence, s'écrièrent avec des hurlements horribles : — Pourquoi, Maurille, nous persécutez-vous avec tant de rigueur, nous ne saurions plus où nous cacher, vous nous poursuivez partout et vous nous forcez de tous côtés de nous enfuir. Le saint, animé de l'esprit de Dieu, les contraignit de sortir de ce lieu en faisant quelques exorcismes ; et ayant fait ramasser toutes ces idoles, les fit brûler et les réduisit en cendres. Et quelque temps après, il fit bâtir un beau monastère sur les ruines de ce lieu abominable qui fut bientôt rempli de saints religieux, dont saint Maimbœuf, près d'un siècle après, fut fait abbé. Il y avait aussi un

peu au-dessus du village de Chalonnes, une roche sur laquelle était un bois planté de diverses sortes d'arbres sous lesquels les païens s'assemblaient tous les ans pour y faire une fête solennelle, durant sept jours qui se passaient en danses, en festins et en sacrifices en l'honneur des faux dieux. Il s'y commettait souvent des meurtres et des impuretés au milieu du vin et de la débauche. Un jour saint Maurille, ayant appris que leurs assemblées s'y tenaient, il y fut avec quelques uns de ses religieux; et ayant passé la nuit en prières il demanda à Dieu que ces cérémonies sacriléges fussent détruites. Il fut exaucé, car le matin il sortit une si horrible puanteur de ce bois que ceux qui étaient venus pour y assister, bien loin de s'opposer aux desseins du saint, lui aidèrent à couper les arbres et à les mettre au feu avec les idoles. Saint Maurille ayant purifié ce lieu y fit bâtir une église en l'honneur de la sainte Vierge à laquelle il avait beaucoup de dévotion, qui a été érigée depuis en une paroisse, qui subsiste encore, sous le nom de Notre-Dame, et changea cette caverne de voleurs en un lieu d'oraison.

» La destruction du paganisme en Anjou, et surtout à Chalonnes, fut le principal objet du zèle de saint Maurille : car il régnait encore avec impunité dans la province où les Romains, après s'être rendu maîtres des Gaules, avaient fait un très long séjour en différents lieux, où leurs troupes allaient prendre des quartiers d'hiver.

» Les peuples s'étaient aisément accoutumés à leurs superstitions, surtout ceux de Chalonnes, qui suivant la tradition du pays autorisée par une médaille qu'on trouva il y a quelques années dans les masures d'un bâtiment, sur laquelle étaient gravés ces paroles MAR. PAL. VEST., adoraient Mars, Pallas et Vesta, d'où vient qu'on appelle encore les li-

bertins de ce pays là les *marpalvais*, mécréants de Chalonnes. C'est ce qui obligea saint Maurille à travailler de toutes ses forces à la conversion de ce peuple, qu'il exempta, dit-on, de payer les dîmes pour leur rendre le joug de l'évangile moins onéreux. La tradition est que c'est de là que de temps immémorial ils ont fait remonter jusqu'à saint Maurille, et se sont conservés dans la possession de ne point payer de dîmes à leurs curés. Il était difficile que la dureté du cœur de ce peuple ne fût pas brisée, car outre le pouvoir que ce saint exerçait contre les démons, Dieu lui avait encore accordé un empire absolu sur tous les éléments, sur toutes sortes de maladies et encore sur la mort ; car il guérit un pauvre homme impotent de ses mains qui étaient devenues arides ; il rendit la vue à une femme aveugle, et chassa le démon qui la possédait.

» Il empêcha un jeune homme de mourir de la piqûre d'un serpent qui lui avait déjà causé une enflure prodigieuse, ayant fait sortir le venin par la plaie. Il guérit un de ses religieux de la fièvre quarte. Un marchand qui emmenait en Espagne des esclaves de l'un et de l'autre sexe, passant par Chalonnes, un de ses esclaves entra dans l'église où était le saint en prières et se jetant à ses pieds, le pria avec larmes de le délivrer de son esclavage, ayant été enlevé furtivement et arraché par force du sein de ses parents.

» Saint Maurille touché de compassion de sa misère, demanda sa liberté à ce marchand impitoyable qui la lui refusa, commandant au contraire à ses gens de le tirer par force de l'église. Alors saint Maurille se prosternant contre terre, fit sa prière à Dieu et lui dit : Seigneur, qui écoutez la voix de ceux qui sont dans l'affliction, secourez ce pauvre captif. En même temps une fievre saisit ce marchand avec tant de violence,

qu'il expira peu d'heures après. Tous ceux qui furent témoins d'un si funeste accident ne doutèrent point qu'il ne fût arrivé en punition de la dureté de ce misérable, et demandèrent grâce au saint pour lui et pour eux-mêmes, et ils l'obtinrent: car à peine Maurille eut imploré la miséricorde de Dieu, que le mort ressuscita, l'esclave fut mis en liberté. Son maître fit de grands dons au saint qu'il employa à orner son église et à soulager les pauvres.

Saint Maurille passa ainsi douze ans à Chalonnes, occupé à prêcher l'évangile au peuple qu'il avait converti, à lui administrer les Sacrements et à célébrer les divins mystères. On voit encore dans l'église qui porte son nom à Chalonnes, le calice d'argent doré dont il se servait pour le saint sacrifice; grand nombre de malades ont été guéris de la fièvre en buvant du vin béni dans ce calice. »

Saint Maurille comptait passer sa vie dans le pays de Chalonnes, lorsque survinrent quelques disputes touchant l'élection du successeur de Prosper. Saint Martin apaisa ce différent en proposant Maurille, qui fut agréé de tous et sacré par saint Martin. Le jour du sacre de Maurille, une blanche colombe vint se poser sur sa tête (1); témoignage céleste, montrant que Dieu approuvait le choix populaire. Maurille fit encore un grand nombre de miracles, entr'autres la résurection de saint René (2). Il décéda le 13 septembre 437, âgé

(1) Ce sujet est représenté dans la verrière de Saint-Maurille et Saint-René, chœur de la cathédrale d'Angers.

(2) Il y avait au bourg de la Possonnière, proche Savennière, un homme vertueux et riche, nommé Honoré Chrotédre, marié à une dame fort sage et pieuse, nommée Renonie, qui vécurent longtemps ensemble sans pouvoir avoir d'enfants. On croit que ces deux mariés étaient seigneurs de la Possonnière et ils y demeuraient. Le voisinage de ce lieu qui n'est qu'à une lieue de Chalonnes, leur avait donné la connaissance de saint Maurille; ils s'adressèrent à lui dans leur affliction et obtinrent enfin de Dieu un enfant, par les mérites de ce prélat La bonne dame Reno-

de quatre-vingt-six ans, l'an 30 de son pontificat et le quarantième de son ordination à la prêtrise. Son corps fut déposé en la crypte de l'église connue depuis sous son nom, lieu de la sépulture des évêques. Maurille institua la fête

nie ayant porté son enfant à Angers, pour le faire baptiser par saint Maurille; elle s'en alla avec son enfant à l'église Saint Pierre, où le saint évêque était lors célébrant la messe; mais s'étant arrêté un assez long espace de temps, en la méditation de ce divin sacrifice, l'enfant mourut avant que la messe fût parachevée, dont Maurille conçut un tel déplaisir, croyant qu'il y eût de sa faute, pour avoir trop tardé, qu'il quitta son évêché et s'en alla en l'Armorique, ou Grande-Bretagne, déguisé, passa la mer et aborda en la Grande-Bretagne, où il se mit jardinier chez un grand seigneur de cette île. Cependant, l'enfant qui était décédé, fut enterré en la cave ou église basse de saint Pierre, et croissait dans le tombeau comme s'il eût été vivant; du moins, il fut trouvé, au bout de sept ans, de la grandeur d'un enfant de sept ans.

L'Anjou, durant ce temps là, fut affligé de peste et de famine, de sorte qu'il fallut avoir recours à saint Maurille et l'envoyer chercher de tous côtés. Ceux qui allèrent en Bretagne, trouvèrent, en la Basse-Bretagne, ces mots écrits et gravés sur un rocher, au bord de la mer: PAR ICI A PASSÉ MAURILLE, ÉVÊQUE D'ANGERS, qui furent les premières nouvelles qu'on en eut. Pierre de Natibulus, dit que ce fut un Ange qui écrivit ces mots; d'autres disent que ce fut le même saint Maurille avec son bâton; tant y a, que ces députés, étant fort en peine, jugèrent à la fin qu'il fallait passer la mer et aller en Angleterre, dans la croyance qu'il y était allé. Y étant arrivés, Dieu conduisit leurs pas en la maison de celui chez lequel était saint Maurille, où ils le trouvèrent en habit de jardinier. S'étant jetés à ses pieds, ils le prièrent et conjurèrent si tendrement, au nom de tous les ordres de la ville d'Angers et d'Anjou, qu'il leur promit enfin de retourner; mais il leur dit qu'il voulait auparavant avoir les clefs de son église qu'il avait emportées en partant d'Angers et qui étaient tombées de sa main, en la mer, lorsqu'il passait en Angleterre s'étant endormi dans le vaisseau. Il arriva tout à propos qu'on apporta à l'heure même, au seigneur de la maison où était saint Maurille, un gros poisson de mer qui venait d'être pris; lequel étant ouvert, on y trouva les clefs que saint Maurille avait laissé tomber en la mer, ce qui le fortifia dans la résolution de retourner à Angers. Ce qu'il fit après avoir pris congé de son hôte qui regretta infiniment saint Maurilles, à cause des grâces et des biens que Dieu avait répandu sur sa maison tandis qu'il y avait été.

Saint Maurille étant arrivé à Angers, avec les députés, y fut reçu comme un ange du ciel; et le bonheur, la fertilité retournèrent en la province avec lui. Etant allé à l'église de Saint-Pierre, se mettre en prière sur la fosse de l'enfant, dont nous avons parlé, il le fit ressusciter de la grandeur d'un enfant de sept ans, qui était le temps de l'absence de saint Maurille et qu'il y avait que cet enfant était décédé. Il le nomma René à ce sujet, comme étant deux fois né et le baptisa. (Histoire d'Anjou, par le moine Barthélemy Roger.)

de la Nativité de la Sainte-Vierge, qu'on appelle aujourd'hui Notre-Dame-Angevine. La voix publique le mit au rang des saints presque aussitôt après sa mort; mais ses reliques ne furent exposées à la vénération des fidèles que vers le commencement du VIII[e] siècle. L'empereur Charles-le-Chauve les fit transporter, vers l'an 875, dans l'église cathédrale.

Nefingue, évêque d'Angers, sur la fin du X[e] siècle, les enferma dans une magnifique châsse. Le doyen, Jean de la Vignole et le chapitre, firent faire celle qui existait avant la révolution; elle passait pour la plus belle châsse de France.

Les églises construites en Anjou, sous son vocable, furent celle d'Angers, détruite à la révolution de 1789, de Chalonnes, des Ponts-de-Cé et de Brain-sur-Allonnes; plusieurs fontaines portent le nom de Maurille ainsi qu'un hôtel situé dans la cité d'Angers.

Cérémonies usitées au moyen-âge dans l'Eglise cathédrale d'Angers, pendant le Carême.

Le Mercredi des Cendres, au point du jour, un théologien de l'église Saint-Maurice montait en chaire, et prononçait en présence de l'évêque et du chapitre un sermon sur l'abstinence. La porte du fond de l'église était ouverte afin que les pénitents de tout le diocèse réunis ce jour sous le narthex, par l'ordre du grand pénitencier, pussent facilement l'entendre.

Après la bénédiction des cendres et l'imposition du clergé, le chapitre partait processionnellement en station pour une église voisine. Un diacre en surplis tenait en main un bassin d'argent, recouvert d'un drap violet, où étaient déposées les cendres. Un autre diacre portait en tête, en guise de bannière, un long bâton au haut duquel était appendu un cilice.

Au retour de la station l'évêque trouvait au pied de la chaire les pénitents pieds nus, prosternés, revêtus d'un cilice et ayant une torche de cire jaune allumée; il s'approchait d'eux et leur adressait une sévère exhortation en latin (1).

L'admonestation terminée les pénitents se levaient et allaient de nouveaux se prosterner devant l'évêque qui éteignait leurs torches; puis le grand pénitencier les faisait sortir et fermait sur eux la porte qui ne leur était rouverte que le jour du Jeudi-Saint.

Ce jour, lorsque le clergé avait chanté trois fois ces paroles *Venite, filii, audite me, timorem Domini docebo vos*, le bourreau, la figure couverte d'un masque noir, revêtu de la casaque mi-partie rouge mi-partie noire, faisant office de bedeau pour montrer au peuple que l'évêque d'Angers avait droit de haute, moyenne et basse justice, ouvrait sans mot dire la grande porte. Alors les pénitents allaient se prosterner devant l'évêque qui leur donnait le baiser de paix, et le sous-diacre allumait leurs torches éteintes le Mercredi des Cendres. Le pénitencier montait en chaire, prononçait un sermon, puis ensuite les pénitents se mettaient à genoux le

(1) Voici les principaux passages de cette exhortation :

Vox sanguinis fratrum vestrorum quos interfecistis clamat ad Dominus, sancta Ecclesia de æmissione filiorum contristatur, sed acrius dolet de animarum vestrarum interitu. Unde oportet vos ab ejus communione projicere, et corpora vestra juxta apostolum tradi Satanæ, ut salvi sint spiritus in die Domini. Unde vos moneo ut absque tepore et torpore quæ pravè commisistis, summâ vigilantiâ emendare studeatis quatenus à potestate Satana erepti, sub tutelam matris vestræ scilicet sanctæ Ecclesiæ redire valeatis.

Modum itaque satisfactionis, ut à sanctis patribus definitus est accipite tempore pœnitentiæ vestræ cilicio ut debetis, à carne abstinere, in pane et aquâ jejunare secundùm judicium et institutionem sacerdotum vestrorum, ab equitatu, à militia, à balneis, et tonsura, et ab uxorum vestrorum cohabitatione quantum quidem ipsæ permiserint, coercere vos oportet restat enim, testante sacrâ scripturâ, ut qui illicitâ perpetrat, à licitis se abstineat. Nec in his, pro certo teneatis, vobis indulgere possumus; nisi orationis assiduitate pauperum sustentatione, aut aliis bonis operibus redimantur.

cierge en main, pendant que les chantres psalmodiaient le psaume *Domine, ne in furore* et ensuite les sept psaumes de la pénitence. L'évêque précédé de deux acolythes portant leurs cierges allumés montait en chaire et donnait une absolution générale.

Lorsque la messe du Jeudi-Saint était achevée (1), l'évêque attachait, à la ceinture du doyen et du receveur du chapitre, un tablier de toile, et allait avec eux laver le grand autel et un des petits.

Il se rendait ensuite, précédé du bourreau qui faisait ranger la foule, dans le cloître laver les pieds à douze enfants de l'hôpital des Renfermés, dits Enfants Bleus. Lorsque l'évêque avait lavé les pieds aux petits enfants, le doyen du chapitre s'approchait de l'évêque et lui lavait les mains.

A deux heures tout le clergé s'assemblait dans l'église cathédrale et là, le doyen, ou à son défaut le plus jeune théologien, prononçait un discours latin sur la fête du jour. Après le discours, le troisième archidiacre lisait le sermon de notre Seigneur commençant par ces mots : *Amen, amen, dico vobis, non est servus super Dominum suum*. Arrivé à ces paroles, *surgite, eamus nunc*, le clergé se levait et se rendait, l'évêque en tête, dans la salle synodale. Là, les enfants de chœur tenant une aiguière et un bassin d'argent, offraient à l'assistance, par trois fois, du vin blanc, du vin rouge et de l'eau (2).

(1) Au XV[e] siècle, la ville d'Angers comptait quatorze paroisses. Les curés de Saint-Michel de-la-Palud, de Sainte-Croix, de Saint-Martin, de Saint-Germain en Saint-Laud, de Notre-Dame de Lesvière, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Denis, de Saint-Pierre, de Saint-Michel-du-Tertre, de Saint-Samson, de Saint-Aignan et de Saint-Evroult, ayant le titre de Curé-Cardinal, étaient obligés d'assister, revêtus de leurs ornements sacerdotaux, l'évêque lorsqu'il officiait les jours du Jeudi Saint, de Pâques, de Noël et à la fête de Saint-Maurice, patron du diocèse.

(2) Cette cérémonie avait lieu aussi le Samedi-Saint et le jour de Pâques. Voir sur ces anciens usages Theveuin, le voyage liturgique de Moléon, Dumenil, etc.

Ensuite le sous-chantre lavait les mains aux chanoines et aux dignités, puis on revenait au chœur, où chacun lisait à voix basse Complies ; et ensuite on chantait ténèbres. Le sous-chantre offrait à l'évêque et à chacun des chanoines et dignités, quatre deniers, et le pénitencier prononçait en latin un discours sur l'institution de l'Eucharistie.

La cérémonie terminée, le bourreau fermait la porte de l'église et se retirait.

Le Samedi-Saint le pourtour du maître-autel était couvert de draps blancs de façon à imiter un tombeau; les deux maires chapelains, revêtus de leurs chapes, venaient se placer dessous et attendaient les corbeliersqui représentaient les Maries. Lorsqu'ils étaient près d'eux, les maires chapelains chantaient : *Quem quærite?* — Qui cherchez-vous?

Les corbeliers répondaient, *Jesum Nazarenum crucifixum*, — Jésus de Nazareth crucifié.

Les maires chapelains disaient : *non est hic; surrexit, sicut prædixerat;* — il n'est point ici; il est ressuscité, comme il l'avait prédit. *Venite et videte locum ubi positus erat Dominus*, venez et voyez le lieu où était placé le Seigneur.

Alors les corbeliers entraient dans le tombeau et les maires chapelains continuaient de chanter : *Ite et nuntiate discipulis ejus quia surrexit*, allez et annoncez à ses disciples qu'il est ressuscité.

Les corbeliers prenaient alors sur l'autel deux œufs d'autruche, symbole de la résurrection (voir ce que nous avons dit sur le symbolisme des œufs d'Autruche, tome 1er du Bulletin historique, pages 4, 5 et 6), enveloppés dans une étoffe de soie, et se rendaient au chœur en chantant : *Alleluia, resurrexit Dominus, resurrexit leo fortis, Christus filius Dei,*

C'est cette symbolique cérémonie qui a fait dire à Urbain Renard, dans un de ses naïfs noëls :

La joie est Angelique ,
A Pâques d'ouir
Cloches, orgues, musique.
Les Maries venir
Chercher dans le sépulcre,
Jésus qui n'est plus là :
Puis portant œufs d'Autruche,
On chante alleluia.

Les Turlupins.

Vers le milieu du XIV[e] siècle une secte d'hérétiques, habitant les forêts de la grande Bretagne, vint s'établir à Londres. Les gens qui faisaient partie de cette secte s'appelaient *Turlupins;* l'origine de cette dénomination venait de ce que primitivement ils demeuraient dans les bois, repaires ordinaires des loups. *Quod ea tantum habitarent loca quæ lupis expo sita erant.*

En 1372, ils s'établirent à Paris pour propager leurs infâmes doctrines ; mais bientôt poursuivis par l'autorité ecclésiastique, ils furent obligés de prendre la fuite ; un grand nombre d'entre eux furent arrêtés, mis en prison et condamnés aux flammes.

Quelques uns de ceux qui avaient échappé à la justice de l'évêque de Paris crurent pouvoir ouvrir un temple dans la ville d'Angers ; ils y arrivèrent le 4 juillet 1372. Les doctrines sur la femme libre, prêchées par les apôtres de Saint-Simon, n'étaient rien auprès des dégoûtantes maximes contenues dans les livres des Turlupins (1).

(1) Les Turlupins prétendaient qu'une âme épurée ne recevait aucune tache de la contagion du corps; d'où ils tiraient une conséquence qui allait jusqu'à la dernière brutalité, à savoir : qu'il n'y avait que les

Les Turlupins affectaient de marcher dans nos rues dans un état de nudité complète : ils s'arrêtaient à tous les carrefours afin d'exposer au peuple leurs théories sociales; ils ne craignaient point de se livrer publiquement aux plus affreuses débauches.

L'évêque d'Angers Milon des Dormans, instruit de ces scandales, s'empressa d'y porter remède. Il fit renfermer dans la prison de l'évêché tous les Turlupins répandus dans la ville et leurs adeptes : leur procès fut instruit et jugé en sa présence le 4 juillet 1372. Condamnés au bûcher, ils furent le lendemain conduits devant la porte principale de l'église Saint-Maurice d'Angers nus pieds, en chemise, tenant une torche de cire jaune allumée d'une main, et de l'autre le livre de leurs hérésies. Après qu'ils eurent fait amende honorable le bourreau leur perça la langue avec un fer rouge, pour les punir des blasphèmes qu'ils n'avaient cessé de faire contre Jésus-Christ et la sainte Vierge; puis les turlupinades (œuvres des Turlupins) furent brûlées publiquement; ensuite les condamnés marchèrent au supplice en présence d'une foule immense; ils subirent leur sort avec résignation, déplorant leurs détestables erreurs et demandant pardon à Dieu de leurs fautes.

L'exécution de la sentence portée contre les Turlupins épouvanta ceux qui s'étaient refugiés dans les provinces voisines attendant le résultat des tentatives de leurs frères d'Angers. Ils se dispersèrent, et nulle part en France on n'en entendit parler.

(Voir Duménil, l'Histoire des hérésies, et Thevenin, *verbo turlupin*).

imparfaits qui sentaient de la honte, qui est la punition du péché; que l'homme qui a recouvré la première innocence ne doit avoir honte de rien : c'est pourquoi ils allaient tous nuds quand il leur plaisait, etc.
(Histoire des hérésies, p. 412).

Note de Moléon sur les Chanoines de l'Eglise d'Angers.

Nous lisons dans le voyage liturgique du sieur de Moléon le passage suivant, pages 82, 83 et 84, année MDCCXVIII.

« Autrefois les chanoines d'Angers portaient des soutanes violettes ; les grandes fêtes ils ont les manches de leurs surplis fendues et traînantes, comme à Paris et dans la province Senonoise, les chanoines (même bas formiers), et dix officiers ou chantres prêtres ont l'aumusse sur le bras, et ces dix officiers ont séance aux hautes chaises. Les quatre diacres et sous-diacres chantres ne portent point l'aumusse. Aux fêtes épiscopales les dignités ont des robes rouges sous leur surplis.

» Les enfants de chœur, au nombre de dix, portent la soutane blanche (comme le Pape) ; lorsqu'il fait froid, ou qu'ils sortent en ville, pardessus la soutane blanche ils ont une robe rouge une année et une violette une autre année, alternativement ; leur bonnet quarré est toujours violet ; ils sont rasés, debout et nue tête à l'office ; et quand ils chantent seuls, soit un verset, soit un répons, ils sont toujours au haut du chœur, comme à Rouen au bout d'un banc.

» Les chanoines d'Angers ont encore retenu la coutume de se proclamer eux-mêmes aux quatre chapitres généraux ; ce qu'ils ne font néanmoins qu'en général. En voici la formule que chaque chanoine est obligé de prononcer : *Je reconnais, Messieurs, devant Dieu et devant l'Eglise avoir fait beaucoup de fautes au chœur ; je me soumets à la correction qu'il plaîra au chapitre d'en faire.*

» Tous les chanoines prêtres demeurant dans la cité sont en droit d'avoir chez eux un clerc domestique, lequel en cette qualité a droit d'entrée au chœur et participation aux distributions des fondations, comme les autres officiers et chapelains.

» Les sacrements sont administrés aux chanoines et aux

autres ecclésiastiques du chœur de l'église cathédrale, en quelque lieu qu'ils demeurent dans la ville, par le grand *Corbelier*, qui est le premier des officiers ainsi appelés, et en latin *corbicularius*, ou selon d'autres *cubicularius;* anciennement il était seul : on croit à Angers que ce pouvait être l'infirmier ou le sacristain.

» Le chapitre enterre aussi tous les chanoines et autres ecclésiastiques du chœur en quelques lieux qu'ils sont morts; et même il y a dix ou douze ans qu'un chanoine, ayant la sépulture de ses ancêtres dans une paroisse d'Angers, le chapitre l'y enterra sans la participation du curé de la paroisse. »

Serment de prise de possession de la dignité de Chanoine héréditaire, prêté en l'Eglise d'Angers par les gouverneurs d'Angers et pays d'Anjou.

Le journal de Jean de Nully relate de singuliers usages observés au moyen-âge dans plusieurs villes de France : voici ce qu'il rapporte relativement à la prise de possession de la dignité de chanoine héréditaire, par les gouverneurs d'Angers et pays d'Anjou.

Le jour où le gouverneur d'Anjou devait prêter serment il se rendait, accompagné des seigneurs de sa suite, sous le narthex de l'église cathédrale ; là, l'évêque lui présentait le livre des saints évangiles sur lesquels, la main droite levée, le gouverneur prononçait le serment suivant :

« Nous promettons vivre et continuer en l'exercice de la religion apostolique et romaine, et que serons bons et loyaux à l'église et aux doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Saint-Maurice d'Angers, et aiderons de tout notre pouvoir à garder et défendre les droits, terres et possessions et autres revenus appartenant à l'église et aux dits doyen, chanoines et chapitre ; paracheverons le bien, honneur

et profit d'icelle église et desdits doyen, chanoines et chapitre, et éviterons leurs dommages de tout notre loyal pouvoir. »

Le serment prêté, le gouverneur était introduit dans le chœur, pendant l'office de tierce, botté et éperonné; il portait son armure recouverte d'un surplis, le baudrier et l'épée par dessus, les mains gantées; il avait sur le bras gauche une aumusse et sur le poing un faucon; il tenait de la main droite son chapeau couvert d'une plume blanche.

Les Moines de Saint-Eutrope et l'Evêque Poncet de la Rivière.

En 1717 l'église de Notre-Dame de l'Esvière se trouvant insuffisante, Michel Poncet de la Rivière, évêque d'Angers, voulut convertir la chapelle Saint-Eutrope, dépendante du prieuré de l'Esvière, en église paroissiale. Cette chapelle était desservie par cinq pauvres moines qui étaient dans une grande misère. Leur seule ressource consistait dans le bénéfice des évangiles que les fidèles venaient faire réciter devant l'image de saint Eutrope alors en grande vénération. Ils comprirent que si on leur enlevait cette chapelle, ils se trouveraient privés de tous moyens d'existence. Mais craignant de mécontenter l'évêque qui leur en faisait la demande, ils eurent recours à de faux-fuyants. Sommés de s'expliquer franchement ils envoyèrent à Michel Poncet de la Rivière cette simple phrase latine :

Jejunus venter non audit verba libenter.

Autrement pour le français :

Ventre affamé n'a point d'oreilles.

Poncet de la Rivière rit beaucoup de cette naïve franchise et laissa les bons moines en repos.

(Thevenin, année 1717, page 74).

Aimé de SOLAND.

Angers, imp. E. Barassé.—1860.

SOMMAIRE.

Orgues de l'église Saint-Maurice d'Angers.

Au XVe siècle, l'église Saint-Maurice d'Angers possédait un buffet d'orgues qui passait pour un des meilleurs du royaume. Le 13 novembre 1442, il fut réparé par un facteur qui s'engagea pendant 30 ans de l'entretenir, moyennant la somme annuelle de 3 livres 11 sols.

Le 7 juillet 1451, le tonnerre tomba sur l'église Saint-Maurice et y fit beaucoup de dégâts, les orgues furent brûlées. En 1511, le chapitre voulut d'abord les faire rétablir sur le même modèle ; mais d'après les conseils de la reine Anne de Bretagne, on s'adressa à un célèbre facteur d'orgues nommé Ponthus Jousseaulme, qui avait construit celles de Notre-Dame-de-Clery et de Saint-Sauveur-de-Blois. Il fit marché de fabriquer le buffet d'orgues dont nous donnons le dessin d'après celui du manuscrit du chanoine Lehoreau, moyennant que le chapitre lui fournirait 1093 livres d'étain, 400 livres pour la menuiserie et 450 écus d'or à la couronne pour salaire ; puis, pendant tout le temps de l'exécution du travail, il reçut le logement et le pain du chapitre.

Ponthus Jousseaulme était un des artistes favoris de la reine Anne ; cette princesse aimait passionnément la musique ; elle avait confié à Ponthus le soin d'entretenir les orgues de ses chapelles. Cet artiste avait un dévouement sans bornes

pour la reine. Partout, dans tous ses ouvrages, il trouvait moyen de placer l'image de sa bienfaitrice. Aussi mit-il, sur la boiserie de l'orgue de Saint-Maurice le portrait de la reine, représentée vêtue d'une robe fourrée d'hermines, en regard de celui de l'évêque.

Et le blason d'Anne de Bretagne fut posé en face de celui du roi de France.

Outre les mélodieux accords que faisait entendre l'excellent orgue de Ponthus, il avait encore un autre mérite, c'était d'être orné de sculptures d'un goût exquis, au milieu de rinceaux délicats, de vannets découpés en dentelle; on voyait des anges aux ailes éployées, les uns en prières, les autres jouant du rebec et du psaltérion, puis on lisait cette légende :

LAUDATE DEUM IN TYMPANO ET CHORO IN CHORDIS ET ORGANO.

Sous le règne de Louis XV, Danville, facteur, alors en grande réputation, fut chargé de faire l'orgue actuel. La boiserie fut confiée aux soins d'un sculpteur de Paris, homme d'un très grande talent, nommé Surugue (1). Cet artiste se fixa dans la ville d'Angers et y mourut. C'est à son ciseau qu'on doit tous les ornements de l'orgue et les belles cariatides qui le soutiennent.

Surugue fit un assez grand nombre de sculptures pour les églises et chapelles de la ville; on cite, comme son chef d'œuvre, les statues de saint Jean-Baptiste et de saint Vincent-de-Paul, qu'on voyait autrefois dans la chapelle de l'hôpital Saint-Jean-l'Evangéliste.

Conversation chez Boileau Despréaux, à Auteuil.

Nous lisons dans les mémoires de Louis Le Gendre, abbé de Clairefontaine, publié dans le magasin de librairie, 19e

(1) Surugue était allié à la famille O'Sullivan.

livraison, tome cinquième, le passage suivant: pages 437, 438.

« Auteuil, village délicieux à une lieue de Paris, aboutit d'un côté à la Seine, de l'autre au bois de Boulogne. On peut s'y promener avec un égal plaisir sur le bord de la rivière, dans le bois ou dans la prairie. Comme l'air y est excellent, il y a quantité de jolies maisons : Celle de M. Galpin, jadis marchand d'étoffes d'or et d'argent, dans la suite trésorier de France, est un petit palais, si bien meublé qu'il n'y a personne, même de la première qualité à qui il ne fit envie. La maison qu'y avait Boileau Despréaux n'était ni belle ni laide, le jardin sans être soigné ne laissait pas d'être agréable, la vue en est charmante. L'appartement du poëte était d'un négligé cynique, la salle à recevoir le monde était un peu plus arrangée : il y avait sur la cheminée un portrait vivant de la reine Christine de Suède. Au-dessus d'une vieille Bergame (1) dont cette salle était tapissée, étaient des portraits d'imagination représentant Timon le misanthrope, Menippe, Lucilius, Horace, Perse, Juvenal, Regnier, chanoine de Chartres, et autres vieux satiriques du maître de la maison. Je ne le voyais point à Paris, quoiqu'il demeurât dans notre cloître ; cependant quand il sut que j'étais à Auteuil, il me vint offrir sa maison à y passer au moins les après-dinées.

» Il y avait toujours une compagnie triée d'hommes et de femmes de lettres : j'y vis Madame Deshoulières ; c'était un bel esprit, autrefois ç'avait été une beauté ; à voir ce qui en restait, on n'était point surpris qu'elle eût fait fracas en son temps. Elle était muse autant par sa sagesse que par ses poésies ; ses idylles sont fort estimées. J'y vis l'abbé Regnier,

(1) La *Bergame* était une grosse tapisserie fabriquée avec différente, sortes de matières filées comme bourre de soie, laine, coton, chanvres poil de bœuf ou de chèvre; on l'appelait ainsi parce que les habitants de Bergame, ville d'Italie, en auraient été les inventeurs.

M. Racine, M. et Mme Dacier, mari et femme, savants et d'un grand mérite ; la femme savait le grec parfaitement, le latin pas si bien; cependant à l'exemple de son père, célèbre humaniste huguenot nommé Tanneguy Lefèvre, elle avait beaucoup travaillé sur les poètes du siècle d'Auguste, il n'y avait guère de temps qu'elle avait traduit en français trois comédies de Térence.

» Un jour que la conversation tomba sur Plaute, sur Térence, sur Phèdre, sur Horace et insensiblement sur la belle latinité, je me mis à dire en latin aussi aisément qu'en français; ce n'était point incivilité mais justesse de parler cette langue devant des dames qui se piquaient de la savoir et qui la savaient en effet; on applaudit jusqu'à ce que Madame Dacier qui voulut s'expliquer dans la même langue ayant bronché deux ou trois fois, faute d'habitude de la parler, Despréaux et Racine me prièrent de parler français. Le père Bouhours qui était là me dit en me reconduisant, qu'ils avaient intérêt au compliment qu'ils m'avaient fait, parce que l'un et l'autre ne savaient le latin que médiocrement. »

Tanneguy Lefèvre.

L'illustration attachée au nom de Madame Dacier a fait tomber en oubli celle de son père. Pour avoir des données sur cet humaniste distingué, il faut chercher dans les notes éparses des écrivains contemporains ; car les biographies de nos jours sont la plupart erronées, sauf celle de Bodin, qui n'est que très-incomplète.

Quoiqu'on puisse regarder Lefèvre comme angevin, car Saumur fut sa patrie adoptive, ce n'est point dans cette ville qu'il naquit, mais bien à Caen, l'an 1615. Son père y demeurait et passait pour l'un des gentilshommes les plus distingués

de sa province. Lefèvre ne voulut point d'abord faire de son fils un savant, il le destina pour la carrière des armes, et commença avant tout par lui faire apprendre les arts d'agréments. A douze ans le jeune Tanneguy chantait, dansait à merveille, et passait déjà pour un excellent cavalier.

Tanneguy avait un oncle qui ne partageait pas les mêmes idées que son père sur l'éducation des jeunes gens. Il prit son neveu chez lui et s'occupa de lui enseigner le latin. Malgré l'amour de l'étude et les dispositions extraordinaires de Tanneguy, il ne put se soumettre aux traitements de son oncle qui était avec lui d'une sévérité approchant de la barbarie; aussi s'esquiva-t-il en chemise, par une rude nuit d'hiver, de chez le terrible mentor pour rentrer au domicile paternel.

Ce fut alors que son père songea, pour la première fois, à lui donner un précepteur. Il le confia à un bon ecclésiastique, la douceur même, mais sachant à peine le latin; l'élève surpassa bientôt le maître et apprit seul la langue grecque. Tanneguy fut envoyé au collége de la Flèche où il termina ses humanités. Les Jésuites, émerveillés de l'intelligence de Tanneguy Lefèvre, firent tous leurs efforts pour l'attacher à leur institut. Tanneguy balança un moment et finit par retourner à Caen. Son père et son oncle l'engagèrent à entrer dans les ordres. La prédilection du jeune Lefèvre pour les textes sacrés le portait naturellement vers la profession ecclésiastique; il comptait se rendre au séminaire lorsqu'un voyage qu'il fit à Paris, le détourna complétement de cette vocation.

Présenté au Cardinal de Richelieu, il sut gagner ses bonnes grâces. Richelieu le nomma directeur de l'imprimerie du Louvre avec un traitement de deux mille livres.

Le Cardinal avait conçu la pensée de fonder, à Richelieu même, un magnifique collége dont Lefèvre devait être le directeur. La mort du premier ministre de Louis XIII empêcha la réalisation de ce projet. En perdant Richelieu, Lefèvre perdit

un zélé protecteur. Mazarin n'aimait point les lettres. L'imprimerie du Louvre devint, sous son administration, une véritable sinécure. De plus, la pension du directeur ne fut plus payée. Lefèvre vit bien qu'on voulait se débarrasser de sa personne, il prévint une destitution, et se retira. Peu de temps après, s'étant rendu à Langres avec M. de Francières, qui en était le gouverneur, il embrassa la religion réformée. Dès lors, voulant vivre dans l'obscurité la plus complète, il vint à Preuilly, en Touraine; mais bientôt il dut céder aux sollicitations réitérées de l'académie de Saumur, la plus florissante du royaume. Dans le même moment, Nimègue désira l'avoir pour professeur de grec. Lefèvre se fixa dans Saumur où il enseigna les belles lettres (1). Il demeurait rue du Paradis, n° 1er. Il épousa Marie Olivier, femme d'une beauté remarquable, dont il eut plusieurs enfants. Deux ont laissé un nom distingué dans les sciences; d'abord Madame Dacier, dont nous aurons plus tard occasion de parler. Un de ses fils, nommé Tanneguy, fut, pendant trente ans, ministre en Suisse et en Angleterre; il abjura la religion réformée, se distingua par son savoir comme philologue et mathématicien. Il est auteur d'un long traité, intitulé *de Futilitate poetices*, dans lequel il veut démontrer que la poésie est non-seulement inutile, mais encore dangereuse. Il mourut au mois de décembre 1717.

Utrech, Leyde firent de nombreuses démarches auprès de Lefèvre pour lui faire accepter une chaire de grec dans leurs facultés. Colbert aimait beaucoup Lefèvre, et le manda près de lui; il se rendit en toute hâte auprès du puissant ministre; mais à peine arrivé, il voulut repartir. Il laissait à Saumur

(1) Tanneguy Lefèvre aimait les fleurs et la botanique avec passion: il regardait cette science comme purement d'agrément et ne l'a cultivée qu'en pratique sans laisser aucun ouvrage sur ce sujet. Sa campagne, objet de tous ses loisirs, s'appelait Terrefort; elle est située à un quart de lieue de Saumur.

une femme aimée à laquelle il s'était attaché depuis la mort de Marie Olivier. Embarqué dans un frêle bateau sur la Loire, pour se rendre à Saumur, il faillit périr, l'esquif faisant eau de toute part. Aussitôt qu'il fut hors de danger, il composa ce distique où figurent le nom du fleuve Ligerinus et celui de la dame Ligier, objet de ses pensées :

Quid juvat haud periisse tuis, *Ligerine*, sub undis,
Si pereo flammis, ô *Ligerina,* tuis.

Ce départ si brusque déplut à Colbert qui lui supprima une pension de cinq cents écus que le roi lui faisait : il songea un instant à prendre un poste à l'université d'Heidelbert où le prince palatin l'appelait, lorsque attaqué d'une fièvre continue, il mourut le 12 septembre 1672, âgé de 57 ans, dans les bras du jeune Dacier, le seul élève qu'il eut voulu conserver près de lui, et auquel il dicta, jusqu'à son dernier soupir, la traduction des fables de Locman.

Personne n'a plus écrit que Lefèvre ; il suffit, pour en donner la preuve, de citer la liste de ses principaux travaux :

Lucinianus de morte peregrini, græcè et latinè cum notis, Paris 1652, in-4° — 2.

Diatriba, Flavii Josephi de Jesu Christo testimonium suppositum esse, Saumur 1655, in-8° — 3.

Le Timon de Lucien avec des remarques et une version latine.

Tanaquilli Fabri epistolæ, Saumur 1659—1665 — 7.

Journal du journal ou censure de la censure, Saumur 1666, in-4°.

Seconde journaline, Saumur 1666, in-4°.

Dionysii Longini de sublimi libellus, *Salmurii*, 1663, in-12.

C'est cet ouvrage qui lui fit avoir du roi une pension de cinq cents écus.

Phædri fabulæ, *Salmurii* 1664, in-12.

Lucretius cum conjecturis emendationibus et notulis perpetuis, *Salmurii* 1662, in-4°. Lefèvre dédia ce livre à Pellisson lorsqu'il était à la Bastille. Pellisson lui faisait une pension de cent écus qui lui était payée par Menage, parce que M. Pellisson ne voulait pas qu'il sût qu'elle venait de lui. Elle fut payée pendant quatre ans jusqu'à l'emprisonnement de Pellisson. Menage fit alors savoir à Lefèvre le nom de son bienfaiteur, qui n'était plus en état de lui faire du bien (Menage, tome 2.)

Abrégé des vies des poëtes grecs.

Le mariage de Belfegor, nouvelle italienne traduite en français.

La vie de Thesée, traduite du grec de Plutarque en français.

Le nombre des ouvrages publiés par Lefèvre s'élève à plus de vingt-six et forment environ cent soixante-douze volumes, presque tous composés et imprimés à Saumur.

Histoire des Evêques d'Angers.

(*Suite*).

VI.

RENÉ.

Nous empruntons au manuscrit de Grandet (Histoire Ecclésiastique d'Anjou, tome 1er, pages 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80), le passage suivant relatif à saint René.

« Saint René naquit à la Possonnière, dans la paroisse de Savenières à quatre lieues d'Angers, sur le bord de la rivière de Loire, vers l'année 403. Son père se nommait Honoré Chotedre ou Chotard, homme riche et de qualité; sa

mère s'appelait Renonie ou Rononie, dame très-vertueuse qui, se voyant sans enfants et hors d'âge d'en avoir, eut recours à Dieu par saint Maurille, promettant que, si elle pouvait obtenir un fils, elle le consacrerait à l'église. Ses vœux furent exaucés. Elle eut garçon qu'elle fit porter à saint Maurille dès qu'il fut né pour lui donner le baptême. Saint Maurille était près de célébrer la messe lorsque l'enfant arriva dans l'église de Saint-Pierre où il était, il différa de le baptiser après qu'il eut achevé le sacrifice, mais l'enfant mourut avant.

» Saint Maurille, attribuant cette faute à sa négligence, quitta son diocèse et passa en Angleterre pour aller faire pénitence, et y fut sept ans, au bout desquels, étant revenu à Angers, plein de confiance en Dieu, il se transporta sur le lieu où l'enfant avait été inhumé proche de l'église Saint-Pierre, fit lever la pierre de son tombeau, poussa de profonds soupirs, répandit des larmes abondantes sur les os de l'enfant et le ressuscita, lui donna ensuite les sacrements de baptême et de confirmation, et le nomma René à cause de la nouvelle et seconde naissance qu'il venait de recevoir et le rendit à sa mère, laquelle, quelques années après, l'envoya au saint qui en était, selon l'esprit et la chair, le véritable père, tant pour accomplir son vœu que pour l'élever dans les principes du christianisme et de la cléricature à laquelle elle l'avait destiné.

» Saint Maurille, à qui cet enfant coûtait tant de peines et de larmes et qui connaissait d'ailleurs les grands desseins que Dieu avait sur lui le retira auprès de sa personne et en prit un soin si particulier, qu'il ne voulut point lui donner d'autres maîtres que lui.

» L'enfant, qui avait le plus beau naturel du monde et en qui la grâce se plaisait à travailler, fit en peu de temps un progrès admirable dans la piété et dans la science, instruit à une si bonne école, en sorte qu'on l'appelait communément un

autre Maurille, tant il y avait de conformité pour la vertu entre l'un et l'autre.

» Saint Maurille, voyant en lui toutes les qualités qui peuvent former un saint prêtre, le fit clerc de la cathédrale, c'est-à-dire chanoine, terme qui n'a été en usage dans l'Eglise que vers le VIIIe siècle.

» Saint René pratiqua dans ce poste une vie très-régulière et très-édifiante, à peu près semblable à celle de saint Maurille, dont il était comme le coadjuteur dans la plupart des fonctions de l'épiscopat; en sorte que saint Maurille étant décédé, vers l'année 430, on ne crut pas devoir lui aller chercher bien loin un successeur. Le clergé jeta les yeux, d'une commune voix, sur René pour occuper la place; il l'accepta avec répugnance; mais il fallut que son humilité cédât à sa charité qui lui faisait aimer un diocèse déjà sanctifié par les travaux de son prédécesseur.

» Cette nouvelle dignité augmenta sa ferveur; il s'appliqua uniquement à extirper les restes de l'idolâtrie que saint Maurille n'avait pu encore entièrement détruire, et à sanctifier les nouveaux convertis qui y étaient déjà en grand nombre; il visita son diocèse, il prêcha l'évangile de bourgade en bourgade, il soulagea les pauvres et consola les affligés. Dieu lui donna, comme à saint Maurille, le don des miracles; on lui amenait de toutes parts des malades pour les guérir, mais il était si humble qu'il ne voulait jamais souffrir qu'on parlât du bien qu'il faisait, ni qu'on lui donnât des louanges, et si malgré les précautions que prenait sa modestie, pour cacher ses bonnes œuvres, il ne pouvait empêcher qu'elles n'éclatassent, il attribuait tous ses succès aux prières et aux mérites de saint Maurille dont il imitait de si près la vie et les vertus, qu'on eût dit qu'il vivait encore. Aussi invoquait-il son secours et ses prières en toute occasion, et il ne faisait rien que ce qu'il lui avait vu faire.

» Après avoir passé plus de vingt ans, dans son diocèse ; il fut inspiré d'aller à Rome visiter le tombeau des apôtres et rendre ses devoirs au saint Siége, coutume qui était déjà en usage dès ce temps-là et qui a été depuis pratiquée dans les siècles suivants par les plus saints évêques. Après avoir fait démission de l'évêché d'Angers, et mis ordre au gouvernement de son diocèse, dont il y a apparence qu'il laissa le soin à Talaise, comme au plus méritant. Il partit pour ce voyage vers l'année 452. En allant, on assure qu'il passa par Milan pour voir les parents de saint Maurille à qui il avait de si grandes obligations. De Rome, il entra dans la campagne de Rome à Sorrent ou Surrente, évêché dans le royaume de Naples, et se mit dans une grotte ou caverne, proche la ville, pour y mener une vie cachée, pauvre et pénitente, avec un compagnon, nommé Valère, qu'il trouva dans le pays tout disposé à pratiquer avec lui un genre de vie très-austère.

» Mais Dieu ne permit pas qu'il fut longtemps inconnu dans ce lieu. Les miracles qu'il fit sur plusieurs malades trahirent son humilité ; on lui amenait de toutes parts des aveugles, des paralytiques et des muets pour les guérir ; sa grâce s'étendait aussi bien sur les âmes que sur les corps, car son histoire porte qu'il convertit grand nombre de pécheurs endurcis en leur parlant des jugements de Dieu et des vérités éternelles, d'une si grande force qu'ils fondaient en larmes à ses pieds. Il disait, surtout aux malades qui le venaient trouver, que s'ils voulaient que Dieu leur rendît la santé, il fallait qu'ils fissent cesser la cause de leurs maux qui étaient les péchés de leur vie.

» Vers l'an 455, l'évêché de Surrente vint à vaquer par la mort du prélat qui le gouvernait; saint René fut choisi par les suffrages unanimes du clergé et du peuple pour remplir sa place ; quelques raisons qu'il pût alléguer pour s'en défendre, il lui fallut obéir à la voix de Dieu qui l'appelait par celle

des hommes. Il gouverna environ cinq ans ce grand diocèse avec la même bénédiction qu'il avait fait celui d'Angers : et enfin Dieu, voulant récompenser ses vertus, l'attira à lui le 12 novembre de l'année 460, âgé de 60 ans.

« Saint René eut pour successeur de ses vertus et de l'évêché de Surrente, saint Valère, qu'il avait eu pour compagnon de sa solitude. »

On lit dans Bruneau de Tartifume, description de l'église cathédrale d'Angers :

« A côté de l'autel de Monsieur Sainct-René, à la dicte main gauche, y a un tableau pendu à la paroy couvert d'une peau de parchemin, où est au-dessus dépeint la résurrection dudit sainct René entre deux écussons, les armes de France et au bas est en quatre colonnes l'histoire de sa vye en ces termes :

Cy commence la vye du glorieux sainct René évesque d'Angers.

DU VI[e] ÉVESQUE.

A tous chrestiens soit notoire
Qu'en la vallée et territoire,
D'Angiers qui est terre fertille,
Qu'une noble dame sterille,
Jadis conjointe en mariage
Excédant le plus de son âge,
Sans avoir lignée de sa chair.
Voulut expédiant chercher
De venir à conception,
Laquelle par dévotion
Fist longues prières à Dieu,
En le suppliant en maint lieu
Que la grâce luy fust donnée,
Tant que d'elle fruit et lignée
Fust dessus la terre produicte,
Ce quelle en dévotion duitte (1)
Nullement ne peut obtenir.
Alors se voyant parvenir
Aux ans passés de concepvoir,
Et desperation d'avoir
Par son germe lignée future,
De toute sa pensée et cure
Vers Maurille le Confesseur,
Vient l'en supplier d'humble cœur
De faire à Dieu oblation,
Et prier en intention
D'elle, pauvre dame brehaigne ;
En promettant de foy certaine,
Que si semence à elle vieille
Dieu tout puissant ottroyer vueille,
Tant que parvienne à enfanter,
Que jamais l'enfant exempter
Ne vouldra du divin service ;
Mais manciper (2) à cet office
Le promet à toute sa vye,
Et faire dudict fruict hostie
A Dieu en humblesse serville.
A donc le confesseur Maurille,
Voyant la pensée et la foy
Que la dolente avait de soy,
Remplie de très griesves douleurs
Voulut entendre à ses clameurs,
Et faire son esprit paisible
Confiant que rien impossible,

(1) Duitte c'est-à-dire parfaite.

(2) Manciper c'est-à-dire rendre esclave,

N'est envers Dieu ni ne sera.
Qui de la sterille Sarra
Preéleut Ysac d'elle naistre,
Et qui aux prières du prestre
Hely de Sillo solemnel,
Le saint prophète Samuel
A la vieille Anne conceda ;
Et Joachin qui exceda
O Anne le temps d'avoir germe,
Aussi précédant celuy terme
Elisabelth et Zacharie,
La benoiste Vierge Marie
Eurent et Jehan le précurseur.
Le prédict benoist confesseur
Pria Dieu en si devot stille,
Pour la bonne dame sterille,
Qu'il exceausa son oraison.
Et lors en icelle saison
La devotte dame conceut,
Puis enfanta quand à Dieu pleut
Au temps a nature prefix.
Quand advint que fut né ce filz,
Vers Maurille de par la mère
Fut transmis, pour qu'à sa prière,
Cette dame l'avoit perceu
En disant : puisque le concéeu, [que
Par ses presses ains (1) qu'estre éves-
Par faire de l'enfant l'obseque,
Je supplie la beninne grâce
Et du baptesme l'efficace,
Luy conferer davant qu'il meure.
Incontinent et sans demeure
Les commins s'en vindrent grand erre,
Dedans l'église de Saint-Pierre
D'Angiers, qui lors estait matrice,
Où saint Maurille sacrifice
Pour l'heure faisait à l'Autel.
Mais pour ce qu'au sacramentel
Negoce il fut prolixe assez,
Le nouveau né va trespassez
Sans avoir baptesme receu.
Quand l'accident eut aperçu
Maurille l'évesque très digne,
Pour la charité qui domine
En luy, l'accident et l'offence,
Réputa à sa négligence
Et du deffunct luy seul coupable,
Dont par pleur irémédiable
Longtemps pleura celuy defanlt ;
Et pensant que ce rien ne vault
Pour entre les citoyens,
Guérir les fassons et moyens
De sa coulpe (2) mondifier,
Non voulant se justifier,
Conclut de penser intrinséque
Qu'il lairoit la chaire d'évesque,
Les citoyens et la cité,
Dont en cette diversité
D'esprit et assault ambigu
Anjou et les païs contigu
Abandonna, et outre mer,
En courage triste et amer,
S'en alla prendre adhésion
En très lointainne region,
Au prince d'icelle contrée.
Et afin que ne fust montrée
Aux humains son intention,
Dont la délibération
Estoit de chastier son corps
Par humbles et divins recors,
Jusnes, oraisons et vigilles,
Et aultres bienfaits très utilles,
Il faignit estre jardinier
Pour les pesants faix manier
Et prendre peine austère et dure,
Pour donner à son corps pasture
Qui fust à l'âme profitable.
Ce temps pendant cru et piteable
Que tollerer n'estait possible,
Par vision haulte et terrible
Le peuple d'Angiers repelé,
Fut plusieurs fois admonesté
Par menace de grand vigueur,
Disant : que si le pasteur
Maurille d'Angiers fugitif
N'est de retour properatif,
Pour le pourchas (3) des habitants,
Que la cité en bien brief temps
Sera destruite et subvertie.
Tantost à conseil convertie
L'église, noblesse et le peuple
Ne furent d'opinión deuple ;
Mais en un décret convenus,
Quatre d'Angers furent esleus,

(1) Ains c'est-à-dire avant.
(2) Coulpe c'est-à-dire faute.
(3) Pourchas c'est-à-dire bénéfice.

En qui estoit vertu infuse
Qui ceste charge ne recuse,
Aucun d'iceux, mais leur estude
Fut en si grand' sollicitude.
A leur dévot pasteur traper
Qu'ilz s'efforceront de passer
Tant de païs portz et passages, [ges
Quils parvindrent jusques aux riva-
D'Angleterre, vers leur évesque :
Lors si tost qu'ilz furent la presque,
Pour le supplier de retour,
L'Ange du haultain plasmatour
L'ammonesta du chemin prendre
Et aux plaisirs d'iceux entendre
Qui l'avoient guis par si longtemps,
Et affin qu'il fust mieux content
De la saincte monition,
L'Ange lui fist promission,
Que à l'enfant il rendrait vye,
Pour lequel si grand angustie
Il souffrait et anxiété,
Qu'il avoit coddé et quitté
Le propre païs, peuple et église
Qui de Dieu lui estoit commise
Et luy d'elle gubernateur.
Adonques quand le dict pasteur
Fut trouvé de par les commis,
Et son vouloir du tout submis
A la monition de l'Ange
Relanguit celuy païs estrange,
Et devers Angiers la cité
Où moult grande félicité
S'en retourna sitôst qu'il peut,
Où noblement reçeu il fut
Avec grand honneur et gloire;
Dont à l'acte triomphatoire
Aucuns plains de dévotion
Furent pour la réduction
De joye si grandement remplie,
Qu'en voyant l'office accomplie
De grand plaisir leur cœur larmoye,
Et en pleurant, riant de joye,
Contemplant le cas advenu.
Apres que du tout parvenu
Fut le dict pasteur vénerable
Seur en son cœur humiliable
De la promission divinne,
Dévotement vient et s'incline
Au tombeau de l'enfant predict,
Lequel en priant Dieu gémit,
Suffrageant de pensée parfaicte
Si tôst que l'oraison faicte
Fut, et Maurille se ressort,
Lors l'enfant se lieve de mort,
Visiblement et devant tous
Lesquels du miraculeux tour
Gracient le Dieu haultain.
Or doibt chaqu'un estre certain
Que au Lavacre déterminé
C'est enfant fut nommé René,
Consonant à son heureux sort,
Car au monde né et puis mort,
Et puis après de terre né,
Et à le cas a ce répugné
Qu'il nayt heredé celuy nom.
Tantost après l'impletion
Et âge de soy recognaistre,
Le dict René fut mins à maistre
Vertueux en condition
Pour avoir tradition
Et estre en tout bien principé,
Lequel estoit jà mancipé
Au benoist service de Dieu,
Pour accomplir le digne vœu
De sa mère, et l'intention
En laquelle permansion
Tant du service que d'estude
Il eut telle sollicitude
De avoir de science notice
Qu'à son enfant coaductrice,
La grâce de Dieu inestimable
Toute science à luy vallable,
Il y comprint et moult proffita
Tant qu'en iceluy habita
De vertus si grand monjoye,
Qu'en toute place, lieu et voye
Où sa jeunesse on regardoit,
A un chacqu'un le veux ardoit
De voir sa forme specieuse,
Regard plaisant, fasson joyeuse;
En parolles tres-modéré,
Et tout ce que considéré
Doibt estre en conseil et preveu
Suffisamment de ce pourveu
Estoit cest homme jeune et sage,
Pacific et humble en courage;
Chaste de corps et de pensée,
Ne jamais personne offensée
Ne se trouva par son effect.
Et en celuy estat parfaict
Fut nourry par espécial,
Affin qu'un lieu pontifical,
Dont Maurille estoit possesseur,
Ledit René fust successeur,

Comme vray héritier puisné.
Le saint évesque enluminé,
Voyant les gestes et mérites,
Et vertus qui n'étoient petites
De René et en fut tres joyeux,
Dont affin qu'il profitast mieux
En bonté et vertu exquise.
Le fist chanoinne de l'église
d'Angiers où moult il prospera;
Et tant de bien il opera
Que sa foy en est très louable.
Maurille pasteur vénérable,
Lampe ardent et luysant lanterne,
Du pais patriarche moderne,
Par divinne provision
Recognoissant par vision
L'heure, le temps, et la journée
Très vénérable et désirée
De la sienne dévotion
Et finale termination
De son temps à lui venu estre.
Ainsi que à la vye terrestre
Du sainct Abraham foy et vye
Longuement avoit ensuivie.
A la fin suivant tel exemple
En un devot moustier et temple
Auquel avoit devotion
Le lieu de tumulation
Prépara de pensée benigne
En ordonnant sepulchre digne,
A son saint et bien heuré corps;
Et lors voyant qu'entre les mors
Lui fallait tenir résidence,
Gratiant Dieu de sa puissance,
Qui jamais de rien l'esconduit
A celuy son âme rendit
Qui est regnant au ciel supresme;
Telle qu'aux saints fonds du baptes- [me
Par celuy il avoit receuë,
Lequel en paradis la peuë
De gloire et grâce interminable.
Après que l'obseque honorable
Fut faict comme au sainct estoit deu,
Et tout le clergé convenu
Avecque le peuple total,
Pour en negoce pastoral
Estre pourveu sans long espace,
Tous inspirés par digne grâce,
Esleurent René leur pasteur,
Ainsi que vray imitateur
De la sainteté de Maurille.
Qui en corps humain et fragille
Ensuivit du père les meurs.
Oyant les plaintes et clameurs
Des malades tristes et pouvres
Travailla pour les sainctes œuvres
De miséricorde estre faictes.
Car contrafaicts et contrafaites
Demoniacles, languissans,
Ladres, aveugles, impotans,
Et attains de quelque misère,
A la seulle saincte prière
Les a conforter et guérir.
Celuy aussi voulant merir
Devant la justice de Dieu
Preschait souvent et en maint lieu
Pour ses brebis endoctriner,
Affin qu'ilz peussent cheminer
Directement à leur salut;
Lequel tant merit, et valut
En saincte prédication
Que à la grande exaltation
En faisant sermon général
Pardon divin et liberal
Que voix des cieux descendit
Qui telles parolles a dict:
Cestuy est mon fils tres aymé
De vertu et bonté famé,
En qui me suis voulu complaire;
Oyez tous sa voix salutaire;
Je vous en exhorte et commande.
Laquelle voix terrible et grande
Aux cœurs des hommes redonda,
Qui le pasteur recommanda
Au devot peuple là présent,
Qui plus se rend obédient
Que de coustume à sainct René,
Et qui plus fort s'est incliné
A ouir la saincte doctrine,
Par la monition divine
Dont chacqu'un fut acertainné.
Après que le bon sainct René
Eut faict plusieurs saincts exercices,
Et blasmé les pécheurs et vices
En remontrant leur synderèse,
Voyant par tout son diocèse
Les choses deument disposées,
Et les contentions rusées
Du peuple qui est pacifique,
Lors le saint Siége Apostolique,
Et les parents de sainct Maurille
Comme prompt de corps et agille,
Voulut humblement visiter,
Et à tant villes et cités

Trepassa vallées et montaignes,
Jusques à ce que es parties lointain-
De l'Italie parvenu fust, [nes
Et comme ainsi fust qu'à Dieu pleust
Qu'il arrivast à Surrentine.
Là toute parolle divinne
Il déclara en fasson ample
Puis après que à tous maints exem-
Il eut donné de sainctèté, [ples
Et maint miracle exercité
En la vertu Dieu glorieuse,
Par consommation heureuse
Son âme rendit au hault Dieu,
Dont le corps fut en celuy lieu
Par les Surrentins inhumé,
Et lors tout homme consumé
De maladie et de langueur
Qui venoit prier de bon cœur
Au sepulchre du sainct transsy,
Celuy avoit grâce et mercy
Par les mérites du bon sainct.
Le peuple d'Angiers mout con-
Par lamentable afflixion [trainct
Fut lors pour la frustration.
De leur sainct joyeau pastoral.
Qui tous d'un propos général
Transmirent des ambassadeurs,
Pour estre dévots reducteurs
De leur patron examiné,
Lequel estoit tant estimé
En la prédicte Surrentine,
Que de l'ambassade Angevinne
Les verbes françois ne latins,
Ne peult mouvoir les Surrentins
De obéir à leur pétition.
Lors cuydans en despection
Estre des Surrentins predicts,
Ainsi comme gens esconduits
S'en vont devers Rome au Sainct
Qui telle charité opère [Père,
A la requeste des commis
Que gens solemnelz et esquis
Quant et les nostres il manda
Et aux Surrentins commanda
Rendre de sainct René le corps.
Lesquels obéissans d'accords
Au commandement discerné,
Baillent le corps de sainct René
Aux commins volontairement;
Qui très honorifiquement
L'apportèrent de par de là.
Et lors toute œuvre on cessa
Quand à son diocèse il parvint,
Et en estat chacqu'un se mint
Pour processionnellement
Obvier et finablement
De le conduire à son église
A la fin le triomphe exquise,
En chantant hymnes et cantiques
Et aultres joays très-magnifiques.
Fut reçeu honorablement
Où le clergé totallement.
Dedans ceste église matrice
Sacrée en l'honneur saint Maurice,
L'apporta, et fut colloqué
De grand'richesses adorné
En sa châsse très honorable,
Et sur cest Autel vénérable
Consacré à l'honneur de luy.
A depuis esté jusques à huy
Reposant en paix et honneur
Et de maint humain viateur
Par chacqu'un jour est honoré.
Or à Dieu celuy décoré
Les mérites et faicts certains
Par vrays miracles et haultains
Transcendans nos capacités
Car les morts il a suscités
Et guary ladres et ethicques,
Aveugles et paralyticques,
Muets, hydropicques, botteux,
Et toutes gens calamiteux
A consoler d'âme et de corps,
Finablement tous bons conforts
Ont eu en luy les pélerins
Qui de longues voyes et chemins
Viennent icy et mesmes débiles
Aussi toutes femmes stérilles
De concepvoir soy défiantes
Par luy se voyent pertinentes
Et fécondes en progenies.
Et sera à jamais munie
Par celuy la personne servie
Si les documents il observe
Du bon René benoist et digne
Qui est en la gloire divine
Regnant à jamais sans finir
A la quelle nous doint venir
La sanctissime Trinité
Qui régne en une deité
Transsandant humain examen
Et régissons es saincts cieux. Amen.

Biographie : René du Bellay.

Parmi les historiens, et ils sont nombreux, qui ont écrit sur la famille du Bellay, aucun ne s'est occupé de René du Bellay, abbé du Vaudelnay, puis évêque de Grasse et du Mans; tous se sont surtout attachés à écrire longuement l'histoire de ses frères Martin du Bellay, lieutenant général en Normandie et prince d'Yvetot; de Jean du Bellay, évêque de Bayonne, ambassadeur auprès de Henri VIII, et de Guillaume du Bellay, seigneur de Langey (1591 à 1643). Ce fut, dit un auteur contemporain, un des « plus braves capitaines et l'un des plus mauvais courtisans de son siècle, il ne sait ni quand le roy se couche ni quand il se lève, mais il sait bien où sont les ennemis; il se couvre et s'assied devant François Ier; quand il a chaud, il ôte sa fraise et se met en veste. »

Tandis que ses trois frères se distinguaient dans la carrière des lettres, des armes et de la diplomatie, tandis qu'ils couraient après la gloire, René se livrait avec ardeur à l'étude de l'histoire naturelle. Dégagé des désirs toujours inquiets et toujours renaissants de l'ambition, il cultivait en paix des plantes et des arbustes exotiques qu'il réussit, après beaucoup de soins, à pouvoir acclimater. Ce fut lui qui commença dans l'Anjou à détruire les préjugés et les superstitions. Ainsi, les paysans voulaient-ils connaître si l'année prochaine le blé sera cher ou à bon marché, et dans quel mois arriveront ces variations, ils commençaient par bien nettoyer l'âtre de la cheminée le premier jour de janvier, ensuite ils y allumaient des charbons, puis tiraient au sort douze grains de blé, puis faisaient jeter, soit par un garçon ou une fille, l'un de ces grains; s'il brûlait sans sauter, le prix des marchés ne variait point pendant tout le mois; s'il sautait un peu, le prix du blé baissait; s'il sautait beaucoup le blé était sûr de

tomber à bas prix. On recommençait ainsi la même expérience le premier de chaque mois. Jamais on ne semait les plantes que pendant le décours de la lune; c'était aussi à cette période qu'on greffait les arbres, qu'on taillait la vigne et qu'on salait les viandes.

C'est à René du Bellay que non seulement la Touraine, le Maine et l'Anjou durent leurs progrès en arboriculture et en horticulture, mais encore une partie de la France. L'impulsion qu'il donna dans nos provinces se fit sentir à Paris où la culture des arbres et des fleurs était bien négligée. Jusqu'au XVIe siècle, c'est-à-dire jusqu'au moment où René du Bellay ouvrit une voie nouvelle à la culture, on ne connaissait dans les jardins royaux, en fait de fleurs, que les lys, les roses, les pavots, le romarin, l'aurone, le pouliot, l'héliotrope et l'iris.

Quant aux arbres fruitiers, les sorbiers, les avelinniers, les cognassiers, les néfliers, les amandiers, figuiers, noyers, châtaigniers, pêchers, mûriers, étaient en petit nombre et d'espèces fort médiocres.

Les pruniers connus alors étaient désignés sous des noms latins d'une étymologie douteuse; ainsi on cultivait le prunier *gormaringa*, *dulcia*, *geroldinga*, *crèvedella*, *spirauca*.

Le grand jardin du Louvre, sous les rois de la troisième race, avait une pièce de vigne : on y faisait du vin, et Louis le jeune, en 1160, assigna même au curé de Saint-Nicolas six muids, à prendre annuellement sur cette vendange. Sous cette race cependant on commença à joindre un peu d'agréable à l'utile : le jardin du Louvre devint célèbre par ses treilles, par ses berceaux, ses tonnelles, ses préaux, ses sièges et pavillons de verdure. Celui de vingt arpents qu'avait Charles V sur les bords de la Seine, à l'endroit où cette rivière entre dans Paris, acquit aussi de la réputation par de pareils ornements : ce n'était pourtant qu'un verger qui ne différait des ginguettes actuelles de nos faubourgs que par plus d'é-

tendue, et par un plus grand nombre d'arbres. Charles V, dans une seule plantation qu'il ordonna, y fit mettre cent poiriers, cent quinze pommiers, cent cinquante pruniers, douze cent vingt-cinq cerisiers ; c'est de ces différentes plantations que les rues du Beau-Treillis, de la Cerisay, et autres, ont pris leurs noms.

René du Bellay introduisit en Anjou les ébeniers, les pistachiers, la nicotiane. Il dota notre province d'un grand nombre d'espèces d'arbres fruitiers, surtout parmi les poiriers, car on ne connaissait guère alors qu'une vingtaine de poires dont les plus recherchées étaient le Saint-Lezin et le Bouvar, autrement la roussette d'Anjou.

Retiré pendant une grande partie de l'année à la campagne, dans son château épiscopal de Touvoie, il donnait à la culture de ses jardins tous les moments libres que lui laissaient ses occupations. Sans cesse on le voyait ordonner ou essayer lui-même de nouvelles expériences ; ses précautions allaient jusqu'à faire passer par l'eau bouillante les terres qu'il destinait à élever certaines graines rares, afin d'exterminer ainsi non seulement les insectes dévorants que récelaient ces terres, mais encore leurs œufs, si elles en contenaient quelques uns. Tous les ans il faisait venir des pays étrangers, de Flandres, d'Allemagne, d'Italie, un grand nombre d'arbres, de plantes et de simples ; la France lui en doit plusieurs de ce genre, et le médecin Bélon, ce voyageur dont il reste plusieurs écrits, assure, dans ses *Remontrances sur l'Agriculture* (ann. 1558), avoir fourni lui-même au prélat une grande quantité d'arbres étrangers et curieux (1).

Son plus grand bonheur fut de venir en aide à ses diocésains dans une disette qui réduisit le peuple à se nourrir avec

(1) Histoire de la vie privée des Français par Legrand d'Aussy, page 198, tome 1.

du pain fait avec de la farine de sarrazin, de gland et d'asphodèle.

En l'an 1546 on le pria d'aller représenter au roi François Ier la misère et la pauvreté de son diocèse. Il se chargea de cette mission sans hésiter et malgré son éloignement pour la cour; il réussit par la faveur de ses frères et obtint quelques secours, et surtout la décharge des gens de guerre qui était l'objet principal de la pétition.

Lorsqu'il se disposait à revenir en Anjou, et dans son diocèse, il mourut à Paris, après avoir été onze ans évêque. Son corps fut enterré dans l'église de Notre-Dame; son cœur fut apporté au Mans et déposé dans la chapelle de Notre-Dame-du-Chevet.

Académie de Jeux.

En l'année 1609, il s'établit à Angers une académie publique de jeux de cartes; on ne pouvait placer sur le tapis pour enjeu que des pistoles, *qui ne s'y voyent que par monceaux, et des personnes qui les jouent, aucunes desquelles y perdent tout leur vaillant.*

On cite un gentilhomme qui y a perdu *soixante mille écus qui estoit vingt mille écus plus que son père ne lui avait laissé après son décès.* Plusieurs avocats et jeunes financiers s'y ruinèrent. La maison de ville s'alarma justement des désordres occasionnés par cette triste académie, où non-seulement, les gens de famille venaient souvent compromettre tout leur avoir, mais encore des commerçants qui par la suite de leurs pertes, étaient forcés de faire banqueroute. Cet état de chose s'était tellement propagé dans les villes de France, que le roi Louis XIII fut forcé de rendre l'ordonnance suivante qui fut publiée et affichée dans les rues d'Angers.

« Louis, etc., les roys nos prédécesseurs, meus d'un zèle singulier envers leurs subjets, ont de temps en temps, par bonnes et saintes loix, apporté le remède convenable au vice et mauvaises coustumes qui pouvaient destourner leursdits subjets du chemin de la vertu, altérer les conditions honorables de leurs officiers et généralement apporter du désavantage aux familles des meilleures villes du royaume, où le jeu s'était introduit. Pour réprimer la licence duquel, ayant été faicts de beaux réglements et ordonnances : mesme s'estant ensuyvis plusieurs arrêts de nos cours souveraines contre les brelans et ceux qui en pratiquaient l'usage : nous l'avons, à notre grand regret, trouvé si commun à notre avènement à la couronne que nous avons veu en peu de temps plusieurs de nos officiers et subjets de différentes qualités (après avoir esdits berlans, ou jeu de cartes et dez, dissipé ce que l'industrie de leurs pères leur avait, avec un long travail, honorablement acquis) esté contraints d'emprunter de grandes et notables sommes de deniers, et icelles encore perdues et consommées, faire banqueroute à leurs créanciers, et porter à la ruine plusieurs bonnes familles d'Anjou. Pour à quoi remedier, savoir faisons, que nous touché d'un bon et saint désir, et ne voulant obmettre aucune chose qui depende de notre auctorité, nous avons, de l'advis et prudent conseil de la royne regente, notre très-honorable dame et mère, des princes de notre sang, et autres princes et officiers de nostre couronne et autres seigneurs de nostre conseil estant près de nous, faict et faisons par ces présentes, signées de notre main, très-expresses inhibitions et défenses à toutes personnes, de quelques qualités et conditions qu'elles soient, de tenir berlans en aucunes villes ou autres endroits de notre royaume, n'y s'assembler pour jouer aux cartes ou aux dez : mesme aux propriétaires détempteurs de leurs maisons, ou locataires d'icelles, d'y recevoir ceux qui tiendront lesdits berlans ou joüeront esdits jeux,

à peine d'amende arbitraire, d'autre punition s'il y eschet, et d'être en leur propre et privé nom responsables de la perte des deniers qui y sera faite, et tenus à la restitution d'iceux; enjoignons, à cette fin, aux juges ordinaires de chacune de nos villes, de se transporter ès maison et lieux où ils seront advertis y avoir berlans et assemblées, se saisir de ceux qui s'y trouveront, ensemble de leur argent, bagues, joyaux et autres choses exposées au jeu, en faire distribuer les deniers aux pauvres des hôtels Dieu auxquels, dès à présent comme pour lors, nous les avons affectées et adjugées, affectons et adjugeons, et en outre faire et parfaire les procès tant aux joueurs qu'aux propriétaires et locataires qui les recevront, comme infracteurs de nos lois et ordonnances, qui auront encourus la rigueur d'icelles, le donnons en mandement, etc.

« Donné à Paris, le trentième jour de mai, l'an de grâce 1611 et de notre règne le deuxième. Signé : Louis. »

Sur le reply est escrit : Par le Roy, la Royne régente sa mère présente, signé : De Lomenie.

Note sur Madame de Sévigné et l'évêque Henri Arnaud.

Nous avons raconté, dans le 5e volume du Bulletin historique, page 75 et 76, comment voyageait Madame de Sévigné, lorsqu'elle venait à Angers visiter l'évêque Arnaud. L'abbé Barral, dans un petit in-12, devenu très-rare aujourd'hui, intitulé : *Sevigniana, ou recueil de pensées ingénieuses, d'anecdotes littéraires, historiques et morales, tirées des lettres de madame la marquise de Sévigné*, cite plusieurs passages des écrits de cette femme célèbre, où elle parle des relations qu'elle eut avec l'illustre prélat d'Angers.

« J'ai dîné, comme vous savez, avec le saint prélat.

» Sa sainteté, jointe à sa vigilance pastorale, est une chose qui ne se peut comprendre. C'est un homme de quatre-vingt-sept ans et qui n'est plus soutenu dans les fatigues continuelles qu'il prend que par l'amour de Dieu et du prochain. J'ai causé une heure en particulier avec lui, j'ai trouvé dans sa conversation toute la vivacité de l'esprit de ses frères; c'est un prodige que je suis ravie d'avoir vu de mes yeux.

. . . .

» Mon fils m'a raconté des merveilles de Monsieur d'Angers; il a quatre-vingt-huit ans. Il porta le Saint-Sacrement le jour de la fête; la procession est d'un quart de lieue : il chanta tout de suite la grand'messe et ne mangea qu'à quatre heures : tout le monde était en admiration du miracle visible qui le soutient, *Forza non a, ma l'animo non manca*, contez cela à M. de Pomponne; tous les ans c'est un nouveau prodige....... J'ai été témoin de ce prodige; j'ai reçu la bénédiction de ce saint homme, et baisé sa main avec un plaisir extrême. C'est une chose admirable que la crainte qu'à tout son diocèse de le perdre, et de voir venir à sa place quelque freluquet qui ne songe qu'à plaire aux ennemis du prélat, au lieu que celui-ci ne songe qu'à leur pardonner tous les dégoûts dont ils prennent plaisir d'accabler sa vieillesse. »

Dictons des Etudiants de l'Université d'Anjou.

Au XVIe siècle les dictons usités dans nos universités par les étudiants étaient très-célèbres; chaque université avait les siens, et tout étudiant était tenu de les connaître. Voici ceux usités en Anjou (1) :

(1) Voir le livre des récréations, page 73.

Si grand je sens le mal qui ne me nuit,
Comme le bien, lequel est sans prouffit.

—

Qui laisse un vieil chemin, et prend sa voye
Par un nouveau, souvent il se devoye.

—

Le donner est ja mort.
Le restauré sans support.

—

Au confesseur, au sçavant médecin,
A l'advocat, dis ton secret enfin.

—

Vieux médecin, jeune barbier, en somme,
C'est le subjéct d'un vain et menteur homme.

—

Femme n'est rien que malheur et danger,
Ce qui reluit n'est tout or au trouver.

—

Par le vin pur la beauté du visage
Se perd, par luy est corrompu tout âge.

—

O laboureurs, que vous seriez heureux
En cognoissant l'heur des champs plantureux.

—

D'amis seras suivi ayant à gré fortune,
Mais tous te laisseront, elle étant importune.

—

L'ami certain en la chose incertaine
Rend notre attente heureuse et non point vaine.

—

Qui ne veut point souffrir malheur en terre,
N'y naisse point, le monde n'est que guerre.

—

Deniers, bons sens et loyauté en foy,
Moins il en est que ne sens et ne croy.

—

Il n'est vertu que pauvreté n'abîme,
N'y sainteté qui ne craigne le crime.

—

L'homme se fasche ayant abondamment
Ce qu'il désire à son commandement.

—

L'homme en repos et oisif au mal pense;
Les biens mondains n'ont point longue présence.

—

Le chaud n'y la froidure,
Au ciel ne font demeure.

—

Le temps est celuy qui tout porte,
Et qui soudain le tout emporte.

—

Qui me fait plus de bien qu'il ne soulait,
Il me trahit, ou trahir me voudrait.

—

Celuy qui fait autrement qu'il ne deust,
Il souffre aussi plus de mal qu'il ne creust.

—

Celuy qui a le temps, il a la vie,
Qui eschappe au danger de l'envie.

—

Si veux donner le pied à un vilain
En eschangeant reçoy de lui la main.

—

Ny pour le temps, ny pour la seigneurie,
N'afflige point ton cœur de fantaisie.

—

Bien peu sait cil qui s'aider ne sait :
Et bienheureux qui se contente et plaît.

—

Cil qui plus a, plus aussi il désire
Tant plus avoir : je ne veux au vrai dire,
Que je jouis de mon bien en tout lieu,
Et que j'en donne aux disetteux pour Dieu.

—

Ne faut choisir ny femme ny la toille
A la splendeur la nuit à la chandelle.

—

Quoy que tu aye et parents et cousins,
Si tu n'as rien, c'est mal pour tes desseins.

—

Quand un homme est meschant, sans qu'on l'estime,
Qu'il fasse mal, jà n'est repris du crime,

—

La vie fuyt, et n'a une heure de durée,
Et la mort vient après sur nous à grand' journée.

—

Sage est celui sans contredit,
Qui beaucoup taise, et qui peu dit.

—

De l'amy faux me garde Dieu,
L'ennemy je crains en tout lieu.

—

Souvent on oyt ce proverbe chanter,
Qu'il nous convient soigneusement garder ;

D'un lourd erreur, d'une faute première;
Avoir toujours notre main coustumière
De tenir l'arc et bandé et tendu,
Se montrer sage et prudent attendu;
Qu'un accident de peu de conséquence
Cent en engendre et en accroist l'engeance;
Faut être donc accort et dilligent,
Prompt et discret en tout événement.

—

On doit plorer l'enfant lorsqu'il naist en ce monde
Venant en un logis où tout malheur abonde:
Mais lorsque délivré il se void par la mort
De tant de passions, de deuil et de confort,
On s'en doibt réjouir, et tous vuides de cure,
Le porter en chantant, le mettre en sépulture.

—

Nul peut savoir qui l'aime vraiment
Quand sur la roue il est assis hautement;
Car l'homme ayant divers amys ne change
De face ou foy jusqu'à ce qu'un étrange
Tour de fortune abat cest heur flatueux,
Et l'escadron des amys plantureux
Fait révolter: lors celuy reste fort,
Qui aime bien l'amy jusqu'à la mort.

—

Aye toujours, et feras sagement,
Devant tes yeux ce mien commandement:
N'attends jamais en ton urgente affaire
Ce que l'amy peut conseiller ou faire,
Si faire le peux de toi commodément.

—

La vie des mortels n'a durée qu'un jour,
Nubileuse, sans fruit, briève, froide, ennuyeuse,
Et quoy qu'en apparence elle semble joyeuse,
Si n'a point elle en soy, ni plaisir, ni séjour.

—

Deux vrais conforts s'offrent au malheureux:
L'un du passé avoir la souvenance,
L'autre est de voir plus grande la souffrance
D'autre qui sait plus qu'iceux souffretteux.

—

Au mesme vray qui le mentir figure
Fault clore l'huys: car quoy que sans péché,
Si faict-il honte, et peut sa forfaicture
Rendre l'honneur d'un juste homme entaché.

On peut nommer nostre siècle doré :
Puisque par l'or on obtient toute chose,
Par l'or on est prisé et honoré
L'or nous fait voir toute chose bien close,
Par l'or seras estimé vertueux,
L'or fera, et grand et bienheureux :
L'or est celui qui les traits d'amour dompte,
L'or rompt la foy, et les lois surmonte.

—

Si l'homme peu accort estoit prudent et sage
A penser, adviser et de loing prévoir
Les divers accidents, les cas qui en tout aage
Peuvent sur notre vie à tous moments eschoir.
Toujours se montreroit content et plein de joye
Sans point se chagriner, attendant en sa voye
Les traits et les assauts que fortune lui fait,
Sans que point il y pense et que point ne le voie,
Et lorsque moins il vise à ce coup imparfait.

—

En tout estat se doit contenter l'homme sage,
Car qui n'est point content, n'a rien plus davantage :
Soit chargé d'or à tas, et d'argent à plaisir,
Aye biens et terroirs, et forces à choisir,
Que si contentement luy manque, c'est fumée,
Ombre et songe, son bien et la vie affamée.

—

L'homme qui n'a savoir vit en obscurité,
Et s'égaler au docte il n'a point mérité
Lequel voit plus à plein en un jour de sa vie
Que l'ignorant en cent, ou plus grand compagnie.

—

Fuy moy l'oisiveté, ô sotte babillarde,
Car le tant gazouiller ne te sert, ô raillarde,
Ains te nuist grandement : advise désormais,
A l'advenir, et voy de ne vivre jamais
Sans avoir quelque point, quelqu'art ou industrie
Pour soutenir toujours la misérable vie :
Car qui n'a soing de soy Dieu luy tourne face,
Et n'est aucun humain luy faisant quelque grâce.

Note sur Fontevrault extraite du voyage liturgique de Moléon, année MDCCXVIII.

« Fontevrault, Font-evrault, ou Fontevaud, *Fons-Ebraldi*, abbaye chef d'Ordre, a ceci de singulier, que l'abbesse est supérieure générale, non-seulement de toutes les Religieuses, mais encore de tous les Religieux de l'ordre.

» Voici ce qu'il y a de particulier dans leur ordinaire ou réglements faits sous leur première abbesse vers l'an 1115.

» Que les religieuses malades ne seront point confessées à leur lit, mais qu'on les portera à une chapelle pour y être confessées.

» Qu'elles ne recevront l'extrême-onction ni le viatique qu'à l'église, après que le prêtre aura encensé l'autel et le Saint-Sacrement.

» Qu'on sonnera une cloche tant que durera la lecture avant complies. Que les religieuses qui chanteront les versets, feront l'inclination en rond de toutes parts, *gyrent in circuitu*.

» Que les religieuses se laveront les mains et le visage avant tierce.

» A la grand'messe, on ne commençait à chanter l'introït qu'après que le prêtre avait dit le *Confiteor* que les religieuses répétoient et qu'après l'*Indulgentiam*.

» Il n'y est point fait mention de l'élévation de l'hostie ni du calice, ni qu'on s'y mît à genoux.

» La messe finissait par l'*Ite*, *missa est* ou par le *Benedicamus Domino*.

» On voit que l'eau bénite se faisait tous les dimanches pour asperser les religieuses et tous les offices de la maison à la procession, où l'on faisait plusieurs stations, comme à Saint-Jean de Lyon et à Saint-Lô de Rouen.

» Il y avait des religieuses consacrées, et elles communiaient neuf jours de suite pendant lesquels elles étaient presque toujours à l'église en prières.

» Il y avait une bénédiction singulière à table, quand on y servait du poisson, des fruits nouveaux, du vin nouveau.

» On faisait des lectures dans le cloître plusieurs fois tous les jours.

» En Avent et en Carême, au *Gloria Patri,* d'après le *Deus in adjutorium*, au commencement des offices divins, les religieuses baisaient leur siéges et se prosternaient au *Kyrie* ou aux prières à la fin de chaque office. La messe était précédée d'une litanie chantée *in directum;* et à la messe elles étaient prosternées sur des bancs depuis la préface jusqu'à la fin du *Pater*.

» Le jour de Saint-Thomas, apôtre, après le *Benedicamus Domino*, le chantre annonçait la Nativité de Notre-Seigneur.

» Il semble que la messe finissait à l'*Agnus Dei* où le mot de *missa*, en ces endroits là, doit s'entendre du Canon de la messe.

» Les religieuses se confessaient même des péchés secrets à leur Abbesse, qui les envoyait ensuite se confesser à un ancien prêtre devant quelqu'autel.

» C'était devant la Bibliothécaire qu'on recordait les leçons, et devant le chantre les répons qu'on devait chanter à l'église.

» Tous les jours de fêtes, à douze leçons, une religieuse allait, à la 4e, à la 8e et à la 12e leçon, avec une absconde ou lanterne sourde dans toutes les stalles du chœur voir s'il n'y avait point quelques religieuses endormies.

» Le chœur répondait *Amen* à la fin de l'Evangile.

» La nuit de Noël, après les nocturnes immédiatement avant qu'on commence la messe, toutes les religieuses et les

pensionnaires sortaient de l'église et allaient au dortoir et au cloître se laver : puis elles commençaient l'Introït après que le prêtre avait dit le *Confiteor* qu'elles répétaient; et après l'*Indulgentiam* il y avait à certaines messes une prophétie et épître.

» Les fêtes solennelles, on encensait le chœur des religieuses à deux encensoirs, à *Benedictus* de Laudes et à *Magnificat* de Vêpres, et cependant deux religieuses tenaient deux chandeliers élevés à la porte du grand autel. Le prêtre chantait le *Pater*, les prières et la collecte.

» Les religieuses se lavaient encore les mains, le visage et la bouche avant que d'aller à la messe du point du jour : les enfants et les infirmes y communiaient; l'abbesse et toutes les religieuses communiaient à la fin de la troisième messe au grand autel, après que tous les laïques étaient sortis, et que les portes étaient fermées.

» Aux grandes fêtes, l'abbesse servait elle-même le premier mets aux religieuses du côté droit du réfectoire, à dîner, et la doyenne à celles du côté gauche.

» Le mercredi des Cendres, elles assistaient nus pieds à la bénédiction et à l'imposition des cendres et à la messe.

» En Carême, elles étaient prosternées le visage en terre durant les deux psaumes qu'on disait dans les prières à la fin de chaque office; c'était après tierce qu'elles allaient au chapitre.

» Le premier dimanche de Carême, après vêpres, on déparait les autels et on ôtait les croix.

» Le premier lundi de Carême, les officières se déposaient de leurs offices et emplois dans le chapitre en rendant les clefs.

» A la procession du dimanche des Rameaux, en rentrant dans l'église, toutes les religieuses passaient sous une châsse de reliques.

» Le Jeudi-Saint et les trois jours suivants, elles étaient toutes obligées de communier ; *His quatuor diebus nulla à communione se subtrahat.*

» On y voit en plusieurs endroits que, *canere sub silentio*, c'est chanter d'une voix ou d'un ton médiocre, comme quand on psalmodie ; et que, *silenter legere*, c'est d'un ton médiocre et plus bas, mais de sorte néanmoins qu'on soit entendu ; *lectio mensæ silenter legatur, ita tamen ut audiatur.*

» Le Vendredi-Saint elles étaient pieds nus dès prime, et outre l'office elles disaient les sept psaumes pénitentiaux et le psautier tout entier après Vêpres ; elles se chaussaient et elles allaient ensuite au réfectoire, où elles ne mangeaient que du pain, et ne buvaient que de l'eau.

» Le Samedi-Saint on ne disait nones que vers la fin du jour, *advesperascente die dicatur nona ;* le diacre faisait la bénédiction du cierge paschal, auquel on attachait la table paschale, comme on fait encore à Rouen et à Rheims.

» Les religieuses allaient nus pieds à la procession le jour de saint Marc.

» Le jour de l'Ascension, après la méridienne, elles se lavaient, elles allaient chanter à l'église nones très-dévotement, en commençant par l'hymne *Jesu nostra redemptio*, au son de toutes les cloches, et on encensait cependant et on parfumait les autels et tout le couvent, (et cela pour honorer l'heure de *None* à laquelle Jésus-Christ monta au ciel).

» On voit en beaucoup d'endroits qu'au jour de jeûne, on disait la messe après midi et après la méridienne.

» L'Epiphanie y est appelée *l'Apparition du Seigneur ;* et la fête de la Purification de la Vierge y est appelée *la Présentation du Seigneur : in Apparitione et Præsentatione Domini.*

» Le jour de Saint André, à *Benedictus* de Laudes, on triomphait l'antienne aux quatre derniers versets du cantique, comme au jour de la Circoncision.

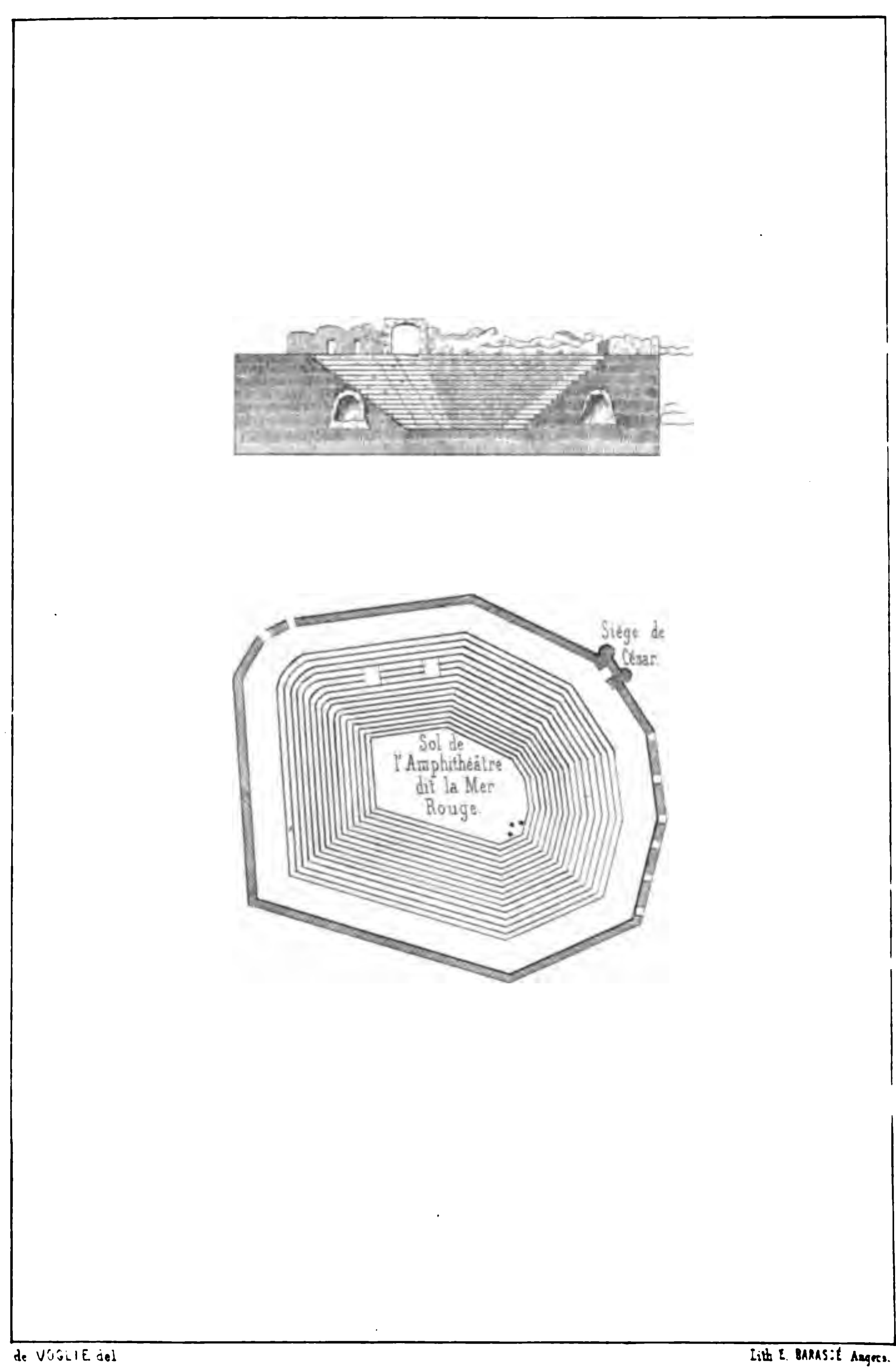
» Les pères et mères offraient et engageaient leurs filles pour être religieuses, en les présentant au grand autel, et leur enveloppant la main droite dans la nappe de l'autel en présence de l'abbesse, sans qu'il leur fût permis de quitter jamais l'habit ni le monastère dans la suite.

» On portait aussi sur l'autel la profession des religieuses après qu'elles l'avaient lue et signée comme en ces termes : *Ego soror ill. promitto stabilitatem meam et conversionem morum meorum, et obedientiam secundùm regulam S. Benedicti coram Deo et sanctis ejus, in hoc loco constructo in honore Salvatoris mundi sanctæque Genitricis Mariæ et in præsentiâ ill. abbatissæ.* Ensuite l'abbesse leur couvrait le visage d'un voile qui demeurait ainsi jusqu'à *l'Agnus Dei* de la messe du troisième jour.

» Après la mort d'une religieuse, on lavait son corps et on le couchait sur un cilice dans la bierre ou le cercueil. Son visage était enveloppé d'une guimpe blanche, de telle sorte qu'il ne pût être vu de personne ; et on enveloppait son corps dans un long voile ou suaire, qui était cousu depuis les épaules jusqu'au bout des pieds. Ensuite l'abbesse prenait un cierge béni et en faisait dégoûter, en forme de croix, depuis la tête jusqu'au nombril, *à summo capitis usque ad umbilicum ventris in modum crucis*. De là est venu cette croix de cire qu'on met, à Rouen et ailleurs, sur le cercueil et le poêle. »

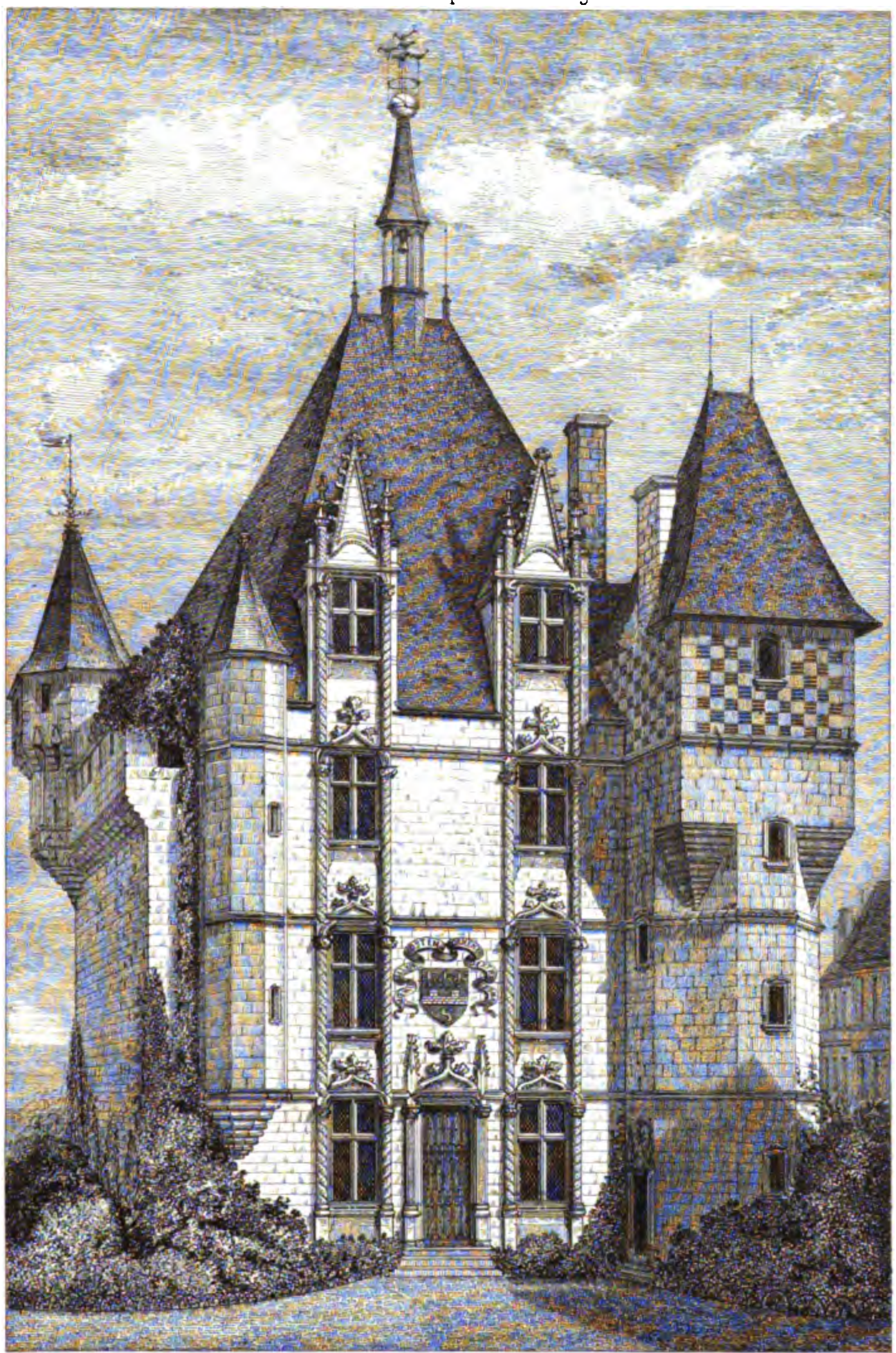
AIMÉ DE SOLAND.

Angers, imp. E. Barassé.—1860.



de VOGUE del   Lith E. BARASSÉ Angers.

PLAN DE L'AMPHITHÉÂTRE DE DOUÉ.



Hᵉ LAGARDE lith. Lith. de E. BARASSÉ, à Angers.

HÔTEL-DE-VILLE DE SAUMUR.

SOMMAIRE.

L'Attila d'Hippolyte Maindron.

Le musée d'Angers vient de s'enrichir du plâtre *d'Attila et de Sainte Geneviève*, dont le marbre est placé sous le péristyle de l'église Sainte-Geneviève de Paris. Cette composition est due, comme on le sait, à notre concitoyen M. Hippolyte Maindron.

Le groupe d'Attila et de Sainte Geneviève est une des plus belles créations de la statuaire moderne.

Le farouche roi des Huns est représenté remettant son glaive dans le fourreau à la vue de la patronne de Paris, qui pour arrêter sa colère, se précipite à ses pieds en lui montrant l'image du Sauveur du monde.

Ce sujet est admirablement compris par l'artiste : la colossale statue d'Attila, est une personnification énergique de ce redoutable monarque surnommé le fléau de Dieu. Ses traits empreints d'une dureté sauvage semblent s'adoucir en regardant la sainte, dont le sérénité exprime une confiance entière dans la protection divine.

M. Maindron n'oublie point qu'il est Angevin : déjà notre galerie de sculpture s'est enrichie d'œuvres importantes de ce maître. Sa générosité bien connue, nous donne l'espérance qu'à l'exemple de David, son premier guide dans la carrière, il accordera au logis Barrault les modèles des nombreux travaux qu'il est appelé à produire.

Des Gouverneurs, Capitaines et Lieutenants de la ville et chasteau d'Angiers, et pays d'Anjou.

Nous empruntons au Philandinopolis de Bruneau de Tartifume le passage suivant :

« La ville d'Angiers porte d'azur semé de deux fleurs de lys d'or, une clef en pal brochant sur le tout.

» Du temps de saint Louis, roy de France, environ 1260, Pierre, duc de Bretagne, fils de Jehan, premier du nom, dict Le Roux, qui était fils de Pierre de Dreux, eut les capitaineries du chasteau et ville d'Angiers.

» Pierre d'Avoir, sire de Chesteau Fromont, seigneur d'Erigné (1). chambellan du roy Charles VII, fut en 1371, lieutenant-général de M. le duc de Callabre, d'Anjou et du Maine et de Mme la duchesse èsdits pays d'Anjou et du Mayne.

» Messire Olivier de Clisson, sieur de Belleville et de Penhouet, qui épousa en premières noces Jehanne, fille du duc de Bourgogne, et en deuxièmes Jehanne de l'Allain, fut lieutenant-genéral pour le roy, notre sire Charles V, ès pays d'Anjou, de Tourraine, du Mayne, de Poitou et de Xaintonge, en l'an 1372.

» En 1372, à cause que Canole, anglois, estoit en la Bretaigne, suivi de plusieurs autres Anglois, furent créés en la ville d'Angiers, deux capitaines, dont l'un fut messire Thibault du Bois-Sainct-Père, qui commandait au costé de d'outre Nostre-Dame, et l'aultre fut messire André Maillart, chevalier, qui commandait au costé de Saint-Maurice, lesquels costés s'appellent à présent çà doultre et là doultre.

» En 1380, un nommé Jehan Chappelain fut capitaine de la dite ville jusqu'en 1382 que messire Pierre du Bois-Sainct-

(1) Les armes de Pierre d'Avoir se voient encore à la clef de voûte de la chapelle du transept gauche de l'église d'Érigné.

Père, y fut mins capitaine, après lequel messire Jehan de la Chapelle, chevalier, maistre d'hôtel de Monsieur Louis, duc d'Anjou, frère du roy, fut reçu par ledict duc en la charge de général-capitaine et garde de toute la ville d'Angiers, le 20 may 1383 aux gages de 300 livres.

» Un nommé messire Guillaume des Roches, aultre que celuy qui cy-devant a esté séneschal d'Anjou, fut capitaine de la ville d'Angiers en 1412.

»En l'absence dudit seigneur des Roches, messire Tristan de la Jaille, chevalier, chambellan du roy de Sicile et de Jérusalem, duc d'Anjou, fut appellé par les habitants d'Angiers, pour la garde de leur ville, en 1412, qu'il garda pour l'espace de 8 jours, auquel fut fait présent par les habitants de la somme de 22 livres 10 sols.

»Nicolle Gilles, en la vie de Charles VII, dit que messire Jehan de Hautcourt, comte d'Aumalle, estoit lieutenant du roy au pays d'Anjou et du Mayne en 1412.

»Guillaume de Sirches, chevalier, entra en la place dudit Tristan de la Jaille, audit an 1412.

»En 1416, Huet de Baif estoit lieutenant de monsieur le capitaine de la ville d'Angiers.

»Barthélemy Valory, escuyer, fut capitaine d'Angiers après le dit de Sirches, en 1417.

»La lieutenance du chasteau fut baillée en 1431 à Hardouin Fresneau, escuyer. Il décéda à Angers, le 27 octobre 1448; il gist en l'église des Jacobins d'Angiers, chapelle du rosaire, le dixième décembre 1432, soubz Charles VII. Monseigneur Charles d'Anjou, comte de Mortaing, accepta la lieutenance-générale des pays d'Anjou et du Mayne.

»Messire Bertran de Beauveau, qui gist en l'église des Cordeliers d'Angiers, avait fait la semblable les quatriesme desdits mois et an pour le regard du chasteau dudit Angiers. Au temps de Louis III, duc d'Anjou, pour le soulagement de

mondit seigneur Charles d'Anjou, son frère donna la capitainerie de la ville d'Angers à messire Pierre de Beauveau, seigneur de la Berthière ou Bessière, fils de Marc de Beauveau, cousin germain dudit Bertran, lequel Pierre de Beauveau print pour son lieutenant en ladite ville Jehan de la Poissonnière, escuyer.

»En 1454 que lesdits Anglais commençaient à s'affaiblir en France (car ils en furent du tout chassés en 1455, fors de Calais et de quelques autres lieux circonvoisins), Louis de Beauveau, sieur de Champigné, chevalier séneschal d'Anjou, premier chambellan du roy de Hierusalem et de Sicile, fils dudit Pierre de Beauveau, fut esleu capitaine de la ville d'Angiers.

»Jehan de Beauveau, escuyer, sieur des Rochettes, succéda audit Louis, son frère, aux offices et dignités de séneschal d'Anjou, de chambellan, et de capitaine de la ville d'Angiers, après le décès dudit Louis, qui fut en 1461.

»Iceluy Jehan manda à Jehan Colin, receveur ou procureur de la commune, le pénultième de janvier 1461 qu'il payast deux busses de vin l'une de blanc et l'autre de clairet, lesquelles luy furent données et présentées par les bourgeois de ladite ville d'Angiers pour les nopces de sa fille Marguerite, mariée avec le vieux Tristan de la Jaille, en faveur des bienfaits et assistance rendus aux habitants par ledit sieur Bertran de Beauveau, son oncle, lesquelles busses coustèrent six escus d'or vallant seize livres dix sols.

»En 1468, Pierre de la Poissonnière fut fait lieutenant du capitaine d'Angiers.

»En 1471, Jehan de Laurainne, seigneur de Bonnes, gouverneur et séneschal d'Anjou, fut capitaine de la ville d'Angiers.

»De 1480 à 1540, il y a lacune dans le manuscrit de Bruneau de Tartifume.

»En 1540, sous François Ier, messire René de Cossé, fils de messire Philibert de Cossé, estoit gouverneur d'Anjou et du Mayne. Il mourut en ladite année, le 21 avril, auquel succéda ès-dit gouvernement son fils, messire Charles de Cossé, comte de Brissac, maréchal de France.

»Monsieur le duc de Monpensier fut gouverneur du pays d'Anjou en 1560.

»Les huguenots prinrent la cité d'Angiers et l'église Saint-Maurice, brûlèrent les reliques et firent plusieurs impiétés, le 5 avril 1562, la nuit du dimanche de la Quasimodo.

»Les huguenots ayant troublé tout le royaume, M. le prince daulphin, fils du duc de Monpensier, fut gouverneur du pays d'Anjou en 1565 jusqu'en 1567, que le roy Charles IX envoya pour gouverner le pays d'Anjou, M. de Vassé, qui avec René de la Faucille, escuyer, capitaine du château d'Angiers dès l'an 1562, eut tellement l'œil sur les actions des dits huguenots et protestants, que la province n'en ressentit davantage leurs fureurs.

»Le sieur de la Faucille, avec ses neveux, accompagnés de quelque nombre de marchands de la ville qui estoient Jehan Avril, Nicolas Dandouet, Olivier de Crespy, Charles d'Oisseau, Philippe Bruneau, Mathurin Hunault, Etienne Renard, Georges Robin, François Rigault, et autres empêchèrent que les huguenots se saisissent du chasteau.

»En 1568, messire Jehan de Léaumont, seigneur de Puy-Gaillard eut le gouvernement d'Angers jusques au 10 avril 1575 que le gouvernement fut baillé à messire Jacques du Bellay, fils de François du Bellay, comte de Tonnerre, qui gouverna le pays d'Anjou jusqu'en 1576, que M. de Rilly fut mins à sa place, qui n'y fut qu'un an, d'autant qu'en 1577, Monsieur frère du roy, qui après a porté le nom de Henri III, constitua gouverneur d'Anjou M. De Bussy d'Amboise, auquel succéda le 24 juillet 1584, Messire Charles de Cossé,

lors comte de Brissac, et depuis créé duc de Brissac, par le roy Louis XIII : il était gouverneur de la ville et chasteau. Il ota dudit chasteau du Hallot qu'en était capitaine en 1583, y mit en 1585 un appelé le capitaine Bret qui fut poignardé par le Fresne ; ledit du Hallot fit prendre ledit chasteau le mercredi 25 septembre, en ladite année 1585, par deux capitaines, Le Frèsne ennemi du comte de Brissac, et Rochemorte affectionné au roy de Navarre qui depuis a été Henri IV roy de France. Du Hallot pris par les habitants fut roué vif le 19 octobre en suivant. Le Fresne étant tombé dans la douve et fossé du dit chasteau, fut déchiré par un cerf qu'on y nourrissait, et Rochemorte appuyé et sommeillant sur une des fenêtres dudit château, reçut une harquebusade où il y avait deux balles dont l'une lui coupa la gorge et l'autre la langue ; tellement qu'il tomba roide mort ; de sorte que les soldats des dits capitaines composèrent avec les habitants d'Angers, ouvrirent les portes à Monsieur de Joyeuse sieur du Bouchage (puis après capucin), que le roy envoya au pays d'Anjou pour y être gouverneur, lequel mit au dit château un gentilhomme de sa maison nommé Pierre de Donnadieu, sieur de Pucharic, qui après fut senechal d'Anjou.

»Monsieur le duc d'Espernon, en 1586, reçut le pouvoir de sa Majesté de commander aux provinces d'Anjou, Tourraine, Poitou, Angoulême et Saintonge.

»Messire Antoine de Silly, sieur de la Rochepot, fut gouverneur d'Anjou après le duc d'Espernon, ès années des guerres de la ligue, qui commencèrent en 1584 et finirent en 1598.

»Le sieur de Silly mort, le dit sieur de Pucharic demeura gouverneur tant de la ville et château d'Angers, que du pays d'Anjou.

»Messire Urban de Laval, seigneur du Boisdauphin, vicomte de Bretteau, maréchal de France, eut le gouverne-

ment d'Anjou en l'année 1612 et Messire Guillaume Fouquet, écuyer, sieur de la Varenne, eut celui de la ville et château après le décès dudit sieur de Pucharic.

»Durant les gouvernements dudit Pucharic et Fouquet...., le.... sieur de Madelet, écuyer, fut capitaine au château, auquel sieur Madelet le dit seigneur de la Varenne donna à femme une de ses proches parentes, afin de l'obliger davantage à lui être fidèle.

En l'an 1617, le fils aîné de Monseigneur du Bellay fut gouverneur au pays d'Anjou en l'absence de mon dit seigneur de Boisdauphin qui en 1619 (moyennant récompense de deux cent mille francs) remit le dit gouvernement d'Anjou entre les mains du roy, qui le bailla à la reine sa mère Marie de Médicis, laquelle mit en son absence M. de la Porte commandeur, et au château y établit M. le baron de Pontchateau.

»Les lettres de la reine, concernant les gouvernants et lieutenants-généraux pour le roy au pays d'Anjou, furent lues à Angers, la juridiction tenant le 14 septembre 1619 et celles du dit sieur de la Por.e furent lues le 2 août précédent.

» Peu après, le dit seigneur du Bellay père, chevalier des ordres du roy, nommé Martin, fils de Jacques du Bellay, gouverneur d'Angers, a été par la reine mère établi gouverneur, et son lieutenant général en tout le pays et duché d'Anjou; lui succéda Urban de Maillé Brezé, maréchal de France qui a tenu seul tout le gouvernement d'Anjou, sans aucun lieutenant, fors les deux châteaux d'Angers et de Saumur, où il avait pour lieutenant M. le commandeur de Talaine pour Angers, très homme de bien, et pour Saumur M. de Baumont, bourguignon, qui n'en voulut point sortir après la mort du dit maréchal de Brezé, sans être recompensé. Ce Monsieur y fut assiégé et en sortit honorablement, remit les plans entre les mains de M. de Cominges, qui en 1650 en était commandeur et de tout le ressort de Saumur.

A M. de Brezé a succédé M. le duc de Rohan de la maison Chabot qui exerça la charge avec honneur et probité; il avait pour lieutenant le marquis de Sainte Suzanne, fils aîné du marquis de la Varenne.

Académiciens d'Angers.

DESFORGES-MAILLARD.

Desforges-Maillard fut un des membres les plus zélés de l'académie d'Angers. Nous avons déjà publié plusieurs poésies de cet auteur qui sont suffisantes pour faire juger sa valeur littéraire; nous allons seulement rapporter à son sujet une anecdote peu connue.

Desforges-Maillard était né au Croisic en 1699; mais il passa la plus grande partie de sa vie à Angers. Il était très-glorieux de son titre de membre de l'académie d'Angers, et le mettait sur toutes ses œuvres. On peut donc presque le considérer comme un Angevin.

En 1730, Desforges-Maillard, étant à Angers, concourut pour le prix de poésie à l'académie Française. Le sujet était *Les progrès de l'art et de la navigation sous le règne de Louis XIV*. Sa pièce ne fut point couronnée, et il crut devoir en appeler au public. Il envoya son poème au chevalier de la Roque qui rédigeait alors le *Mercure de France*. Un parent de l'auteur présenta très-humblement l'ouvrage au journaliste. Celui-ci le refusa, alléguant, pour toute raison, qu'il ne voulait pas se brouiller avec MM. de l'Académie ; le parent insista : la Roque se fâcha et jeta le poème dans le feu, en protestant, en jurant même qu'il n'imprimerait jamais rien de la façon de M. Desforges. Ce dernier en fut inconsolable. Il était occupé de ce désastre à Brédérac, près le Croisic, sur les bords de la mer, petite maison de campagne de laquelle

dépend une vigne qui se nomme *Malcrais*. Il lui vint dans l'esprit de forcer l'inflexible la Roque à l'imprimer, malgré son serment. Il se féminisa sous le nom de Mademoiselle Malcrais de la Vigne. Il fit part de son idée à une femme d'esprit, de ses amies, qui la trouva charmante, et se chargea d'être son secrétaire. Elle transcrivit plusieurs pièces de vers. On les adressa à la Roque, qui en fut enchanté. Il se prit même d'une belle passion pour la muse du Croisic, et, dans une de ses lettres, il s'émancipa jusqu'à lui dire :

« Je vous aime, ma chère bretonne; pardonnez-moi cet » aveu; mais le mot est lâché. »

Il ne fut pas la seule dupe de cette supercherie. Mademoiselle Malcrais de la Vigne devint la dixième muse, la Sapho, la Deshoulière du Parnasse français. Il n'y eut pas de poète qui ne lui rendît ses hommages par l'entremise du Mercure.

Destouches et Voltaire, entre autres, se signalèrent à l'envi.

Voici une des pièces de vers de Destouches, adressée à Mademoiselle de Malcrais :

De ses beaux yeux le feu charmant
Pénètre jusqu'au fond de l'âme !
Qui la voit, l'entend un moment,
Ressent la plus ardente flamme,
Et fait en soi-même serment
De l'aimer éternellement.

Voltaire lui envoya l'histoire de Charles XII et la Henriade, avec une épître en vers qui commençait ainsi :

Toi, dont la voix brillante a volé sur nos rives ;
Toi, qui tiens dans Paris nos muses attentives ;
Qui sait si bien associer
Et la science et l'art de plaire,
Et les talents de Deshoulière
Et les études de Dacier
J'ose envoyer aux pieds de ta muse divine,

Quelques faibles écrits, enfants de mon repos ;
Charles fut seulement l'objet de mes travaux ;
Henri-Quatre fut mon héros
Et tu seras mon héroïne !

Lorsque Desforges-Maillard, dit Fabien Pillet, voulut enfin terminer cette comédie et reprendre son véritable sexe, la plupart de ses adorateurs furent d'abord un peu honteux du rôle public qu'il venait de leur faire jouer ; mais en dernier résultat la mystification fut encore moins fâcheuse pour eux que pour lui ; car du moment qu'il parut à découvert, on ne songea plus qu'à déprécier ses vers, et à le rendre ridicule, ce qui ne fut pas fort difficile ; son talent avait trop peu de consistance pour résister à une pareille réaction. L'aventure de ce triste hermaphrodite du Parnasse, devint le sujet de la *métromanie*, chef-d'œuvre de Piron. Le poëte ridiculisé prit la chose en galant homme, et ne laissa pas de publier le recueil de ses poésies. Quelque temps après, Desforges, qui n'était pas riche, pria Voltaire de lui trouver à Paris des protecteurs ; l'auteur de Zaïre trop adroit, ou trop généreux pour montrer le moindre ressentiment s'employa de bonne grâce en faveur de la ci-devant muse du Mercure.

« Je me souviens toujours, lui répondit-il, des coquetteries de Mademoiselle Malcrais, malgré votre barbe et la mienne ; et s'il n'y a pas moyen de vous faire des déclarations, je cherche celui de vous rendre service. Je compte voir cet été M. le contrôleur général ; je chercherai *mollia fandi tempora*, et je me trouverai trop heureux si je puis obtenir quelque chose du *Plutus* de Versailles en faveur de l'Apollon de Bretagne. » Les effets toutefois ne répondirent point à la promesse. —Fort estimable par ses mœurs et par la douceur de son caractère, Desforges-Maillard n'a joui que d'une assez mince considération, sauf à l'académie d'Angers qui le tint toujours pour un grand poëte.

Voici le jugement que Chaudron porte de cet auteur, une versification lâche et négligée des détails longs et mal amenés un style facile, mais diffus, tels sont les défauts qui ont précipité ses œuvres dans l'oubli. L'auteur ne leur survécut guère; il est mort en 1772; c'était un homme doux, poli et de bonne compagnie.

Une proclamation de l'abbé Bernier.

Le prince Augustin Galetzin nous adresse une proclamation du conseil militaire de l'armée d'Anjou et Haut-Poitou, aux Républicains. D'après les recherches que nous avons faites nous avons tout lieu de croire que ce manuscrit est inédit : il est rédigé par l'abbé Bernier, commissaire général de l'armée vendéenne, et depuis évêque d'Orléans.

AU NOM DU ROI.

Le Conseil militaire de l'armée d'Anjou et Haut-Poitou, aux Républicains,

Français égarés,

Vous nous annoncez des paroles de paix! ce vœu est celui de nos cœurs; mais de quel droit nous offrez-vous ce pardon, qu'il n'appartient qu'à vous de demander?... teints du sang de nos rois, souillés par le massacre d'un million de victimes, par l'incendie et la dévastation de nos propriétés, quels sont vos titres pour nous inspirer la confiance et la sécurité?

Serait-ce le supplice des Robespierre et des Carrier?... mais la nature indignée s'élevait contre ces monstres, le cri de la vengeance publique les dévouait à la mort; en les proscrivant vous n'avez fait qu'obéir à la nécessité; une faction a remplacé l'autre, et peut-être le même sort attend celle qui domine aujourd'hui,

Seraient-ce vos prétendues victoires?... mais ne savons-nous pas que le mensonge préside toujours à la rédaction de vos feuilles, et qu'en éprouvant les plus terribles défaites, pour en imposer aux peuples séduits, vous prenez encore le nom fastueux de vainqueurs de l'Europe.

Serait-ce la relaxation de nos frères emprisonnés?... mais la justice ne leur devait-elle pas une liberté que la tyrannie seule avait pu leur ravir? et quand vous les gardez au milieu de vous sans armes et sans défense, n'avons-nous pas à craindre que cette relaxation momentanée ne soit un piège adroitement tendu pour nous envelopper tous dans les mêmes malheurs ?

Seraient-ce vos promesses flatteuses?... hélas! si nous y pouvions croire, du sein de leurs tombeaux, nos parents, nos amis égorgés se lèveraient pour nous dire : « Défiez vous du » venin caché sous ces dehors, c'est en nous promettant le » salut et la vie que l'on nous immola; le même sort peut-» être vous attend; le corps qui dominait alors règne encore » aujourd'hui, son esprit est toujours le même, il tend encore » au même but et n'a fait que changer d'agents et de moyens. »

Si néanmoins vos vœux étaient sincères. si vos cœurs changés tendaient vers la paix, nous vous dirions, rendez à l'héritier de nos rois son sceptre et sa couronne, à la religion son culte et ses ministres, à la noblesse ses biens et son état, au royaume entier son antique et respectable constitution dégagée des abus que le malheur des temps y avait introduits.... alors oubliant vos torts nous volerons dans vos bras et confondrons avec les vôtres nos cœurs, nos sentiments et nos désirs... mais sans ces conditions préalablement adoptées, nous braverons vos efforts et vos menaces, aidés de nos fidèles et généreux soldats, nous combattrons jusqu'a la mort et vous ne règnerez que sur la tombe du dernier d'entre nous.

Arrêté unanimement à Maulévrier le 28 janvier 1795.

L'an 3[e] du règne de Louis XVII. Signé : Stofflet, général en chef, Berrard, Trotouin, Monnier, Guichard, Nicolas, Renou, Lhuillier, Challons, Martin, Cady et Gibert, secrétaire général.

Vu l'adresse ci-dessus, nous ordonnons qu'elle soit imprimée et affichée dans toutes les paroisses de l'arrondissement de l'armée d'Anjou et Haut-Poitou.

Donné à Maulévrier le 28 janvier 1795. L'an 3[e] du règne de Louis XVII. Signé : Bernier, curé de Saint-Laud, commissaire général.

Jacques Rangeard.

Jacques Rangeard, archiprêtre d'Andard, député aux états généraux de 1789 et membre de l'assemblée constituante, a laissé plusieurs ouvrages, tant en prose qu'en vers, qui ne furent jamais imprimés.

Nous ne porterons point notre jugement sur les travaux politiques de l'archiprêtre d'Andard, un écrivain des plus compétents, de notre pays, ayant apprécié Rangeard à sa juste valeur (1). Nous voulons seulement parler aujourd'hui de Rangeard comme poète et nous ne pouvons mieux le faire connaître sous ce rapport qu'en citant une pièce de vers qui nous paraît la meilleure de toutes celles qu'il a produites en si grand nombre : elle a pour sujet le vin du clos du Miroir d'Andard.

A M. M.... (2), SUR LE VIN DU MIROIR.

Le Dieu de l'Inde et de la treille,
Bacchus à la face vermeille,
Voulut parcourir l'autre jour

(1) Voir le remarquable travail de M. le conseiller Bougler sur les députés Angevins.

(2) Rangeard avait dédié cette pièce à M. Dominique Moutardeau, propriétaire alors du clos du Miroir.

Angers et les lieux d'alentour :
On y lisait alors l'ouvrage
D'un jeune auteur qui bien appris
L'avait soumis aux beaux esprits
De notre docte aréopage,
Et dont chacun, suivant l'usage,
Disait son mot et son avis.
Il ouvre, et la fin d'une page
Lui donne la liste des vins
Qu'on cueille aux coteaux angevins
Placés chacun dans leur étage.
Il y voit que l'auteur hardi
Au second rang dans son suffrage
Met avec un peu d'étalage
Le *Miroir* et le *Pihardi*.
Oh! dit le Dieu qui s'en offense,
C'était peut-être à nous, je pense,
A fixer le prix et les rangs
De ces vignobles différents.
Ami, dit-il au vieux Silène,
Qui lors sur son âne monté,
S'acheminait à son côté,
Soulevant sa grosse bédaine
Et soufflant à perte d'haleine,
C'est toi qu'on a dû consulter ;
Descends et viens à tasse pleine
De tous ces vins ici gouter ;
Et puis nous dire avec franchise
Lequel te semblera de mise
Lorsque chez toi quelque festin
Rassemblera Faune et Sylvain.
C'était une rude entreprise,
Mais les immortels ne sont pas

Faible comme on est ici bas.
D'ailleurs, cette épreuve importante,
S'il la manquait, l'eût compromis.
Aussi de tous ceux qu'on nous vante
Aucun par lui ne fut omis,
Sachant que souffler dans la manche,
C'était une mauvaise planche
Pour esquiver l'essai promis.
La tête en partait au bonhomme,
Car, entre nous, les vins fameux
Sont, à dire vrai, trop fumeux.
Il en fut quitte pour un somme.
Ouais! disait-il à son reveil,
La gorge me cuit comme braise,
Vulcain m'a-t-il dans mon sommeil
Porté tont près de sa fournaise?
Tout autre que le demi-Dieu
Séchant d'ardeur et de malaise,
En serait crevé sur le lieu;
Pour lui se secouant la tête,
Il dit, voyant sur le buffet
Un gros flacon de vin clairet,
Reprenons du poil de la bête,
Et sachons si cette liqueur
Pourra nous radoucir le cœur.
Il verse, et voit dans la fougère
Pétiller la mousse légère;
Il en admire la clarté
A la délicatesse égale,
La douce vapeur qu'elle exhale,
La sève et la légèreté.
Comment, dit-il, c'est l'eau limpide
De la fontaine Aganippide!

Voyons un peu si la bonté
Répond en tout à la beauté.
Il boit, et la bouche enflammée
Reprend sa première fraicheur.
Assurément, dit-il, Seigneur,
Toute ma trogne est embaumée ;
Quel goût piquant, quelle saveur !
De quelque céleste rosée
La gorge me semble arrosée,
Quel *retentum* délicieux ;
Ma foi, c'est le nectar des dieux !
Bacchus reprenant la parole :
Ainsi tu crois donc que l'auteur
L'a pu vanter sans hyperbole?
Si, je le crois; votre grandeur
N'en boit pas souvent de meilleur.
Les dieux gourmets t'ont passé maître,
Reprend Bacchus, ton goût est sûr ;
Ce vin, tu dois le reconnaître,
Est du crû du *Miroir* tout pur.
Je m'en doutais, et j'homologue,
Puisque au nôtre il est analogue
L'ordre tracé par l'écrivain,
Dit le judicieux Silène ;
Et pour salaire de la peine
Quatre bouteilles de ce vin,
Que va lui porter un Sylvain
Feront par leur jus délectable,
Aujourd'hui l'honneur de sa table.
Bacchus à l'avis souscrivit
Et dit en quittant le compère :
Ma foi la chose est bonne à faire,
Le présent vaut un accessit.

Hôtel-de-Ville de Saumur.

NOTE SUR SAUMUR.

L'Hôtel-de-Ville dont nous donnons le dessin, date du temps de Louis XI, ou d'une époque qui n'en est pas fort éloignée. (Cours d'antiquités monumentales de M. de Caumont, tome V, pages 455 et 456.)

« C'est un petit édifice assez original surmonté d'un toit » fort élevé, au haut duquel est une tourelle pour l'horloge.

» Le bâtiment devait être carré, et aux angles on voit des » tourelles en encorbellement couvertes d'un toit en pain » de sucre qui, je le suppose, a été dans l'origine surmon» té d'une girouette.

» Comme cet hôtel se liait aux murs qui fermait la ville sur » le bord de la Loire, on n'y a pratiqué que peu d'ouvertures » et peut-être ne sont-elles pas du temps de la construction.

» Les machicoulis qu'on y voit encore, sont ornés de trè» fles et d'une forme qu'on ne retrouve pas avant la deuxième » moitié du xve siècle. »

» Les habitants de Saumur, dit M. Louis Lacour dans sa notice sur Saumur, peuvent ambitionner la gloire d'avoir, les premiers, pris part au mouvement de réaction sous lequel fut obligée de plier la volonté féodale. Ils se constituèrent de bonne heure en magistrature locale indépendante, et lui bâtirent une demeure dont l'aspect tout militaire, rappelle les luttes qu'elle fut obligée d'essuyer à son origine. Ce monument date des dernières années du xve siècle, et est regardé comme l'un des plus curieux vestiges de l'architecture civile en France, quoiqu'à certains égards, la première fois qu'on l'aperçoit, on croit plutôt voir une forteresse qu'une paisible maison de ville. Les tourelles dont il est flanqué, les machicoulis qui ornent la partie supérieure, ne seraient-ils pas les indices suffisants d'un ouvrage avancé? heureusement

que se joignent à cet appareil, pour en amoindrir la sévérité, d'élégantes fenêtres à croisillons d'un gracieux campanille. A l'intérieur on se trouve en face d'une tour moitié octogonale, moitié carrée, bâtie d'une façon peu ordinaire, en ce que la brique qui y figure concurremment avec la pierre, avait depuis longtemps cessée d'être employée à l'époque qui, nous le pensons, a produit l'hôtel-de-ville de Saumur. »

C'est dans une des salles de l'hôtel-de-ville de Saumur, que se trouve le musée des antiquités de cette ville, l'un des plus curieux de France.

Bernard, avocat du roi, a écrit un mémoire sur le gouvernement de Saumur auquel nous empruntons les passages suivants :

Ce manuscrit inédit, est déposé à la bibliothèque de la ville d'Angers.

« Le gouvernement de Saumur est un gouvernement séparé de celui d'Angers et qui n'en dépend point. C'est qu'en 1674 le roi ayant convoqué le ban et l'arrière ban, monseigneur le gouverneur d'Angers ayant fait assigner devant le lieutenant général d'Angers la noblesse du gouvernement de Saumur et de celui d'Angers, on s'opposa à l'égard de la convocation de celui de Saumur, sur quoi sa majesté ordonna qu'elle serait assignée devant M le comte de Comenge, gouverneur de Saumur ; et comme en ce temps là il était à l'armée, cette noblesse fut assignée en cette ville, devant messire le marquis de la Varanne, lors lieutenant du roi, comme elle le fut et l'a été depuis.

» Duplessis Mornay, est le premier dont on se peut souvenir qui a eu le gouvernement de Saumur, seul avec une garnison dans le château. En 1589, le roi Henri III qui avait pris ombrage de la ligue et de la maison de Guise, dont le chef avait été tué aux états de Blois, étant à Tours, traite le 3 avril d'une trève avec Henri roi de Navarre, chef des

religionnaires, par l'entremise de Pierre de Mornay, maréchal de camp des armées de Henri IV, roi de France, et de Philippe de Mornay, son frère, maître d'hôtel du roi de Navarre. Et par ce traité Henri III donna au roi de Navarre et à son parti, le château du Ponts-de-Cé pour place de sûreté ; mais le nommé Cosseins, qui y commandait alors, n'ayant pas voulu livrer la place au sieur Duplessis Mornay, qui était allé de la part du roi de Navarre pour le recevoir et y mettre garnison, il s'en retourna en faire son rapport.

» A son retour, il passa par Saumur et eut conférence avec le sieur de Lessard, enfant de Saumur, qui commandait alors dans le château et qui donna à connaître au sieur Duplessis, qu'il recevrait avec plus d'obéissance les ordres du roi là-dessus, moyennant une honnête récompense, ce qu'il fit ensuite, le roi ayant donné Saumur au roi de Navarre, au lieu des Ponts-de-Cé.

» L'histoire qui est tout au long dans le testament du sieur Duplessis, remarque que Lessard, après son traité, dont ses parents le blâmèrent fort, s'étant rendu sur les cinq heures du soir à la porte de la Tonnelle pour y rendre les clefs à celui qui y était venu de la part du roi pour les recevoir, voulant les lui mettre entre les mains, les laissa tomber de honte de son action, quoiqu'il les donnât au sieur de Beaulieu, qui lui avait apporté l'ordre du roi à cet effet ; lequel sieur de Beaulieu les donna à l'instant au sieur Duplessis, qui d'abord logea vingt hommes sur la porte de la tonnelle et en envoya autant au château, en attendant que le lendemain les quartiers fussent réglés ; après quoi le sieur Depreaux fut en garnison dans la ville, avec quatre compagnies d'infanterie.

» Le sieur Duplessis, se voyant maître de la ville et du château de Saumur, commença en 1590, avec son épouse, à faire bâtir un temple pour l'exercice de leur religion, pendant lequel temps le sieur Duplessis, ayant laissé le soin de

son édifice à la dame son épouse, s'occupa à obtenir un privilége en forme de chartre pour l'institution d'une université dans la ville de Saumur, où elle fut établie comme on l'a vu.

» Au retour du sieur Duplessis d'un assez long voyage, pendant lequel la dame sa femme faisait travailler en diligence à achever le temple, voyant que la ville ne pouvait se défendre si la Billange n'était fortifiée, il fit travailler pour y faire des bastions de terre seulement, lesquels paraissent encore (1) et qui prenaient depuis la rivière de Loire, du côté de la sucrerie, jusqu'au bout de l'allée du grand jardin, joignant le portail Louis, autrement le Pont-Cordier, lesquels bastions ne furent pas mis à leur perfectionnement de finances et depuis se sont ruinés faute d'entretien. Après la mort du roi Henri IV, qui avait succédé à Henri III, Louis XIII allant à son expédition de Béarn, en passant à Saumur, où il était arrivé par eau, le sieur Duplessis l'alla saluer comme sa majesté entrait dans l'église des Ardilliers, où elle lui commanda de l'aller attendre dans le château, où sa majesté étant arrivée, et après en avoir visité les dedans, elle dit au sieur Duplessis :

» M. Duplessis, j'ai pris votre logis, mais j'ai commandé qu'on vous donnât le mien et ne pensais loger ici que demain.

» Trois ou quatre jours après, qui était le 6 de mai, le roi partant pour son voyage, laissa le château à la garde de M. le comte de Sceaux, fils de M. le maréchal de Lesdiguière, avec cinq hommes détachés par compagnie du régiment des gardes, et on envoya deux compagnies de Suisses loger à la Bastille et à la Croix-Verte; ensuite de quoi le sieur Duplessis, qui avait fait son compte de finir ses jours à Saumur, partit et alla coucher à Notre-Dame-du-Puy, pour de là s'en aller en sa maison de la Forêt, sur la rivière de Sèvre, en

(1) Bernard vivait à la fin du XVII[e] siècle.

Poitou, où il arriva le 19 mai et y mourut. Depuis ce temps-là, le temple et le collége ont subsisté à Saumur, jusqu'en l'année 1685, que le roi ne voulant souffrir qu'une religion dans son royaume, fit détruire tous les temples et cassa toutes les académies de ceux de la religion reformée, et donna tous les biens de ces académies aux hôpitaux des lieux où elles étaient établies.

» La ville de Saumur était autrefois si considérable, qu'on y battait la monnaie comme dans les villes capitales des provinces, ce que nous apprenons par un acte du 15 octobre 1433, par lequel Jean Binel, seigneur de Lecé ou Tessé, trésorier d'Anjou, donne à Etienne Bastard toute la place en laquelle a de présent un *arpentil* et tout ainsi qu'il se poursuit et comporte en long et en large, sans aucune chose y retenir, auquel *arpentil* fut dernièrement instituée et exercée la monnaie dans la ville de Saumur, et où les ouvriers d'icelle voulaient la besogner.

Note sur Claude Ménard.

L'historien Claude Menard naquit à Saumur, le 1er septembre 1574 (1). Son père, juge à la prévôté de Saumur, puis Conseiller au présidial d'Angers, l'envoya commencer ses études chez les jésuites à Paris. Après la mort de son père arrivée en 1592, sa mère lui fit achever ses humanités à Toulouse. De retour à Angers il se maria avec dame Bertranne Le Peletier. Menard avait vingt-quatre ans. Ce fut alors qu'il fut pourvu en la charge de lieutenant au siége de

(1) Le 1er jour de septembre 1751 a esté baptisé Claude Ménard, fils de Pierre Ménard, juge à la prevôté de ceste ville, et Marye Vallier, sa femme; parrains, noble homme Claude Colaisseau, lieutenant criminel à Saulmur, et Me Jacques Godin, advocat à Saulmur et marraine Perrine Georgeau. (*Extr. d'un reg. de baptême de Saint-Pierre de Saumur*).

la prévôté royale de la ville et quinte d'Angers. Tout le temps de Claude Menard était partagé entre l'étude et les bonnes œuvres. Ayant perdu sa femme, il embrassa l'état ecclésiastique et mourut dans les plus grands sentiments de piété, le 20 janvier 1652.

Menard a laissé un grand nombre d'ouvrages sur notre pays. Aussi Ménage, dans son livre sur Sablé, l'appelle-t-il le père de l'histoire d'Anjou (1). Peu d'écrivains ont été plus attaqués que Claude Menard, tant de son vivant qu'après sa mort. Doué d'une grande humilité, il ne répondit point aux injures qui lui étaient adressées par des hommes qui ne savaient rien mais qui passaient alors pour de grands érudits.

« Il y a des savants de deux ordres bien distincts, a dit

(1) « Menard, dit notre savant ami, M. Paul Marchegay, aimait passionnément l'antiquité, dont il avait vu les splendides vestiges à Bordeaux, à Toulouse et dans le midi de la France; il ramassa à grands frais tout ce qu'il put trouver sur l'Anjou, et s'occupa avec zèle de l'investigation de nos monuments. Il fit exécuter des fouilles à l'ampithéâtre de Grohan, sur l'emplacement duquel ne s'élevaient pas encore les édifices du couvent de la Fidélité; il en leva le plan, le décrivit et y recueillit une foule de médailles. Malheureusement sa collection qui était très-riche, et dont il prit plaisir à décrire pour l'instruction de son fils, la principale partie, a été dispersée, comme nous l'apprend Grandet. Ami des beaux arts, collecteur de tableaux, sculptures et gravures, il dessinait lui-même d'une manière remarquable, s'il est, comme nous avons tout lieu de le croire, l'auteur des deux portraits de Lanfranc et de Bérenger placés en tête de l'histoire manuscrite de ce dernier. Enfin au rapport du P. Louis Jacob, il avait une célèbre bibliothèque qu'il s'était formée avec le plus grand soin. En dehors de ses nombreux travaux, Menard trouvait encore le loisir de copier et d'adresser aux savants illustres, avec lesquels il correspondait, des documents dont il lui faisait la demande. Ainsi il envoya à Bollandus la vie de saint Girard, moine de Saint-Aubin d'Angers avec l'indice des vies des saints qu'il avait en douze volumes, ce qui est constaté par la lettre LXXIX du père Petaud à Bollandus. C'est aussi à lui que Baluze dut la requête adressée par l'évêque Ulger au pape Innocent III en faveur des chanoines de la Roë, contre les moines de la Trinité de Vendôme, qu'il copia dans le cartulaire noir de Saint-Maurice.

Savant infatigable, il poursuivait de front plusieurs ouvrages, et trouvait les moyens de suffire à tout. On pourra se faire une idée de son activité en examinant les dates de ceux qu'il a fait imprimer. Aussi pouvons nous dire avec Bruneau sieur de Tartifume : « Les doctes et curieux écrits sortis des mains dudit sieur Menard le recommandent plus qu'aucun autre ne le saurait recommander,

« très-spirituellement M. de Gosse: le savant qui sait quelque
« chose et celui qui ne sait rien. Or, quel est le plus savant
« des deux?

« C'est celui qui ne sait rien.

« Cette conclusion qui pourra paraître absurde à quel-
« ques uns semblera du moins hasardée aux hommes doués
« de perspicacité.

« — Pour me laver du reproche d'avoir dit une sottise,
« je vais m'expliquer.

« *Le savant qui sait quelque chose* est sobre d'hypothèses
« et d'explications forcées. Il sait beaucoup, car il a beau-
« coup observé, mais ses déductions sont rares et le plus sou-
« vent il dit : je n'en sais rien, j'ignore. Il construit pour
« l'avenir, et sa construction s'élève avec lenteur.

« *Le savant qui ne sait rien* a pour qualités premières de
« l'aplomb, de la faconde et beaucoup d'imagination. Il sait
« tout, principalement ce qu'il ignore, et il édifie pour quelques
« jours de charmantes petites théories, bien propres, bien
« alignées qui font par leur gentillesse l'admiration des gogos.

« Il fait plutôt un métier de prestidigitateur que d'obser-
« vateur sérieux.

« *Le savant qui sait quelque chose* vit dans un coin seul
« avec la science, et ni l'envie, ni l'ambition ne le tourmen-
« tent. Il admire les découvertes d'autrui quand elles ajoutent
« quelque chose à ce qu'il sait; et près de lui, chacun obtient
« accès, chacun trouve justice. Il sait que la science convient
« au perfectionnement de la société toute entière et il écrit
« pour tout le monde et dans une langue que tout le monde
« lit et comprend.

« *Le savant qui ne sait rien* peuple les académies. Il est
« membre de toutes les sociétés savantes françaises et étran-
« gères; il est avare, vaniteux, opiniâtre, ambitieux, et rien
« ne lui coûte quand il s'agit de se faire un nom. Ce der-

« nier met la science sous le boisseau; et pour se donner de
« prétendus airs de génie, il jargonne un petit baragouin très
« agréable que personne ne comprend : le pis de tout, c'est
« qu'il a persuadé à plus sot que lui, que la science consiste
« dans les mots. »

Claude Menard était bien, dans toute l'acception de l'expression, *le savant qui savait quelque chose*; malheureusement ce qui l'a fait traiter d'ignorant et d'imposteur, ce fut son livre intitulé : *Recherche et avis sur le corps de saint Jacques le Majeur, à l'occasion d'un oratoire très ancien du même saint qui est en l'église Saint-Maurille d'Angers.* Dans cet ouvrage, dédié à l'évêque Charles Miron, Claude Menard soutient de bonne foi que le corps du saint reposait en l'église de Saint-Maurille. Le livre envoyé à saint Jacques de Compostelle y fut brûlé par la main du bourreau.

La prétendue découverte de Claude Menard donna lieu aux vers suivants :

Nous allions par monts et par vaux ;
Quand nous fûmes au pont qui tremble,
Nous nous rencontrâmes ensemble,
Trente pélerins sans chevaux.

Nous trouvâmes un poitevin
Qui nous jura par sa coquille,
Que l'on voyait à Saint-Maurille
Ce grand saint Jacques Angevin.

Il vous dit en homme savant,
Approuvé par bon témoignage,
Qu'on ne fera plus le voyage
Qui se faisait par ci-devant.

Si ce n'est, dit-il, le *Majeur*,
C'est le *Mineur* : c'est l'un ou l'autre.
Saint Jacques, c'est un grand apôtre,
Toujours bon pour le voyageur.

Puisque *saint Jacques* est à Angers,
Adieu Galice, adieu Castille;
Nous passerons à Saint-Maurille
Le pont qui tremble sans dangers.

L'Amphithéâtre de Doué.

Il existe peu de monuments sur lesquels on ait plus écrit et surtout donné plus d'avis différents que sur l'amphithéâtre de Doué.

Les douze numéros qui composent notre publication annuelle seraient insuffisants, si nous voulions relater les opinions, sérieuses jusqu'aux plus étranges, avec les pièces à l'appui qui ont été émises sur cette construction singulière.

Ainsi les uns, et ils sont les plus nombreux, ont prétendu que cette enceinte d'origine gallo-romaine servait aux combats d'animaux.

D'autres ont soutenu qu'il était destiné à des luttes de gladiateurs. Plusieurs, tout en accordant au monument la même date, qu'il était destiné à des naumachies, et à des bains publics. Certains auteurs le font remonter à l'époque mérovingienne.

Quelques dissidents lui assignent pour date le règne de Louis-le-Débonnaire.

Enfin nous avons lu dans une notice sur Doué insérée dans *l'Anjou et le Maine* le passage suivant.

« Il m'a paru et je l'ai dit, en cherchant sans superstition après tant d'autres, qu'il ne fallait voir là, qu'un puits d'exploitation de carrières si nombreuses de temps immémorial dans ce pays, avec des degrés comme il s'en voit ailleurs aux environs de Paris par exemple, tracés dans le roc friable pour en faciliter l'accès et des galeries épuisées par le travail et par suite abandonnées. »

Si cette dernière opinion devenait une certitude, quelle déception pour les archéologues !

Sans prétendre détruire l'obscurité qui règne sur l'histoire de l'amphithéâtre de Doué, nous allons joindre au dessin que nous donnons, les quelques documents que nous avons pu recueillir.

« La tradition du pays, dit M. de Voglie, ingénieur des ponts et chaussées de la province de Tours, dans son rapport écrit en MDCCLXIV, est que ce monument était un amphithéâtre que les Romains avaient construit pour y donner des spectacles : cet édifice très irrégulier dans son plan, est formé par des gradins d'un pied de hauteur et de largeur, au nombre de vingt-cinq ; ils pouvaient contenir environ quatre mille personnes. Cette masse de gradins est taillée dans le roc, ou plutôt dans le massif d'un banc de pierre tendre, d'une très grande épaisseur, qui règne dans tout le pays et dont on fait usage pour les constructions ordinaires. Le sommet de cet amphithéâtre était environné d'un mur d'enceinte, dont on n'a pu fixer la hauteur au-dessus du terrain actuel : on reconnaît seulement dans tout son pourtour, vingt-cinq portes de cinq pieds de largeur sur huit pieds de hauteur, qui probablement étaient les entrées ordinaires de cet amphithéâtre. Dans un des angles de ce mur d'enceinte il y avait une espèce de tribune dont on voit encore les vestiges, qui porte aujourd'hui le nom de loge de César. On descend dans cet amphithéâtre par une rampe assez raide, quoique, suivant des fouilles qu'on a fait faire, le sol semble s'être élevé de six pieds au-dessus de son premier plan.

« Des caves fort élevées, taillées dans le massif du rocher règnent sous les gradins dans tout le pourtour de ce bâtiment ; on dit que ces caves étaient destinées à renfermer les animaux consacrés aux spectacles ; les ouvertures faites en œil de bœuf, qui sont pratiqués dans les gradins ne paraissent

avoir été formées que pour élairer ces caves : toutes les marches ou gradins ont perdu leur arête, et forment une espèce de dentelle, tant sur le plan que sur l'élévation; une partie même de ces gradins a été détruite pour la construction d'un cabaret. Il règne encore une tradition dont le préjugé a fait donner au sol de cet amphithéâtre le nom de *Mer rouge*. On croit donc que l'on y introduisait des eaux, quand on le jugeait à propos; peut-être était ce un bain public; cependant on ne conçoit pas de quelle manière l'eau pouvait être conduite; il est certain du moins qu'elle ne pouvait se conserver dans des bancs de pierre traversés par une aussi grande quantité de fils et de délits. D'ailleurs, on ne découvre aucun vestige de canal ou de tuyau de conduite. On a cependant reconnu qu'une fontaine à l'usage de la ville de Doué, et distante de quatre à cinq cents toises, a ses eaux supérieures au sol de cet amphithéâtre, dont les environs méritent quelque attention. En effet, par l'examen des lieux, on a remarqué que du côté du nord on voit une grande enceinte, dont le plan forme un carré long, qui est taillé dans le roc comme l'amphithéâtre et dont les parements piqués avec soin, et bien aplomb, annoncent une intention de régularité. On présume que cette enceinte, qui tient à l'amphithéâtre, dont elle n'est séparée que par le massif de gradins, a été creusée à la même profondeur que l'amphithéâtre, puisque n'ayant aujourd'hui qu'environ quinze pieds de profondeur, d'après le terrain naturel et étant plantée de vignes, il y a tout lieu de croire que la terre qui sert à la production de ces vignes, a été rapportée par succession de temps ; sans quoi le sol de cette enceinte serait, ainsi que celui de l'amphithéâtre, le banc de la même pierre. En considérant, cette antiquité comme un bain public, applicable, suivant les circonstances, à des spectacles, on pourrait trouver des raisons d'utilité à cette enceinte.

«Il est à propos d'observer que ce monument, qui est aujour-

d'hui à une des extrémités de la ville de Doué, pouvait être du temps des Romains, vers le centre de ladite ville, d'autant que, selon la tradition le petit village de Douce, éloigné de plus de 1200 toises de l'amphithéâtre du côté du levant, faisait partie de la ville de Doué, ainsi que la Chapelle-Souslanger située au couchant, à peu près à la même distance que celui de Douce. Cette tradition paraît d'autant plus probable, que tout le terrain compris entre ces deux villages est couvert de ruines, de murs et de maisons, et qu'il est constaté par l'histoire, que les Romains ont longtemps séjourné dans cette partie de l'Anjou.

Au XVIe siècle, l'amphithéâtre de Doué portait le nom de parc des jeux; les confrères de la Passion y représentaient les mystères; et parmi les *Diableries* les plus célèbres d'alors, Rabelais cite en seconde ligne celle de Doué; la première, selon lui était celle de Saumur.

« L'amphithéâtre de Doué, dit Bruneau de Tartifume dans son Philandinopolis, n'est pourtant de si grande antiquité que l'on dirait. Les Douassins qui sont gens d'esprit, en tirent leurs tuffeaux dont le pays abonde et en font un grand traffic; pour cette cause le pays est tout rempli de caves, ont ingénieusement taillé et dressé cet amphithéâtre qui n'est fait d'aucune pierre de rapport ainsi façonné dans une veine de tuffeau, dans lequel amphithéâtre ils se sont plu de représenter des tragédies, car ils sont de belle humeur et de plaisir, ce qu'ils ont continué jusques environ 1600. »

Pierre de Nancel, né à Tours en 1570, composa pour être jouées dans l'amphithéâtre de Doué, à la prière de quelques amis, trois tragédies sacrées intitulées :

1° *Dina* ou le *Ravissement* tragédies en cinq actes en vers, avec des chœurs et sans distinction de scènes ;

2° Josué ou le Sac de *Jéricho* ;

3° Débora ou la *Délivrance*.

Ces trois tragédies furent dédiées au roi Henri IV et elles obtinrent le plus grands succès en l'année 1606.

Il est curieux de voir ce que Pierre de Nancel dit de ses compositions.

« Je suis tellement embrouillé avec les muses depuis quatre ans entiers, que je comptais n'écrire jamais, lorsqu'il plut, je ne sais par qu'elle émotion, à Messieurs de Doué, en Anjou, de faire élection de moi pour relever leur amphithéâtre, et me bouchèrent toutes les avenues et toutes les issues de refus; et fus contraint, par toutes les douces violences du devoir et de la bienséance, de me laisser aller et de me laisser vaincre, qui fut cause que cette envie survenant, à la naturelle promptitude que Dieu a donné à ma plume, je franchis fort facilement chacune des tragédies en si peu de temps qu'il n'est pas quasi-vraisemblable, bien qu'il soit véritable, la plus longue et la plus forte, n'ayant pas passé dix et sept jours et sans grand effort d'esprit, j'en appelle leur science et ma conscience; et je dirai que les sujets sont merveilleusement maigres et plats dans le fond de l'histoire, et qu'il a fallu que je me sois roidi et relevé à l'encontre pour les rehausser par les ombrages et par les jours des épisodes, et pour enrichir par l'artifice ce que la matière me niait d'ellemême. »

Pierre de Nancel était fils du célèbre médecin Nicolas de Nancel. Le médecin de la princesse Eléonore de Bourbon, abbesse de Fontevraud, étant mort en 1587, Nicolas de Nancel sollicita sa place, qu'il obtint aisément. Il quitta alors la ville de Tours, où il avait demeuré dix-huit ans et alla s'établir à Fontevraud où il passa le reste de sa vie.

Histoire des Communes.

La Bohalle.

Une légende rapporte qu'au moyen-âge un bandit, nommé Jean Bouhalle, vint avec sa femme Catherine Camus exercer la profession de marin au lieu même qui porte aujourd'hui le nom de la Bohalle.

La nuit, il passait les voyageurs de l'autre côté du fleuve et leur enlevait leur bourse et leurs vêtements.

Un soir un homme richement vêtu demande à Bouhalle à être conduit sur la rive opposée. Le marin voyant la bonne capture qui lui était offerte entre avec l'inconnu dans la barque puis saisissant les avirons, il arrive bientôt au milieu du fleuve.

— Il me faut ta bourse, s'écrie tout à coup d'une voix stridente Bouhalle, en tirant de sa ceinture un poignard.

— Qu'à cela ne tienne, répondit l'étranger, voici mon escarcelle; ouvre et prend.

Bouhalle l'ouvre, et chaque fois qu'il y met la main il en retire des poignées d'or; l'escarcelle est inépuisable. Bientôt le poids des monceaux d'or amassés par le brigand fait enfoncer la nacelle, elle finit par sombrer avec tout son contenu, sauf le passager qui se tenait debout immobile au milieu des flots.

Prêts à être engloutis, Bouhalle et sa femme adressèrent à Dieu une prière en demandant pardon de leurs fautes.

Aussitôt la barque revint à flot, mais ce fut en vain qu'ils cherchèrent autour d'eux le voyageur, il avait disparu.

Bouhalle et Catherine, reconnaissant la protection divine qui les avait sauvés d'un danger imminent, firent vœux de se consacrer jour et nuit au soulagement des infirmes et des pauvres voyageurs. Ils tenaient constamment leur barque amarrée prête à passer le fleuve. L'argent amassé par leurs vols fut consacré à bâtir une chapelle et un hôpital. Les pau-

vres auxquels ils donnaient leurs soins empressés, finirent par se fixer près de leurs bienfaiteurs. De là vint l'origine du petit village qui prit le nom de Bouhalle, et devint plus tard une importante commune.

A côté de la légende vient l'histoire.

Jean Bouhalle et Catherine sa femme n'étaient point des brigands.

Bouhalle était le segrayer (1) de la forêt de Beaufort en Vallée, et concierge de la Menitré, patrie de Mignon, premier commentateur de la coutume d'Anjou. C'était lui qui recevait les rentes dues à Jehanne de Laval.

Ils firent bâtir une chapelle au lieu même où était l'ancienne église de la Bohalle. Cette chapelle portait le nom de Notre-Dame-de-la-Garde. Ils fondèrent deux messes par semaine pour le soulagement des infirmes et des voyageurs, et firent élever à côté de la chapelle un petit hôpital désigné sous le nom de *Maison Dieu*, destiné à recevoir les pauvres passants.

Cette chapelle dépendait de l'église paroissiale de Blaison et fut terminée le 21 septembre 1480.

Au XVII[e] siècle la chapelle portait le nom de chapelle Bouhalle.

On lit dans les mémoires du greffier Louvet, tome II, le 29[e] dudit mois d'avril et an 1616. Il a entré dans la ville d'Angers par le portal Saint-Nicolas, onze hommes de pied ayant l'arquebuse et mousquet la mèche allumée, et partie ayant piques et ont passé au travers de la ville, le tambour battant, et sont allés coucher à la chapelle Bouhalle sur la levée.

---

(1) Segrayer c'est-à dire régisseur.

CONCLUSION.

En terminant notre douzième numéro, il nous reste à remercier nos abonnés et collaborateurs du concours empressé qu'ils ont bien voulu nous accorder.

Nous allons dans le volume qui va suivre, continuer les diverses séries que nous avons commencées, telles que :

L'histoire des Angevins aux croisades, Les maires d'Angers. Vies des évêques d'Angers, L'HISTOIRE DES COMMUNES, Biographies Angevines, Histoire des corporations, Histoire des rues d'Angers, etc.

Parmi les travaux en portefeuille nous pouvons annoncer une **histoire du chateau du Verger, les Chasses en Anjou, Une noce vendéenne, le Baptême du tropique, vie de Ménage, etc.**

Quant aux dessins, des artistes distingués se sont mis à notre disposition pour relever sur tous les points du département les monuments qui intéressent l'histoire et l'art.

Prochainement nous ferons paraître **Le logis d'Epluchard, le château du Verger, l'église de Trèves, l'eglise de Saint-Aubin des Ponts-de-Cé, les blasons des Angevins aux croisades, les armoiries des Evêques d'Angers, les jetons municipaux**, un **dessin de Maindron**, la suite des **peintures de Sainte-Marie, les TAPISSERIES DE SAINT-MAURICE, etc., etc.**

AIMÉ DE SOLAND.

Angers, imp. E. Barassé.—1860.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE BULLETIN HISTORIQUE
ET MONUMENTAL DE L'ANJOU.

SIXIÈME ANNÉE.

1859.–1860,

A

B

TABLE DES SOMMAIRES.

IV. — RÉVOLTE DES PERREYEURS.

V. — LES RELIGIEUSES DU RONCERAY.

VIII. — HISTOIRE DES CORPORATIONS D'ANGERS.

XI. RÉVOLTE DES PERREYEURS.

IX.

X.

XI.

XII.

XIII.

GRAVURES.

Angers, imp. E. Barassé.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 04763 4715



